

THESE DE GEOGRAPHIE ECONOMIQUE ET REGIONALE,

PRESENTEE A L'UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE,

UFR DE GEOGRAPHIE ET D'AMENAGEMENT,

POUR L'OBTENTION DU DOCTORAT (NOUVEAU REGIME) DE L'UNIVERSITE,

50377
1994
211-1

CCC 000 20)03332

50377
1994
211-1

PAR Eric GLON

SOUS LA DIRECTION DE Jean-Pierre RENARD

ZONES D'ACTIVITES ET DEVELOPPEMENT LOCAL:

L'EXEMPLE DU SEUIL DE L'ARTOIS

TOME 1



SOUTENUE LE 11 JANVIER 1994 DEVANT LE JURY COMPOSE DE

MESSIEURS LES PROFESSEURS DE GEOGRAPHIE:

**P. BRUYELLE, président de jury, Lille 1.
P. LIMOUZIN, rapporteur, université Jules Vernes, Amiens
J. MALEZIEUX, rapporteur, Paris 1.
G. DOREL, Paris 1.
J-P. RENARD, Lille 1**

TABLE DES MATIERES p 2

TOME 1

Table des abréviations p10

INTRODUCTION GENERALE p11

PREMIERE PARTIE
LES ZONES D'ACTIVITES: UN NOUVEL ATOUT POUR
UNE DYNAMIQUE ECONOMIQUE?

1-1 LA MULTIPLICATION DES ZA EST-ELLE ANNONCIATRICE
D'UNE NOUVELLE PHASE DE DEVELOPPEMENT ET D'UN NOUVEAU
MODELE D'ORGANISATION DE L'ESPACE? p16

1-1-1 L'ESSOR DES ZA: UNE DEMARCHE VOLONTARISTE NOVATRICE.

A)- Le developpement des ZA affecte l'ensemble d'un micro espace régional traditionnellement peu dynamique p16

a) Qu'est ce qu'une zone d'activités?

b) Une mutation en profondeur?

B)- L'essor des ZA s'appuie sur la volonte de valoriser une situation avantageuse p18

a) Qu'est ce que le Seuil de l'Artois?

b) Une position de contact potentiellement intéressante

1-1-2 L'ESSOR DES ZA ACCOMPAGNE D'AUTRES MUTATIONS p26

A)- La valorisation de la fonction de passage et les flux p 26

a) L'ancienneté de la fonction de passage

b) Les flux

c) De nombreux projets pour une réduction sans cesse accrue des distances temps

B)- Le renouveau des politiques urbaines et la nouvelle carte universitaire p 39

a) Politiques globales et axes prioritaires de développement

b) Le Seuil de l'Artois dans le programme " Universités 2000"

C)- Périurbanisation et rurbanisation p 46

a) L'étalement de la croissance démographique autour des villes

b) Les premiers enseignements du recensement de 1990

1-1-3 DES MUTATIONS D'AUTANT PLUS IMPORTANTES QU'ELLES
FONT SUITE A UN LONG PROCESSUS DE MARGINALISATION p53

A)- Le processus de marginalisation p53

a) Un micro espace régional qui correspond à une région de marges

b) Frontières et fronts

c) L'affaiblissement économique depuis le XIXème siècle

B)- Le poids des héritages

a) Une région de transition qualitative p64

- b) Le Seuil de l'Artois dans le tissu industriel régional et face au mouvement de création des entreprises
- c) La relative faiblesse du chômage reflète l'absence de diversité des activités économiques

1-1-4_ LA MAITRISE DES MUTATIONS EN COURS PEUT-ELLE S'ACCOMMODER D'UNE STRUCTURE SPATIALE EN BASSINS CONCURRENTS AUTOUR DES VILLES? p79

- A)- Des réseaux urbains particuliers et des aires d'influence bien individualisées p79
 - a) La réalité urbaine du Seuil de l'Artois dans le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie
 - b) Des réseaux urbains déséquilibrés et des aires d'influence concurrentes
- B)- Une nouvelle organisation de l'espace pour un interface du Seuil de l'Artois p90
 - a) Les ZA sont un témoignage de la concurrence accrue entre les communes
 - b) Quelles propositions pour un interface du Seuil de l'Artois?

1-1-5_ LA MULTIPLICATION DES ZA S'APPUIE-T-ELLE SUR UNE VOLONTE SUFFISANTE POUR ENGENDRER UN NOUVEAU MODELE D'ORGANISATION DE L'ESPACE? p92

- A)- L'esquisse d'une nouvelle considération politique qui demeure embryonnaire et lacunaire p92
 - a) Une prise de conscience et une réflexion nouvelle
 - b) De la réflexion novatrice au passage à l'acte: des mesures spatialement limitées et fortement perturbées par le contexte englobant
- B)- L'émergence d'un risque sous estimé: altération ou éclatement d'un sous système p92
 - a) Le développement des ZA: la confrontation entre deux logiques contradictoires et inégales
 - b) Les risques d'éclatement d'un sous système hétérogène

1-2-DU TRAVAIL DE TERRAIN AU TRAITEMENT DES DONNEES

1-2_1- LES SOURCES D'INFORMATIONS ET L'APPROCHE DES ZONES D'ACTIVITES p104

- A)- La connaissance du périmètre d'étude p104
 - a) Les sources bibliographiques
 - b) Les sources statistiques
- B)- La réalité des zones d'activités p107
 - a) L'inventaire communal: un point de départ incontournable
 - b) Un outil lacunaire

1-2_2- LE QUESTIONNAIRE AUX COMMUNES p109

- A)- L'objectif de l'enquête et l'élaboration du questionnaire p109

B)- Rédaction et présentation définitive du questionnaire p109

1-2_3- LE TRAITEMENT DES DONNEES p110

A)- Classements et synthèse p111

- a) Les ZA en tant que support spatial destiné aux entreprises
- b) Les entreprises sur les ZA
- c) Les ZA dans les actions communales

B)- L'indispensable recours à la statistique et à la cartographie p114

- a) réflexion conceptuelle et traitement statistique
- b) La confrontation progressive des données
- c) Les relations transversales et le recours à l'échantillonnage

CONCLUSION p119

DEUXIEME PARTIE **ZONES D'ACTIVITES, ENTREPRISES,** **ET POLITIQUES COMMUNALES**

2_1-LES ZONES D'ACTIVITES p121

2_1_1-DENOMBREMENT ET TYPOLOGIE p121

A) Etat des lieux

- a) Des ZA de plus en plus nombreuses et souvent de petite taille
- b) Des ZA assez peu occupées par les entreprises

B) Typologie p136

- a) Confirmations de tendances
- b) L'essor des ZA semble lié à la proximité d'axes importants de communication et à la volonté communale

2_1_2-ACTEURS, OUTILS, PROCEDURES

A) Les communes à l'initiative des ZA p143

- a) Des communes de plus en plus audacieuses
- b) Les communes s'appuient sur un réseau de partenaires variés

B) Les outils p146

- a) Les aspects fiscaux de base: des outils peu maniables
- b) Une compétence largement utilisée: l'urbanisme opérationnel

C) Les procédures p166

- a) Des acquisitions foncières à l'amiable
- b) Une procédure qui satisfait expropriants et expropriés
- c) Un exemple significatif: le cas de Saint Laurent Blangy

2_1_3- LOCALISATION ET ENJEU SPATIAL

A) facteurs de localisation et localisation des ZA p172

- a) L'impact prédominant des axes routiers et autoroutiers
- b) Des localisations péricommunales de plus en plus convoitées

B) Les enjeux spatiaux p190

- a) Une consommation fractionnée et non maîtrisée de l'espace
- b) Des conséquences spatiales préjudiciables

2_2- ZONES D'ACTIVITES ET ENTREPRISES

2_2_1 LES ENTREPRISES SELON LA TAILLE ET LA NATURE DES ACTIVITES p210

A) La prédominance des PME dans le tertiaire

- a) Des entreprises travaillant surtout dans le commerce et les services
- b) La prédominance de l'emploi industriel
- c) Les ZA sont un véritable vivier en PME

B) ZA, entreprises et contexte local p 223

- a) Taille des entreprises, taille des ZA, et types de communes
- b) La création d'entreprises l'emporte largement sur le"s transferts
- c) Les ZA dans le tissu économique local

2.2.2- ETUDE DE CAS: DIFFERENCIATION DES CONCEPTIONS ET DISPARITES SPATIALES**A) Les cas de ZA situées dans les principales agglomérations et à leurs abords** p 236

- a) La ZA d'Arras est
- b) Les ZA des banlieues ou proches des agglomérations

B) Les ZA de la périphérie rurale p 246

- a) Les petites villes en milieu rural: le cas d'Albert
- b) Bourgs et communes rurales: Bapaume, Beauval, Roisel

C) Le concept de ZA varie dans l'espace p 249**2.3. ZA, ENTREPRISES, ET POLITIQUES COMMUNALES****2.3.1- LES COMMUNES FACE AUX ENTREPRISES** p 250**A) Le triomphe de l'attentisme****B) L'existence de stratégies plus offensives**

- a) la recherche accrue de la synergie
- b) la situation dans le Seuil de l'Artois

2.3.2- LES ZA DANS LES POLITIQUES URBAINES p 256**A) L'extrême rareté des démarches globales équilibrées**

- a) 4 villes présentent une politique urbaine globale
- b) Le cas de Saint Laurent Blangy

B) Les ZA dans les projets d'agglomération p 259

- a) Les projets d'agglomération: une initiative peu exploitée
- b) L'exemple d'Arras

C) Soigner son image de marque p 263

- a) Des publications de plus en plus nombreuses
- b) Une conceptualisation croissante

2.3.3- L'ESSOR OBLIGE DE L'INTERCOMMUNALITE p 279**A) Des communes contraintes à la coopération**

- a) la communauté de villes: l'exemple de Cambrai

b) Les communautés de communes

B) L'expression de réticences tenaces p 287

a) Le maintien d'anciennes formes de coopération

b) De nouvelles formes de coopération accueillies avec réserve

CONCLUSION. p 290

TROISIEME PARTIE:
POUR UN INTERFACE DU SEUIL DE
L'ARTOIS.

TOME 2

3-1 - POUR UNE MAITRISE DU DEVELOPPEMENT LOCAL. p 295

3_1_1_ LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE.

A) Un cadre législatif à risques. p 295

a) Des structures de coopération d'importance inégale.

b) Le réveil des particularismes locaux.

B) Quelles propositions? p 301

a) Des mesures fiscales et financières.

b) L'état davantage présent.

3_2_2_ L'AVENEMENT D'UN DEVELOPPEMENT LOCAL AUTOCENTRE.

A) Un enjeu capital pour l'échelon local. p 305

a) Qu'est ce que le développement local autocentré?

b) La valorisation cohérente des atouts locaux.

B) L'exemple d'Arras. p 312

a) L'amorce d'un développement endogène.

b) Renforcer la cohésion de la démarche.

3_2_ POUR UN AMENAGEMENT GLOBAL A L'ECHELLE DU SEUIL
DE L'ARTOIS. p 320

3_2_1_ LA CREATION D'UN RESEAU DE VILLES: ARRAS, CAMBRAI,
SAINT-QUENTIN.

A) Un nouvel état d'esprit. p 320

a) Coopérer et surmonter les différents politiques.

b) Les hypothèses de travail.

B) Cohésions et complémentarités. p 325

a) Des cohésions préservant les différences.

b) Cohésions et interrelations.

3_2_2_ L'EMERGENCE D'UN DISTRICT INDUSTRIEL. p331

A) Objectifs et propositions. p 331

- a) Dégager des axes de coopération interurbains.
- b) Une agriculture contractuelle de proximité.

B) Les moyens. p343

- a) Les instances de décisions et de coopération.
- b) Les moyens financiers.

CONCLUSION. p347

CONCLUSION GENERALE. p 350

ANNEXES p 353

BIBLIOGRAPHIE p400

Table des tableaux p 416

Table des figures p418

Tables des cartes p421

Table des photographies p424

Table des annexes p 425

LISTE DES ABREVIATIONS

(Ordre alphabétique)

CEE	Communauté économique européenne
CPER	Contrat de plan état région
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
FEDER	Fond européen de développement régional
IAA	Industrie agro-alimentaire
PIC	Programme d'initiative communautaire
PIR	Politique d'initiative régionale
POS	Plan d'occupation des sols
SD	Schéma directeur
SDAU	Schéma directeur d'aménagement urbain
TGV	Train à grande vitesse
ZA	Zone d'activités
ZAC	Zone d'aménagement concertée

INTRODUCTION GENERALE.

Que "la forme d'une ville change plus vite, on le sait, que le cœur d'un mortel", comme le précise Julien Gracq au début de son livre intitulé " La forme d'une ville" atteste de l'extraordinaire capacité de renouvellement des espaces urbains, mais que des communes traditionnellement peu dynamiques ou éprouvant des difficultés à surmonter la crise d'activités anciennes, connaissent un développement croissant et rapide des zones d'activités dans leur périphérie a de quoi surprendre. C'est à partir des observations faites dans le Seuil de l'Artois en 1988, que sont nées des interrogations dépassant progressivement le cap de la simple curiosité. Comment appréhender la réalité des zones d'activités afin de savoir si elles sont réellement synonymes d'un nouveau dynamisme économique? Sont-elles des aménagements ponctuels tendant à exploiter une situation avantageuse par rapport aux axes de communication afin d'attirer des entreprises, ou symbolisent-elles une démarche plus globale de la part des communes? Le développement des zones d'activités correspond t-il à une volonté nouvelle pour le Seuil de l'Artois ou est-il limité à la reproduction d'initiatives désormais banales dans le Nord-Pas-De-Calais, la Picardie, et en France? La volonté d'ordonner ces questions dans le cadre d'une démarche géographique nous conduit à la rédaction d'un avant-projet de thèse, en octobre 1989, sur les conseils de monsieur Jean-Pierre Renard, professeur à l'UFR de géographie et d'aménagement de Lille. En apparaissant très vite comme la meilleure démarche pour appréhender la réalité des zones d'activités dans le développement local, l'enquête de terrain s'est trouvée propulser au cœur de notre travail, au point d'en conditionner la réussite. Plus d'une année fut nécessaire pour visiter les communes, les conseils généraux et régionaux, les chambres de commerce et d'industrie et soumettre notre questionnaire à nos interlocuteurs. De l'instituteur, faisant office de secrétaire de mairie, dans les communes rurales aux véritables professionnels de l'expansion économique dans les institutions, associations ou collectivités territoriales et aux élus locaux (maires, députés maires ou sénateurs maires, conseillers généraux ou régionaux) les contacts furent nombreux et fructueux. L'exploitation des données collectées lors de notre travail d'enquête permet, non seulement, de dégager des pistes de travail, mais aussi de structurer notre recherche en trois parties.

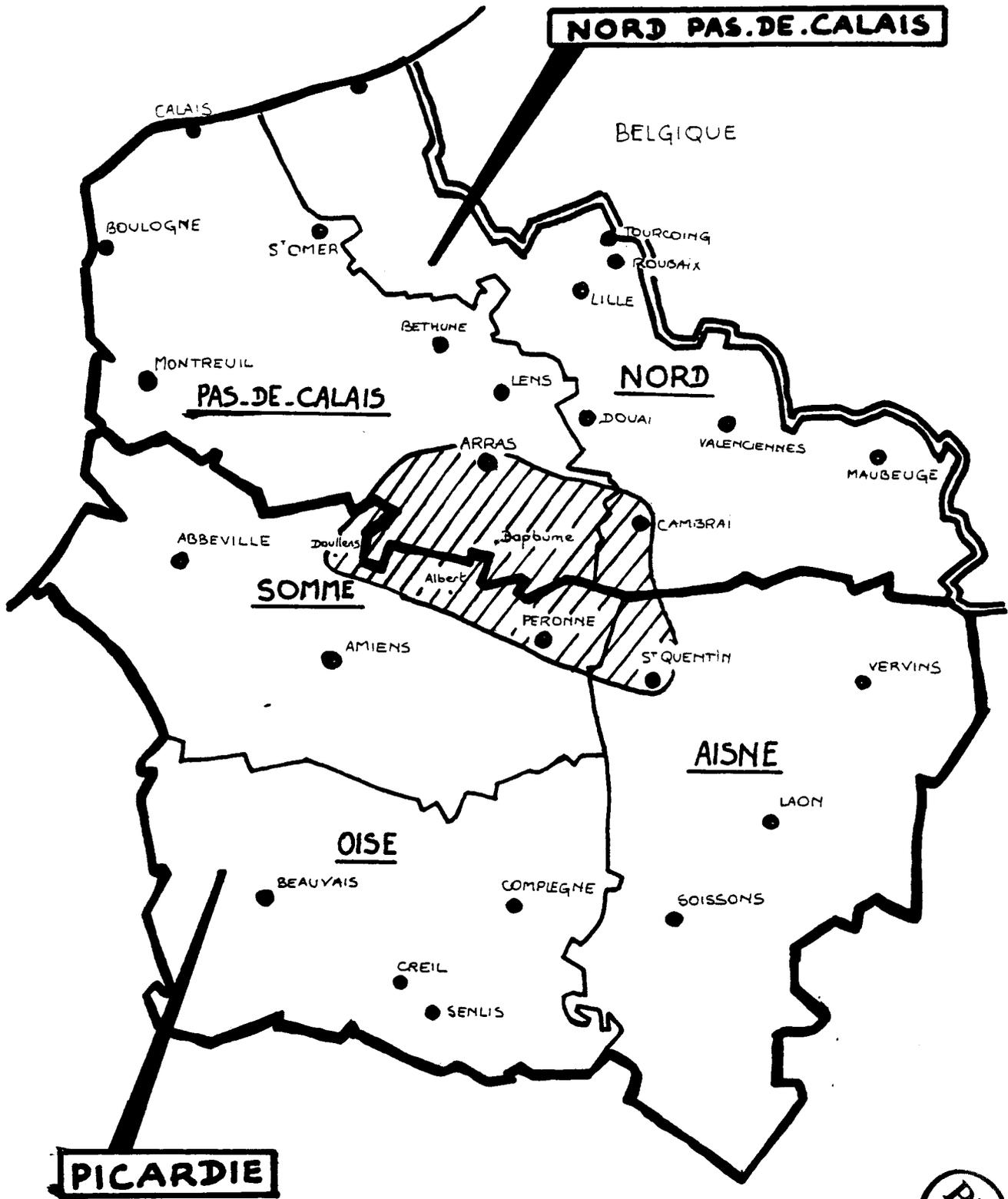
La première correspond à l'énoncé de la problématique et de la méthodologie. Nous avons voulu savoir si la multiplication des zones d'activités dans le Seuil de l'Artois est annonciatrice d'une nouvelle dynamique et d'un nouveau modèle d'organisation de l'espace, d'autant que ce micro-espace régional connaît d'autres mutations qui font suite à une longue période de marginalisation. Répondre à

cette question, c'est non seulement connaître la place donnée aux zones d'activités dans le développement local, mais aussi cerner l'ampleur des autres mutations que traverse le Seuil de l'Artois, tout en nous interrogeant sur la nature et les effets de ce processus de marginalisation. A t-il entraîné des héritages capables de contrarier l'émergence éventuelle d'une nouvelle dynamique de développement? Autant d'étapes qui, en nécessitant une bonne connaissance du domaine d'étude et des zones d'activités, supposent le recours à une méthode de travail que nous présentons également dans la première partie. Résultant essentiellement de l'exploitation des données collectées lors de notre travail d'enquête, la seconde partie consiste à dresser un état des lieux des zones d'activités en 1990, à connaître la réalité des entreprises sur ces zones, à envisager la place des zones d'activités dans les politiques communales afin de savoir si nous pouvons parler d'un nouveau développement économique pour le notre micro-espace régional. C'est au nom des lacunes et des résistances constatées, mais aussi des signes précurseurs encourageants que nous envisageons une troisième partie consacrées aux propositions pour l'avènement d'un interface du Seuil de l'Artois.

Que tous les interlocuteurs rencontrés pendant notre travail de recherche soient ici remerciés pour leur disponibilité et leur accueil, avec une mention toute particulière à monsieur LELOIR, responsable du service foncier au district d'Arras, pour m'avoir initié aux aspects juridiques suscités par mon étude monsieur DELEURY, maire de Saint-Laurent-Blangy, et monsieur PARSY, secrétaire de la mairie de Péronne, pour s'être longuement expliqués sur les difficultés des petites villes à assumer le développement local face aux entreprises. C'est avec une profonde sincérité que je remercie monsieur Jean-Pierre RENARD pour son attention, ses critiques et conseils, sans lesquels un tel travail, parfois émaillé de périodes de découragement, n'aurait pu être mené à bien.

LES ZONES D'ACTIVITES:

UN NOUVEL ATOUT POUR UNE DYNAMIQUE ECONOMIQUE ?

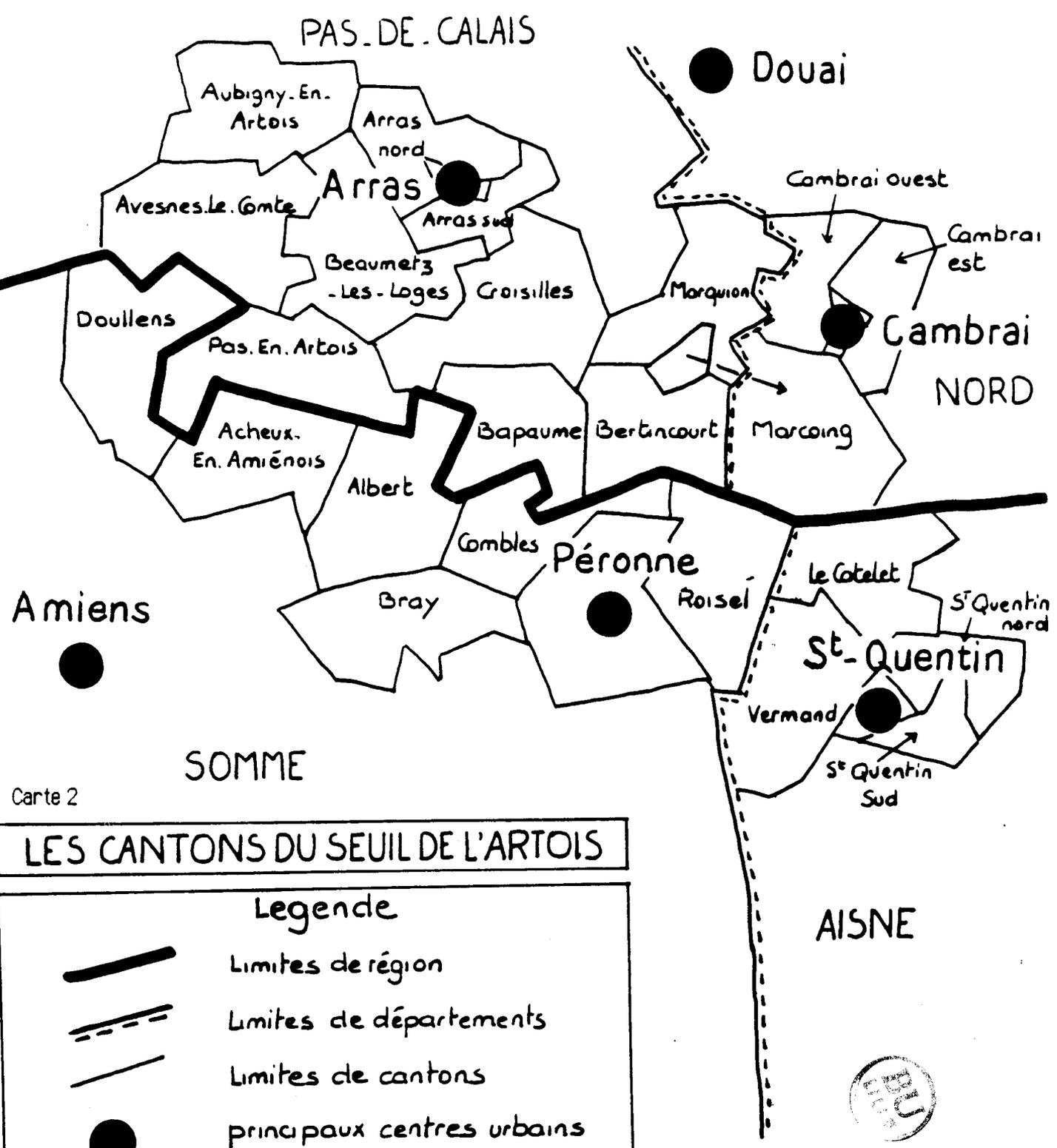


 La région du Seuil de l'Artois (secteur étudié)

 20km



Carte 1 La région du Seuil de l'Artois dans les ensembles régionaux du Nord-Pas-De-Calais et de la Picardie



Carte 2

LES CANTONS DU SEUIL DE L'ARTOIS

Legende

-  Limites de région
-  Limites de départements
-  Limites de cantons
-  principaux centres urbains

10km



1-1-LA MULTIPLICATION DES ZONES D'ACTIVITES EST-ELLE ANNONCIATRICE D'UNE NOUVELLE PHASE DE DEVELOPPEMENT ET D'UN NOUVEAU MODELE D'ORGANISATION DE L'ESPACE REGIONAL?

1.1-1- L'ESSOR DES ZA: UNE DEMARCHE VOLONTARISTE NOVATRICE.

Quels sont les différents éléments qui tendent à prouver que l'essor des zones d'activités peut engendrer une dynamique de développement susceptible de remettre en cause l'organisation spatiale à l'échelon régional? Nous remarquons d'abord que le développement des ZA affecte l'ensemble d'un micro espace régional, jusqu'alors peu dynamique, mais aussi que les communes affichent une volonté réelle de tirer parti d'une situation avantageuse. Il importe alors de savoir en quoi ces caractéristiques peuvent témoigner de bouleversements importants.

A)- Le développement des zones d'activités affecte l'ensemble d'un micro espace régional traditionnellement peu dynamique .

a- Qu'est ce qu'une zone d'activités? L'expression zone industrielle a d'abord été la plus utilisée avant de laisser progressivement la place à l'appellation zone d'activités. Les ZI apparaissent, à partir de 1946, dans les plans de reconstruction des villes sinistrées par la guerre afin de regrouper, de manière rationnelle, les activités¹, puis se développent dans le cadre de la politique de décentralisation et de déconcentration, menée par l'état français, à partir de 1955. Une zone industrielle est d'abord un espace de terrain nu, dont la surface varie de quelques centaines de mètres carrés à quelques milliers d'hectares, et qui est juridiquement apte à recevoir un certain nombre de bâtiments et d'installations industrielles ou d'entreposage. Telle est la définition qu'en donne Jean Louis Masson en 1984². En offrant de nombreux avantages (facilité de l'accessibilité, présence d'espaces permettant l'extension ou la création d'entreprises à moindre coût, aides financières et exonérations fiscales pour la création de zones ou pour les entreprises de la part de partenaires de plus en plus nombreux), de tels sites se sont développés en milieux périurbains, tout en concernant des types d'activités plus diversifiés (services, commerces). L'expression zone industrielle s'est alors révélée désuète, car trop restrictive, au profit de l'appellation zone d'activités, plus représentative de la diversité des cas

¹- Michel Michel-Le développement des villes moyennes: Chartres, Dreux, Evreux- Publication de la Sorbonne-Thèse-1984-2 volumes.

²- Jean Louis Masson-Situation et devenir des zones industrielles-Revue de géographie de Lyon-1984/4.

rencontrés(Zone industrielle, commerciale, artisanale, d'activités légères, parcs d'activités, zones high tech). Les ZA attestent d'une volonté de planification plus poussée de la part d'initiateurs de plus en plus nombreux avec, d'une part, les communes et les groupements de communes, les conseils généraux et plus rarement les conseils régionaux, mais aussi les partenaires privés comme les chambres consulaires(CCI). Aujourd'hui, la distinction essentielle oppose les zones d'activités de fait et les zones d'activités de droit¹. Les premières correspondent à des regroupements plus ou moins spontanés d'activités économiques variées(industries, entrepôts, commerces, services) à l'intérieur de l'espace urbain ou en milieu périurbain. Les secondes apparaissent avec la loi sur l'aménagement du territoire de 1950. Elles désignent des espaces clairement délimités, souvent pourvus d'équipements de base, avec les VRD ou voirie et réseaux divers, dans le cadre d'une opération d'urbanisme. **Seules les ZA de droit ont retenu notre attention, car elles relèvent d'opérations d'aménagement du territoire à l'échelon local et sont, par conséquent, révélatrices d'une volonté et d'une stratégie de développement des communes.**

b- Une mutation en profondeur? Les zones d'activités ne constituent guère un aspect original du développement des espaces périurbains car elles sont désormais des aménagements classiques destinées à accueillir des entreprises . Pourquoi peuvent-ils alors témoigner d'une mutation en profondeur dans la région du Seuil de l'Artois? La simple création d'une ZA met en évidence la volonté d'attirer de nouvelles entreprises, et les implantations effectives attestent de l'effort de prospection assumé par les communes auprès des entrepreneurs. Nous nous trouvons donc confrontés à une démarche volontariste tout à fait novatrice dans un micro espace régional traditionnellement peu dynamique sur le plan économique. Le Seuil de l'Artois s'est longtemps figé dans cette image immuable d'un espace essentiellement rural et agricole, où les quelques centres urbains ne cherchaient pas à diversifier les activités économiques, mais plutôt à conforter des secteurs dominants ou importants à l'échelon local. Arras a renforcé les activités tertiaires, Cambrai et Saint-Quentin se sont orientées respectivement vers l'industrie textile et la construction mécanique. Notre domaine d'étude compte 45 zones d'activités, en 1990, et les créations de zones se sont intensifiées lors de la dernière décennie, pour intéresser

¹-Pierre George-Dictionnaire de la géographie-4ème édition revue et corrigée-1990-510p-Paris-PUF.

l'ensemble du Seuil de l'Artois, y compris les bourgs les plus petits. Les projets d'extension ou de création de zones sont nombreux, aussi bien dans les communes rurales que dans les communes urbaines et ce mouvement s'avère particulièrement mobile puisqu'il se renouvelle à l'échelle de quelques mois. La région du Seuil de l'Artois présente ainsi toutes les générations de zones d'activités, depuis les zones industrielles jusqu'aux parcs high tech. Les appellations sont très variées mais chacune d'entre elles ne peut être mise rigoureusement et systématiquement en relation avec la présence exclusive d'un type d'activités. Les zones industrielles ou artisanales présentent respectivement des entreprises industrielles et artisanales, mais la taille des implantations peut varier, tout comme la nature des activités (Industries, commerces, services). Le Seuil de l'Artois présente donc une réalité plurielle des zones d'activités. Celles-ci, en partie motivées par la volonté d'accroître les revenus communaux, par le biais de la taxe professionnelle correspondent néanmoins à un dynamisme nouveau pour relancer et diversifier l'emploi qui revêt une grande ampleur, et s'avère d'autant plus intéressant que les communes tentent actuellement de tirer parti d'une situation privilégiée.

B)-L'essor des zones d'activités s'appuient sur une volonté de valoriser une situation avantageuse.

a- Qu'est ce que le Seuil de l'Artois? Les limites de notre domaine d'étude sont très largement tributaires de cette situation et de la vie de relation. Un seuil est un lieu de rupture des conditions d'écoulement, de communication, une aire de passage et de transition en même temps que de séparation justifiant une différenciation qualitative¹. Cette définition, extraite du dictionnaire de la géographie, met d'abord l'accent sur l'aspect physique. Le Seuil de l'Artois correspond effectivement à la ligne de partage des eaux entre les rivières de Picardie et le réseau hydrographique de l'Escaut mais elle est difficile à percevoir car, comme le précise Pierre Flatrès², toutes les vallées et vallons sont secs. Le même auteur ajoute que la topographie est marquée par une simple baisse des altitudes des plateaux de craie, alors qu'André Gamblin mentionne l'existence d'un modeste ensellement dans la craie du Haut-Pays, secteur des plateaux dans la région du Nord-Pas-De-Calais, par opposition au Bas-pays, plus septentrional, constitué de plaines. La modeste particularité topographique contraste nettement avec la

¹-Pierre George-Dictionnaire de la géographie-4ème édition revue et corrigée-1990-510p-Paris-PUF.

²-Pierre Flatrès-Atlas et géographie de la France moderne: Nord et Picardie-423p-Flammarion-1980.

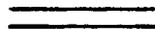
fonction primordiale de passage et de communication, à l'échelon régional et européen. Le Seuil de l'Artois est marqué par la présence de voies ferrées, avec notamment la ligne TGV Nord, et surtout d'axes autoroutiers qui mettent en relation l'Europe du Nord-ouest active et Paris, ville capitale située dans la première région économique de France. Nous avons alors combiné deux critères essentiels afin de fixer les limites de notre périmètre d'étude(carte3) , avec d'une part les flux engendrés par les autoroutes, par les routes importantes qui desservent notre domaine d'étude et relient entre elles les villes principales, et d'autre part les aires d'influence des centres urbains.

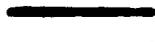
La limite septentrionale apparaît lorsque se manifeste l'attraction de villes du bassin minier(Lens, Douai), alors qu'au sud nous englobons Doullens, Albert, Péronne qui sont à la limite de la zone d'influence d'Arras et d'Amiens, et qui s'intègrent bien au réseau routier permettant des relations aisées avec Arras, Cambrai, et Saint-Quentin. Une ligne joignant les agglomérations de Cambrai et de Saint-Quentin délimite: le Seuil de l'Artois à l'est. Les confins du Ternois, à l'ouest, relèvent d'une entité rurale différente sur le plan humain et économique, tout en étant déjà plus éloignés d'un accès autoroutier. Rares sont les communes de la région du Seuil de l'Artois, qui sont situées à plus de quarante minutes du triangle autoroutier A1, A2, A26, à l'exception du secteur de Doullens. En intégrant la Picardie septentrionale, une partie du Vermandois, l'Artois oriental et le Cambrésis occidental, le Seuil de l'Artois se trouve au contact de deux régions: la Picardie et le Nord-Pas-De-Calais, et de quatre départements: le Nord, le Pas-De-Calais, la Somme et l'Aisne(carte 1). Nous avons alors retenu toutes les communes urbaines et les communes rurales de plus de 1000 habitants. Ce seuil a été modifié pour intégrer les villages de 400 à 1000 habitants, avec d'une part les plus importants d'entre eux sur le plan quantitatif(Pas-En-Artois, Mont-Saint-Eloi, Beaumetz-Les-Loges, Marquion...), et d'autre part ceux qui sont intégrés dans un district urbain comme à Arras(Athies, Monchy - Le - Preux, Tilloy-Les-Mofflaines, Bailleul Sire Berthoult) et à Saint-Quentin(Omissy, Morcourt, Rouvroy, Homblières). Ces villages sont susceptibles d'accueillir, ou ont déjà accueilli des zones d'activités. Nous aboutissons alors à un total de 66 communes, mais la typologie selon la taille pose quelques problèmes de limites. La ville moyenne est souvent apparue comme une illusion statistique, mais Michel

LES LIMITES DE LA REGION DU SEUIL DE L'ARTOIS: LEGENDE

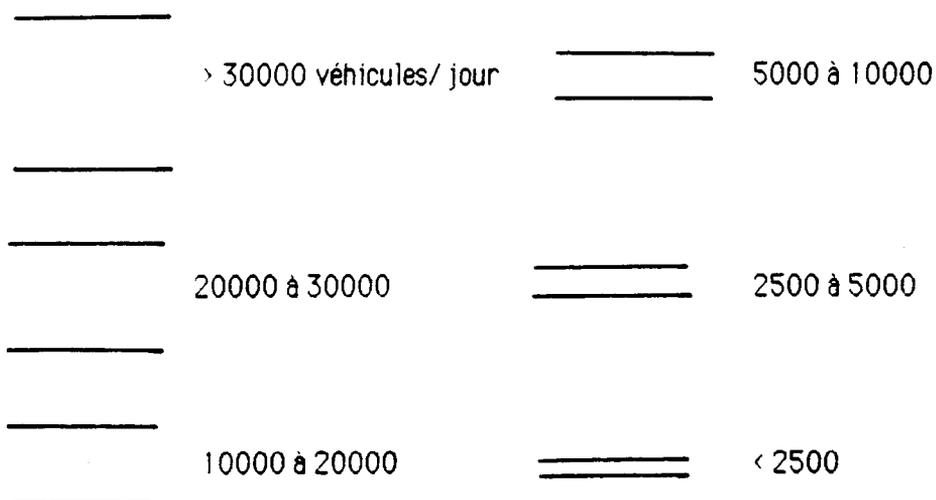
1) LES PRINCIPAUX AXES ROUTIERS ET LES FLUX

a) Les types d'axes routiers

 Principales voies routières

 Autoroutes

b) Les flux



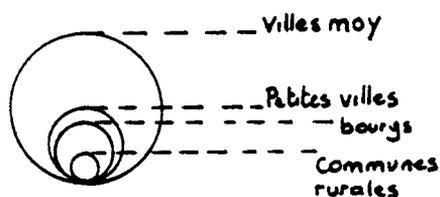
Les flux sont basés sur l'intensité kilométrique moyenne journalière- Année 1988-
Source: SANEF Senlis et DDE

2) LES TYPES DE COMMUNES ET LES AIRES D'INFLUENCE URBAINE

a) Les types de communes

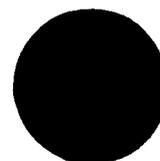
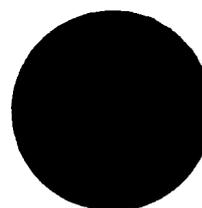
Au sein du domaine d'étude

Hors domaine d'étude



Grandes villes

Villes moyennes



b) Limites des aires d'influence urbaines
Source: documents cartovision INSEE-1988-
Aisne-Nord-Pas-De-Calais-Somme



c) Limites de notre domaine d'étude

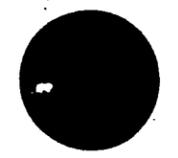


3) AUTRES DONNEES

Ligne TGV nord



DOUAI



S^T LAURENT
BLANGY

S^T NICOLAS

ANZIN S^T AUBIN

DUISANS

ARRAS

DAINVILLE

ACHICOURT

BEAURAINS

RALLENCOURT
S^T OLE

Marquion

Fontaine
Notre Dame

Tilley Les Cambrai
NEUVILLE S^T REMY

CAMBRAI

PROVILLE

AVESMES
LE COMTE

DOULLENS

BEAUVAIL

GAPAUME

Gouzeaucourt

ALBERT

Raisel

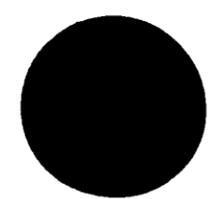
PERONNE

Bray

Carte 3

LIMITES DE LA REGION DU SEUIL
DE L'ARTOIS

1km



AMIENS

Rouvray Morco

GAUCHY

Homblière

Honcourt

S^T QUENTIN

Essigny

Villers Carbannel

Michel¹ admet qu'elles peuvent offrir de 20, 30, ou 50000 habitants à 100000 ou 200000 habitants, en prenant en compte la totalité de l'agglomération. En admettant de tels seuils pour les villes seules, notre domaine d'étude compte trois villes moyennes: Arras(38981 habitants en 1990), Cambrai(33093 hbts), et Saint-Quentin(60641 habitants). Les agglomérations sont naturellement plus peuplées mais n'atteignent pas 100000 habitants. En 1968, les petites villes sont définies comme regroupant entre 2000 et 10000 habitants, mais ces limites sont affinées en 1979². Les villes de moins de 5000 habitants sont des bourgs alors que de 5000 à 20000 habitants, nous avons des petites villes. Le Seuil de l'Artois compte huit petites villes et douze bourgs.

b- Une position de contact potentiellement intéressante . Les communes du Seuil de l'Artois ont rompu avec la tradition séculaire du laissez-faire pour considérer sérieusement l'intérêt stratégique de leur situation, en raison de l'ouverture prochaine du marché unique européen et de l'impact de la crise économique, qui rend plus difficile une politique cohérente de l'emploi. Elles tentent de valoriser leurs atouts, et notamment la proximité des grands marchés de consommation, en attirant les entreprises sur de nombreuses zones d'activités, par une démarche plus volontariste. Cet objectif novateur est-il fondé sur des critères cohérents, permettant d'envisager une nouvelle phase de développement pour un micro espace régional? Celui-ci s'apparente à un système, concept que l'on définit traditionnellement selon l'inégale importance de trois composantes essentielles: les surfaces pour le monde agricole, les lignes symbolisant les échanges et la vie de relation, les centres représentant les villes³. Ces caractéristiques permettent de fixer les limites et de cerner l'identité d'un système, qui, dans notre cas, présente un espace essentiellement rural et agricole, moins densément peuplé avec des réseaux urbains offrant uniquement des bourgs, des petites villes, et des villes moyennes, où le développement économique est moindre face aux secteurs voisins, notamment au nord. Autant de particularités qui permettent également d'identifier une périphérie, qui se définit négativement par rapport au

1-Michel Michel-Ville moyenne, ville moyen-Annales de géographie-n° 478-nov/déc 1977

2-Jean Pierre Laborie-Les petites villes-CNRS-Centre régional des publications de Toulouse-1979-363p.

3-Philippe et Geneviève Pinchemel-La face de la terre-1988-Armand Colin-519p.

centre, dont elle est le complément¹. Une périphérie connaît une forte attraction exercée par le centre, car elle maintient un niveau de vie moins élevé ainsi que des activités économiques moins nombreuses, moins qualifiées et moins diversifiées. Comment, dès lors, insister sur une position de contact potentiellement intéressante, en tenant des propos aussi peu élogieux sur le Seuil de l'Artois?

Un système n'est jamais un isolat et il fonctionne en interrelation avec les systèmes voisins, tout comme une périphérie s'avère indissociable d'une région centrale proche. Or l'intérêt stratégique du Seuil de l'Artois naît de l'imbrication des échelles de raisonnement, et des relations qui existent avec des espaces voisins plus dynamiques sur le plan économique. A chaque niveau de raisonnement, qui sont ici des systèmes, il nous est possible de distinguer des régions centrales et des périphéries (figure 1). Les disparités spatiales s'opèrent toujours à partir du même centre, c'est à dire de la dorsale active de l'Europe du Nord-ouest² densément peuplée et urbanisée, avec de nombreux pôles urbains, sièges de décision et de conception, s'apparentant à des eurocités, et des activités surtout concentrées dans les secteurs secondaire et tertiaire. Cet arc européen qui s'étend du sud de l'Angleterre au nord de l'Italie, en passant par le Bénélux et l'Allemagne occidentale, est considéré à des échelles de plus en plus précises, et le système du Seuil de l'Artois, ou plutôt le sous-système, en raison de sa petite taille, y occupe constamment une position périphérique sur le plan spatial et qualitatif. La dorsale apparaît ainsi, au niveau du système national (carte 4), avec les régions perdantes de l'ancien croissant fertile et l'Alsace, une des régions fortes des fleuves, pour reprendre les expressions de René Uhrich³. Notre sous-système apparaît très clairement comme un espace intermédiaire entre une partie de cette dorsale et la région capitale française, première région économique du pays. Une telle situation est, à nouveau, mise en valeur à l'échelon régional car le Seuil de l'Artois est à la limite des aires d'influence de Lille et de Paris, au sud de l'aire urbaine centrale du Nord-Pas-De-Calais qui englobe la conurbation de Lille Roubaix Tourcoing, le bassin minier, et un semis de villes assez dense qui joint ces deux unités pour lui donner une forme d'ancre⁴, prolongement

1-Alain Reynaud-Un outil pour l'étude de la différenciation de l'espace: le modèle centre périphérie-L'information géographique-1990-p117 à 120.

2-Roger Brunet-Les villes européennes-1989-GIP Reclus-83p-Cartes.

3-René Uhrich-La France inverse-1987-Economica-

4-Pierre Bruyelle-L'organisation urbaine du nord-Pas-De-Calais-Thèse doctorat d'état-Lille-1981-Deux volumes.

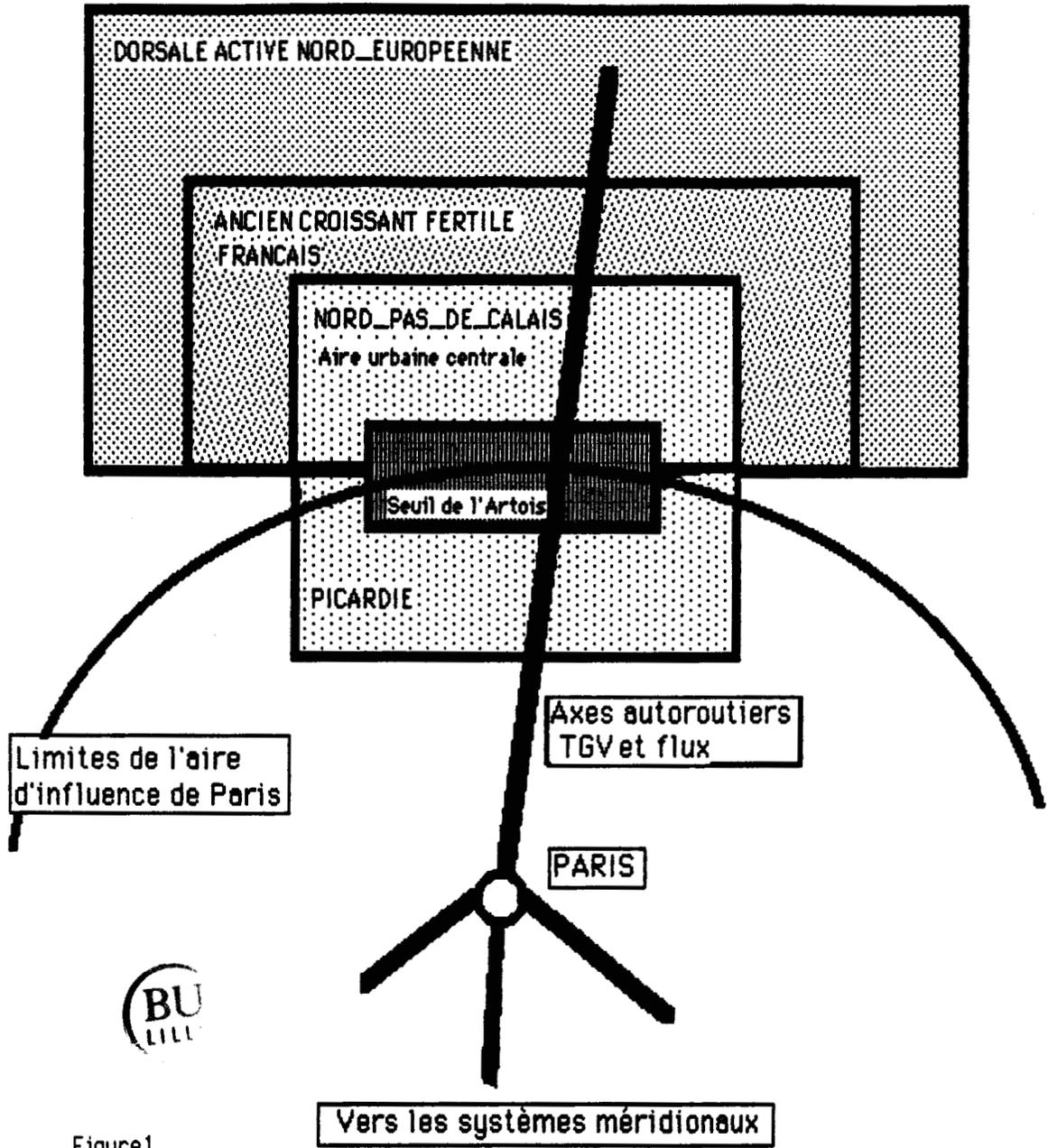
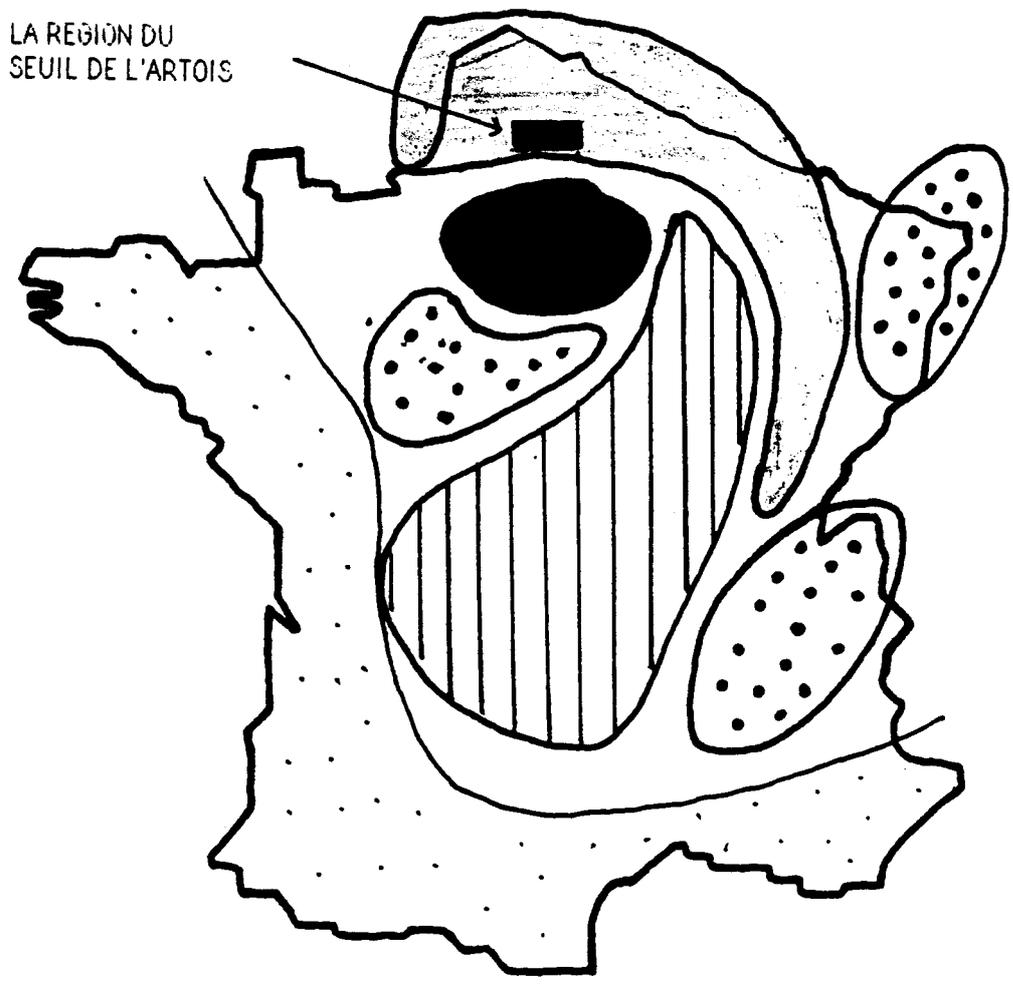


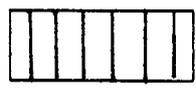
Figure1

LE SEUIL DE L'ARTOIS: UNE PERIPHERIE DE CONTACT

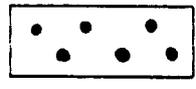
Carte 4 La region du Seuil de l'Artois dans les grands ensembles régionaux français



Les régions perdantes de l'ancien croissant fertile



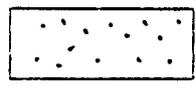
Les régions hésitantes de l'intérieur des terres



Les régions fortes des fleuves



La région capitale



Les régions gagnantes des côtes (Grand-ouest, sud-est)

D'après René Uhrich - La nouvelle donne spatiale - p 223 -
La France inverse - Economica - 1987

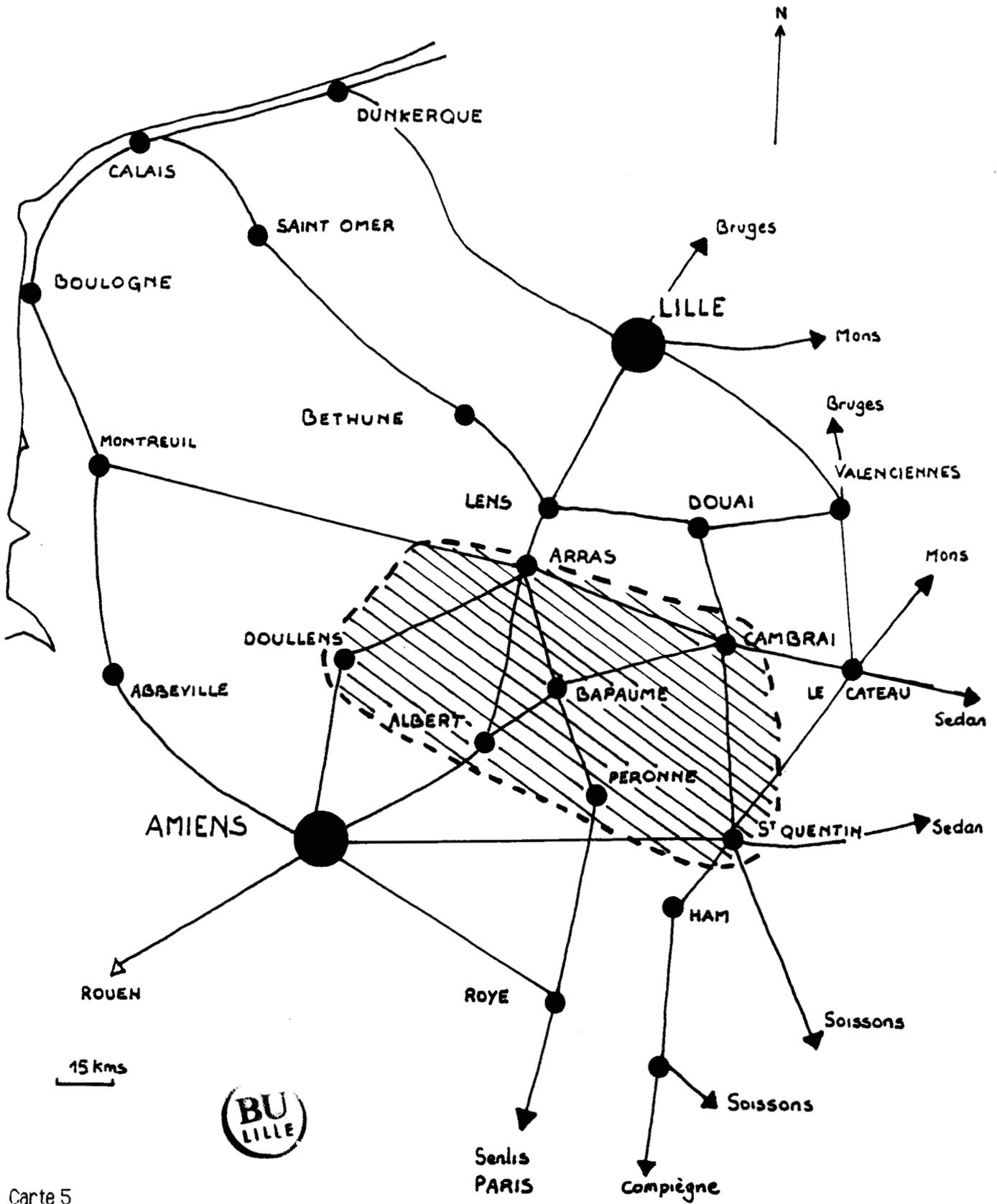
de cet arc actif européen. Le sous-système Seuil de l'Artois constitue donc une périphérie de contact (figure 1), potentiellement intéressante, car stratégique à l'échelon européen et national, et qui possède un atout important au niveau régional pour amorcer un nouveau développement économique. Notre périmètre d'étude est, en effet, situé au sud de vastes espaces qui portent toujours les traces de la disparition des industries traditionnelles héritées du XIX^{ème} siècle avec, d'une part le bassin minier où la conversion des activités et des paysages s'avère difficile et, d'autre part la conurbation de Lille Roubaix Tourcoing où le fort recul de l'industrie textile entraîne, là aussi, une crise urbaine et une image négative "qui rejaillit sur l'ensemble de la métropole et ne la rend guère attractive", selon Béatrice Giblin-Delvallet¹. Un tel état des lieux justifie le qualificatif de région perdante utilisée par René Urich. Le Seuil de l'Artois, essentiellement rural et agricole a beaucoup moins été marqué par l'impact de la crise économique, à l'exception des agglomérations de Cambrai (textile) et de Saint-Quentin (constructions mécaniques), et les communes valorisent aujourd'hui la qualité du cadre de vie et de travail. L'essor des zones d'activités n'apparaît donc pas comme un élément isolé et ponctuel puisqu'il s'accompagne d'une volonté d'exploiter une situation stratégique et l'attrait du cadre de vie, à l'échelon régional, afin de provoquer des retombées économiques positives. C'est en systématisant une telle démarche et en aboutissant à des projets plus globaux, dont les ZA ne sont qu'une illustration, que les communes du Seuil de l'Artois peuvent engendrer un bouleversement en profondeur, et éventuellement une nouvelle organisation de l'espace régional, à l'initiative de la périphérie. Or, le développement croissant des zones d'activités s'accompagne actuellement d'autres mutations importantes dont certaines peuvent contribuer à une dynamique globale de développement.

1.1-2 L'ESSOR DES ZONES D'ACTIVITES ACCOMPAGNE D'AUTRES MUTATIONS.

A)- La valorisation de la fonction de passage et les flux.

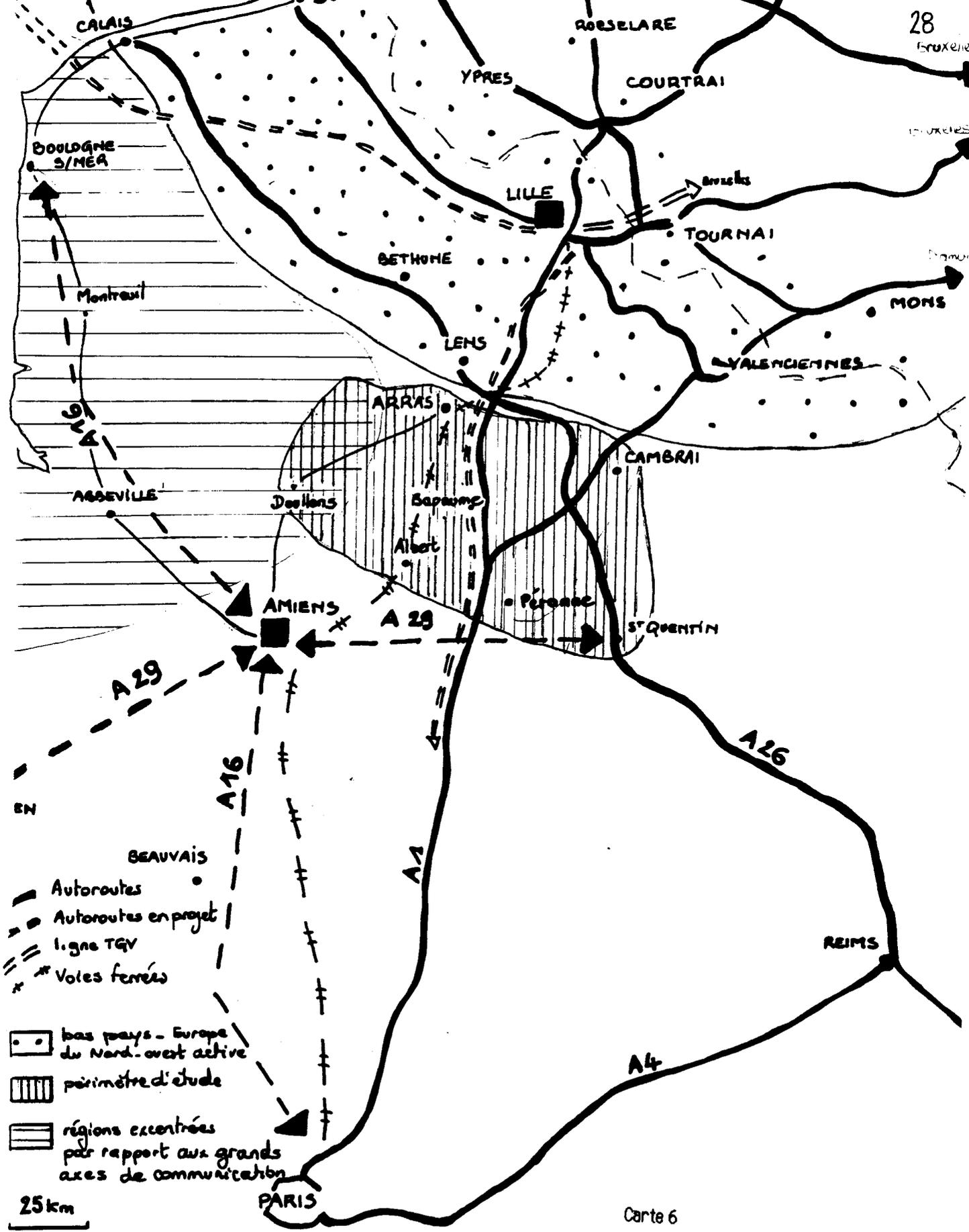
a- L'ancienneté de la fonction de passage. La Thiérache, l'Avesnois et le Cambrésis à l'est, les hautes terres artésiennes à l'ouest, ainsi que la Picardie occidentale, hormis les axes routiers et ferroviaires qui mettent en relation Calais et Paris, en passant par Amiens, ont toujours été et

¹-Béatrice Giblin-Delvallet-La région, territoires politiques-Le Nord-Pas-De-Calais-Au bout du tunnel-1990-Fayard-449p.



Carte 5

LE SEUIL DE L'ARTOIS DANS LA TRAME ANCIENNE
DES VOIES ROUTIERES



LE SEUIL DE L'ARTOIS ET LES PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION



Carte 6

demeurent mal desservies et plus enclavées, pour des raisons historiques. En revanche, l'ensemble regroupant le Bas-Artois, le Cambrésis occidental, le nord du Santerre et du Vermandois, ainsi qu'une partie de la Picardie occidentale connaît un développement très précoce des axes de communication(carte 5), avec les routes reliant Amiens à Cambrai, Saint-Quentin à Arras, Arras à Cambrai, et l'itinéraire Amiens, Vermand, Saint-Quentin, souvent héritées de la trame gallo-romaine. Le Moyen-Age confirme l'intérêt stratégique du Seuil de l'Artois¹, avec de nouvelles routes comme celle qui, de Paris via Amiens, s'oriente ensuite vers Arras puis Bruges. D'autres axes permettent de mettre en relation les grands pôles actifs de l'Europe du Nord-ouest au Moyen-Age, et hormis la liaison Paris, Roye, Bapaume, Arras, l'itinéraire Paris, Senlis, Noyon, Ham se divise au-delà en deux voies; l'une vers Cambrai, l'autre vers Saint Quentin, Le Cateau, Valenciennes, et Bruges. Arras, Cambrai, et Saint Quentin apparaissent très tôt comme des carrefours. Jean-Pierre Renard² signale que les relations entre la Picardie, l'Artois, et le Cambrésis s'avèrent néanmoins difficiles, en raison de l'état déficient du réseau et de l'existence de barrières douanières qui subsistent encore au XVIIIème siècle. Les relations entre Arras et la capitale sont pourtant bonnes. En 1789, le courrier part chaque jour de Paris vers Arras à midi. Il parvient en Artois tous les jours au matin, ce qui donne 22 à 23 heures pour franchir la distance qui sépare les deux villes. La diligence met 36 heures pour acheminer les voyageurs de Paris à Arras³. Les axes méridiens prédominent déjà largement avec une fonction de passage et de desserte interne au Seuil de l'Artois. Une seule transversale, reprise dans la trame actuelle, est fixée dès la fin du Moyen-Age, en provenance de Troyes et Reims, vers Saint-Quentin, Bapaume, Arras, puis Saint Omer et Calais. Les XIXème et XXème siècles ont confirmé et accru l'importance des voies de communication, avec les voies ferrées et les autoroutes(cartes 6 et 7). La fonction de passage est alors nettement privilégiée.

b-Les flux dans la région du Seuil de l'Artois. La présence du triangle autoroutier A1, A2, A26 est une caractéristique essentielle de notre domaine d'étude(carte 8). L'autoroute A1, entre Lille et Paris, voit son trafic

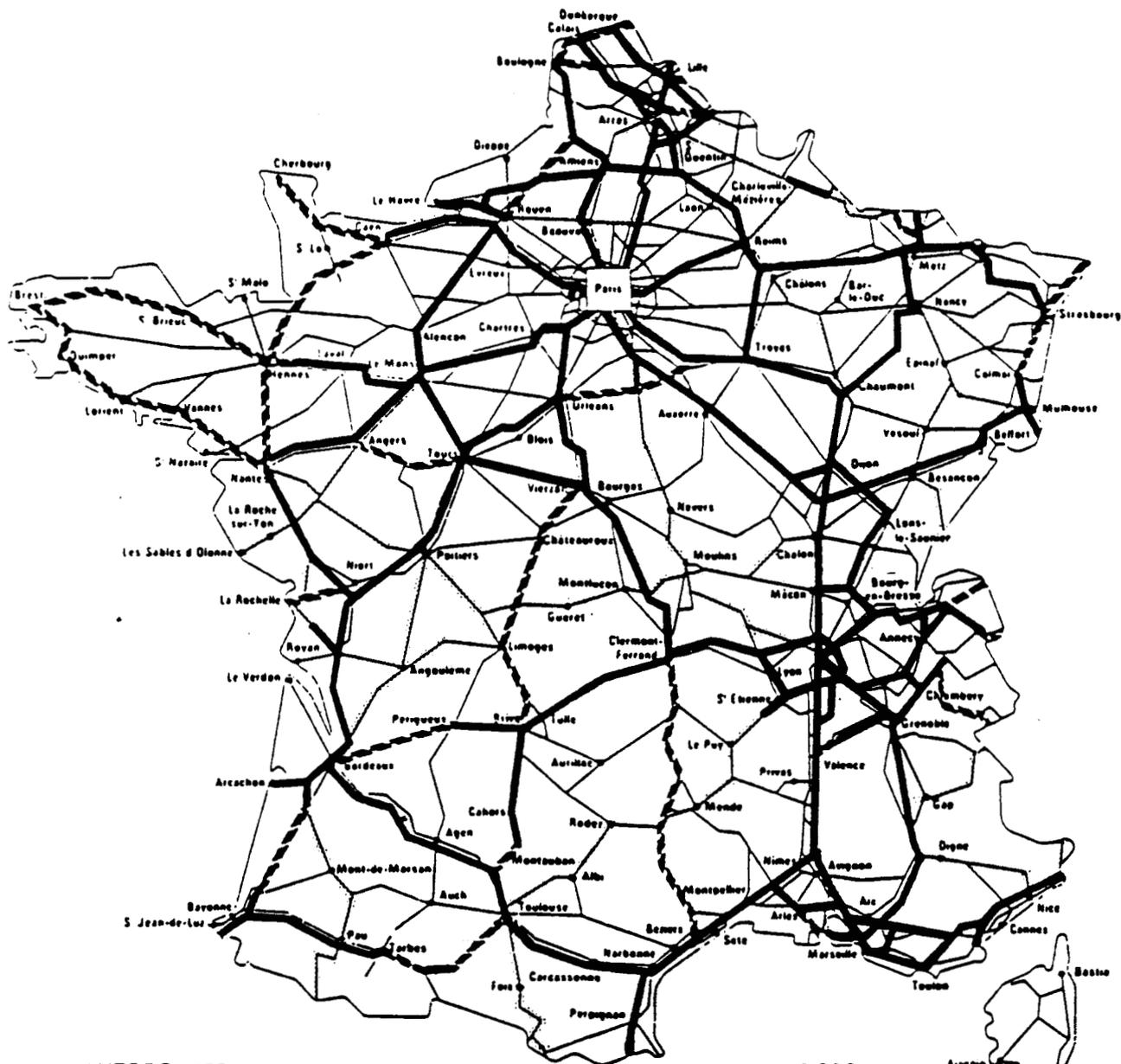
¹-Jean Pierre Renard-Etude géographique des marges mitoyennes des régions Nord-Pas-De-Calais et Picardie. La contribution de limites territoriales, autrefois frontalières, à la marginalisation d'espaces ruraux-Thèse doctorat d'état-Lille-1143p-2 volumes.

²-Jean-Pierre Renard- Op cité.

³-Léon Noel Berthe-Dubois De Fosseux, secrétaire de l'académie d'Arras de 1785 à 1795, et son bureau de correspondance.

SCHEMA DIRECTEUR ROUTIER NATIONAL

Carte 7 PROJET PROPOSE PAR LE CIAT (*) DU 13 AVRIL 1987



	AUTOROUTES	: 8 290 km
	LIAISONS ASSURANT LA CONTINUITÉ DU RÉSEAU AUTOROUTIER	: 2 840 km
	AUTRES GRANDES LIAISONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	: 4 940 km
	AUTRES ROUTES NATIONALES DU SCHEMA DIRECTEUR	: 20 000 km (environ)
	AUTOROUTES DONT L'INSCRIPTION AU SCHEMA DIRECTEUR EST À L'ÉTUDE	

* CIAT : Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire

Ministère de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports

CAES

FLUX ROUTIERS ET AUTOROUTIERS

< 2500 véhicules/jour

2500 à 5000

5000 à 10000

10000 à 20000

20000 à 30000

> 30000

Les flux autoroutiers apparaissent

en noir

Source: SANEF et DDE. intensité kilométrique moyenne journalière. 1988

● centre urbain

SEUIL DE L'ARTOIS: FLUX ROUTIERS ET AUTOROUTIERS

Vers Valenciennes

DOUAI Carte 8

CAMBRAI

Vers HIRSON. SE

Vers Bohain

Vers Hir

ST QUENTIN

Vers HAM

CHARENTON

Vers LILLE

Vers LENS

Vers CALAIS

Vers Côte d'Opale

ARRAS

A16

BAPAUME

ALBERT

PERONNE

DOULLENS

Vers ABBEVILLE

AMIENS

5km



régulièrement baisser de Roissy, au nord de Paris, à Fresnes-Les-Montauban, à l'est d'Arras. Il passe de 67337 à 26635 véhicules par jour, deux sens confondus, en 1988, pour atteindre son minimum dans le secteur du Seuil de l'Artois, où il se situe de 26000 à 28000 véhicules. L'intensité du trafic s'accroît, à nouveau, au nord d'Arras, pour atteindre 70196 véhicules par jour, à Martinsart, au sud de l'agglomération de Lille. Le trafic est donc beaucoup plus important à proximité des grandes villes (Paris et Lille) appartenant aux régions centrales et la nature ainsi que l'intensité des flux y est différente par rapport au Seuil de l'Artois. La part des véhicules légers, ou VL, est majoritaire à proximité de Paris (73% du trafic entre Roissy et Saint Witz) et de Lille (81% du trafic à Martinsart) en raisonnant sur des valeurs brutes qui sont les plus élevées tout au long de l'autoroute A1: 52732 entre Roissy et Saint Witz, 56858 à Martinsart, pour un nombre moyen journalier de 29814 sur la A1 entre Paris et Arras. Ce déséquilibre en faveur des VL repose sur l'importance des déplacements locaux et des migrations quotidiennes de travail au nord de l'agglomération parisienne, ainsi qu'au sud de Lille ainsi qu'entre cette capitale régionale et le bassin minier. Elles témoignent de l'influence exercée par les deux principales agglomérations voisinant notre domaine d'étude. La part des VL est moindre, en données relatives, pour le Seuil de l'Artois, tout en restant prédominante alors que le trafic global y est le plus faible, en données brutes. Le nombre de véhicules légers est ainsi de 19880 entre Bapaume et l'Arrageois. Les petites villes et les villes moyennes génèrent des migrations quotidiennes de travail et des déplacements locaux beaucoup moins intenses. **Le trafic poids lourds témoigne directement de l'importance économique des "régions centrales" les plus proches de notre domaine d'étude, mais relève également de flux à l'échelle européenne, entre l'Europe du Nord-ouest active et la région parisienne, ainsi que les régions et pays méditerranéens.** La part des PL, en valeurs relatives, est minoritaire par rapport aux VL, aux abords des agglomérations de Paris (27,6%) et de Lille (19%) alors que les flux à l'état brut atteignent des valeurs inégalées pour l'ensemble de l'autoroute A1; 14605 entre Roissy et Saint Witz, 13338 à Martinsart, pour une moyenne de 11158 sur l'axe autoroutier entre Paris et Arras. Le trafic PL (30 à 40%) est plus important dans le Seuil de l'Artois, par rapport aux autres secteurs traversés par la A1, mais il oscille entre 8000 et 9000 véhicules par jour, soit le minimum recensé pour cette autoroute. Les flux attestent ici de la fonction de passage dominante pour un trafic de type

international et les principaux axes autoroutiers concrétisent la situation privilégiée d'un micro espace régional périphérique, c'est à dire une position de contact par rapport à des grands ensembles européens sur la plan économique. Les autoroutes A2 et A26 supportent un trafic moins intense car elles sont plus récentes et actuellement moins stratégiques. La première est une bifurcation de la A1 vers Valenciennes et le sud-est de la Belgique, et la seconde, continue des environs de Calais à Dijon depuis l'été 1992, assurant la jonction avec les autoroutes de l'est et du sud, prendra plus d'intérêt après l'ouverture du tunnel sous la Manche. L'autoroute A2 supporte un trafic moyen de 11000 à 14000 véhicules par jour, où les PL représentent une part de 30 à 32%. C'est autour de Cambrai, et en particulier de Fontaine-Notre-Dame à Hordain, que le trafic est légèrement plus élevé, en raison de la desserte locale, des migrations quotidiennes de travail, et des besoins des entreprises desservies par poids lourds. Le trafic moyen journalier est de 6416 véhicules par jour pour la A26, et il atteint ses valeurs maximales dans le Liévinois et le Béthunois (8000 à 10000). Les flux sont, en revanche, plus faibles dans la région du Seuil de l'Artois, tout en restant proches de la moyenne (6416 véhicules par jour). La part des PL varie de 40 à 44% et s'explique, en grande partie, par les liaisons avec les Iles Britanniques.

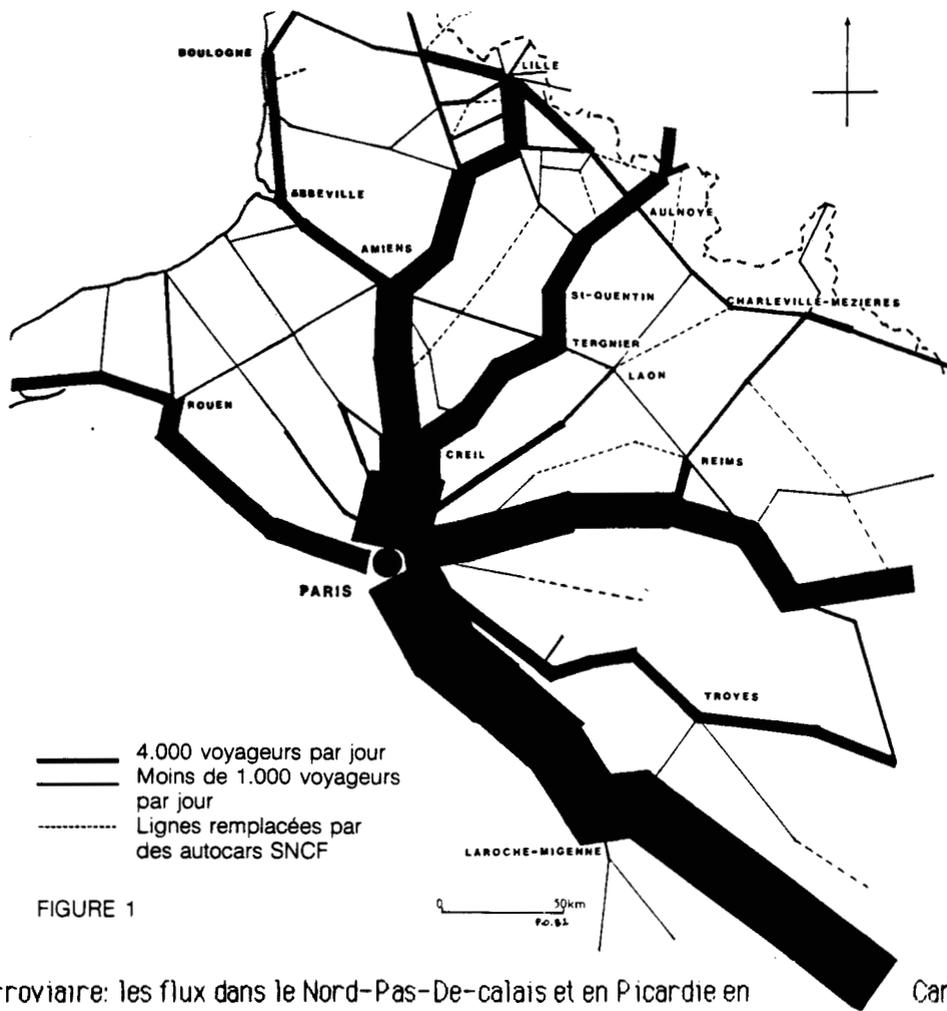
Notre domaine d'étude présente également un réseau routier assez dense avec de nombreuses routes départementales et nationales, comme le montre la carte de l'intensité journalière du trafic (carte 9). Celle-ci met en évidence les principaux carrefours routiers: Arras, Cambrai, Saint-Quentin, qui sont proches des accès aux autoroutes, à partir desquelles s'effectue une redistribution des flux. L'exemple d'Arras est suffisamment démonstratif, car au nord-est de l'agglomération, la RN 50 mène à Douai, mais un fractionnement du trafic se produit à la jonction avec l'autoroute A1 (Fresnes-Les-Montauban). 15750 véhicules jour sont enregistrés entre Arras et Fresnes, contre seulement 9000 de cet accès à la A1 jusqu'à Douai. Les poids lourds à destination de la Seine Maritime (Rouen et Le Havre) s'orientent ainsi vers Arras puis Amiens par les nationales. Nous pouvons dresser le même constat, au sud-est d'Arras, où la route nationale 39 présente un trafic journalier de 9799 véhicules jusqu'à l'accès à l'autoroute A1 (Wancourt) mais seulement de 4500 à 5000 au-delà vers Cambrai. Le réseau routier du Seuil de l'Artois génèrent des flux représentatifs des données endogènes, mais il supporte une redistribution de flux différents à

- ✗ partir des accès autoroutiers, symbolisant la confrontation aux données
- ✓ exogènes, tout comme les principales voies ferrées.

La carte du trafic ferroviaire de voyageurs et de marchandises pour 1980¹ met en évidence les deux principaux axes méridiens(carte 9) , avec d'abord la ligne Paris Lille et au-delà le Bénélux, via Longueau(Amiens) ou Albert, Arras et Douai, ainsi que la ligne Paris Saint-Quentin Valenciennes qui se prolonge vers la Belgique et l'Allemagne. Nous pouvons décomposer le trafic voyageurs entre Lille et Paris. Ils sont au nombre de 20000 par jour entre Paris et Amiens, 12000 entre Amiens et Arras, 8000 de cette ville à Douai, puis à nouveau 12000 de Douai à Lille. La seconde ligne offre 12000 personnes entre Paris et Saint-Quentin, 8000 dans le Valenciennois. Arras et Saint-Quentin apparaissent comme deux destinations importantes, au sein du Seuil de l'Artois, mais aussi des points d'éclatement du trafic au niveau régional, alors que Cambrai reste à l'écart du réseau ferroviaire depuis le XIXème siècle. Il n'y a guère de grandes transversales et le réseau est beaucoup plus dense au nord de notre périmètre d'étude, surtout dans la région lilloise.

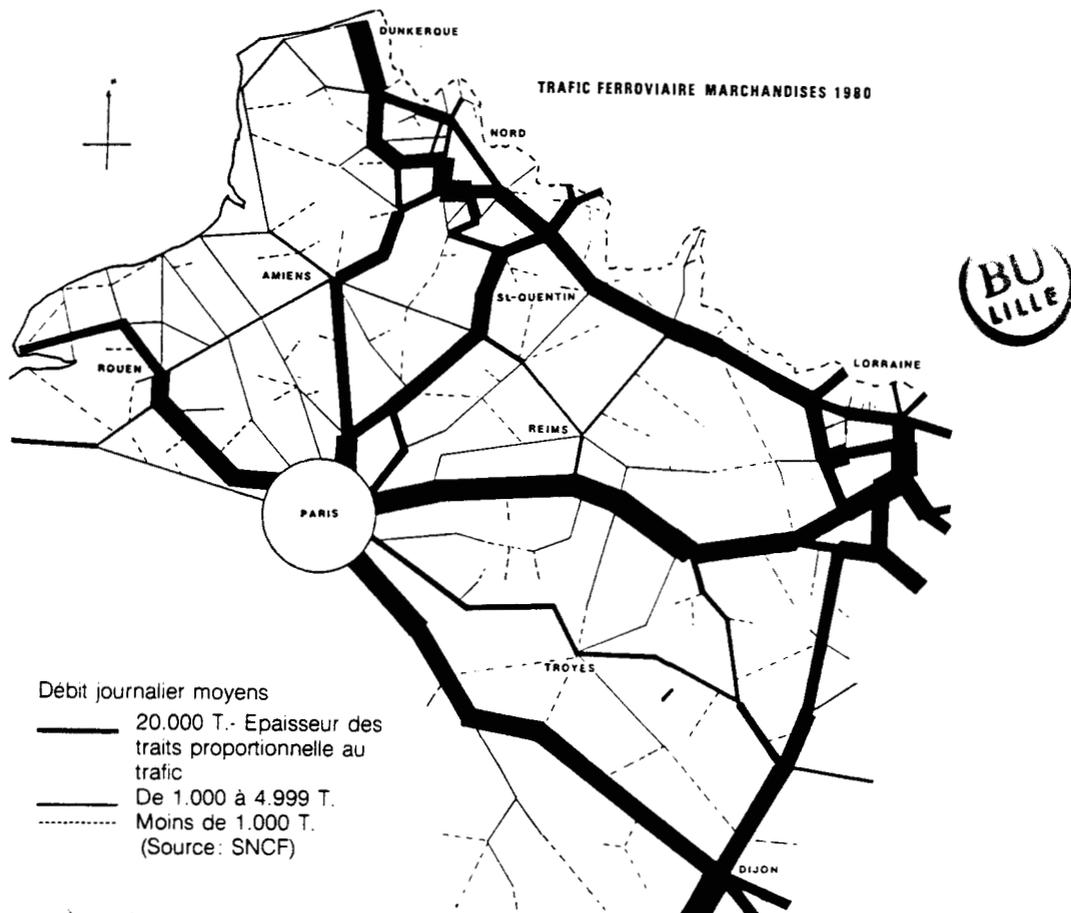
c-De nombreux projets pour une réduction sans cesse accrue des distances temps. Il ne s'agit plus uniquement de désenclavement mais d'un renforcement tous azimuts de la position de contact du seuil de l'Artois, grâce à la création de la ligne TGV nord et de la densification du réseau autoroutier. La voie construite pour le TGV, parallèle à l'autoroute A1, renforce l'orientation méridienne du réseau de communication. Plusieurs hypothèses avaient été envisagées(carte 10), mais le choix du tracé B écarte Saint Quentin(tracé C), Amiens(tracéA) ainsi que Cambrai qui se trouve désormais marginalisée. Le Seuil de l'Artois est donc très inégalement concerné par le train à grande vitesse. Arras, déjà nettement privilégiée par le réseau classique, voit sa fonction de fractionnement du trafic et des flux confortée, en bénéficiant d'un arrêt TGV grâce à une dérivation de la ligne principale. Beaucoup de villes, restées à l'écart du projet, ont fait part de leur amertume(Cambrai et Saint-Quentin) ou ont exprimé de vives protestations(Amiens) qui attestent de l'importance stratégique d'une desserte TGV pour les communes. Le sort de la capitale picarde a ainsi été reconsidéré alors que les villes oubliées cherchent actuellement des possibilités de raccordement. Cambrai doit obtenir une liaison ferroviaire, en trente minutes avec Douai, située sur la voie

¹-Paul Oudart-Le TGV à Amiens: conséquence logique de l'ouverture du tunnel sous la Manche-Hommes et Terres du Nord-1988-1/2.

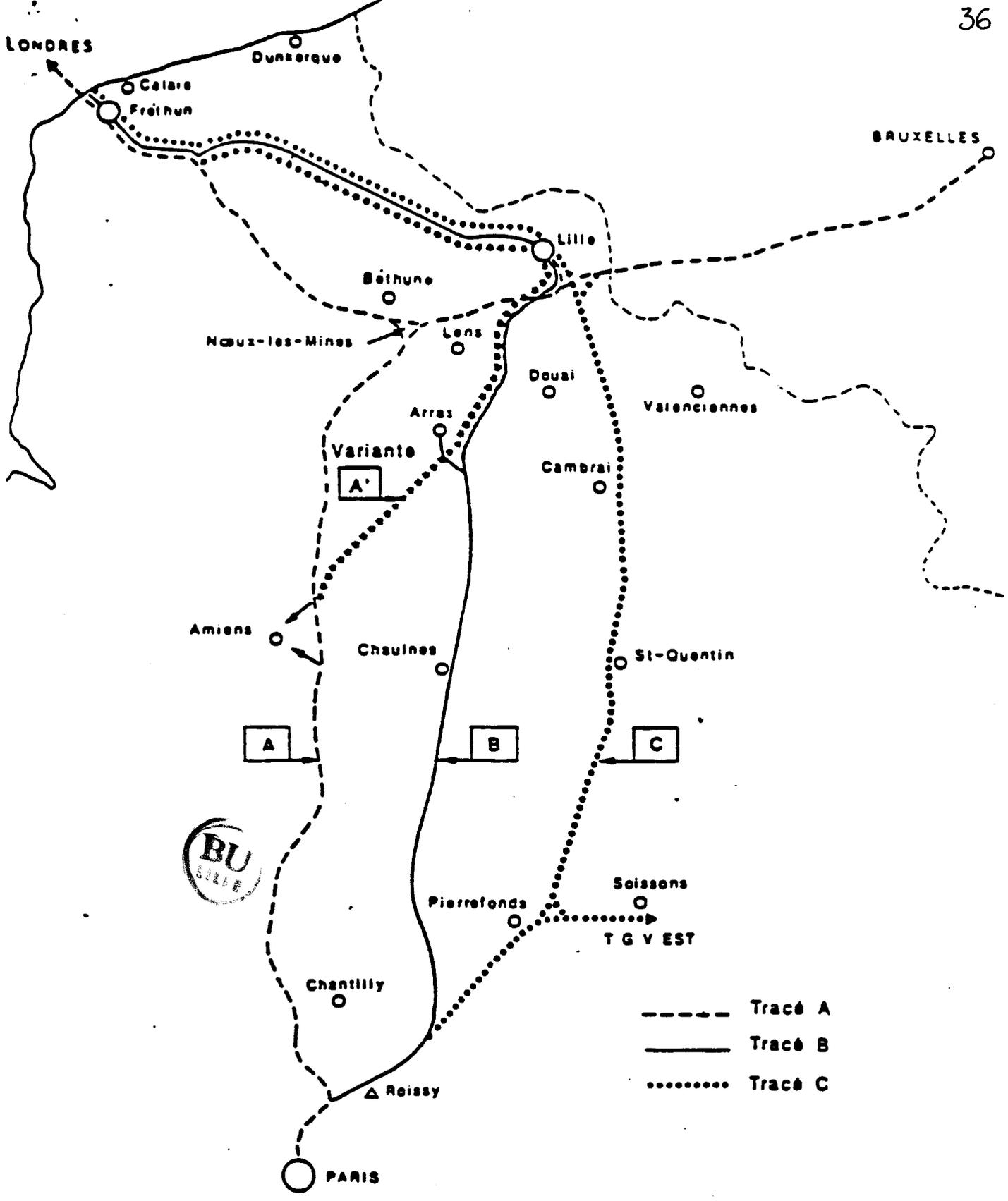


Trafic ferroviaire: les flux dans le Nord-Pas-De-calais et en Picardie en 1980

Carte 9



Source: Paul Oudart - Le TGV à Amiens, conséquence logique de l'ouverture du tunnel sous la Manche - Hommes et Terres du Nord - 1988 - 1/2 -



Carte 10

TGV NORD: LES TRACES EN COMPARAISON

Source : direction régionale de la SNCF. Lille

traditionnelle Paris Lille, via Arras, ou encore une navette de bus reliant Arras en quarante minutes. Le temps de parcours restant ici inchangé par rapport à l'usage de l'automobile, celle-ci sera davantage utilisée entre Cambrai et Arras¹. Les inquiétudes et les efforts déployés par les communes sont justifiés par une évaluation de l'impact du TGV nord, qui contribuera à une contraction des distances temps plus importantes que pour les autoroutes.² Lorsque le TGV réduira de 50% le temps de trajet entre Lille et Paris, c'est comme si Paris remontait vers le nord de 100 à 120 kilomètres" affirme Pierre Bruyelle² en illustrant son propos par la carte intitulée tunnel, TGV et contraction de l'espace temps(carte 11). l'impact sera lié aux points d'arrêt et Arras sera ainsi à 50 minutes de Paris. Les gains de temps seront beaucoup plus réduits pour les villes restées à l'écart, hormis celles qui posent un problème de raccordement(Cambrai), d'autres verront la jonction assurée par initialisation, c'est à dire par circulation de rames TGV sur voies normales, puis voies nouvelles, sans rupture de charge. Tous les gains de temps entre Paris et Valenciennes(30%), entre Paris et Dunkerque seront réalisés entre Paris et Arras³.

Le Seuil de l'Artois et ses abords risquent de connaître, à court terme, la création de trois d'autoroutes(carte 7), dont l'une(A 16) ne traverse pas notre domaine d'étude, mais en est proche et peut y avoir des retombées non négligeables(créations de ZA). L'autoroute A29 s'affirme comme une transversale desservant la Picardie septentrionale en joignant Amiens, et Saint-Quentin, où s'effectue la jonction avec la A26. La A1 bis, destinée à alléger le trafic de la A1, doit traverser le Seuil de l'Artois, à l'ouest d'Arras, et joindre directement Lille à Amiens, confirmant la fonction de carrefour autoroutier de la capitale picarde. Ce projet a néanmoins été différé après les élections régionales de mars 1992 et l'accord intervenu entre les socialistes et les verts à la tête de la région Nord-Pas-De-Calais. Le moratoire sur les projets autoroutiers n'en est déjà plus un puisque le ministère des transports a donné son accord pour l'ouverture de l'enquête d'utilité publique à propos de la A16. Situé dans le Nord-Pas-De-Calais, promu carrefour de l'Europe, et la Picardie, promise au désenclavement, le Seuil de l'Artois connaît une très rapide évolution vers une confrontation

¹-Pierre Bruyelle-Tunnel sous la Manche et mutations urbaines dans le Nord-Pas-De-Calais. Hommes et Terres du Nord-1988-1/2-Numéro spécial: tunnel sous la Manche et développement régional en Europe du Nord-ouest.

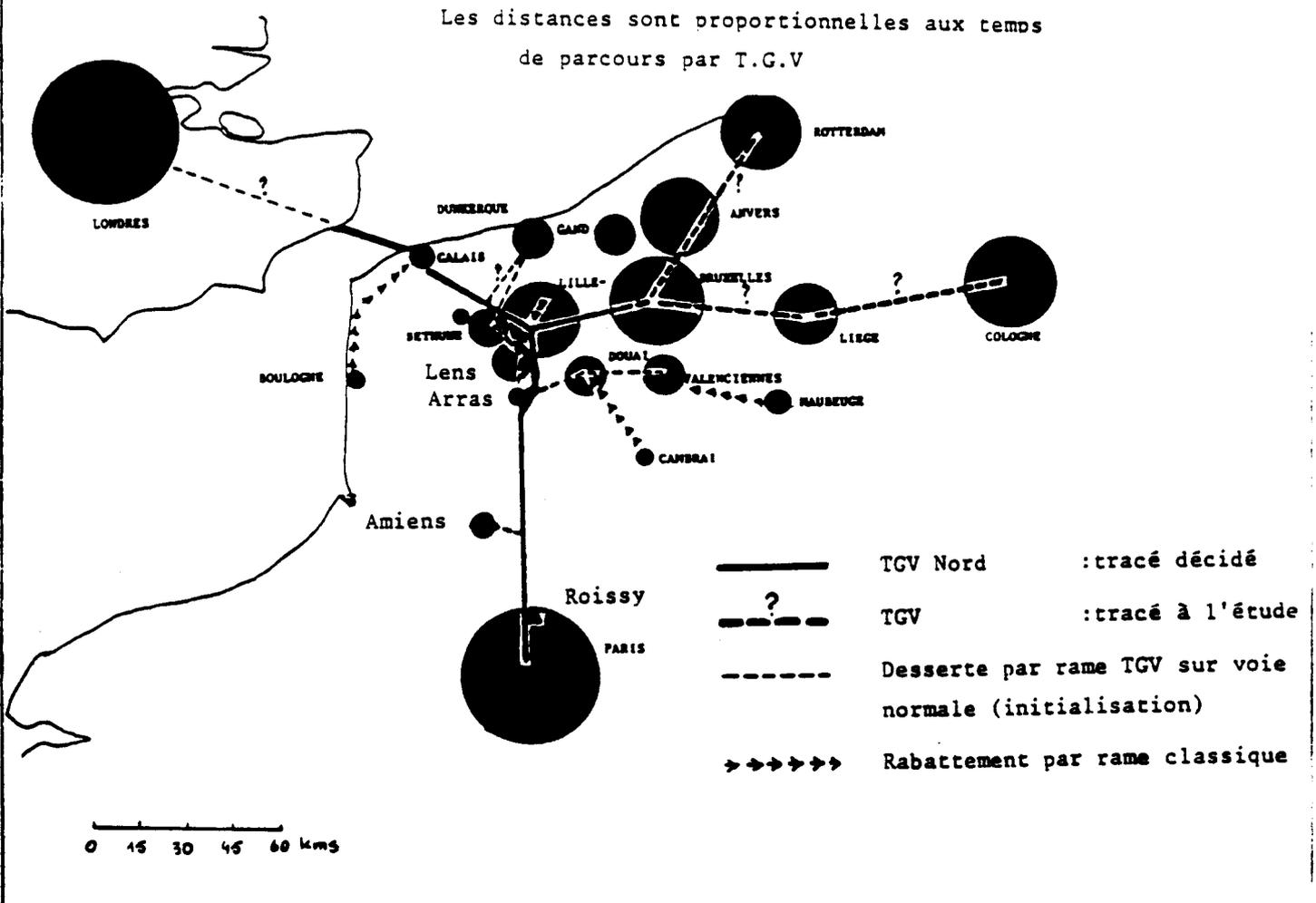
²-Pierre Bruyelle-Op cité.

³-Pierre Bruyelle-Op cité

Carte 11

TUNNEL, T.G.V ET CONTRACTION DE L'ESPACE-TEMPS

Les distances sont proportionnelles aux temps de parcours par T.G.V



Source: Pierre Bruyelle - Tunnel sous la Manche, TGV, et mutations urbaines dans la région Nord. Pas. De. Calais. Hommes et Terres du Nord. 1988/1.2. p21 à 28



accrue aux données exogènes dans un contexte politique favorable à l'ouverture du grand marché européen. L'accessibilité facile justifie l'essor des zones d'activités dans des communes où les élus locaux cherchent à multiplier les possibilités de création d'emplois, ainsi qu'une nouvelle approche du développement local.

B)- Le renouveau des politiques urbaines et la nouvelle carte universitaire .

a-Politiques globales et axes prioritaires de développement. **Une politique urbaine globale** correspond à l'ensemble de mesures et de projets cohérents qui visent non seulement à résoudre des difficultés particulières, mais également à assurer l'expansion et la promotion économique d'un pôle urbain ainsi que l'amélioration de la qualité de la vie grâce à des aménagements et à des équipements destinés à mieux répondre aux besoins de la collectivité locale. **Les projets de ville** reposent donc sur une démarche prévisionnelle et planifiée où les aménagements sont aujourd'hui davantage pensés en fonction de leurs éventuelles retombées économiques. Ils contribuent à donner une meilleure image de marque de la cité auprès des décideurs. **Un axe prioritaire de développement** ne désigne pas uniquement une mesure plus ponctuelle mais une ou deux priorités engendrant un travail suivi et pouvant impliquer des opérations importantes. Elles visent ici toujours à l'expansion économique et les zones d'activités en constituent l'élément majeur, alors qu'elles ne sont qu'un aspect des politiques urbaines.

Sur les 66 communes retenues pour notre étude, 42 sont des communes rurales de taille importante puisqu'elles regroupent, en grande majorité, de 1000 à 2000 habitants, et 24 sont des communes urbaines. Six d'entre elles présentent actuellement une véritable politique urbaine avec les trois villes moyennes; Arras, Cambrai, et Saint- Quentin, les petites villes de Péronne et de Saint-Laurent-Blangy, le bourg de Neuville-Saint-Rémy. Ces deux derniers exemples appartiennent respectivement aux agglomérations d'Arras et de Cambrai. Toutes les autres communes urbaines offrent aujourd'hui des axes prioritaires de développement, parmi lesquelles huit des neuf bourgs, et six des huit petites villes. Le bourg de Bapaume s'oriente progressivement vers une approche plus globale des problèmes urbains. Comment se concrétise la réalisation d'une politique urbaine au niveau spatial? Les municipalités ont le souci de valoriser l'ensemble des

atouts existants, potentiels, et pressentis et les différents types d'espaces urbains sont alors concernés. La valorisation du patrimoine historique et touristique, l'aménagement d'espaces conviviaux (axes piétonniers), le renforcement des activités économiques dominant dans les centres. Arras réalise ainsi un centre des affaires à proximité de la gare et donc du futur arrêt TGV. En revanche, les péri-centres sont confrontés aux problèmes de conversion des espaces industriels hérités et les communes font face à la gestion des friches témoignant de difficultés encore récentes (textile à Cambrai, industries alimentaires à Arras). Les aménagements liés au développement social des quartiers dans les banlieues, les aires de loisir et de récréation (parcs, golfs) et la création de ZA en liaison avec la présence ou la proximité d'axes de communication importants concernent enfin les périphéries urbaines. Deux remarques s'imposent au-delà de ce canevas synthétique. Toutes ces actions n'ont pas été forcément corrélatives dans le temps mais sont néanmoins intégrées dans un projet de ville. Arras a ainsi entrepris la rénovation du centre historique (les deux places flamandes) et la création de rues piétonnes dans le cadre du contrat ville moyenne, dans les années soixante dix, mais de telles réalisations n'ont été reprises qu'au début des années quatre vingt dix dans les actions menées pour développer le tourisme et améliorer l'image de marque de la cité, y compris auprès des décideurs. L'importance et l'intensité des aménagements, acquis ou en projet, varient naturellement selon la taille du pôle urbain considéré. Ces opérations ne révèlent aucune originalité par rapport à de nombreuses villes françaises où elles sont largement banalisées, mais elles sont ici nouvelles et récentes, aussi bien pour les axes prioritaires de développement, que pour les politiques urbaines.

Ces deux démarches s'appuient sur la recherche de la cohérence, comme nous l'avons montré précédemment, et d'une meilleure efficacité, grâce au partenariat qui s'est renforcé, depuis la fin des années quatre vingt, avec les instances professionnelles, comme les CCI ou chambre de commerce et d'industrie, et les institutions politiques tels les conseils généraux et régionaux. La participation aux projets communaux peut revêtir différents aspects: financier, technique, administratif. elle peut également se manifester pour le travail de prospection auprès des entreprises. Ce partenariat concerne souvent la création ou l'extension des zones d'activités. Les circonscriptions de CCI, les conseils généraux, et plus rarement les conseil régionaux peuvent également être des maître d'ouvrage. Ils procèdent alors, comme les communes, à l'achat des parcelles,

à l'installation des VRD, ou voiries et réseaux divers, après la viabilisation principale opérée par la DDE, et prennent parfois en charge la construction des locaux.

b- Le Seuil de l'Artois et le programme université 2000. Les villes moyennes ont pris conscience de l'intérêt vital d'une politique de formation, en intégrant dans les projets de villes. La présence de jeunes et d'actifs mieux qualifiés, d'infrastructures d'accueil nouvelles constituent, en effet, un atout supplémentaire, dont l'intérêt ne se limite pas au domaine économique. En créant un système d'observation des critères de localisation des entreprises (SOCLE), l'institut français de démoscopie, avec l'aide de l'INSEE, et sous l'impulsion de la DATAR¹, a clairement mis en évidence l'importance privilégiée de l'environnement local sur les éventuelles implantations d'entreprises. L'enquête réalisée auprès de 500 entreprises de plus de 10 salariés excluent, certes, les secteurs non liés à la distribution, mais a le mérite de mettre en évidence quatre paramètres qui sont, dans l'ordre, la qualité de la vie, l'image globale de la région, le dynamisme des personnalités politiques, et la qualité de l'environnement scolaire et universitaire. Or non seulement trois de ces données sont très nettement privilégiées par les politiques urbaines mais encore, promouvoir la formation atteste de la volonté des élus locaux, contribue à une meilleure qualité de vie, tout en singularisant et améliorant l'image d'un micro espace régional qui a souffert d'une vision globale largement banalisée d'appartenance à un pays noir. Tenir compte de ces différents paramètres renforce alors la probabilité d'implantation d'entreprises, notamment sur les nombreuses ZA que compte le Seuil de l'Artois.

La stratégie des villes moyennes est récente, mais s'avère très pertinente car, d'une part, une véritable politique urbaine mise, avant tout, sur les interrelations, et d'autre part la priorité accordée à la formation correspond à un besoin des entreprises soucieuses de la qualification de la main d'oeuvre présente sur place, ainsi que de la scolarisation des enfants des cadres et de l'équipe dirigeante souvent délocalisés. Les villes moyennes organisent déjà la formation continue, par le biais d'instances districales ou par le partenariat (CCI), mais elles ont bénéficié d'un contexte national favorable, celui du gonflement des effectifs dans les lycées, pour accueillir des antennes universitaires, à partir des grandes universités régionales (Lille, Amiens). Arras s'est alors consacré aux lettres et sciences

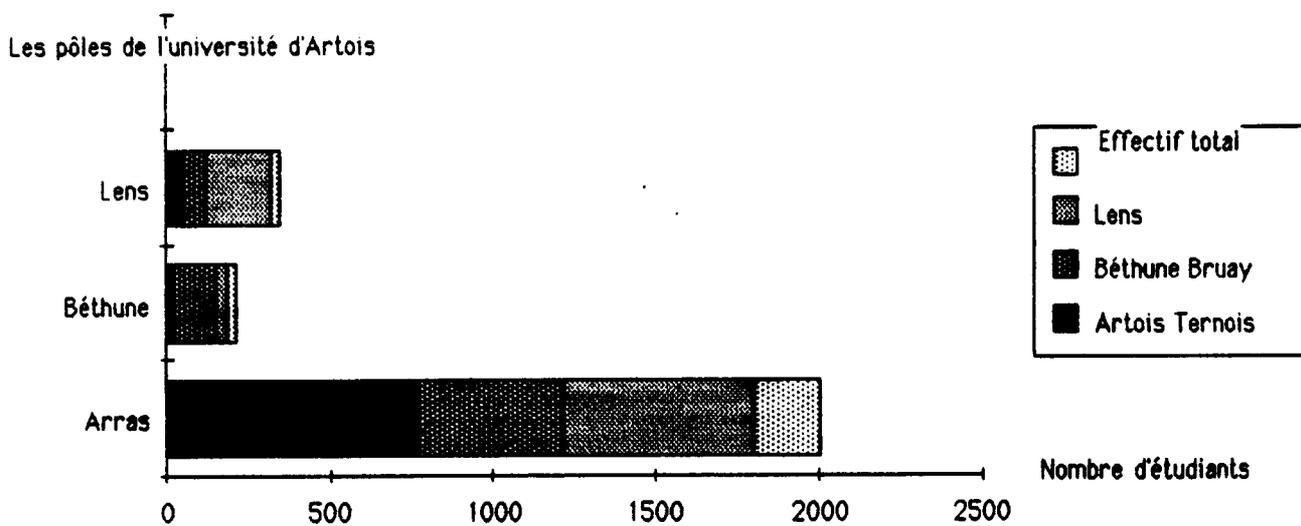
¹- 3ème salon de l'implantation d'entreprises et du développement local-Paris-16, 17, 18 juin 1992

humaines, Cambrai à l'histoire, et Saint-Quentin aux sciences. Loin de décongestionner les effectifs des grands centres universitaires, et correspondant à de réels besoins dans des régions dynamiques sur le plan démographique, notamment le Nord-Pas-Calais, ces antennes ont été retenues, développées, et parfois promues dans le cadre des schémas d'aménagement et de développement des enseignements supérieurs pour les régions françaises, approuvés par les CIAT, comités interministériels d'aménagement du territoire des 3 et 28 novembre 1991. Ces schémas, regroupés sous l'appellation "schéma universités 2000", prévoient les investissements nécessaires, entre 1991 et 1995, pour accueillir 350000 étudiants dans les prochaines années. Les efforts financiers menés par l'état, en collaboration avec les collectivités locales (régions, départements, villes) aboutissent à l'émergence de pôles européens (Grenoble, Montpellier, Lille, Strasbourg, Toulouse) et à une densification des implantations universitaires au niveau des villes moyennes (carte 12).

Au-delà des vocations acquises, Saint-Quentin et Cambrai enregistrent chacune la création d'un IUT, confirmant la spécialisation scientifique de la première, et consacrant l'intégration de la seconde au sein de l'université du Hainaut-Cambrésis, après une période d'hésitation. Elle reste coupée du pôle valenciennois et de l'université multipolaire d'Artois. Celle-ci bénéficie d'une réelle promotion, car comme le soulignait son administrateur provisoire, Alain Lottin, lors de l'inauguration officielle en octobre 1992, aucune université nouvelle n'a été créée, dans notre région, depuis 1562, sous le règne de Philippe II d'Espagne. Les pôles de Lens (Sciences, IUT), de Béthune (sciences économiques, IUT, IUP), et d'Arras (Lettres, langues et sciences humaines) constituent cette nouvelle université, en plein essor, puisqu'elle accueille 3554 étudiants en 1993, contre 2549 inscrits en 1992. La création du centre d'Arras, ardemment défendu par les élus locaux, centralise les services administratifs et regroupe 54,5% du nombre total d'étudiants. Une telle infrastructure accroît le rayonnement de la cité. D'après une enquête (tableau 1) réalisée par l'université d'Artois sur l'origine des étudiants du pôle arrageois, en fonction de la résidence des parents en 1992, l'attraction arrageoise (figure 2) se trouve confortée au sein de son propre bassin d'emploi (38,32% des étudiants) mais s'étend de façon nouvelle sur le bassin minier puisque 29% et 23% des étudiants viennent respectivement des bassins d'emploi formation de Lens et Béthune. En revanche, l'influence des pôles de Béthune et de Lens est beaucoup moins conséquente pour l'arrageois. Hormis la réalisation des

Figure 2

LE NOMBRE D'ETUDIANTS SELON LES PRINCIPAUX BASSINS DE RECRUTEMENT PAR
RAPPORT A L'EFFECTIF TOTAL POUR CHAQUE POLE DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS EN 1992



SOURCE: université d'Artois



L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES ETUDIANTS DES DIFFERENTS POLES DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS, PAR BASSIN D'EMPLOIS ET DE FORMATION, EN 1992

Tableau 1

POLE D'ARRAS(2004 inscrits au 30/1/92)

Bass d'emploi	Nbre d'inscrits	pourcentage
Artois Ternois	768	38,2
Lens	579	28,89
Béthune Bruay	449	22,4
TOTAUX	1796	89,49

POLE DE BETHUNE(215 inscrits au 1/12/92)

Bass d'emploi	Nbre d'inscrits	Pourcentage
Béthune Bruay	125	58,14
Lens	37	17,21
Artois ternois	19	8,84
TOTAUX	181	84,19

POLE DE LENS(346 inscrits au 1/12/92)

Bass d'emploi	Nbre d'inscrits	pourcentage
Lens	200	57,8
Béthune Bruay	67	19,36
Artois ternois	49	14,16
TOTAUX	316	91,32

TOTAL UNIVERSITE D'ARTOIS(2565 inscrits entre le 30/11 et le 1/12)

Bass d'emploi	nbre d'inscrits	pourcentage
Artois Ternois	836	32,59
Lens	816	31,8
Béthune bruay	641	24,99
TOTAUX	2293	89,38

SOURCE: université d'Artois- l'enquête réalisée du 30/11 au 1/12/92 indique l'origine géographique des étudiants selon celle des parents

L'IUT de Lens(430 étudiants), antenne universitaire de Lille 2, n'est pas comptabilisé dans le pôle de Lens

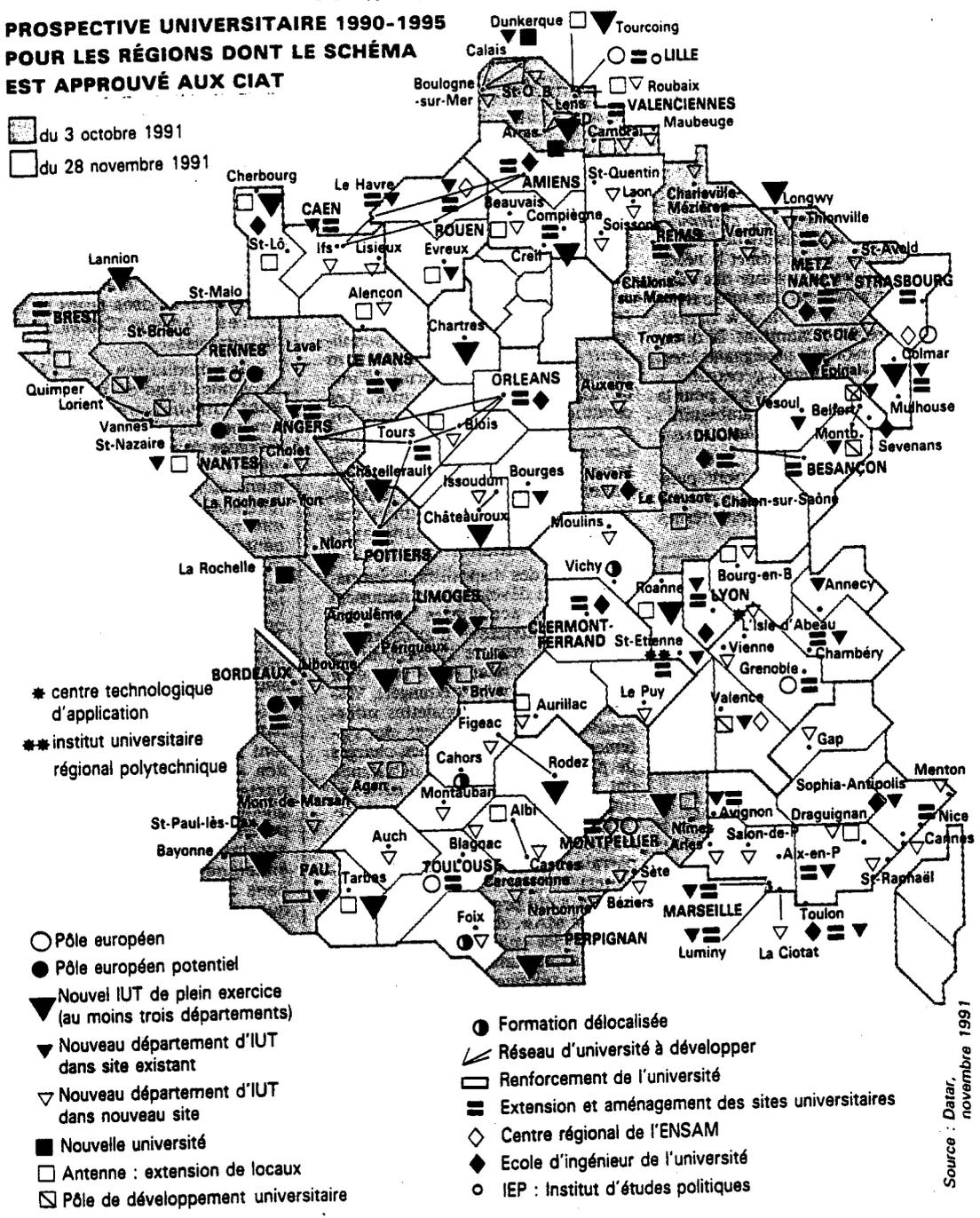
Seuls les trois principaux bassins de recrutement ont été retenus pour chaque pôle

Les implantations nouvelles d'« Universités 2000 »

Le Monde 5/12/91

PROSPECTIVE UNIVERSITAIRE 1990-1995
POUR LES RÉGIONS DONT LE SCHEMA
EST APPROUVÉ AUX CIAT

■ du 3 octobre 1991
□ du 28 novembre 1991



- * centre technologique d'application
- ** institut universitaire régional polytechnique

- Pôle européen
- Pôle européen potentiel
- ▼ Nouvel IUT de plein exercice (au moins trois départements)
- ▽ Nouveau département d'IUT dans site existant
- ▽ Nouveau département d'IUT dans nouveau site
- Nouvelle université
- Antenne : extension de locaux
- ◻ Pôle de développement universitaire

- Formation délocalisée
- ▭ Réseau d'université à développer
- ▭ Renforcement de l'université
- ▭ Extension et aménagement des sites universitaires
- ◆ Centre régional de l'ENSAM
- ◆ Ecole d'ingénieur de l'université
- IEP : Institut d'études politiques

Source : Datar, novembre 1991



différents bâtiments(salles de cours, bâtiments administratifs, bibliothèque universitaire, restaurant universitaire, résidences)et la création directe d'emplois, la ville d'Arras doit éventuellement faire face aux effets induits et à une dynamisation de la vie culturelle car les loisirs étudiants sont prioritairement tournés vers le cinéma, les musées, les expositions, selon une seconde enquête menée par le département de Lettres modernes auprès de 280 inscrits(20% de l'effectif arrageois) au sein de cette UFR en 1992.

C)- Périurbanisation et rurbanisation

a- L'étalement de la croissance démographique autour des villes. La période 1975/1982 est caractérisée par la baisse de la polarisation urbaine, la périurbanisation, et la rurbanisation. Les trois villes moyennes perdent effectivement de la population alors que les communes des banlieues en gagnent. Les exceptions sont rares comme le montre la carte de l'évolution des populations communales pour les deux dernières périodes intercensitaires(carte 13). Seules deux communes de l'agglomération arrageoise enregistrent une perte d'habitants de 1975 à 1982(Agny, Beaurains), deux également pour Saint-Quentin avec Morcourt et Gauchy, qui est une petite ville. Une telle évolution peut, ici, correspondre aux difficultés de l'industrie dans ce secteur. En revanche, aucune commune de l'agglomération cambrésienne ne perd de la population. Le bilan est relativement identique pour les communes situées dans un rayon de dix kilomètres autour de ces principales agglomérations. Seules trois communes proches d'Arras(Maroeuil, Fampoux, Feuchy), deux autour de Saint-Quentin(Holnon, Etreillers), et deux à proximité de Cambrai(Oisy-Le-Verger, Rumilly-En-Cambrésis) ont connu une perte de population de 1975 à 1982. La périurbanisation et la rurbanisation qui affectent le Seuil de l'Artois, sont beaucoup plus nuancées pour les secteurs les plus ruraux, même si nous n'intégrons que les communes de plus de 1000 habitants, à quelques exceptions près. Sur vingt et une communes, trois sont de petites villes(Doullens, Albert, Péronne) et seule une d'entre elles gagne des habitants(Péronne), alors même que des bourgs ou des villages proches de celles-ci peuvent néanmoins afficher une augmentation de leur population. C'est le cas de Beauval, près de Doullens, de Méaulte, près d'Albert, alors que Doingt, à proximité immédiate de Péronne perd des habitants. La croissance de Beauval et Méaulte correspond à un mouvement de

Types d'évolution	Nombre de cas	Sous types d'évolution	Nombre de cas	Nom des communes
	29	b>a	12	Athies, Anzin St Aubin, Bailleul S B, Etreillers, Fontaine N D, Gouzeaucourt, Itancourt, Marquon, Méaulte, Rœux, Vaux, Tilloy Les M
		a>b	17	Achicourt, Aubigny En A, Avesnes Le C, Beauval, Croisilles, Duisans, Ecourt St Q, Essigny, Harly, Homblières, masnières, Monchy Le P, Neuville St V, Omissy, Proville, Railencourt, Rivière
	13	Croissance faible à moyenne puis baisse faible à moyenne	7	Epehy, Escaudœuvres, Lecluse Marcoing, Neuville St R, Péronne, Roisel
		Croissance forte à très forte puis baisse moyenne	2	St Laurent Blangy Rouvroy
		Croissance forte à très forte puis baisse faible	4	Beaumetz les Loges, Dainville Ste Catherine- Les-A, St Nicolas-Les-A
	10	Baisse faible à moyenne puis gain faible	5	Beauquesne, Gauchy, Moislans Morcourt, Oisy Le V
		Idem puis gain moyen	3	Beaurains, Rumilly, Villers-Bocage
		Idem puis gain très fort	2	Agny, Marœuil
	14		14	Albert, Arras, Bapaume, Bucquoy, Cambrai, Doingt Doullens, Fampoux, Feuchy Holnon, Mont St Eloi, Pas-En-A, St Quentin, Vermand

a: évolution pour la période intercensitaire 1975-1982

b: évolution pour la période intercensitaire 1982-1990

hausse

baisse

Source: recensements de population de 1975, 1982, 1990- INSEE

LES TYPES D'EVOLUTION_ NOMBRE D'AGGLOMERATIONS PAR TYPE

COMMUNES SELON LA TAILLE	LES TYPES D'EVOLUTION									Total
	I		II			III			IV	
	1	2	1	2	3	1	2	3		
> 20000 hbts	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3
5000 à 20000	0	1	1	1	2	1	0	0	2	8
2000 à 5000	1	5	3	0	1	0	1	1	1	13
400 à 2000	11	11	3	1	1	4	2	1	8	42
dont 400 à 1000	13	2	0	1	1	1	0	0	2	10
Total	12	17	7	2	4	5	3	2	14	66

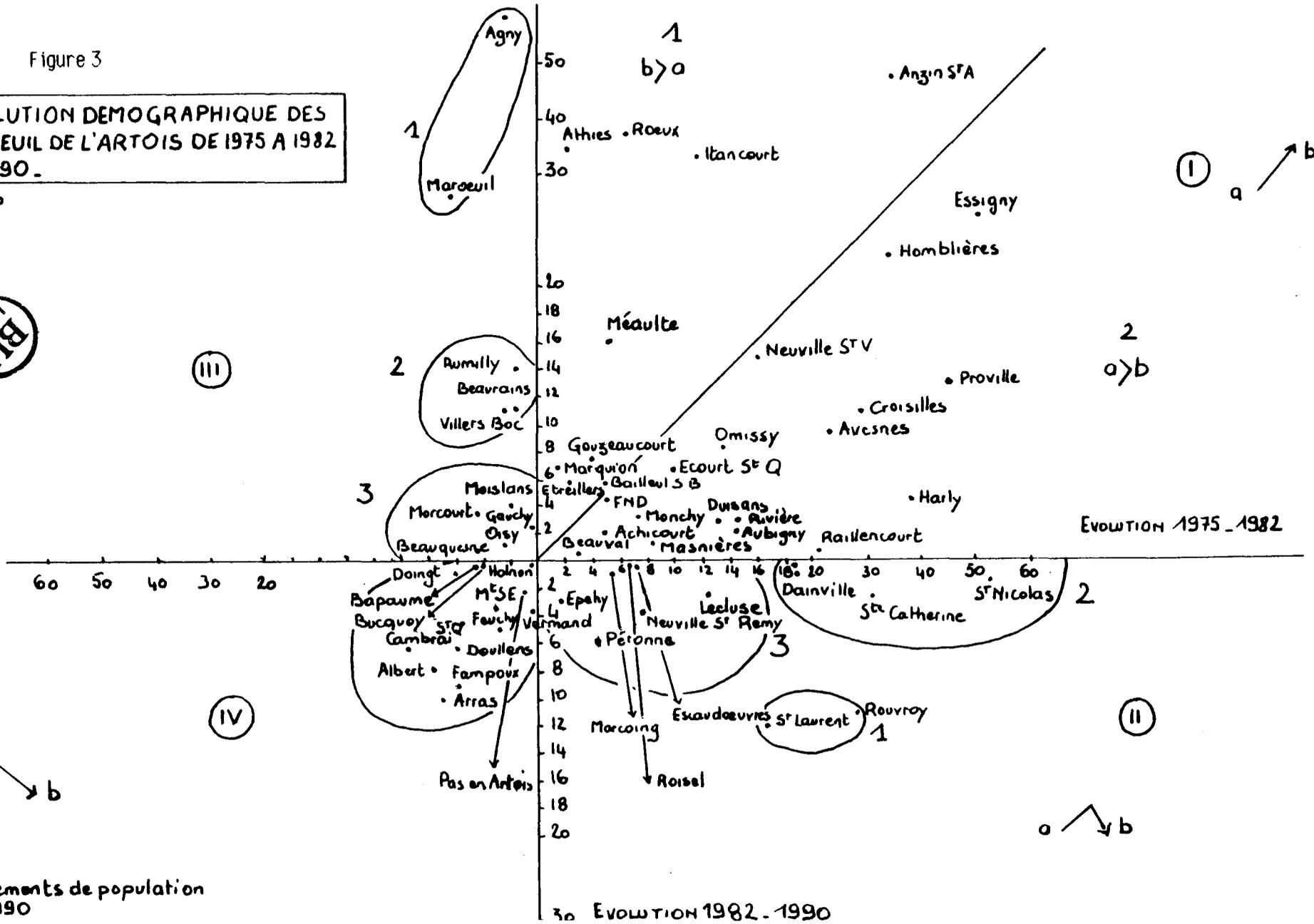
Figure 3

LES TYPES D'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DES COMMUNES DU SEUIL DE L'ARTOIS DE 1975 A 1982 ET DE 1982 A 1990.

a ↘ b



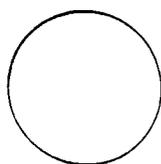
(III)



Source: recensements de population 1975 - 1982 - 1990

LEGENDE

I) LES COMMUNES SELON LA TAILLE EN 1990



ville moyenne- > 20000 hbts



Petite ville- 5000 à 20000 hbts

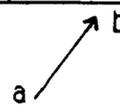


Bourg- 2000 à 5000 hbts



Village- 400 à 2000 hbts

II) LES TYPES D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION COMMUNALE ENTRE 1975 ET 1982 PUIS DE 1982 A 1990

Types d'évolution	sous types d'évolution	symboles
I 	b > a	1 
	a > b	2 
II 		1 
		2 
		3 
III 		1 
		2 
		3 
IV 		



Le cercle choisi à titre d'exemple correspond à celui retenu pour les bourgs

a

Evolution de la population communale- 1975-1982

b

Evolution de la population communale- 1982-1990

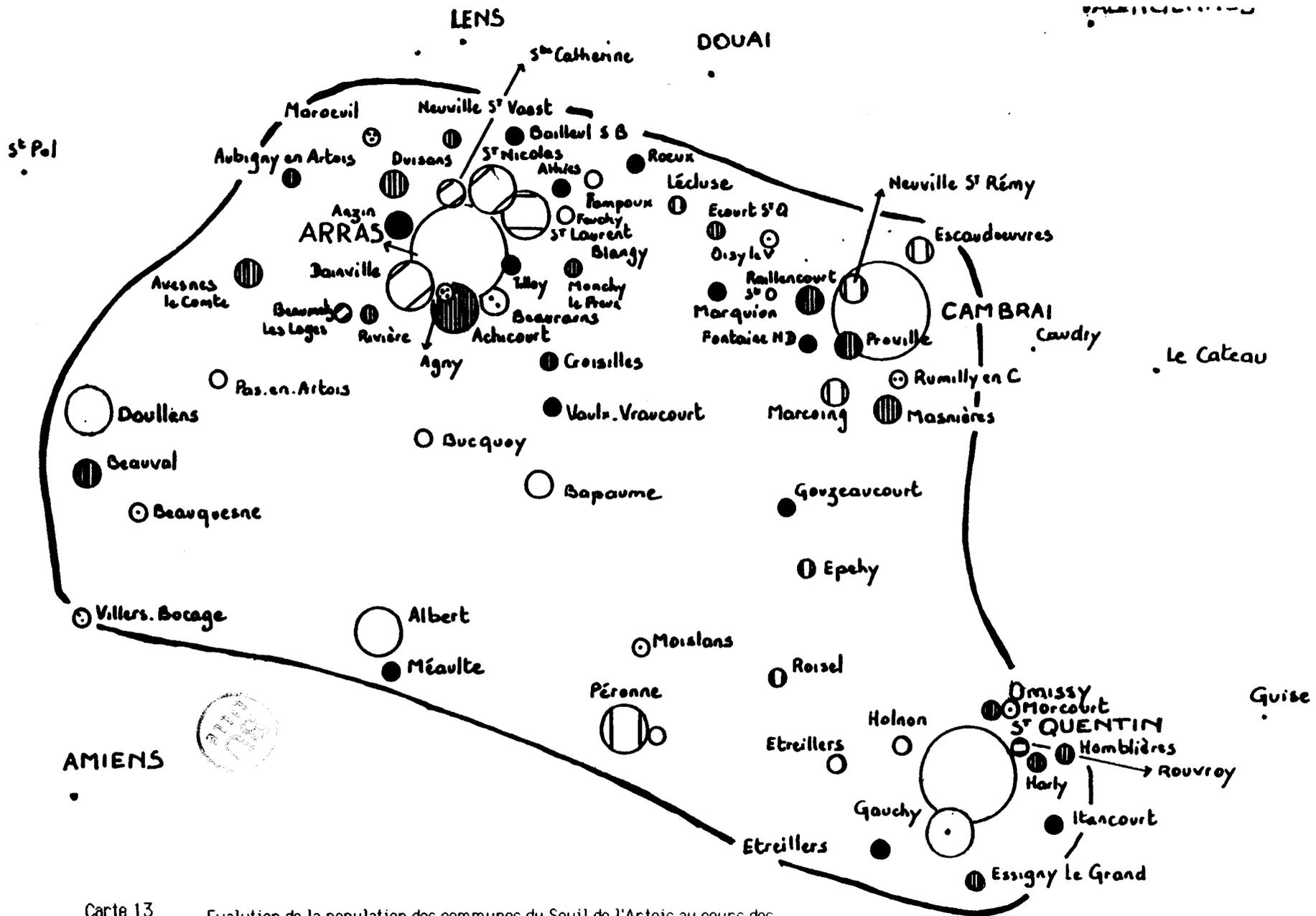


Hausse



Baisse





Carte 13

Evolution de la population des communes du Seuil de l'Artois au cours des deux dernières périodes intercensitaires

périurbanisation et de rurbanisation à partir des deux petites villes proches. Six communes, essentiellement des villages, sauf Bapaume qui est un bourg, situées au sud-ouest de notre domaine d'étude, c'est à dire dans sa partie la plus rurale, voit leur population diminuer (Pas-en-Artois, Bucquoy, Beauquesne, Villers-Bocage, Moislans, Bapaume). Les neuf autres communes; bourgs (Avesnes-Le-Comte) ou villages (Aubigny-en-Artois, Vaulx-Vraucourt, Lécuse, Ecourt-Saint-Quentin, Marquion, Gouzeaucourt, Epehy, Roisel) connaissent la croissance. Cela est, peut-être, du à l'attrait exercé sur le monde rural, mais aussi et surtout à leur relative proximité d'une agglomération principale, ou à leur situation sur un axe de communication important facilitant les liaisons rapides avec Arras, Cambrai, et Saint-Quentin. Hormis les nuances propres à notre domaine d'étude, les caractéristiques essentielles sont conformes aux évolutions régionales. Pierre Bruyelle parle, à propos de la région Nord-Pas-De-Calais, d'une redistribution complexe de la population, tout en précisant qu' une telle évolution se retrouve pour d'autres régions françaises et notamment la Picardie voisine¹. Le même auteur note que, pour la première fois, la tendance n'est plus à la croissance urbaine de 1975 à 1982. Les trois villes moyennes de notre domaine d'étude s'inscrivent donc dans le droit fil de la réalité régionale, et ce d'autant plus que la Picardie connaît, pour la même période, un très net ralentissement de la croissance urbaine, notamment pour les unités de plus de 50000 habitants². la périurbanisation et la rurbanisation se développent, mais Pierre Bruyelle précise que les zones périurbaines les plus proches des principales agglomérations ont connu les apports migratoires les plus importants dans le Nord-Pas-De-Calais. C'est le cas pour Arras et Cambrai, alors que ce mouvement est moins net pour Saint-Quentin, contrairement à la nette tendance régionale picarde. La rurbanisation qui justifie la croissance de la population des communes rurales, peut aussi se produire assez loin des principaux centres urbains. Elle est perceptible dans un rayon de vingt cinq kilomètres autour d'Arras, mais aussi sur la Picardie septentrionale, alors même que des petites villes (Doullens, Albert) et des bourgs (Bapaume) peuvent connaître un déclin de leur population. Le sud de la Picardie est, en revanche, très attractif et connaît un accroissement urbain, en raison de la proximité de Paris.

1-Pierre Bruyelle-L'évolution récente des soldes migratoires ruraux et urbains dans le Nord-Pas-De-Calais-Hommes et Terres du Nord-1987/1.

2-Pierre Bleuze-L'évolution récente des soldes migratoires ruraux et urbains en Picardie-Hommes et Terres du Nord-1987/1.

b-Les premières leçons du recensement de 1990: confirmation ou inversion de tendance ?

La baisse de la polarisation urbaine demeure une constante même si elle est moins accentuée. Les trois villes moyennes perdent donc toujours de la population (figure 3-tableau 2). La suburbanisation, c'est à dire l'évolution du nombre d'habitants des communes des banlieues formées autour des trois villes moyennes est plus nuancée par rapport au recensement précédent. Les communes les plus importantes des banlieues connaissent pratiquement toutes une baisse de population entre 1982 et 1990. La seule exception est constituée par Achicourt dans la banlieue d'Arras. Les bourgs de banlieue connaissent des évolutions variables, tantôt à la hausse, tantôt à la baisse. **La périurbanisation persiste et s'accroît.** En effet, les communes qui connaissaient déjà une croissance de leur population de 1975 à 1982 voit celle-ci confirmée de 1982 à 1990. La continuité prévaut également pour celles qui enregistraient une perte d'habitants de 1975 à 1982. Seules quelques communes font exception. Le gain fait suite à la perte pour maroeuil (Arras), Rumilly (Cambrai), alors que la perte d'habitants succède à un gain de population pour Beaumetz-les Loges (Arras) et Marcoing (Cambrai). les mêmes caractéristiques apparaissent pour la rurbanisation, par rapport à la période intercensitaire précédente, sauf pour trois communes. Epehy et Roisel connaissent désormais une baisse de population mais Moislans gagne des habitants. Les trois petites villes sont sur le déclin. C'est une confirmation pour Doullens et Albert, mais une inversion de tendance pour Péronne. Les bourgs ou villages situés dans leur proximité immédiate affichent toujours un gain de population, à l'exception de Doingt, à l'est de Péronne, qui perd toujours des habitants. La continuité prévaut et les inversions de tendances demeurent ponctuelles, sauf pour la suburbanisation qui est plus nuancée, surtout pour les communes les plus importantes des banlieues. Le mouvement de périurbanisation et de rurbanisation est logiquement plus intense à proximité des principaux centres urbains.

L'originalité persistante du Seuil de l'Artois repose précisément sur des évolutions conformes aux tendances régionales, alors même que cet espace est moins densément peuplé, moins dynamique sur le plan économique, et présente un niveau de vie moins élevé, par rapport aux régions centrales voisines. La suburbanisation et la périurbanisation traduisent ainsi de fortes pressions sur le foncier qui se matérialisent, non seulement par la création de nouvelles zones résidentielles, notamment sous la forme pavillonnaire, mais aussi d'espaces de loisirs et surtout de zones d'activités.

Ces mutations spatiales sont particulièrement nettes pour les principales agglomérations et leurs abords immédiats. La rurbanisation révèle la diffusion du mode de vie urbain dans les campagnes et contribuent à rendre les communes plus sensibles à des aménagements de type zones d'activités. Elle concerne pratiquement l'ensemble de notre périmètre d'étude de façon homogène, à l'exception de la partie sud-ouest plus rurale. Ce secteur connaît également un déclin des petites villes et des bourgs, ainsi que des villages qui ne sont pas suffisamment proches des agglomérations, ou moins bien reliés à celles-ci que les autres. La présence d'axes importants de communication peut donc justifier à elle seule la création de ZA. Le bourg de Bapaume connaît ainsi une perte d'habitants qui s'atténue pour la dernière période intercensitaire, mais la situation sur la route nationale, jadis la plus empruntée entre Arras et Paris, et la proximité de l'autoroute A1, ont motivé la création d'une zone d'activités en 1978. Le développement de la fonction de passage et de communication, le renouveau des politiques urbaines et l'étalement de la croissance démographique autour des villes constituent des mutations importantes qui contrastent avec une longue période d'apathie préjudiciable. Or, celle-ci témoigne des fortes difficultés et des blocages que le Seuil de l'Artois a pu connaître et qui ont fortement contrarié son développement économique.

1_1-3 DES MUTATIONS D'AUTANT PLUS IMPORTANTES QU' ELLES FONT SUITE A UN LONG PROCESSUS DE MARGINALISATION.

A)- Le processus de marginalisation.

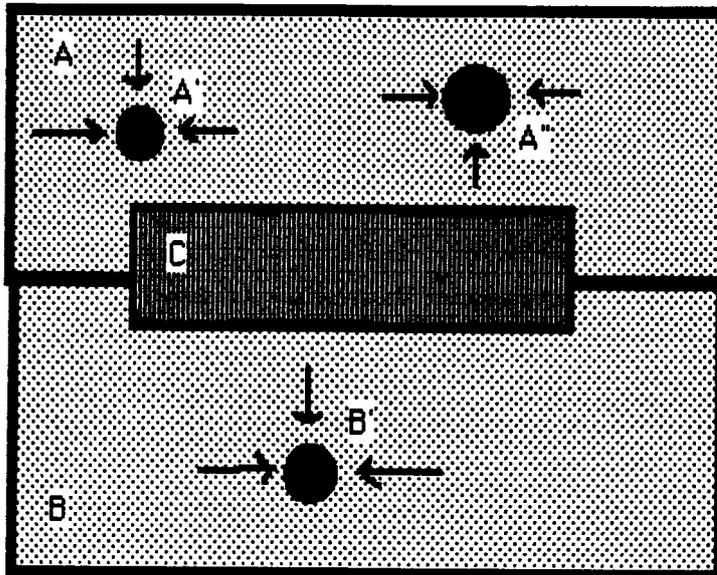
a-Un micro espace régional qui correspond à une région de marges. Définir un espace comme une périphérie, c'est avant tout faire référence à la situation actuelle dont les caractéristiques peuvent attester d'une marginalisation, c'est à dire de blocages et de ruptures, qui ont compromis le développement économique. Les concepts de périphérie et de marges sont donc proches mais au second s'ajoute le poids des héritages, témoignant de fortes contraintes historiques. Jean-Pierre Renard y fait directement référence pour expliquer l'appauvrissement des espaces mitoyens au Nord-Pas-De-Calais et à la Picardie¹. Un élan a été brisé et ce coup d'arrêt entraîne une marginalisation progressive, tandis que des espaces voisins affirment leur développement et deviennent

¹- Jean-Pierre Renard-Etude géographique des marges mitoyennes des régions Nord-pas-De-Calais et Picardie-La contribution de limites territoriales, autrefois frontalières, à la marginalisation d'espaces ruraux-Thèse de doctorat d'état-Lille-Deux volumes.

progressivement des centres. En s'inscrivant dans la durée, le déséquilibre s'aggrave et s'amplifie. Les régions centrales se développent, deviennent de plus en plus attractives, et les principaux pôles urbains étendent leur influence sur la marge qui devient alors une périphérie (figure 4). C'est donc au nom de ce moindre développement économique que les villes principales, comme ici Paris et Lille peuvent étendre leur aire d'influence au-delà de la région centre à laquelle elles appartiennent. Deux concepts clés ; attraction et rejet, apparaissent au fur et à mesure que s'affirment périphérie et région centrale, en raison, d'une part, des solidarités croissantes au sein de celle-ci et d'autre part de l'affaiblissement économique de la périphérie. L'importance des échanges, des axes de communication, les raisons d'implanter une entreprise y sont ainsi beaucoup moins intenses. L'attraction exercée par le centre et le rejet de la périphérie par celui-ci sont d'autant plus nets si elle a connu un processus de marginalisation. Il peut ainsi expliquer que la différenciation spatiale et qualitative ne soit guère perturbée par des altérations fonctionnelles dans le tissu économique de la région centrale. Elle correspond ainsi à un système hétérogène dans le Nord-Pas-De-Calais car nous y décelons la présence d'espaces ou de sous systèmes en crise et d'autres en développement. Le bassin minier est un sous système qui fait face à la conversion des activités traditionnelles héritées du XIX^{ème} siècle et cumule les aides à l'échelon national et européen. L'agglomération lilloise, fortement marquée par le déclin des industries et notamment du textile, apparaît comme un sous système en renouvellement, avec le développement des activités tertiaires et l'affirmation réelle de la fonction de carrefour européen. Conversion et renouvellement montrent la capacité d'adaptation d'une région centrale où les solidarités traditionnelles, intensément perturbées, se transforment progressivement. Les profondes altérations qui affectent la région centrale n'ont absolument pas suscité une quelconque promotion du sous-système du Seuil de l'Artois, en grande partie épargné par le développement industriel du XIX^{ème} siècle. Notre périphérie n'a pas, non plus, profité du nouveau contexte pour amorcer, jusqu'à présent, une dynamique de développement pouvant entraîner une réorganisation de l'espace régional. Cet immobilisme préjudiciable est dû aux traditions géographiques résultant des contraintes et des blocages historiques. Qualifier le sous-système du Seuil de l'Artois de marge, correspond donc à une réalité lourde de conséquences. Après avoir

DU PROCESSUS DE MARGINALISATION AU SCHEMA CENTRE/ PERIPHERIE

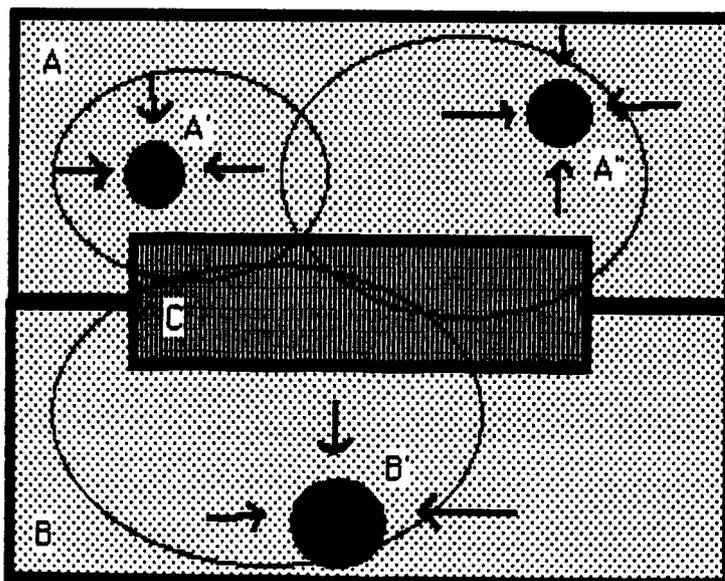
Figure 4



Etape 1

A et B: espace en développement avec affirmation des pôles urbains; A', A'', B'

C: espace en cours de marginalisation



Etape 2

A et B deviennent des régions centrales avec affirmation des pôles urbains (A', A'', B') qui étendent leur aire d'influence sur l'espace C qui a connu un processus de marginalisation

C: une marge qui devient une périphérie

présenté les différentes étapes de cette marginalisation, nous insistons sur les héritages et les traditions géographiques.

b- Frontières et fronts. Les fluctuations de frontières ont longuement marqué un espace qui ne se restreint pas au Seuil de l'Artois, mais qui s'étend à l'ensemble des zones proches de la limite régionale actuelle entre les régions picarde et nordiste. Nombreux sont les auteurs qui ont mis en valeur l'importance de l'effet frontière dans la France septentrionale. Firmin Lentacker¹ parle de pays d'entre-deux pour l'Artois et la Flandre qui appartiennent aujourd'hui au Nord-Pas-De-Calais, et Pierre Flatrès² précise que les régions picarde et nordiste ne peuvent se comprendre sans référence au fait frontalier. Jean-Pierre Renard montre qu'"une zone frontalière âprement disputée" a nettement contribué au processus de marginalisation en précisant que "ses effets dans l'organisation de l'espace régional furent, non seulement durables, mais aussi très pertinents"³. **Les secteurs limitrophes aux deux ensembles régionaux actuels, dont le Seuil de l'Artois, ont donc été un véritable laboratoire de la frontière septentrionale de notre pays pendant une période infiniment longue(carte 14), tout en glissant progressivement vers le nord, afin de devenir frontière d'état.** Les fluctuations concernent à la fois le concept, mais aussi l'espace. nous constatons d'abord que ce ripage n'a pas été linéaire, c'est à dire qu'il ne s'effectue pas selon une ligne rigoureuse, séparant deux Etats, et reculant vers le nord sans subir aucune déformation. Le royaume de France et le comté de Flandres, fief de ce royaume mais défendant une grande autonomie sont longtemps séparés par une limite très fluctuante. Ce comté s'étendait sur l'ouest du Pas-de-Calais actuel, ainsi que le Nord, à l'ouest de l'Escaut. Il faut attendre le XIVème siècle pour voir se fixer une zone tampon le long de la Canche, Doullens, Pas-en-Artois, et le nord du Santerre, soit presque la limite actuelle entre la Somme et le Pas-De-Calais. Les vicissitudes historiques entraînent une confrontation directe de la France et de l'Espagne, à partir de 1526, de part et d'autre de cette limite qui s'affirme comme une frontière linéaire ne s'inscrivant pas encore dans la durée. Le glissement et

¹-Firmin Lentacker-La frontière franco-belge-Etude géographique des effets d'une frontière internationale sur la vie de relations-1974-Lille-Imp Morel et Cordvaret-460p.

²-Pierre Flatrès-Nord et Picardie-1980-Paris-Flammarion-423p.

³-Jean-Pierre Renard-Etude géographique des marges mitoyennes des régions Nord-pas-De-Calais et Picardie-La contribution de limites territoriales, autrefois frontalières à la marginalisation d'espaces ruraux-Université de Lille Flandres Artois-2 tomes-1143p.

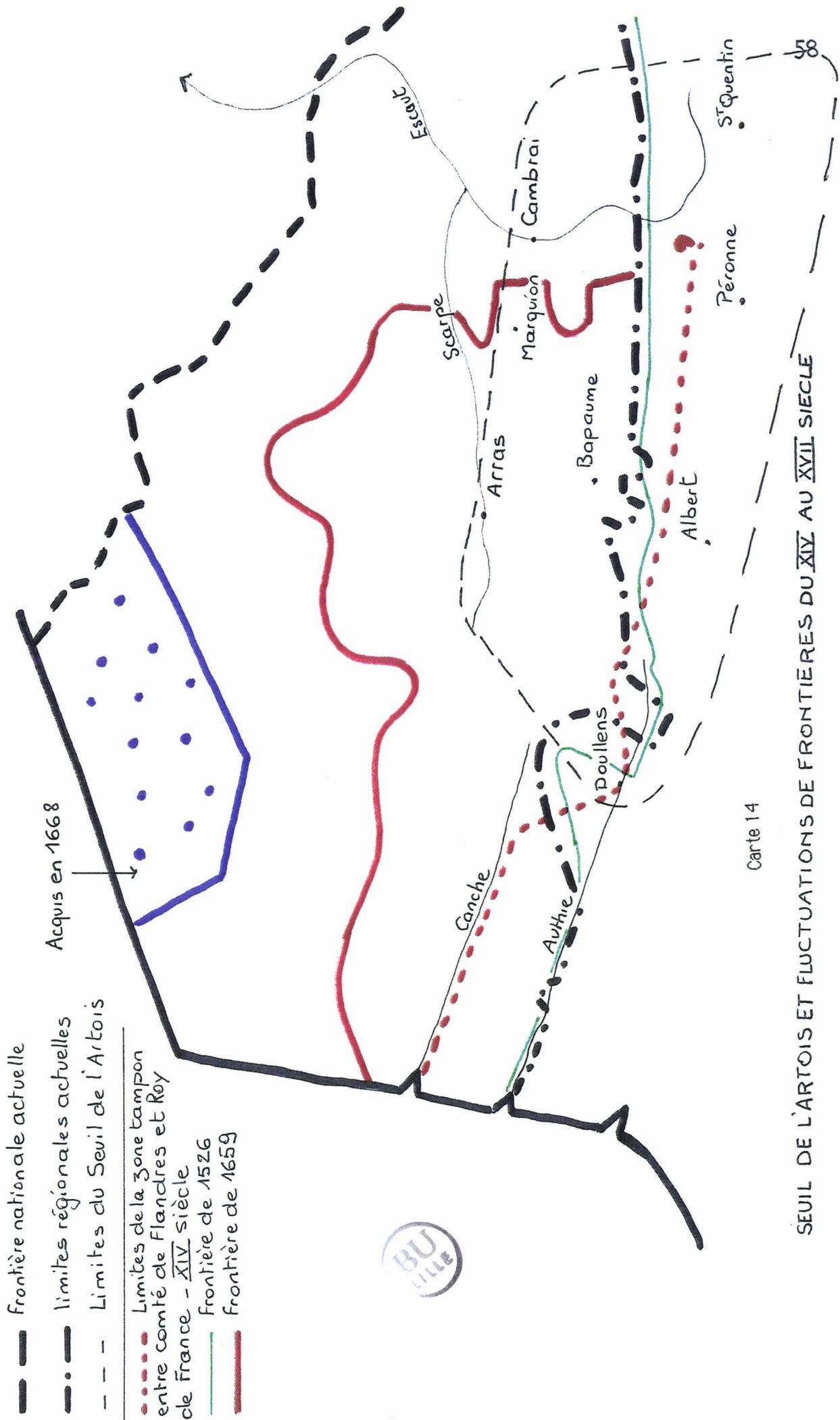
l'affirmation progressive de la frontière septentrionale de notre pays, vers le nord n'ont pas été réguliers dans le temps et dans l'espace. Du début du Moyen-Age à 1678, mais déjà à partir de 1659, les problèmes et l'esquisse d'une limite puis d'une frontière se posent sur un territoire restreint comprenant le Seuil de l'Artois(carte 14). Au-delà de 1678, et surtout à partir du XVIIIème siècle, la question de la frontière septentrionale ne s'inscrit plus dans un champ spatial incluant le Seuil de l'Artois. En 1713, la frontière franco-belge actuelle est pratiquement fixée, mais les territoires nouvellement conquis, c'est à dire l'Artois en 1659 et le Cambrésis en 1678 restent méfiants vis à vis du royaume. Ils conservent ainsi leur particularisme jusqu'à la période révolutionnaire. La limite septentrionale de notre pays s'affirme comme une réelle frontière internationale¹ stable, en se fixant dans le temps et dans l'espace, après l'avènement de la Belgique en 1830. Le Seuil de l'Artois connaît donc des incertitudes, des conflits, des destructions, des pillages, des sièges de villes liés directement au jeu de la frontière jusqu'en 1678, voire même au-delà de 1789, car Jean-Pierre Renard² montre que la limite de la Picardie est loin d'être pacifiée, à cette époque.

L'aube du XXème siècle introduit durablement la mort et les destructions, parfois irrémédiables car **la région du Seuil de l'Artois est entièrement située dans ou à proximité de la zone de fluctuation du front pendant la première guerre mondiale(1914-1918)**. Les lieux de mémoire; cimetières militaires, ossuaires, mémoriaux, musées, jalonnent les campagnes et les abords des villes de notre domaine d'étude. La guerre va entraîner une cassure, une rupture dans le développement des cantons et des villes du Seuil de l'Artois. Les destructions sont énormes, notamment en ce qui concerne le potentiel économique. **Les combats entraînent aussi un exode des populations et le retour au pays sera incomplet et très lent à se dessiner**. Les destructions concernent d'abord les habitations, comme le montre la carte intitulée le Nord-Pas-De-Calais et la Picardie dans le front occidental³(carte 15). La zone de fluctuation des combats correspond souvent à des secteurs où les dommages atteignent 50 à 100% des habitations existantes. Les villes sont

¹-Firmin Lentacker-La région du Nord-Pas-de-Calais à la charnière de la France et de l'Europe du Nord-Ouest-Le Nord-Pas-De-Calais au seuil des années 1980-1979-CRDP Lille-2 tomes.

²-Jean-Pierre Renard-Op cité.

³-La Picardie dans la Grande Guerre(1914-1918)-Ouvrage collectif réalisé par un groupe de professeurs d'histoire géographie-1978-CRDP Amiens-250p.



— Frontière nationale actuelle

- - - limites régionales actuelles

· · · limites du Seuil de l'Artois

· · · · · Limites de la zone tampon entre comté de Flandres et Roy de France - XIV siècle

— Frontière de 1526

— Frontière de 1659

Acquis en 1668

Carte 14

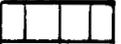
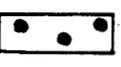
SEUIL DE L'ARTOIS ET FLUCTUATIONS DE FRONTIÈRES DU XIV AU XVII SIECLE



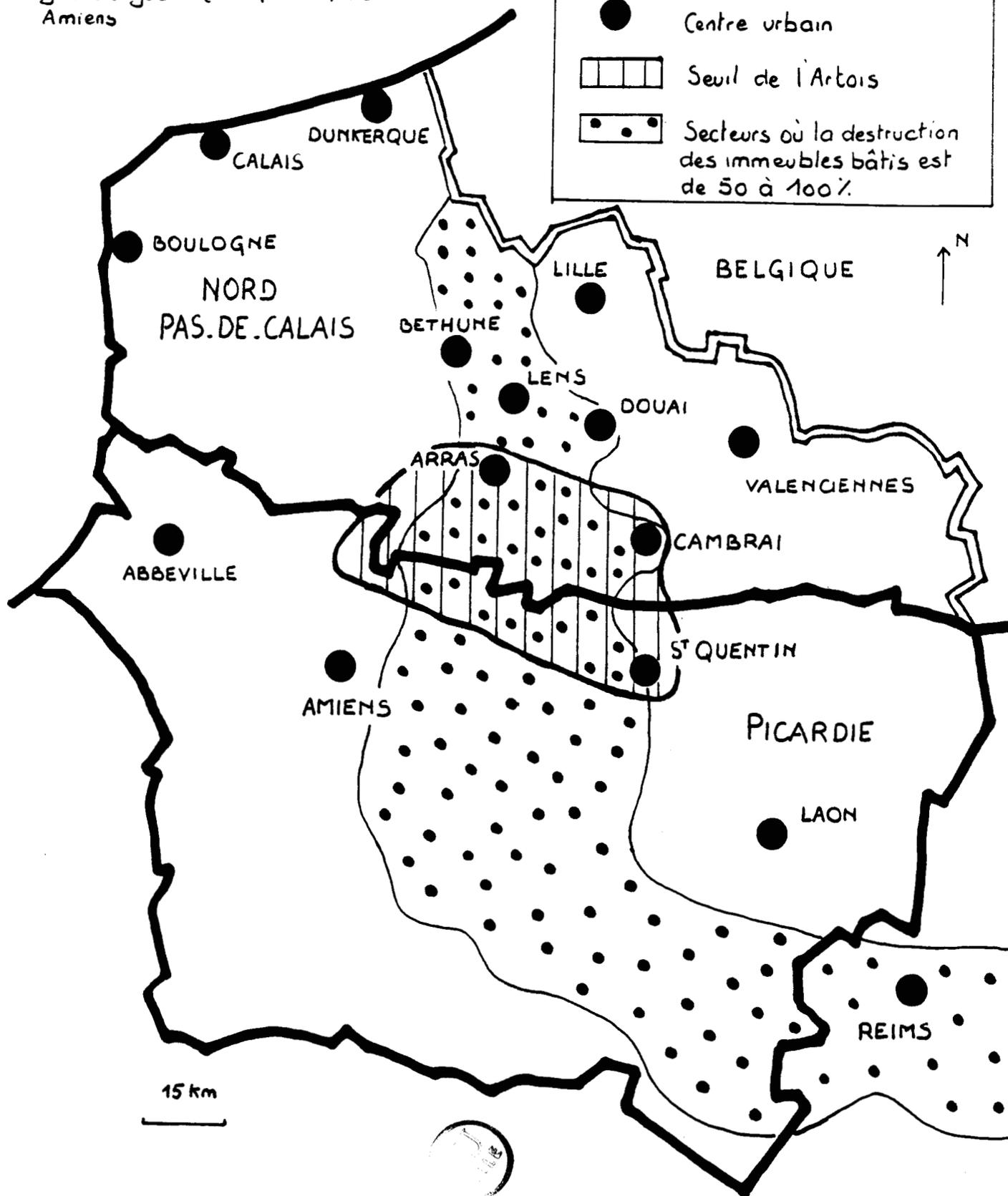
LE SEUIL DE L'ARTOIS
DANS LE FRONT OCCIDENTAL
(1914 - 1918)

Carte 15

LEGENDE

-  Frontières d'état
-  Limites de région
-  Centre urbain
-  Seuil de l'Artois
-  Secteurs où la destruction des immeubles bâtis est de 50 à 100%.

d'après R Meissel. La Picardie dans la
grande guerre (1914-1918) - CRDP.
Amiens



inégalement touchées, selon leur situation. Albert est terriblement endommagée par les bombardements, ainsi qu'Arras qui reste durant trois ans à proximité des lignes allemandes, et où les destructions sont tellement importantes que certains auteurs n'hésitent pas à parler d'un Verdun du nord¹. L'évolution du nombre d'habitations dans quelques communes du nord de la Picardie, d'après les fichiers historiques de l'observatoire régional de l'INSEE et les différents recensements de population repertoriés aux archives départementales à Amiens, atteste de l'ampleur des dégâts et de la lenteur de la reconstruction.

	1911	1921	1926
Albert	2024	836	1998
Doullens	1478	1480	1578
Péronne	909	842	1172
Bray	402	261	336
Roisel	475	405	513

Evolution du nombre d'habitations dans quelques communes de la Picardie de 1911 à 1926

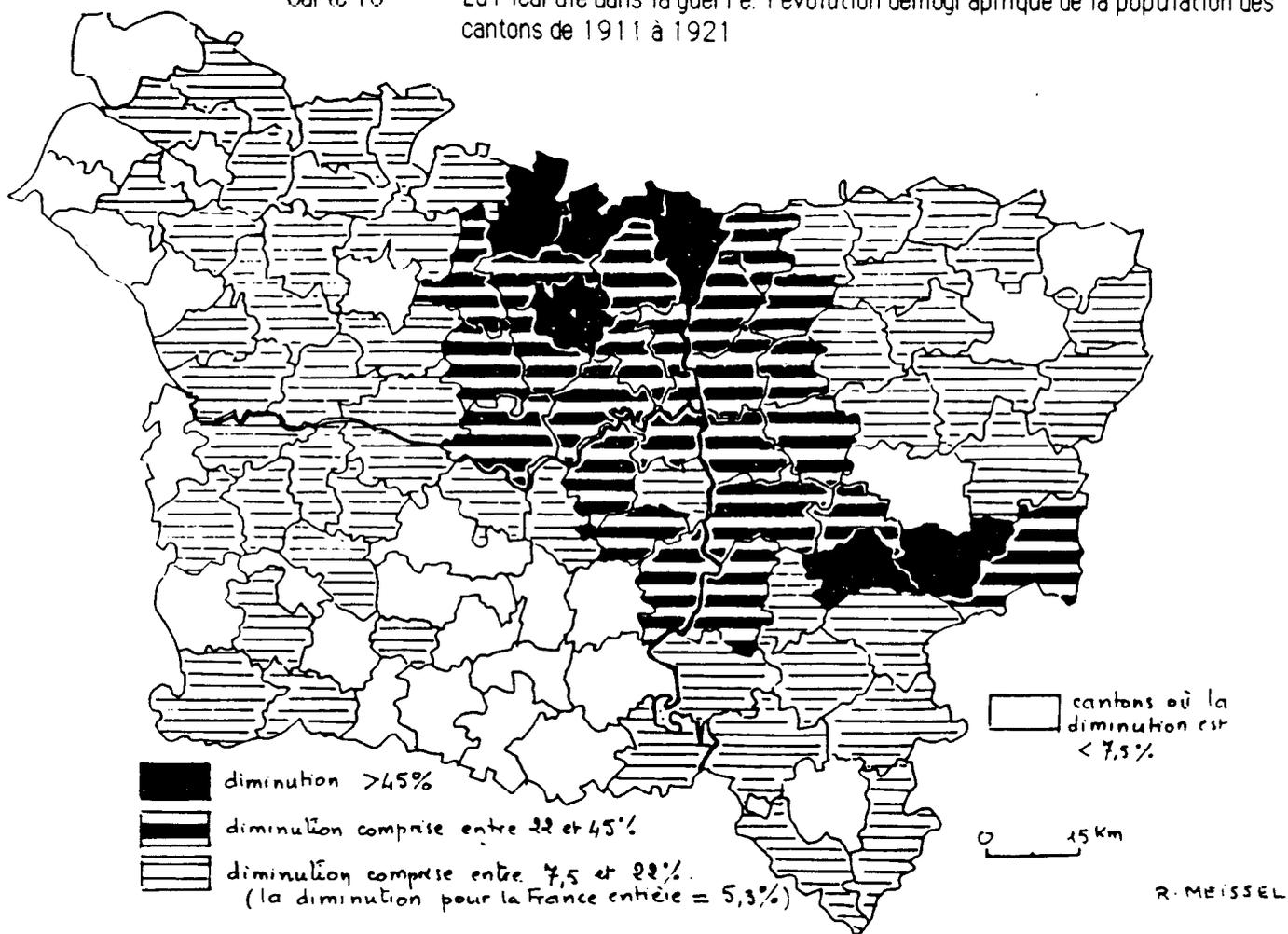
Il est fréquent d'attendre 1926 pour que le nombre d'habitations atteignent ou dépassent celui de 1911. Le potentiel économique souffre également beaucoup des ravages de la guerre, et l'exemple de la Somme² est, à cet égard, très significatif, car si le nivellement des terres agricoles est achevé en 1923, après un lourd travail (retrait des obus et des barbelés, comblement des tranchées), l'industrie ne retrouve un rythme comparable à celui de 1914 qu'à partir de 1925/1926, à l'exception de la métallurgie et des constructions mécaniques d'Albert qui ne se remettent pas du conflit ou ont été transférées vers la région parisienne. Les infrastructures de communication (routes, ponts, voies ferrées, canaux, écluses) ont aussi beaucoup souffert des bombardements. Tous les cantons de notre domaine d'étude sont concernés et ils ont constitué une véritable zone répulsive de 1914 à 1918. Plus encore que le dépeuplement, mis en valeur par la carte de l'évolution démographique des cantons de Picardie entre 1911 et 1922 (carte 16), la lenteur du retour au pays frappe les esprits. Pierre-Jean Thumerelle précise ainsi qu' "en 1921, on recensa dans chacun des cantons de l'Artois méridional, des effectifs inférieurs aux 3/4 et souvent aux 2/3

¹-Bougard, Hilaire, Nolibos-Histoire d'Arras-Collection histoire des villes.

²-La Picardie dans la grande guerre-1914/1918-Ouvrage collectif réalisé par un groupe de professeurs d'histoire géographique-CRDP-Amiens-1978-250p.

Carte 16

La Picardie dans la guerre: l'évolution démographique de la population des cantons de 1911 à 1921



d'après R Meissel - La Picardie dans la Grande. Guerre (1914-1918) - CRDP - Amiens



de la population de 1911¹. Le dépeuplement est également important pour le Cambrésis et pour la Picardie. En 1921, les cantons picards du Seuil de l'Artois affichent une diminution supérieure à 45%, ou comprise entre 22 et 45%, par rapport à la population de 1911. En 1919, Seuls 33% des exilés ont regagné la ville de Saint-Quentin, intensément bombardée puis occupée par les Allemands qui en ont ordonné l'évacuation durant la première guerre. Cambrai attend 1936 pour retrouver son niveau de population de 1911. Cette guerre entraîne donc bien une rupture dans le développement économique du Seuil de l'Artois, qui est d'autant plus ressentie qu'elle fait suite à un rétrécissement des activités au XIX^{ème} siècle.

c-L'affaiblissement économique du XIX^{ème} siècle. A l'exception du nord-ouest de notre domaine d'étude, le Seuil de l'Artois appartient à des campagnes où l'artisanat et la petite industrie sont diversifiés et dynamiques², au début du XIX^{ème} siècle. Le Cambrésis et le Vermandois entretiennent le travail à façon à domicile avec le tissage, le filage, la broderie, et les ateliers textiles. Or, et comme l'affirme Philippe Pinchemel³, " les campagnes ont cessé d'être un milieu de vie pour ne plus être qu' un milieu de travail à l'horizon singulièrement rétréci", en raison du puissant mouvement de concentration d'entreprises au XIX^{ème} siècle. Cet appauvrissement s'accompagne d'un dépeuplement rural d'autant plus précoce que le tissu d'entreprises artisanales et industrielles est assez lâche. Il survient donc très tôt dans le Bas-Artois(1830) car il n'y a pas de tradition industrielle, mais aussi dans le sud du Ternois, en raison du faible peuplement dès le début du XIX^{ème} siècle. Le dynamisme de l'agriculture, la présence de villes marchés centres de services(Bapaume, Doullens, Albert), une industrie diversifiée(Brasseries, sucreries, tissage) justifie un dépeuplement plus tardif(1860) pour le sud du Bas-Artois, c'est à dire le secteur de Bapaume et de Pas-en-Artois, et la Picardie septentrionale. Le Vermandois et le Cambrésis, surtout dans sa partie orientale, à l'exception de Cambrai(est), de Carnières et de Le Catelet, maintiennent une forte densité et connaissent l'expansion démographique jusque dans le dernier quart de siècle, en raison de l'existence d'un dense réseau d'ateliers textiles.

1-Pierre-jean Thumerelle-La population dans la région Nord-Pas-De-Calais-

2-Jean-Pierre Renard-Etude géographique des marges mitoyennes des régions Nord-pas-De-Calais et Picardie-La contribution de limites territoriales, autrefois frontalières à la marginalisation d'espaces ruraux-Thèse de doctorat d'état-Lille-1143p-2volumes.

3-Philippe Pinchemel-Structures sociales et dépopulation rurale dans les campagnes picardes de 1836 à 1936-Paris-1957-A Colin-Centre d'études économiques-etudes et mémoires-232p.

Jean-Pierre Renard¹ signale l'émergence progressive d'une bande d'intense dépeuplement, couvrant un espace allant de la forêt de Mormal jusqu'au rebord du Boulonnais à l'ouest, en s'appuyant sur la mesure du dépeuplement survenu entre l'année du maximum et 1975. Les cartes réalisées par Jean-Pierre Renard, Nicole et Pierre-Jean Thumerelle, à propos du Nord-pas-De-Calais, montrent très clairement que le maximum de population intervient très souvent au cours du XIXème siècle, et que depuis cette année repère, la déprise humaine a fréquemment été importante, notamment pour les cantons du Seuil de l'Artois.

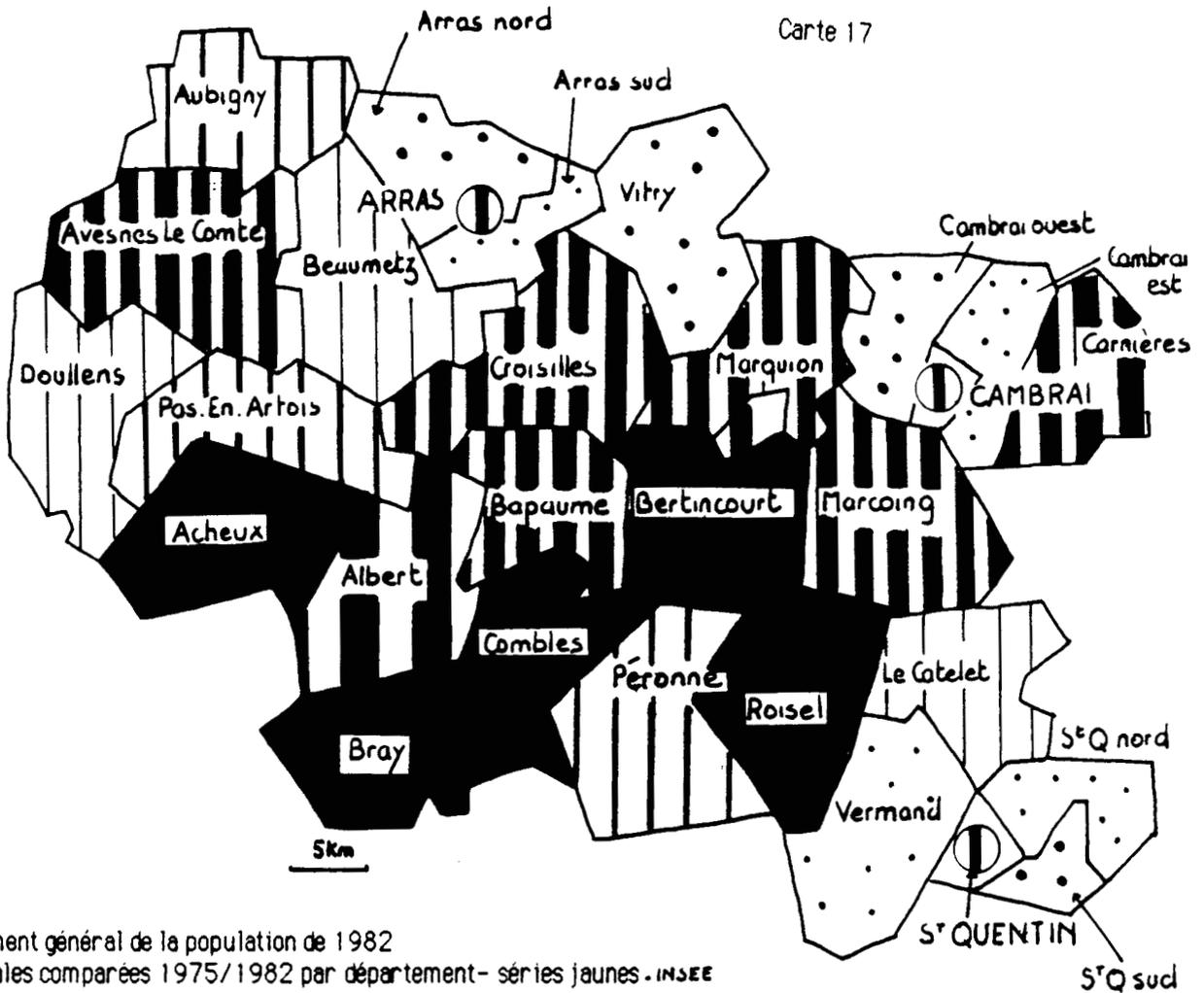
Les contraintes historiques ont des effets d'autant plus dommageables qu'elles s'inscrivent sur une durée très longue, puisqu'elles s'étendent du Bas Moyen-Age à 1918. L'insécurité est d'abord liée aux fluctuations de frontières du bas Moyen-Age à la fin du XVIIIème siècle. Alors que ce spectre s'éloigne dans le temps et que le XVIIIème et le début du XIXème siècles permettent un développement et une diversification des activités économiques, le mouvement de concentration des entreprises durant le XIXème siècle entraîne une brutale remise en cause et un dépeuplement situé entre 1830 et 1875. Cette rupture efface l'impact de l'essor économique issu de la période précédente et donne une image déclinante de la région du Seuil de l'Artois, qui est confortée par les conséquences de la première guerre mondiale. Elle place notre domaine d'étude dans une situation délicate, celle du rattrapage par rapport à la situation d'avant guerre alors que le processus de marginalisation est sérieusement enclenché. Il se nourrit de l'accumulation des contraintes historiques mais aussi de l'avènement de régions centrales voisines (région parisienne, Lille et le bassin minier dans le Nord-Pas-De-Calais) pendant les XIX et XXème siècles qui contribuent ainsi à faire du Seuil de l'Artois une périphérie. Les moindres densités de population, le moindre développement industriel, la part notable de l'agriculture dans l'emploi, et des réseaux urbains uniquement représentés par des bourgs, des petites villes et des villes moyennes sont aujourd'hui les caractéristiques de cette périphérie, mais elles attestent également de la longue marginalisation. Le Seuil de l'Artois est confronté au poids des héritages.

¹- Jean-Pierre Renard-Op cité.

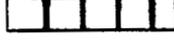
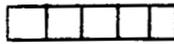
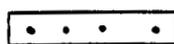
B)- Le poids des héritages.

a- Une région de transition qualitative. Les traditions géographiques peuvent d'abord être mises en valeur grâce aux critères démographiques avec, d'une part la répartition de la population par grand groupe d'âge et d'autre part, la répartition des actifs par grand secteur d'activité à l'échelon cantonal et par rapport aux réalités régionales. **Le Seuil de l'Artois connaît une surreprésentation des plus de soixante ans et une sous-représentation des jeunes, c'est à dire des moins de vingt ans.** Notre travail a été effectué sur la base de vingt sept cantons, à partir du recensement de population de 1982. Sur les douze cantons situés en Picardie, huit offrent ainsi une surreprésentation des plus de soixante ans, par rapport à la moyenne départementale mais aussi à la moyenne régionale. Quinze cantons appartiennent à la région Nord-pas-De-Calais et onze d'entre-eux offrent une part de personnes âgées supérieure à la moyenne. Les jeunes sont sous représentés dans six cantons sur les douze appartenant à la Picardie, et dans onze cantons sur quinze dans le Nord-pas-De-Calais par rapport aux moyennes régionales . Tous les cantons picards et nordistes connaissent une diminution de la part des moins de vingt ans et le vieillissement de la population se concrétise par une augmentation des effectifs du groupe d'âge adulte(20-59 ans) de 1975 à 1982. Il s'accompagne néanmoins, pour l'instant, d'une diminution des plus de soixante ans, en valeurs relatives. Les Trois villes moyennes et le canton de Saint-Quentin sud se différencient quelque peu, par l'augmentation de la part des plus de soixante ans.

Après avoir situé les cantons du Seuil de l'Artois et de ses abords au sein des régions Nord-Pas-De-Calais et Picardie, nous pouvons considérer notre domaine d'étude comme une entité à part entière en prenant les écarts types par grand groupe d'âges pour chacun des cantons par rapport à la moyenne calculée pour l'ensemble des cantons formant le Seuil de l'Artois. Nous avons 63,6% des cas qui sont compris entre $x - 1s$ et $x + 1s$ pour les moins de vingt ans, mais la série est dissymétrique car nous obtenons 57,4% des cas en dessous de la moyenne. Le regroupement est néanmoins fort entre x et $x - 1s$, soit 42,4% des cas. La majorité des cantons(carte 17) a donc une proportion de moins de vingt ans qui est inférieure à la moyenne. La répartition des adultes de vingt à cinquante neuf ans, c'est à dire l'essentiel des actifs, est plus équilibrée que la précédente puisqu'elle est comprise entre $x - 1s$ et $x + 1s$ pour 63,6% des cantons, avec une légère tendance à la surreprésentation. La plupart des cantons(57,4%) du seuil de



SOURCE: recensement général de la population de 1982
données communales comparées 1975/1982 par département - séries jaunes - INSEE

- 1  très nette surreprésentation des plus de 60 ans
sous représentation des moins de 20 ans
Part des adultes de 20 à 59 ans proche de la moyenne
- 2a  légère surreprésentation des plus de 60 ans
part des moins de 20 proche de la moyenne
part des 20 à 59 ans inférieure à la moyenne
- 2b  idem mais part des 20 à 59 ans légèrement supérieure à la moyenne
- 3  légère surreprésentation des plus de 60 ans
légère sous représentation des moins de 20 ans
légère surreprésentation des 20 à 59 ans
- 4a  part des 20/59 ans et des plus de 60 ans proche de la moyenne
légère surreprésentation des moins de 20 ans
- 4b  légère surreprésentation des plus de 60 ans
légère surreprésentation des moins de 20 ans
part des 20 à 59 ans proche de la moyenne
- 5a  nette sous représentation des plus de 60 ans
nette surreprésentation des moins de 20 ans et des 20/59 ans
- 5b  nette sous représentation des plus de 60 ans
nette surreprésentation des moins de 20 ans
part des 20/59 ans située autour de la moyenne



l'Artois connaissent enfin une surreprésentation des plus de soixante ans par rapport à la moyenne qui est de 17,6%. La population des trois agglomérations principales est beaucoup plus jeune, en nous référant à la situation des différents cantons par rapport aux moyennes régionales. Les résultats sont beaucoup plus nuancés en nous basant sur la seconde optique de travail. Les agglomérations d'Arras, de Cambrai, et de Saint-Quentin offrent simplement une légère surreprésentation des moins de vingt ans et des plus de soixante ans, ainsi qu'une légère sous-représentation des vingt à cinquante neuf ans. Tous les autres cantons se singularisent par une proportion de personnes âgées supérieure à la moyenne, sauf Vermand qui est en partie rattaché à l'agglomération de Saint-Quentin, et Vitry-en-Artois qui bénéficie de la proximité d'Arras et de Douai, ainsi que de la présence d'industries. Surreprésentation des plus de soixante ans et sous-représentation des jeunes sont surtout marquées pour les cantons les plus ruraux de notre domaine d'étude (Roisel, Bertincourt, Acheux, Combles, Bray) alors que la part des adultes est proche de la moyenne. La répartition de la population par grand groupe d'âge est relativement plus favorable pour Albert, Bapaume, Croisilles, Marquion, Marcoing. La présence d'une petite ville n'est pas un élément suffisant pour déterminer un rajeunissement démographique à l'échelle du canton. Hormis le cas de Bapaume, le canton d'Albert affiche une légère surreprésentation des plus de soixante ans, une part des moins de vingt ans proche de la moyenne et une proportion d'adultes légèrement inférieure à la moyenne. En revanche, les cantons de Doullens et de Péronne offrent une légère surreprésentation des moins de vingt ans tout en conservant une bonne proportion de personnes âgées.

Le Seuil de l'Artois constitue également une région de transition économique marquée par la surreprésentation de l'agriculture, la sous représentation des secteurs secondaire et tertiaire. La répartition des actifs selon les grands secteurs d'activités atteste du manque de diversification de l'économie. Vingt trois cantons sur vingt huit présentent une proportion d'actifs employés dans l'agriculture qui est supérieure aux moyennes régionales. C'est le cas de douze cantons sur quinze pour le Nord-pas-De-Calais et de dix sur douze pour la Picardie, soit 77% des cas. La surreprésentation des actifs employés dans l'agriculture et de la part des plus de soixante ans coexistent pour quinze cantons sur vingt sept, soit 55,6% des cas. Ce sont les cantons les plus ruraux, très souvent dépourvus de petites villes et de villes moyennes. En revanche, les

cantons formant les principales agglomérations accordent naturellement une moindre place à l'activité agricole. 60 à 65% des actifs sont employés dans le tertiaire pour Arras, Arras nord, et Arras sud, alors que la moyenne régionale est de 36,6%. Cette tendance est moins marquée pour les cantons de l'agglomération de Cambrai car l'agriculture, dérisoire pour Cambrai (1,3% des actifs) importe plus pour Cambrai-est et ouest, mais aussi Marcoing et Carnières, et l'industrie s'avère ici plus importante (Cambrai-est, Carnières, Marcoing). Les activités tertiaires, bien représentées par rapport aux moyennes régionales, occupent, néanmoins, moins d'actifs que dans le cas arrageois. L'agglomération de Saint-Quentin, comme celle de Cambrai, offre une bonne représentation des actifs dans l'industrie mais Saint-Quentin apparaît comme un pôle tertiaire plus affirmé au sein de son département et de sa région que ne l'est Cambrai dans le Nord-Pas-De-Calais. La présence de bourgs et de petites villes, c'est à dire fréquemment de petits pôles tertiaires, modifient le profil des cantons en contribuant à la diversification des emplois. Tous (Albert, Doullens, Péronne, Bapaume, Avesnes-Le-Comte, Vitry-en-Artois) sont marqués par la forte présence des actifs travaillant dans l'agriculture, dont la part est toujours supérieure à la moyenne régionale, à l'exception de Péronne. Quatre cantons (Doullens, Péronne, Bapaume, Avesnes-Le-Comte), où figure précisément une petite ville ou un bourg, montrent une prédominance des emplois tertiaires dont la représentation est supérieure à la moyenne régionale, sauf pour Avesnes. Seul le canton d'Albert présente une dominante d'actifs employés dans l'industrie (aéronautique). Cette première démarche est basée sur une comparaison de la situation de chaque canton par rapport aux moyennes régionales.

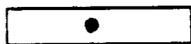
Nous pouvons aussi considérer la répartition des actifs, selon les grands secteurs d'activités, par canton en fonction des écarts types, mais par rapport à une moyenne arithmétique calculée pour l'ensemble des cantons de notre domaine d'étude. Cette méthode confirme les constats dressés antérieurement mais appréhende de manière plus précise la réalité locale (carte 18). Treize cantons ont ainsi une surreprésentation des actifs employés dans l'agriculture sur les vingt huit que compte notre domaine d'étude. Les cantons de Croisilles, Marquion, Bapaume, Bray, Doullens, Marcoing, Beaumetz-Les-Loges, Roisel, Aubigny en Artois, Avesnes Le Comte, Acheux, Combles, et Bertincourt présentent ainsi une sous représentation du secteur tertiaire. Trois cantons avec Albert, Vitry-en-Artois, Le Catelet connaissent une très nette sureprésentation des actifs

LA REPRESENTATION DE LA POPULATION ACTIVE SELON LES GRANDS SECTEURS D'ACTIVITES
DANS CHAQUE CANTON PAR RAPPORT A LA MOYENNE DU SEUIL DE L'ARTOIS EN 1982

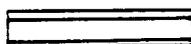
I - Faible représentation de l'agriculture - Importance croissante du secteur tertiaire et décroissante du secteur secondaire

 Faible représentation du secteur I, nette sous représentation du secteur II, très forte surreprésentation du secteur III

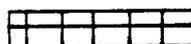
 Faible représentation du secteur I, légère sous représentation du secteur II, nette surreprésentation du secteur III

 faible représentation du secteur I, légère surreprésentation du secteur II, légère sous ou surreprésentation du secteur tertiaire

 légère sous représentation du secteur I, légère sous ou surreprésentation du secteur II, très nette surreprésentation du secteur III

 légère sous représentation du secteur I, sous ou surreprésentation du secteur II, légère sous ou surreprésentation du secteur III

II - Très nette surreprésentation de l'industrie

 Légère surreprésentation du secteur I, très nette surreprésentation du secteur II, légère surreprésentation du secteur III

III - Sous représentation des secteurs secondaire et tertiaire

 Légère surreprésentation du secteur I, légère sous représentation du secteur II, nette sous représentation du secteur III

IV - Nette sous représentation du secteur tertiaire

 Légère surreprésentation du secteur I, légère surreprésentation du secteur II, nette sous représentation du secteur III

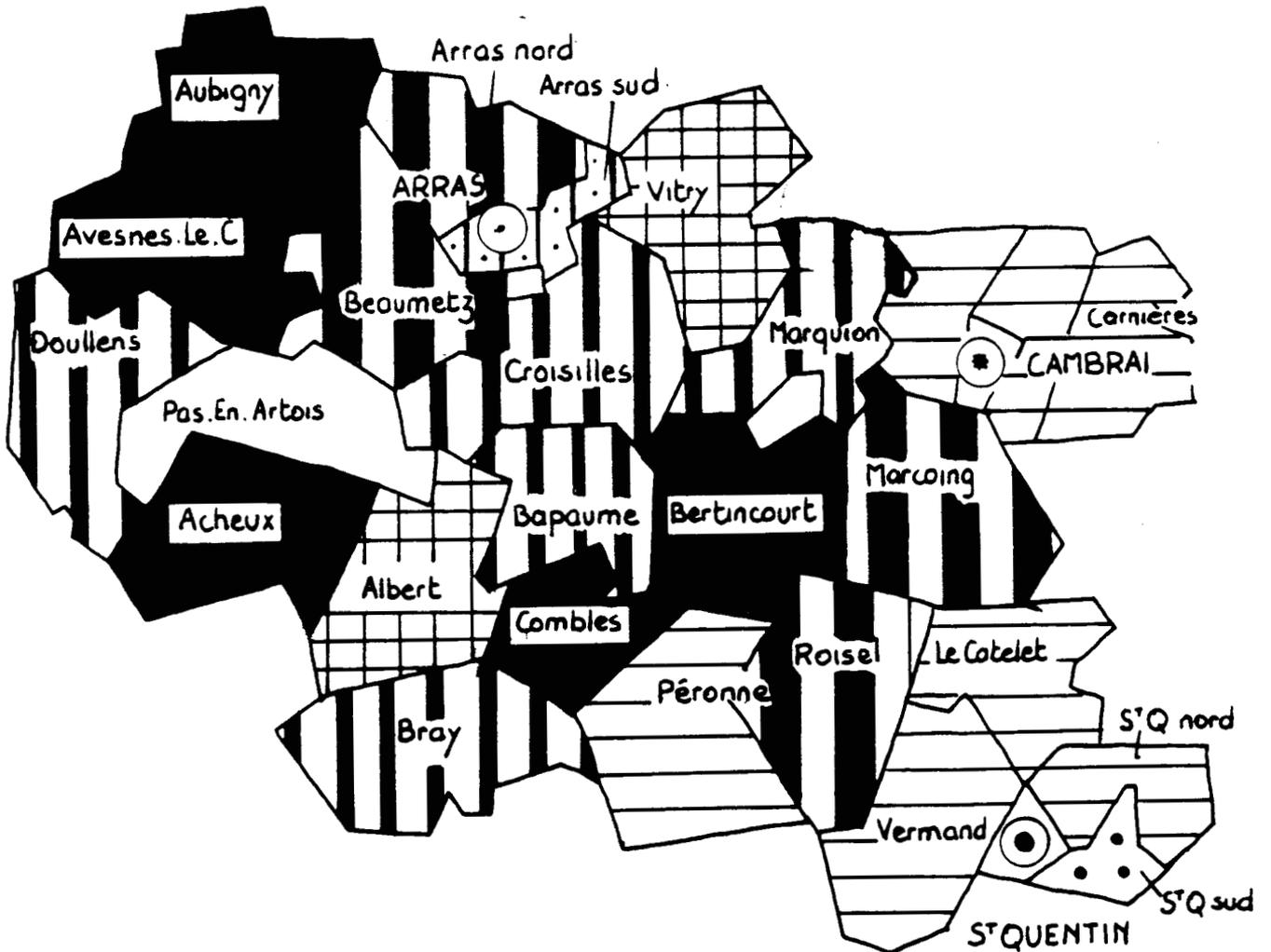
V - Nette surreprésentation du secteur primaire

 Nette surreprésentation du secteur I, sous ou surreprésentation du secteur II, sous ou surreprésentation du secteur III

Source: recensement général de la population - 1982 - INSEE

Carte 18

LA REPRESENTATION DE LA POPULATION ACTIVE SELON LES GRANDS SECTEURS D'ACTIVITES
DANS CHAQUE CANTON PAR RAPPORT A LA MOYENNE DU SEUIL DE L'ARTOIS EN 1982



employés dans le secondaire mais aussi une légère sous représentation du tertiaire. Onze cantons constituent les agglomérations de taille moyenne, c'est à dire Arras, Cambrai, Saint-Quentin, où sont situés dans leur proximité. Ils affichent des tendances très proches de celles constatées par la démarche précédente. L'horizon économique paraît d'autant moins diversifié que ces constats valent pour un micro espace régional qui connaît déjà une surreprésentation de l'agriculture et une sous représentation des secteurs secondaire et tertiaire par rapport aux moyennes régionales. La moyenne arithmétique concernant la part des actifs pour l'ensemble des cantons figurant dans notre domaine d'étude est de 13,3%. Elle est beaucoup plus élevée que les deux moyennes régionales qui sont de 4,5% pour le Nord-Pas-De-Calais et de 7,3% pour la Picardie. 72% des cantons sont situés entre $x - 1s$ et $x + 1s$, mais 57% figurent en dessous de la moyenne du Seuil de l'Artois. La surreprésentation des actifs dans l'agriculture est donc ici pondérée. 72% des cantons ont une part d'actifs employés dans le secondaire située entre $x - 1s$ et $x + 1s$, soit autour de la moyenne qui est de 33,5%. Elle est donc inférieure à la moyenne picarde(36,5%) et à celle du Nord-Pas-De-Calais(36,6%). Il y a donc une sous représentation de ce secteur par rapport aux moyennes régionales. Par ailleurs, 51% des cantons ont une part d'actifs travaillant dans l'industrie qui est supérieure à la moyenne enregistrée pour le Seuil de l'Artois. Nous pouvons en conclure une surreprésentation du secteur secondaire mais ce raisonnement hâtif s'avère également erroné car nous nous situons dans un micro espace régional où l'industrie est nettement moins bien représentée que dans les ensembles picard et nordiste. l'usage du superlatif pour le Seuil de l'Artois ne vaut que par rapport à une indigence de base. Un seul gros établissement industriel peut ainsi fortement valoriser la présence du secteur secondaire, sans traduire correctement la réalité locale. Les actifs travaillant dans le secteur tertiaire représentent, en moyenne, 43,7% du total pour l'ensemble du Seuil de l'Artois, soit une proportion inférieure à la moyenne régionale du Nord-Pas-De-Calais(47,6%) et à celle de Picardie(46,8%). La part des activités tertiaires reste donc proche des moyennes régionales, mais cela est du à la présence des trois principales agglomérations, qui concentrent le plus d'actifs dans le tertiaire. Ce secteur est très rarement supérieur aux moyennes régionales pour les petites villes et les bourgs. 51% des cas(cantons et les trois agglomérations) connaissent une surreprésentation de ce secteur, soit dix sept cas sur trente deux dans le Seuil de l'Artois

b- Le seuil de l'Artois dans le tissu industriel régional et face au mouvement de création d'entreprises.

Le Seuil de l'Artois reste périphérique par rapport au tissu industriel du Nord-pas-De-Calais et de la Picardie(carte 19). Elles ont connu et connaissent une nette recomposition après le déclin des secteurs traditionnels(Sidérurgie, métallurgie, textile, Exploitation charbonnière)¹ et le développement économique récent du Nord a longtemps privilégié les pôles de Lille et Dunkerque. Malgré un net déclin de l'emploi industriel et notamment du textile², le secteur secondaire reste bien présent dans la capitale régionale, avec notamment l'industrie mécanique et l'agro-alimentaire mais aussi l'informatique . Lille qui était le principal foyer industriel de la région, réussit sa conversion dans les activités tertiaires alors que Roubaix et Tourcoing connaissent des difficultés persistantes, avec le recul du textile. Dunkerque est un pôle de développement planifié tourné vers les activités portuaires , l'industrie lourde(sidérurgie), et la production d'énergie. La centrale nucléaire de Gravelines fournit 10% de l'électricité française et le raffinage pétrolier demeure présent. Les secteurs d'industries traditionnelles, c'est à dire surtout le bassin minier, connaissent une conversion difficile de leurs activités. L'est du bassin minier n'a pas compensé les pertes d'emplois dans les mines et les industries traditionnelles, à l'exception de Douai. L'ouest connaît un recul moins net de l'emploi. Le Nord-Pas-de-Calais enregistre d'ailleurs un glissement progressif des activités industrielles vers l'ouest de la région. Hormis Dunkerque et la relative bonne tenue de l'ouest du bassin minier, Boulogne s'affirme comme un pôle agro-alimentaire et Calais, premier port français de voyageurs, concentre toujours 25% d'actifs dans l'industrie. La prospérité des verreries d'Arques(12000 emplois) dynamise fortement le secteur de Saint-Omer. Cette recomposition demeure très fragile, car comme le précise Charles Gachelin, " la région du Nord-Pas-De-Calais a le triste privilège de posséder trois des quinze pôles de conversion français" avec l'ensemble Dunkerque Calais, le bassin minier et la vallée de la Sambre. **Le Seuil de l'Artois voisine donc une zone fortement aidée, le bassin minier, et voit sa situation périphérique s'aggraver en raison de la position septentrionale d'une capitale régionale qui s'affirme dans les fonctions tertiaires, et du glissement de l'industrie vers**

¹-Michel Battiau- Le Nord-Pas-De-Calais: un espace industriel en voie de recomposition- Hommes et Terres du Nord-1989-1/2.

²-Michel Battiau- L'industrie textile dans la région Nord-Pas-De-Calais-Thèse de doctorat d'état.

Le seuil de l'Artois dans le tissu économique régional du Nord-pas-De-calais et de la Picardie septentrionale

1) Les données économiques.



La région du Seuil de l'Artois



Capitale régionale et centre tertiaire



Autre centre tertiaire



Aire urbaine centrale



Bassin minier - difficultés de conversion des activités économiques



Pôle d'industrie lourde et de production d'énergie



Pôle industriel en développement



Pôle industriel en maintien malgré des difficultés importante



Pôle industriel en difficulté



Pôle d'industrie agro-alimentaire

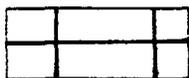


Port de voyageurs

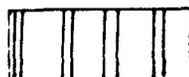
2) Autres données



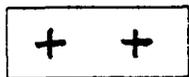
Plaines



Plateaux disloqués et collines



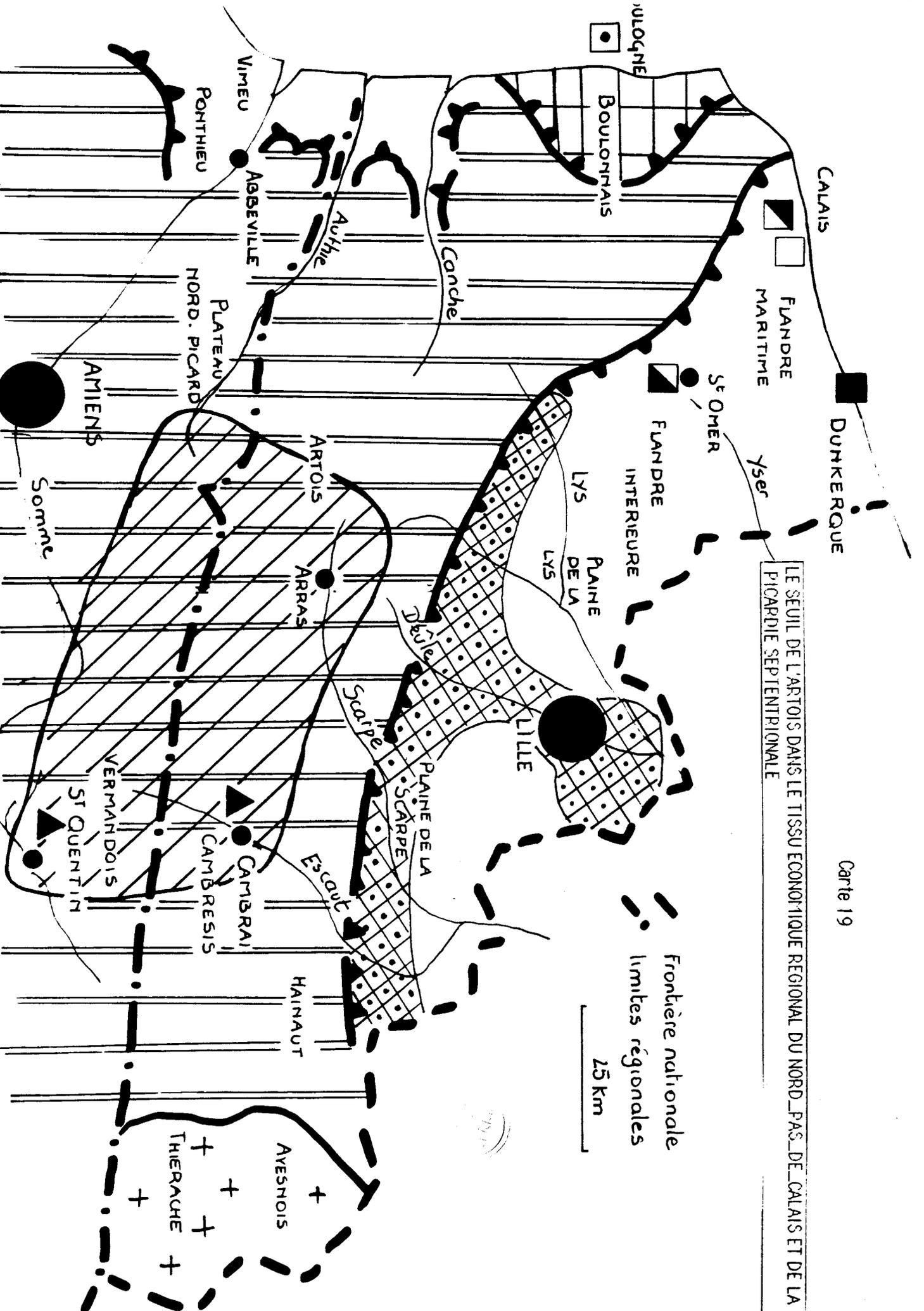
Plateaux-(crétacé)



Socle



Limites de plateaux



LE SEUIL DE L'ARTOIS DANS LE TISSU ECONOMIQUE REGIONAL DU NORD-PAS-DE-CALAIS ET DE LA PICARDIE SEPTENTRIONALE

Carte 19

du glissement de l'industrie vers l'ouest. Il en va de même au sein de la Picardie, car, à part les deux pôles industriels traditionnels mais en difficulté que sont Amiens et Saint Quentin, les créations d'entreprises sont surtout importantes dans la partie méridionale de la région, c'est à dire à proximité de Paris. Quelles sont maintenant les différentes industries au sein du Seuil de l'Artois, alors que celles-ci sont sous représentées et ont été fortement touchées par la crise économique? L'agro-alimentaire est bien implantée dans les périphéries urbaines(Flodor à Péronne, Nestlé à Saint Quentin, Haagen Däzs à Arras) ou dans les campagnes avec notamment les sucreries. Tous les grands secteurs industriels du Cambrésis ont connu de fortes contractions d'emplois¹, surtout dans le textile présent sous la forme de petites unités de production², essentiellement dans la partie orientale qui est exclue de notre étude. L'industrie demeure néanmoins présente dans l'agglomération de Cambrai, avec les constructions mécaniques. La zone Artois-Ternois coïncide avec un bassin d'emplois et offrent trois grands foyers industriels, avec d'une part la papéterie de Corbehem et l'unité sidérurgique de Biache-Saint-Vaast, en dehors de notre périmètre d'étude, et d'autre part l'agglomération d'Arras qui regroupe le plus grand nombre d'entreprises industrielles du bassin. La Scarpe, en aval d'Arras, constitue l'axe de localisation préférentiel dès le XIXème siècle et quelques entreprises(Rhône Poulenc textile) y sont toujours situées, malgré l'impact de la crise économique. L'unité Rhône- Poulenc a longtemps été menacée de fermeture et l'établissement textile Boussac(250 emplois) a disparu en 1990. Les petites villes et les villes moyennes de Picardie septentrionale ont également connu de graves difficultés dans l'industrie: contraction d'emplois dans les constructions mécaniques(Motobécane) à Saint-Quentin, déclin du textile à Doullens, de la métallurgie et de la machine outil à Albert.

Le Seuil de l'Artois reste marginal dans le mouvement de création des entreprises puisque celui-ci tend à privilégier l'aire urbaine centrale, avec l'agglomération lilloise, jusqu'au bassin minier entre Lens et Béthune, pour le Nord-Pas-De-Calais, alors que les implantations nouvelles s'effectuent

1-Michel Battiau-Le Nord-Pas-De-Calais:un espace industriel en voie de recomposition-Hommes et terres du Nord-1989-1/2.

2-Didier Paris-Artisanat, organisation spatiale et développement régional. L'exemple du Cambrésis. étude géographique du s"ecteur des métiers dans l'arrondissement de Cambrai, Nord. Thèse de doctorat, Université d'Angers, 1985, 669 p.

surtout dans la partie méridionale de la Picardie. En nous fiant aux deux cartes concernant les créations vraies et les entreprises primées(carte 20), c'est à dire celles qui présentent un bon potentiel de développement, pour la période 1985-1988, dans le Nord-Pas-de-Calais¹, nous constatons que l'Artois et la Cambrésis, sauf Cambrai et deux communes exclues de notre domaine d'étude, sont peu concernés par les nouvelles implantations. Ce sont les villes du bassin minier(Lens, Liévin, Béthune, Noeux Les Mines) qui enregistrent, dans le Pas-de-Calais, le plus grand nombre de créations d'entreprises. Didier Paris signale que le taux de couverture des créations par rapport aux disparitions est négatif pour les deux circonscriptions de CCI de l'Artois et du Cambrésis, mais les données ne portent que sur l'industrie du bâtiment, les transports, les services aux entreprises. En pondérant le mouvement de création par le nombre d'entreprises déjà existantes dans chaque circonscription de CCI, le secteur d'Arras prend alors un net avantage, en raison de l'essor des entreprises de transport.² L'année 1990 marque une reprise de l'investissement dans l'Arrageois, notamment sur les zones d'activités ou à leurs abords: création d'une pépinière d'entreprises, implantation de la plateforme de distribution Leclerc, de l'unique établissement européen Häagen-Dazs. D'autres entreprises, déjà présentes sur Arras, prévoient une augmentation des investissements: Beugnet, numéro un européen pour la réalisation d'autoroutes, Rhône-Poulenc dans le textile synthétique, Santerne pour le bâtiment et les travaux publics, Oldham dans la fabrication de batteries et de détecteurs de gaz, Soplaril spécialisé dans l'emballage sous vide.³ Le quotidien "Les Echos" justifie cet engouement par l'intérêt stratégique de la situation arrageoise. **Déjà délaissé par les industries de type classique, le Seuil de l'Artois n'est guère davantage privilégié pour la localisation des industries de pointe.** Leur rareté est d'autant plus inquiétante qu'elles correspondent à des secteurs d'activités dits entraînants plus récents où le travail fait largement appel à la conception. Ces entreprises sont exigeantes en capitaux, notamment consacrés à la recherche pour l'élaboration de produits nouveaux, mais aussi en main d'œuvre qualifiée(chercheurs, ingénieurs, techniciens). Les industries de pointe ne sont pas les seules à innover dans le Nord-Pas-De-Calais, d'où le

¹-Didier Paris-La création d'entreprises dans le Nord-Pas-De-Calais-Evolution et dynamique spatiale sur la période récente: 1982-1988-Hommes et Terres du Nord-1989-1/2

²-Didier Paris-Op cité.

³-Les Echos-Le Quotidien de l'économie-8 juin 1990.

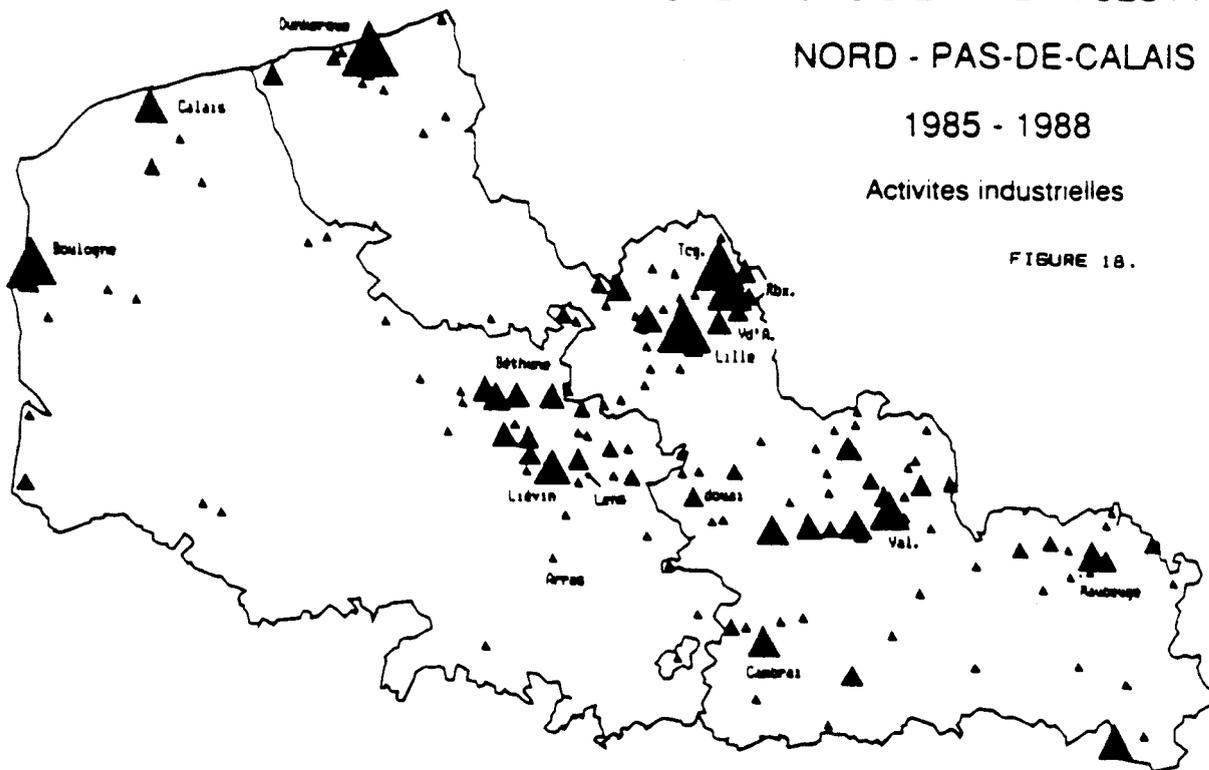
CREATIONS D'ENTREPRISES PRIMEES

NORD - PAS-DE-CALAIS

1985 - 1988

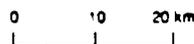
Activites industrielles

FIGURE 18.



Source: Note d'information économique
(CERES - ARD)
Réalisation: LGH (D. Paris)
CITI Lille (S. Jennesquin)

Nb operations



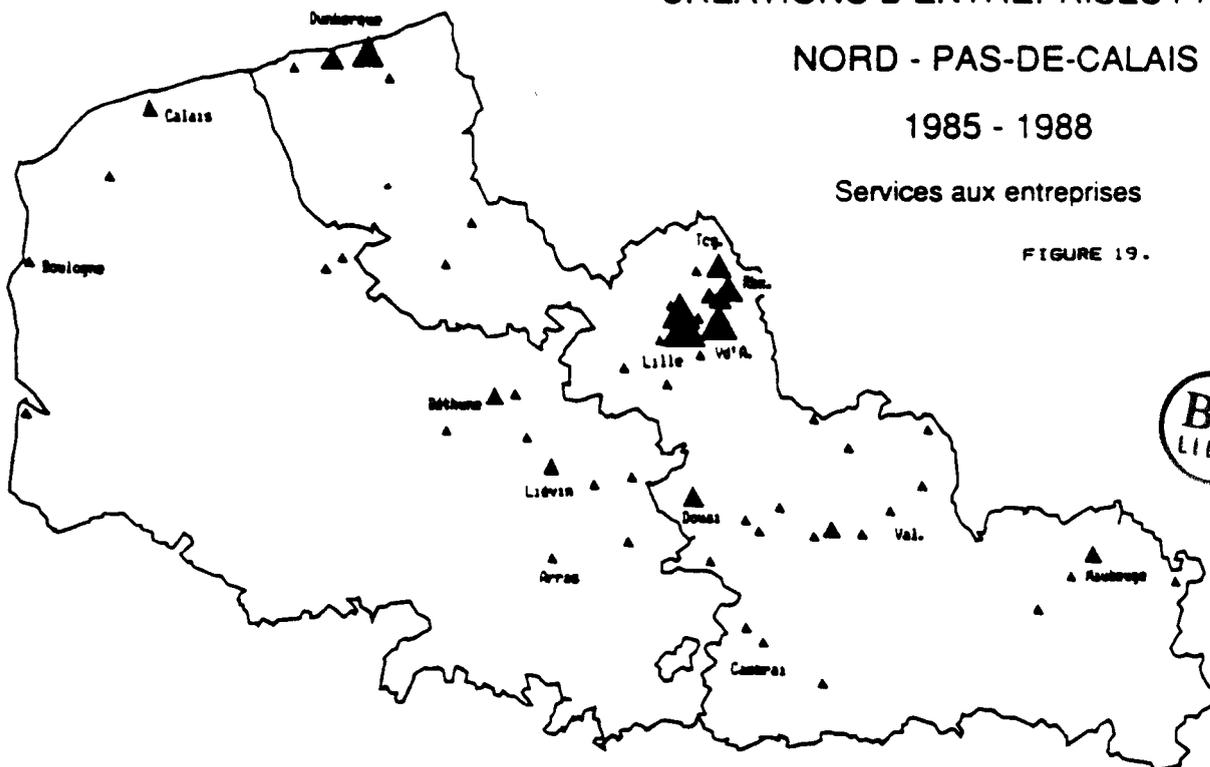
CREATIONS D'ENTREPRISES PRIMEES

NORD - PAS-DE-CALAIS

1985 - 1988

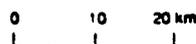
Services aux entreprises

FIGURE 19.



Source: Note d'information économique
(CERES - ARD)
Réalisation: LGH (D. Paris)
CITI Lille (S. Jennesquin)

Nb operations



innover dans le Nord-Pas-De-Calais, d'où le recours à l'expression "entreprises innovantes"¹ pour désigner des activités classiques (métallurgie, chimie, fabrication de matériel industriel...) qui se consacrent, en partie à la conception et à la modernisation des techniques de production. Industries de pointe et innovantes se concentrent dans l'agglomération lilloise, les trois sites portuaires (Boulogne, Calais, Dunkerque), et dans quelques villes du bassin minier (Bethune, Lens, Douai, Valenciennes) et Maubeuge plus à l'est. Seules Arras et Cambrai présentent quelques entreprises innovantes au sein du Seuil de l'Artois.

c- La relative faiblesse du chômage reflète l'absence de diversité des activités économiques.

Avec des taux de chômage de 12% et de 14,6% en juin 1993, la Picardie et le Nord-Pas-De-Calais sont respectivement proche et au-dessus de la moyenne française. Quelle est la situation des cantons de notre domaine d'étude par rapport aux tendances régionales? Soucieux de pouvoir établir un lien entre les taux de chômage et la répartition des actifs par secteur d'activités, mais aussi avec la répartition de la population par groupe d'âge, nous avons eu recours aux chiffres du recensement de population de 1982, car les résultats détaillés du recensement de 1990 n'étaient guère connus au moment où nous avons réalisé ce travail. Bien que vieilles, ces données restent représentatives de la situation du Seuil de l'Artois.

Sept cantons picards sur douze et deux cantons nordistes sur quinze ont un taux de chômage supérieur aux moyennes régionales qui sont respectivement de 9,4% pour la Picardie et de 11,3% pour le Nord-Pas-De-Calais, en 1982. La contradiction existant entre un taux de chômage, à l'échelon cantonal, souvent inférieur à la réalité régionale et un taux moyen de 9,7%, supérieur à celui de la Picardie, reflète une situation très hétérogène sur le plan spatial. Ce sont très souvent les cantons les plus ruraux qui offrent le taux de chômage le plus faible, non pas en raison du dynamisme économique mais, au contraire par l'absence de diversité des activités. A la sous-représentation des secteurs secondaire et tertiaire, s'ajoutent une surreprésentation des actifs dans l'agriculture, une population vieillissante dans un univers que les jeunes ont tendance à délaisser. Ces cantons correspondent à un milieu de vie pauvre et confiné,

¹-Federico Cunat-Activités de pointe et mutations du tissu industriel du Nord-Pas-De-Calais-Hommes et Terres du Nord-1987/1.

où les perspectives d'avenir sont terriblement limitées par l'étroitesse du marché du travail. A l'opposé, les principales agglomérations présentent des activités plus diversifiées, mais aussi un taux de chômage plus élevé. Tout se passe comme si l'émergence de pôles relativement plus dynamiques avait été sanctionnée, dans cette prise de risque, par l'impact de la crise économique. Ce rappel à l'ordre dicté par la conjoncture actuelle les ramène alors à la confrontation avec ce passé et les héritages historiques. Tous les cantons de l'agglomération de Saint-Quentin présentent un taux de chômage supérieur à la moyenne régionale picarde. Il atteint 12,4% pour la ville, 15,2% pour Saint-Quentin nord, 12% pour Saint-Quentin sud, 10,4% pour les cantons proches de l'agglomération (Vermand, le Catelet) en raison des difficultés dans l'industrie. Le secteur des constructions mécaniques a ainsi connu de fortes contractions d'emplois avec notamment Motobécane, racheté par Yamaha (MBK) qui comptait 5000 emplois au début des années soixante-dix, mais seulement 1430 en 1990. La situation est identique pour Cambrai avec un taux de chômage de 11,2%, 12,1 pour Carnières pour les deux cantons qui comptent le plus d'actifs dans le secondaire, à l'exception de Marcoing, avec respectivement 36,9% et 42% des actifs. La conversion et le renouvellement des activités s'avèrent difficiles après le déclin du textile. Avec 60 à 65% des actifs selon le canton, la primauté du secteur tertiaire pour l'agglomération arrageoise a permis de limiter le chômage qui reste inférieur ou proche de la moyenne régionale mais le secteur secondaire, moins bien représenté (22 à 26% des actifs) n'a pas été épargné par la crise.

Comment une périphérie fortement marquée par les héritages d'un long processus de marginalisation peut-elle, dès lors, assumer les mutations actuelles? La valorisation accrue de la fonction de passage constitue le changement le plus important car elle précipite la confrontation entre un micro espace régional et les données exogènes et pose donc le problème d'une négociation des traditions géographiques pour un espace peu dynamique face à une ouverture croissante à l'Europe et aux règles de l'économie internationale. Or, ces bouleversements (création du marché unique européen, ouverture du tunnel sous la Manche et de la ligne TGV nord, densification du réseau autoroutier) interviennent concrètement et brutalement sur une période très courte dont 1993 constitue l'année charnière. Y-a-t-il alors compatibilité entre certaines traditions géographiques et ces échéances proches ou faut-il envisager une nouvelle

organisation de l'espace en dynamisant les fonctions d'aménagement du territoire à l'échelon local?

1_1-4 LA MAITRISE DES MUTATIONS EN COURS PEUT-ELLE S'ACCOMMODER D'UNE STRUCTURE SPATIALE EN BASSINS CONCURRENTS AUTOUR DES VILLES?

A)-Des réseaux urbains particuliers et des aires d'influence bien individualisées.

a-La région du Seuil de l'Artois correspond à une zone de vide urbain. Situé au nord de la limite septentrionale de la couronne urbaine de Paris, comme le précise Paul Oudart¹, et à la périphérie méridionale de l'aire urbaine centrale du Nord-Pas-De-Calais définie par Pierre Bruyelle², **le Seuil de l'Artois correspond à un espace de moindre développement urbain.** Selon Paul Oudart³, " la limite de ce secteur moins urbanisé suit la crête de l'Artois et les confins flamands , celui de la Seine et des fleuves côtiers comme la Somme" alors que Pierre Bruyelle⁴ met en évidence une zone de vide urbain entre Arras, Cambrai, Doullens, et Bapaume. Nous pouvons reprendre cette expression pour l'appliquer à l'ensemble de notre domaine d'étude, par rapport à l'ensemble densément peuplé et urbanisé du Nord-Pas-De-Calais(densités supérieures à 300 habitants) qui relève lui-même de l'Europe du nord-ouest des fortes densités. Situé immédiatement au sud du bassin minier(1150000 habitants), le Seuil de l'Artois est moins densément peuplé et les villes beaucoup plus rares puisque nous comptons trois villes moyennes(Arras, Cambrai, Saint-Quentin), huit petites villes dont cinq appartiennent à une agglomération principale et trois sont localisées en milieu rural(Albert, Doullens, Péronne), ainsi que treize bourgs. Il n'y a aucune grande ville au sein de notre domaine d'étude. La limite méridionale est moins brutale car les campagnes sont de plus en plus densément peuplées et urbanisées au fur et à mesure que l'on s'approche de Paris. Les soixante six communes de notre domaine d'étude regroupaient 287 680 habitants en 1975 mais 281002 en 1990, soit une diminution de 6678 habitants(2,33%). Cette évolution s'est accentuée de 1982 à 1990 avec une perte de 4516 habitants(1,58%) contre 2162 habitants pour la période

1-Paul oudart-Les grandes villes de la couronne urbaine de Paris, de la Picardie à la Champagne-Thèse de doctorat d'état-Université de Paris 1 Sorbonne-684p-1982.

2-Pierre Bruyelle-L'organisation urbaine du Nord-Pas-De-Calais-Thèse de doctorat d'état-Lille-Deux volumes-1981.

3-Paul Oudart-Op cité

4-Pierre Bruyelle-Op cité

habitants(1,58%) contre 2162 habitants pour la période intercensitaire précédente, tout en portant sur un nombre de communes sensiblement identique(27 de 1982 à 1990 et 23 de 1975 à 1982). Les communes urbaines représentent 222793 habitants, soit 79,2% du total en 1990, et 58209 pour les communes rurales, c'est à dire 20,8% des soixante six communes. Ce sont surtout les communes rurales qui gagnent de la population. Sur les trente neuf communes connaissant une croissance continue ou récente, 74% d'entre elles sont des communes rurales et seules huit d'entre elles ont perdu des habitants de 1975 à 1990. Le ralentissement de la croissance urbaine est d'autant plus net que la ville est importante. Les trois villes moyennes perdent continument de la population de 1975 à 1990 pour atteindre 20110 habitants. Sur huit petites villes, seules deux d'entre elles ont connu une baisse régulière de leur population alors que le gain enregistré de 1975 à 1982 précède une perte récente dans quatre cas. En revanche, six bourgs enregistrent une croissance continue, deux une croissance récente après une perte de population de 1975 à 1982 sur un total de treize. Seul un d'entre eux connaît une diminution régulière du nombre d'habitants. Non seulement les réseaux urbains sont assez lâches puisqu'ils reposent uniquement sur des bourgs, des petites villes, et des villes moyennes, mais en plus il n'y a aucune croissance urbaine importante pouvant attester d'une dynamique de développement économique singularisant le Seuil de l'Artois. En présentant des tendances générales proches de celles constatées pour le Nord-Pas-De-Calais et la Picardie, notre domaine d'étude s'inscrit dans une conformité qui pérennise l'opposition entre une périphérie et les régions centrales voisines.

b-Des réseaux urbains déséquilibrés et des aires d'influence bien individualisées.

Un réseau urbain désigne l'ensemble des villes d'une région ou d'un Etat ayant les unes avec les autres des relations de caractères divers: commerciales, financières, culturelles, administratives¹. Ces relations entraînent une hiérarchisation des pôles depuis les têtes de réseaux, concentrant les fonctions urbaines supérieures, jusqu'à l'échelon de base. Comment appréhender et cerner la réalité du ou des réseaux urbains pour la région du Seuil de l'Artois? L'espacement régulier des pôles urbains, en prenant la distance la plus directe à vol d'oiseau, est une donnée relativement classique qui peut s'expliquer par des facteurs historiques, mais il peut esquisser une logique de distribution des centres en nous appuyant sur les systèmes hexagonaux introduits par Christaller et Lösch. La distance moyenne entre deux villes se fixe ainsi à 28,5 kilomètres.

Arras- Cambrai	35km
Arras- Bapaume	22km
Arras- Doullens	35 km
Doullens- Albert	31 km
Albert- Bapaume	19km
Albert- Péronne	24 km
Amiens- Doullens	27km
Amiens- Albert	24 km
Cambrai- St Quentin	40 km
St Quentin- Péronne	28 km

Une telle démarche souffre de plusieurs contrariétés car nous avons intégré des villes qui appartiennent à une réalité régionale très différente du Seuil de l'Artois, à savoir le bassin minier. Les hexagones sont particulièrement difformes, ne sont pas jointifs et se chevauchent parfois de manière très importante. Compte tenu des imperfections de départ, Arras, Cambrai, Saint-Quentin apparaissent déjà comme des têtes de réseaux dont l'influence est confirmée lorsque nous cherchons à appréhender les aires théoriques d'attraction commerciales, selon la formule de Reilly Converse:

¹-Pierre george-Dictionnaire de géographie-1990-4ème édition revue et corrigée-510p.

$$E_{v2} = \frac{D_{1-2}}{1 + \frac{P_1}{P_2}}$$

E_{v2} correspond au point d'équilibre spatial entre V_1 et V_2 , localisé à partir de V_2 , alors que D_{1-2} indique la distance entre V_1 et V_2 . P_1 et P_2 donnent respectivement le nombre d'habitants des pôles V_1 et V_2 . En considérant les pôles attractifs sélectionnés par l'INSEE et leur poids démographique en 1982, l'application de la formule pour Arras(V_1) et Cambrai(V_2) donne le rapport suivant

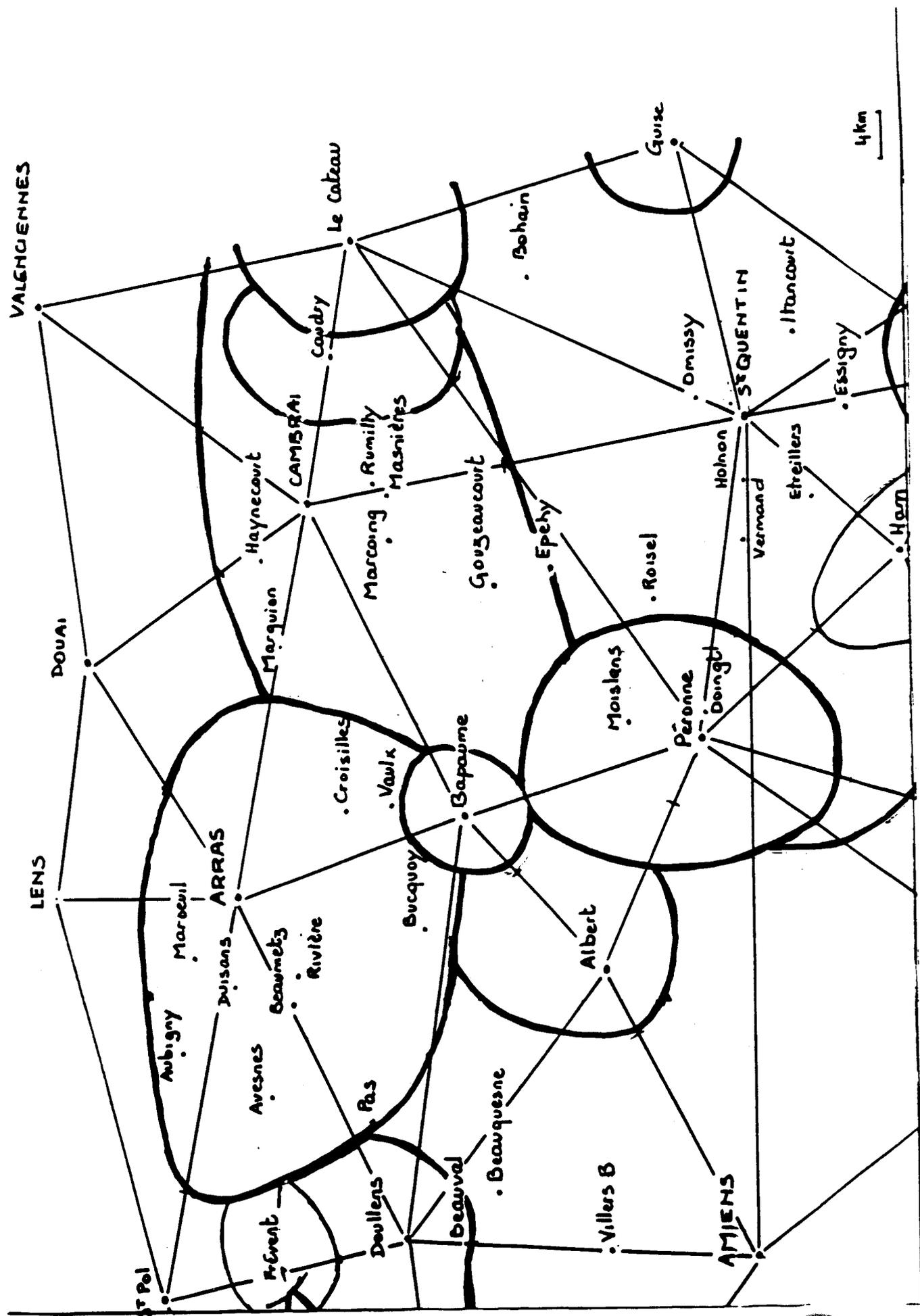
$$E_{v2} = \frac{34,5}{1 + \frac{41736}{35272}} = 16,5$$

L' influence commerciale théorique d'Arras est normalement équilibrée avec celle de Cambrai, à 16,5 km de l'entrée de celle-ci. Le déséquilibre de la hiérarchie des pôles est alors nettement confirmée avec des têtes de réseaux qui ne sont, certes, que des villes moyennes, mais à l'aire d'influence étendue, puis nous tombons immédiatement à l'échelon des petites villes et des bourgs. Bapaume s'inscrit dans l'aire d'attraction d'Arras, Péronne dans celle de Saint Quentin, Doullens et Albert dans l'aire d'influence d'Amiens qui s'avère d'ailleurs importante pour tout le sud-ouest de notre domaine d'étude. Les aires d'attraction sont bien individualisées mais les chevauchements sont fréquents (carte 21). L'INSEE et le SCEES¹ ont cherché à appréhender l'influence des pôles, grâce à une exploitation cartographique de l'inventaire communal pour chaque département. Chaque commune a indiqué la ville que ses habitants fréquentaient le plus, quelqu'en soit le motif, en exceptant les déplacements professionnels, pour aboutir à la carte des bourgs et des villes attractifs (carte 22a à 22 d). La disparition ou la réduction des imbrications d'aires d'influence et des chevauchements traduit la faiblesse des interrelations entre les différents pôles urbains. Plus encore qu'une individualisation de leur influence, les villes affirment donc une situation concurrentielle, l'une par rapport à l'autre. L'aire d'influence d'Arras, centre tertiaire, s'exerce dans un rayon de 15 à 20 kilomètres, s'étend sur 165 communes et 120000 habitants au sud-ouest jusqu'à la limite de la Somme et jusqu'à Bapaume vers le sud-est, alors qu'au nord la limite est brutale avec le bassin minier et l'influence de Douai. " Arras a fait le vide autour de lui", précise Pierre Bruyelle², car on passe directement du centre régional au centre secondaire, comme Bapaume, bourg de commandement rural, dont l'aire d'attraction apparaît distinctement au sud d'Arras. Le réseau urbain est donc à la fois polarisé et déséquilibré. Cambrai, par opposition à Arras, dessert une zone rurale plus riche en villes industrielles et son aire d'attraction est davantage peuplée puisqu'elle compte 110000 habitants mais pour 95 communes. Cette ville moyenne commande donc un réseau polarisé complexe³ surtout dans sa partie orientale, alors que la situation est plus simple dans le secteur occidental. Les campagnes demeurent densément peuplées mais les centres industriels, tels Marcoing ou

1- Brochures cartovision-Inventaire communal-Pas-De-Calais/Nord/Aisne/Somme-INSEE et SCEES-1988.

2-Pierre Bruyelle- L'organisation urbaine de la région Nord-pas-De-Calais- Thèse de doctorat d'état-Lille-Deux volumes-1981.

3-Pierre Bruyelle-Op cité.



Les aires d'attraction théoriques des principaux pôles urbains du Seuil de l'Artois

Carte 21



Villes et bourgs attractifs

Un trait relie chaque commune à la ville la plus fréquemment habituellement

Source: Inventaire communal 1988
© IGN INSEE SCEES 1988

Echelle

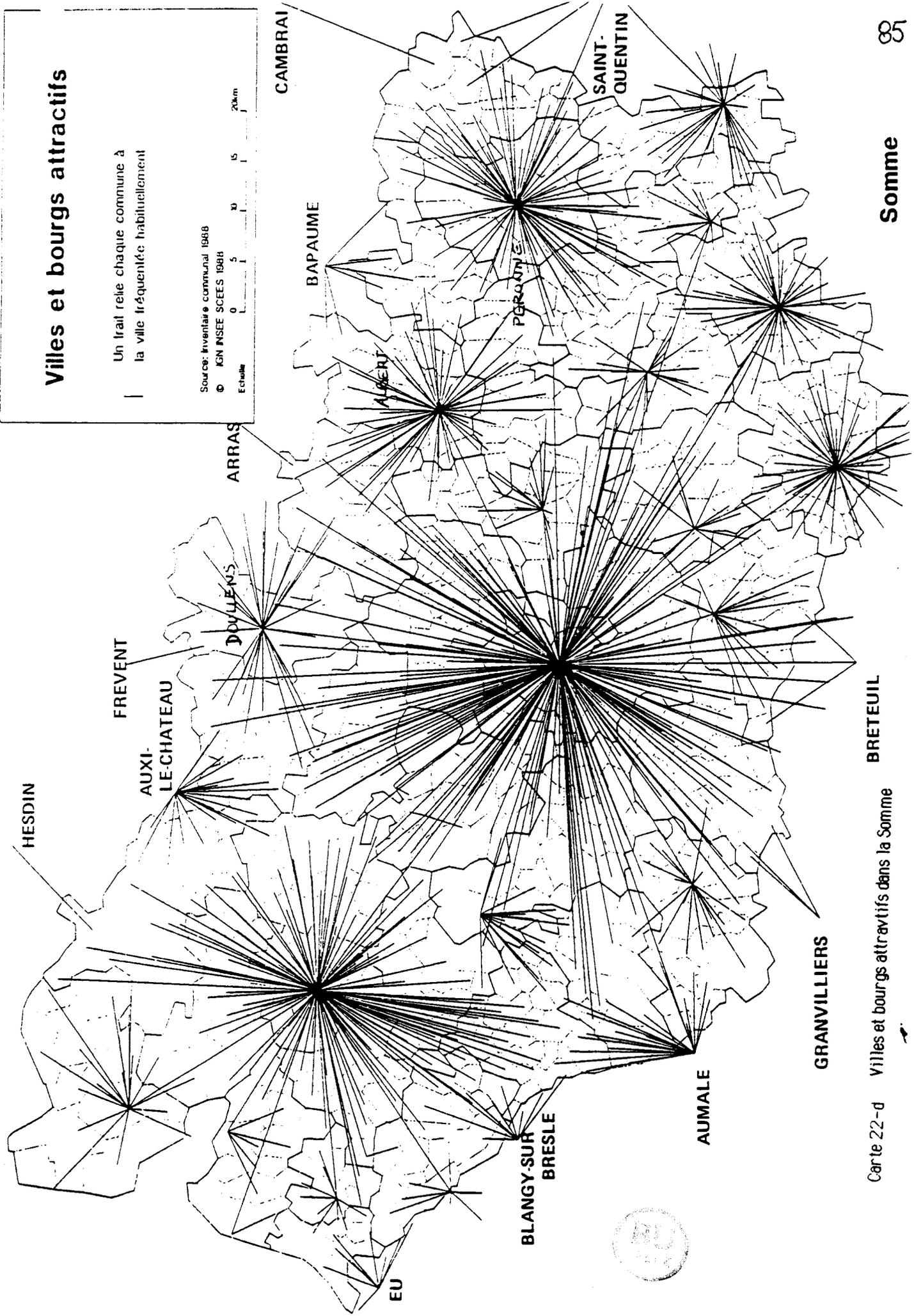
20km

15

10

5

0



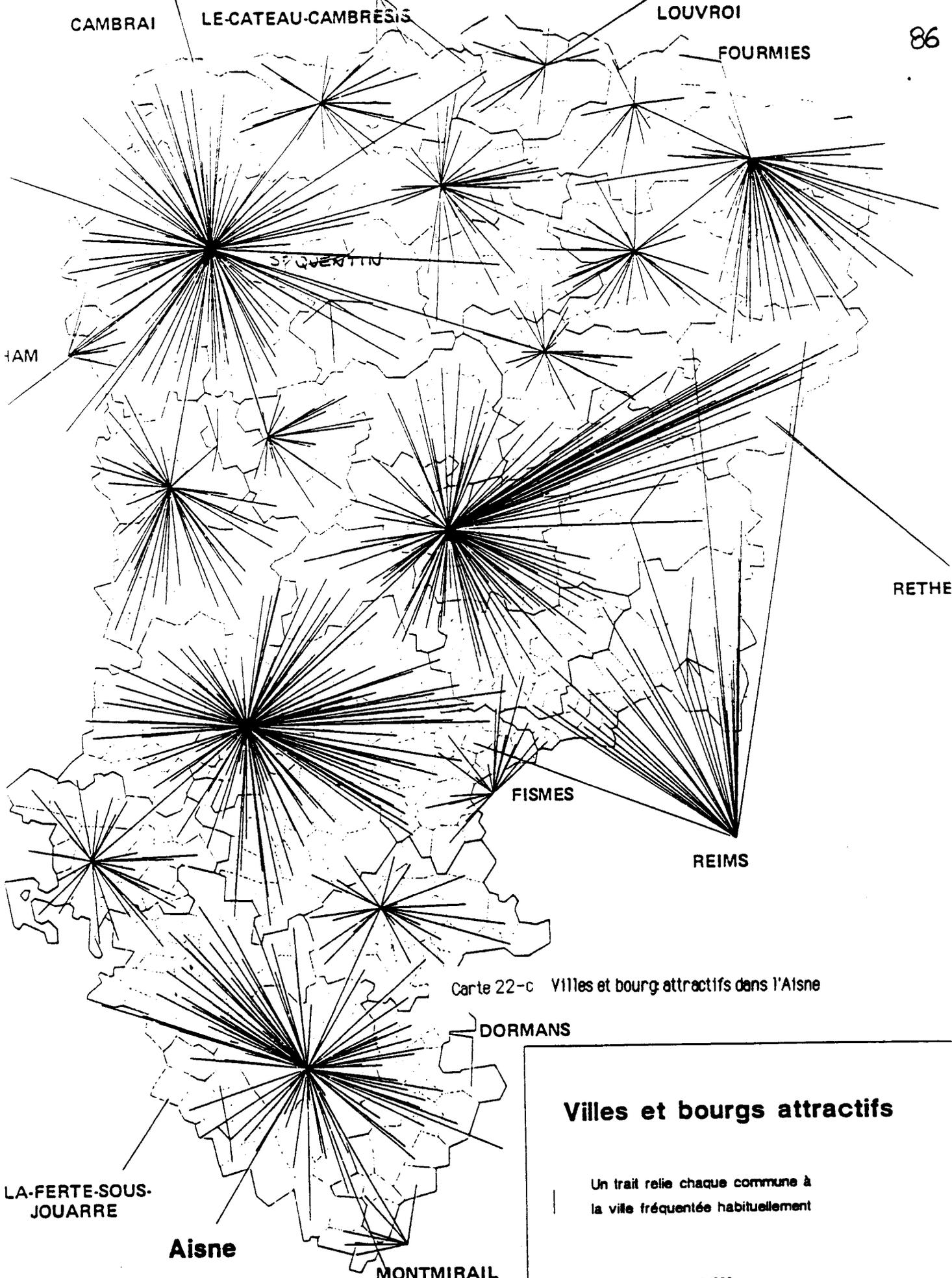
Carte 22-d Villes et bourgs attractifs dans la Somme

CAMBRAI

LE-CATEAU-CAMBRESIS

LOUVROI

FOURMIES



Carte 22-c Villes et bourg attractifs dans l'Aisne

Villes et bourgs attractifs

Un trait relie chaque commune à la ville fréquentée habituellement

Source: Inventaire communal 1988

© IGN INSEE SCEES 1988

0 5 10 15 20km

Aisne

Villes et bourgs attractifs

Un trait relie chaque commune à
la ville fréquentée habituellement

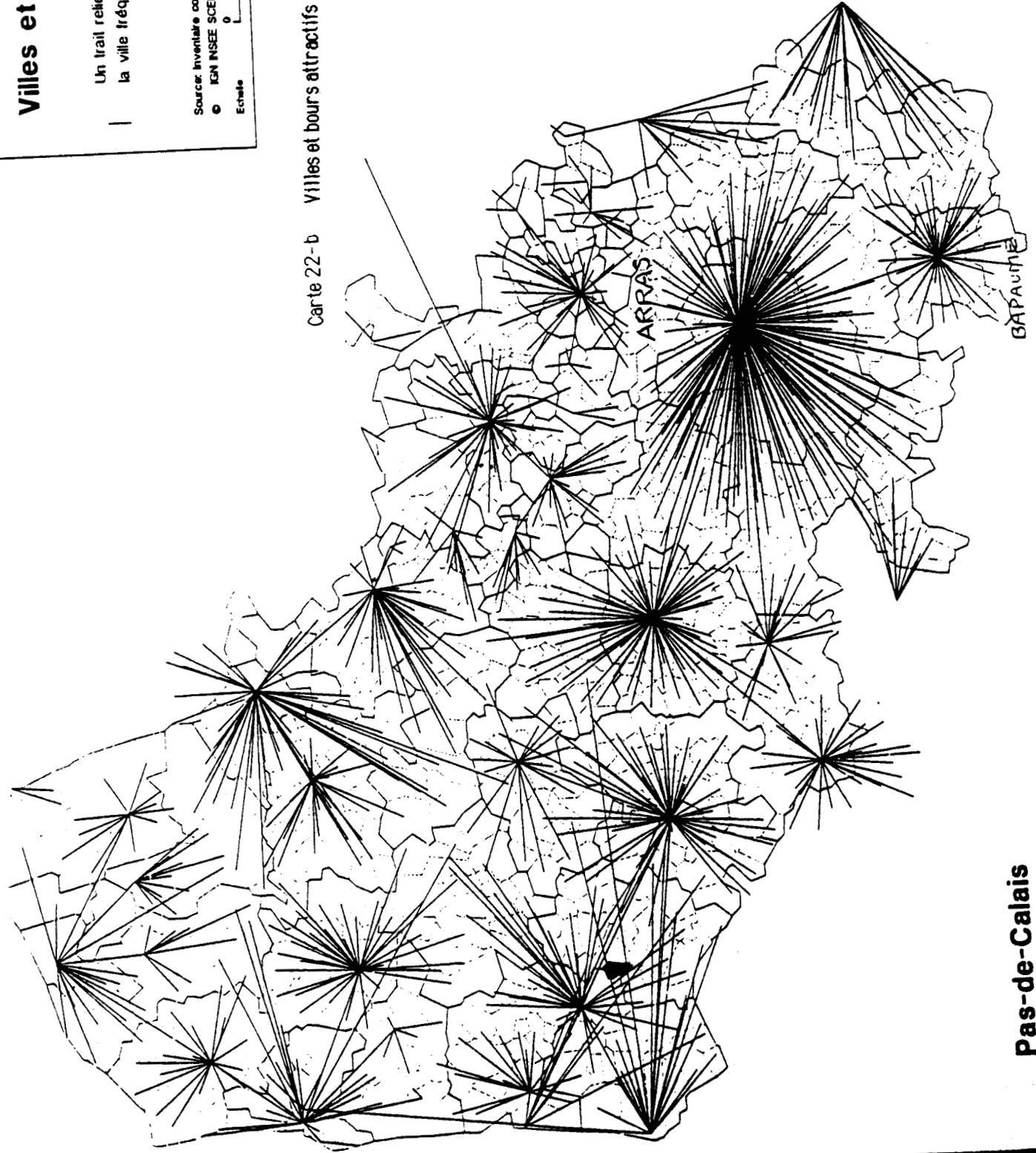
Sources: Inventaire communal 1986

© IGN INSEE SCEES 1986

Echelle



Carte 22-b Villes et bourgs attractifs dans le Pas-de-Calais

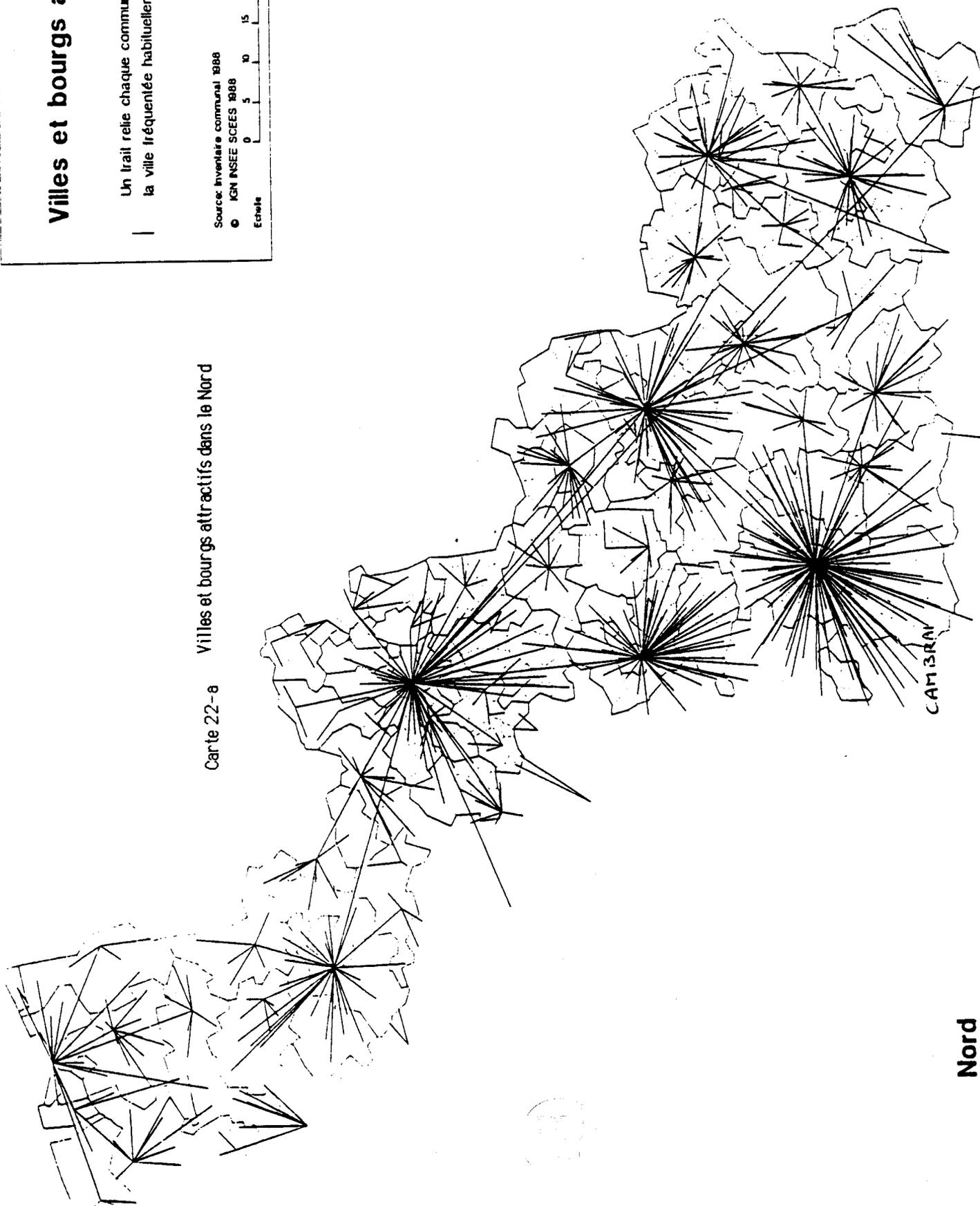


Villes et bourgs attractifs

Un trait relie chaque commune à
la ville fréquentée habituellement

Source: Inventaire communal 1988
© IGN INSEE SCEES 1988
Echelle 0 5 10 15 20km

Carte 22-a Villes et bourgs attractifs dans le Nord



Nord

Masnières, sont plus secondaires et moins nombreux. Amiens et Saint-Quentin constituent les deux principaux pôles d'attraction de la Picardie septentrionale mais cette dernière, troisième ville de l'Aisne par le nombre d'habitants (63567 habitants en 1982) étend une solide aire d'influence sur une distance de cinquante kilomètres, comprenant 235000 à 401500 personnes en 1980¹, tout en intégrant que neuf centres secondaires. Saint-Quentin est donc à la tête d'un réseau urbain polarisé plus simple. Qu'en est-il maintenant de la place des petites villes et des bourgs dans le Seuil de l'Artois? Doullens, centre secondaire de premier ordre relevant, certes, des pôles satellites de banlieue par rapport à Amiens, et surtout Albert et Péronne s'imposant comme des centres de services attractifs en milieu rural, offrent également des zones d'attraction clairement individualisées même si elles sont de taille plus restreinte.

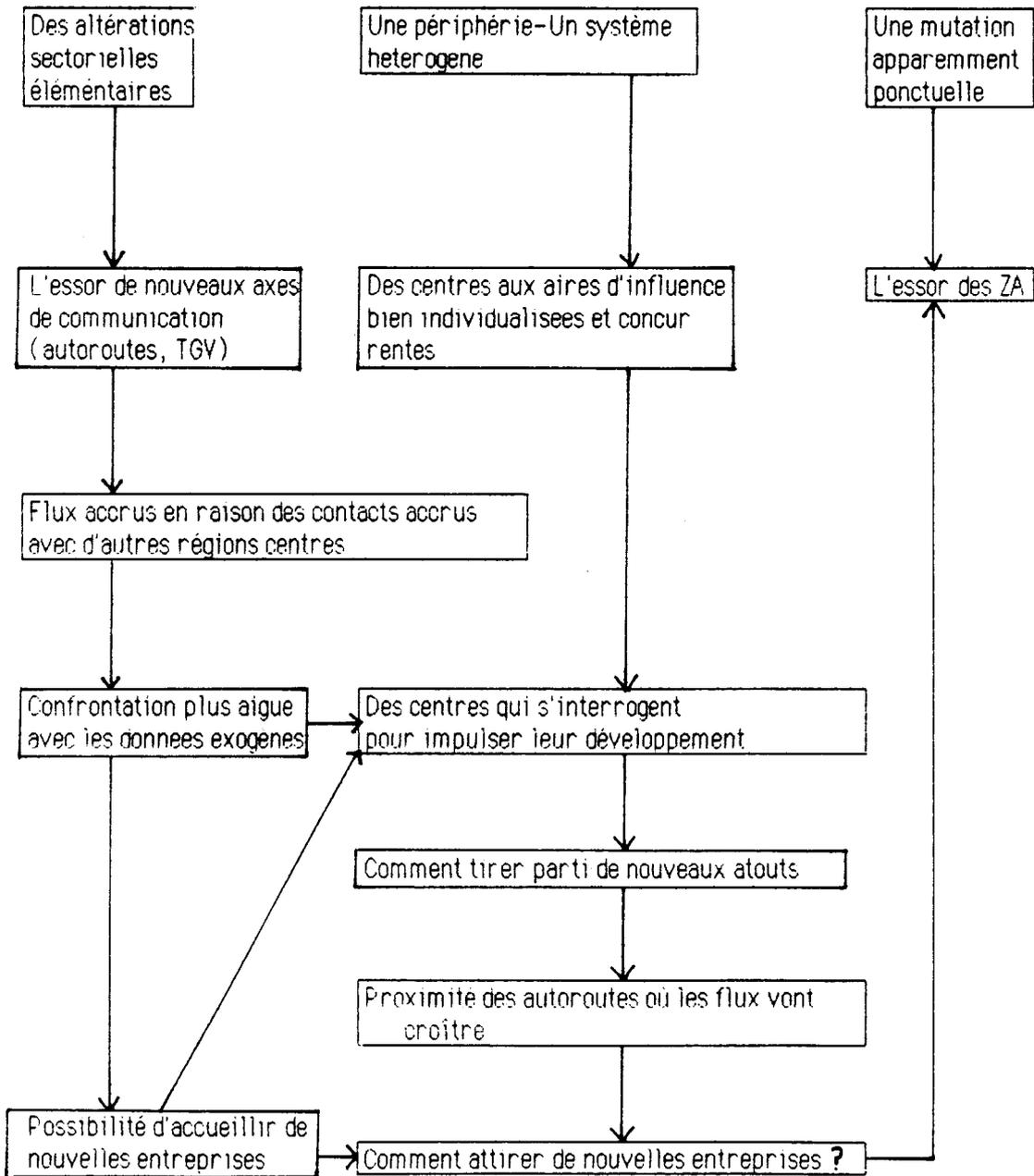
L'organisation de l'espace en bassins bien individualisés n'exclut pourtant pas les coalescences, variant selon l'équipement considéré, et engendrées par les villes principales appartenant ou non à notre domaine d'étude. Amiens, capitale régionale, centre industriel et tertiaire, présente l'aire d'influence la plus étendue de Picardie et celle-ci empiète largement sur celles de Doullens et d'Albert, d'où l'insuffisance de certains équipements dans ces petites villes. L'espace attractif de Péronne est en partie chevauché par ceux de d'Amiens, à l'ouest, et de Saint-Quentin, à l'est. L'exemple de Bapaume est enfin très significatif. L'inventaire communal indique la présence de services de base avec bureau de poste, perception, guichet de banque, caisse d'épargne, assurance, notaire, vétérinaire, mais aussi les commerces à destination de la population locale et des environs qui déterminent l'aire d'influence. Les habitants de ce secteur se rendent à Cambrai ou à Arras, pour y trouver les hypermarchés et les commerces spécialisés, tels les magasins de vêtements, mais aussi les services particuliers (caisse d'assurance maladie). Bapaume est enfin dépourvu de gare de voyageurs et il faut gagner Arras pour accéder aux grandes lignes ferroviaires. Bapaume relève de l'influence cambrésienne ou arrageoise pour le recours à des équipements tertiaires particuliers.

¹-Paul Oudart-Les grandes villes de la couronne urbaine de Paris de la Picardie à la Champagne-Thèse pour le doctorat d'état-Université de Paris I-Sorbonne-684 p-1982.

B)- Une nouvelle organisation de l'espace pour un interface du Seuil de l'Artois?

a- Les zones d'activités constituent un témoignage essentiel de la concurrence accrue entre les communes. Le développement des ZA est largement tributaire des données exogènes et dicté par les facilités de l'accessibilité. Chaque commune agit seule et entend créer des emplois nouveaux grâce à l'accueil d'entreprises sur des ZA bien situées. Comment maîtriser les mutations en cours dès lors que cette évolution avive la concurrence entre les pôles dans une périphérie où les héritages d'un long processus de marginalisation ont pérennisé une organisation spatiale en bassins bien individualisés autour des villes? L'optique d'un développement économique résolument placé sous l'égide des externalités semble, par ailleurs, annihiler toute velléité d'une maîtrise spatiale de celui-ci à l'échelon local. Les rares exemples de coopération intercommunale tentent ainsi de proposer des projets de villes à l'échelle d'une agglomération mais les districts urbains d'Arras et de Saint-Quentin, principaux initiateurs de zones d'activités, ne peuvent pas interdire aux communes membres d'en créer. Les emprises spatiales, stratégiquement bien situées par rapport aux grands axes routiers, et destinées aux activités économiques se multiplient et témoignent d'une rivalité exacerbée entre les communes aux dépens du foncier. La collaboration présente de nombreux avantages pour les deux agglomérations d'Arras et de Saint-Quentin mais elle est progressivement viciée par l'intérêt primordial de chaque commune dans la course difficile pour la création d'emplois dont le support essentiel paraît désormais être la zone d'activités (figure 5). **La coopération intercommunale demeure faible et superficielle, tend pourtant à s'intensifier tout en révélant un réel attentisme.** Le triangle vert, créé en 1991, associe Albert, Bapaume, et Péronne pour la gestion des déchets ménagers et industriels, le développement du tourisme rural mais la collaboration économique reste vaguement limitée à une amélioration des échanges d'informations. Le besoin de la coopération peut naître de difficultés ressenties comme de véritables menaces. Avesnes-Le-Comte tente ainsi de renforcer les liens entre les communes du canton pour remédier à la désertification des campagnes. Cette initiative récente accorde une large place aux zones d'activités. Comment amorcer un véritable

Figure 5 Les ZA au cœur du débat sur le développement local



développement économique en évitant ces écueils? Toutes les actions ponctuelles ou superficielles s'avèrent très insuffisantes car elles confortent quelques communes ou agglomérations et oblitèrent totalement les aménagements éventuels à l'échelle de notre micro espace régional.

b- Quelles propositions pour un interface du Seuil de l'Artois?

Une transformation de fond s'impose car les traditions géographiques contribuent à l'homogénéité du système qui s'avère, d'une part, préjudiciable en raison de l'absence de diversification fonctionnelle justifiant une attraction limitée de ce micro espace régional, et d'autre part dissuasive puisque les actions de développement demeurent limitées. Cette homogénéité préjudiciable et dissuasive conduit paradoxalement à l'hétérogénéité en raison de la concurrence entre les centres urbains et du fractionnement des instances décisionnelles car le Seuil de l'Artois relève de deux conseils régionaux, quatre conseils généraux, et de nombreuses communes. Les échéances proches (densification du réseau autoroutier, création de la ligne TGV nord, du tunnel sous la Manche, ouverture du tunnel sous la Manche) risquent ainsi de conforter les régions centrales aux dépens de la périphérie. Le Seuil de l'Artois doit s'affirmer comme un interface, c'est à dire une entité spatiale et économique entre deux régions centrales voisines, grâce à une dynamique propre de développement. La constitution de réseaux de villes prenant en compte l'espace rural intermédiaire et l'instauration d'une véritable collaboration intercommunale qui ne se limite pas aux seules agglomérations peuvent-elles contribuer efficacement à l'émergence d'un interface? De telles propositions supposent un changement assez radical des méthodes de travail des élus.

1-1-5 LA MULTIPLICATION DES ZA S' APPUIE T-ELLE SUR UNE VOLONTE POLITIQUE SUFFISANTE POUR ENGENDRER UN NOUVEAU MODELE D'ORGANISATION DE L'ESPACE?

A) L'esquisse d'une nouvelle considération politique qui demeure embryonnaire et lacunaire.

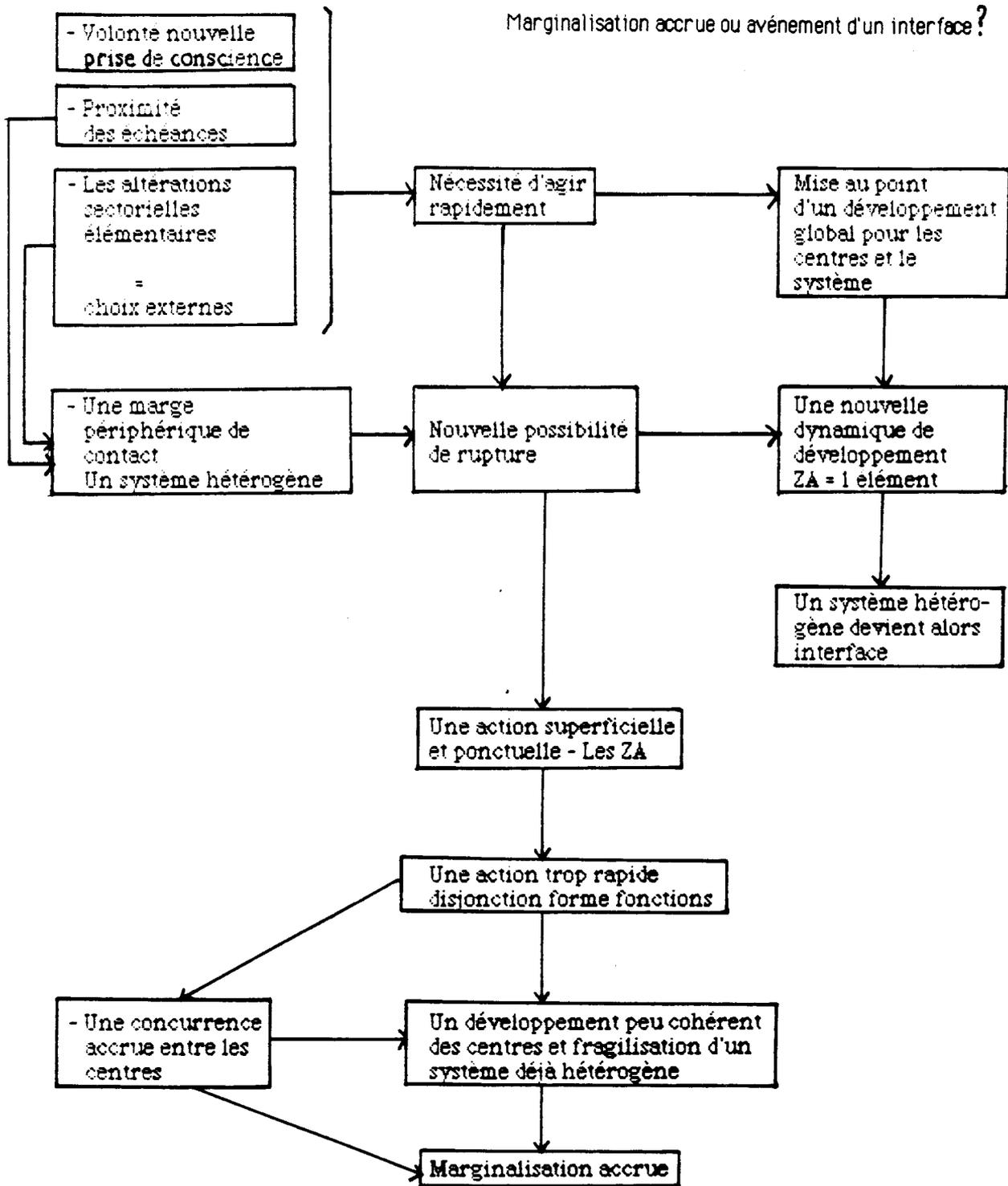
a- Une prise de conscience et une réflexion nouvelle.

La prise de conscience des échéances proches aboutit à une réflexion nouvelle de la part des élus et des animateurs du développement économique dans des communes qui ne cherchaient pas à maximaliser

l'expansion économique mais se contentaient de gérer la spécificité et les acquis de la vie locale. De l'ampleur que les élus vont donner à cette réflexion nouvelle dépend l'avenir du Seuil de l'Artois. Deux hypothèses se présentent (figure 6). Poussés par la proximité dans le temps d'échéances irrémédiables, les élus agissent dans la précipitation et l'essor des ZA, dont la réussite reste hypothétique, engendre une concurrence accrue entre les communes et la fragilisation d'un système déjà hétérogène. La deuxième hypothèse réside dans une réflexion plus approfondie aboutissant à un développement plus global, dont les ZA ne constituent qu'un élément, pour chaque commune mais aussi pour l'ensemble du système. Celui-ci peut alors s'ériger en interface. Or, nombreux sont les pièges et les attitudes qui tendent à privilégier la première hypothèse. Quelles en sont les raisons? En étant dicté par les externalités, qui ont agi comme un électrochoc, et non par les données endogènes, le changement de comportement et la réflexion nouvelle attestent d'une part de l'absence de dynamique propre à notre micro espace régional, et d'autre part d'une passivité, d'un attentisme qui faussent la perception du changement. L'hypothèse idéalisée d'une accessibilité accrue est le support d'un immense espoir, celui d'une probabilité d'accueil d'entreprises souvent mythifiée. Elle ne peut relever de la providence mais exige une démarche active de prospection cohérente. Une telle appréciation dépend du contexte englobant, c'est à dire de l'ouverture européenne et d'une valorisation excessive de l'image de marque. Nombreuses sont aujourd'hui les communes qui positivent la réalité locale et leurs atouts par le biais de la publicité et des brochures d'informations. Les grandes villes se projettent dans le futur proche et briguent ainsi le titre d'eurocités. Montpellier devient la surdouée, Nantes la porte de l'océan, Grenoble la porte du sun belt français, Clermont-Ferrand une ville qui bouge. Ces slogans à la fois réducteurs et valorisants sont bien présents dans l'inconscient des élus locaux, des décideurs et des entrepreneurs. Les grandes villes font parler d'elles, dans un climat de concurrence accrue, afin d'attirer les entreprises et d'assurer le développement économique. Les très fortes pressions exercées par le contexte englobant peuvent agir comme des facteurs perturbants et la réflexion nouvelle n'est pas à l'abri de certains risques pour les petites et moyennes villes d'une périphérie.

Rares sont d'abord les élus qui ont conscience d'appartenir à une entité régionale particulière. La perception de l'espace vécu est souvent insuffisante et généraliste car nos interlocuteurs mentionnent

Figure 6



l'appartenance à un cadre régional global: une vieille région industrielle pour le Nord-Pas-Calais, une riche région agricole pour la Picardie, et en cernent bien les caractéristiques alors que l'appartenance à la région du Seuil de l'Artois, non pas en tant qu'entité patronymique mais en tant qu'entité spatiale et économique n'est jamais mentionnée ou prise en compte. Les principales agglomérations et les petites villes sont également victimes de la tentation de la reproduction, par excès de précipitation en raison de la proximité des échéances. Imiter les projets adoptés par des grandes villes extérieures à notre domaine d'étude en fonction d'atouts différents relève de la solution de facilité, atteste de l'inédaquation de la réflexion, et pérennise une organisation de l'espace en bassins bien individualisés autour de villes concurrentes. Une commune non pourvue de ZA accroît indirectement la probabilité d'accueil d'entreprises pour la commune voisine qui présente un tel site. **La volonté et la réflexion nouvelles des élus aboutit à de nombreuses actions positives (conception globale du développement économique, émergence de projets de villes et d'axes prioritaires de développement) mais recèlent encore des lacunes qui ne permettent donc pas d'envisager un nouveau modèle d'organisation de l'espace.** Les actions entreprises sur le terrain le confirment en 1990 mais celles-ci n'affectent pas l'ensemble du micro espace régional de manière uniforme.

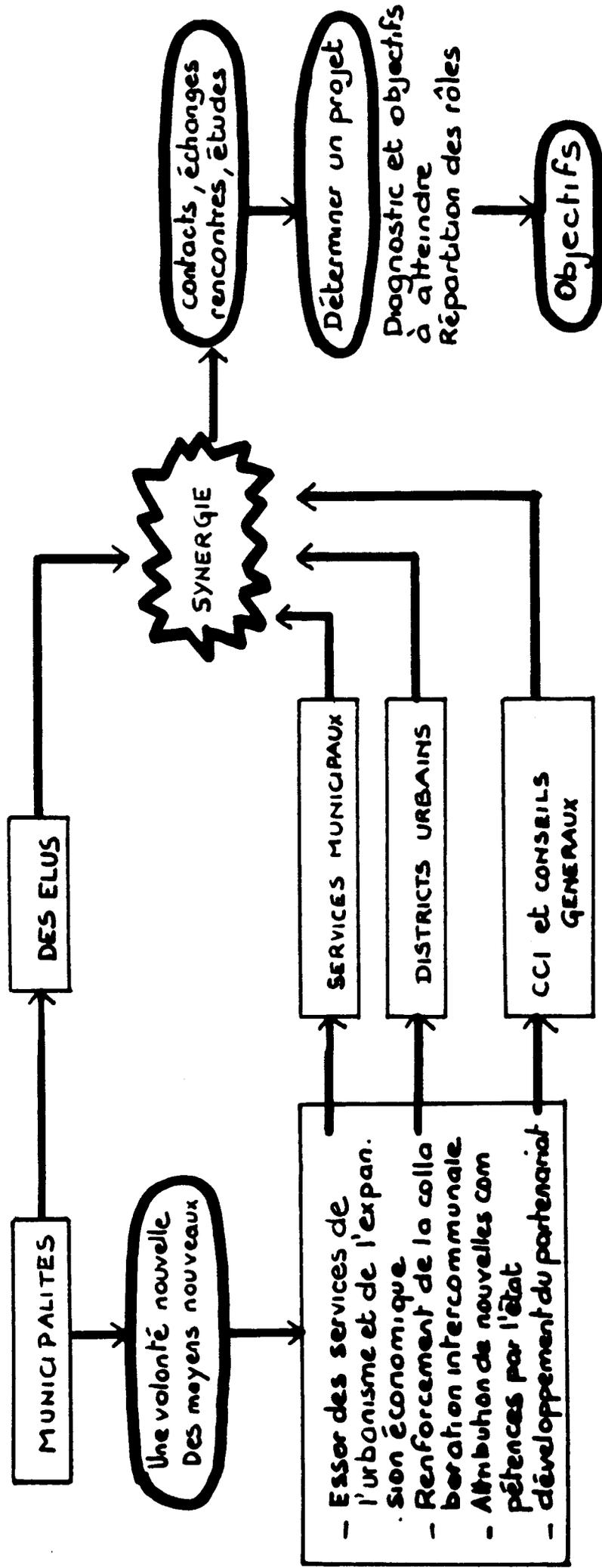
b- De la réflexion novatrice au passage à l'acte: des mesures spatialement limitées fortement perturbées par le contexte englobant.

En dépit d'une prise de conscience réelle de l'importance d'une ouverture accrue vers l'Europe, les petites villes et les bourgs connaissent la situation la plus délicate car elles accueillent les projets exogènes, à court terme, comme une véritable offrande providentielle qui fausse la réflexion. Chacune de ces communes se considère au coeur de l'Europe active et les élus forment une équipe de gagners prêts à relever le défi de l'emploi. " Hip, hip, the winners" est le nouveau slogan de Bapaume, " une ville qui bouge" pour laquelle la présence ancienne de l'autoroute A1 apparaît brutalement comme un véritable Eldorado facilitant l'accueil d'entreprises sur la zone d'activités. Compter sur une situation enviable de carrefour constitue aujourd'hui un atout supplémentaire mais la propagation d'une telle image de marque s'avère bien plus inquiétante pour les communes distantes de quelques dizaines de kilomètres d'un simple passage du TGV ou d'une autoroute. Une telle idéalisation s'apparente alors à un cri de

désespoir mais justifie l'essor des ZA. Les principales agglomérations présentent de nombreux avantages; un marché local du travail plus important et plus diversifié, des municipalités pourvues de véritables services consacrés à l'urbanisme et au développement économique, l'existence de districts urbains, mais ils ont longtemps constitué les outils d'une permanence figée en raison d'une volonté politique défaillante. Le recensement de 1991 confirme l'attraction d'Arras, Cambrai, et de Saint-Quentin, déjà classées comme grandes villes régionales d'après la typologie fonctionnelle établie par Pierre Bruyelle en 1981¹. Or, les travaux de l'OREAM Nord en 1967, de la SEMA en 1968, de Pierre Bruyelle en 1971 permettaient pratiquement le même classement, en dépit d'une relative promotion typologique et d'une croissance démographique indéniable. La remise en cause de prévisions très enthousiastes, réalisées en 1971², à partir de projections émanant des communes elles-mêmes, ne peut s'expliquer uniquement par la crise économique qui interrompt la période euphorique des trente glorieuses. La diversification des activités et une vision globale du développement local ne sont pas à l'ordre du jour. La réflexion nouvelle (figure 7) amorcée dans les années quatre vingt s'est accompagnée de plusieurs innovations avec l'étoffement des services urbains et d'expansion économique, le regain d'activités des districts dont les compétences se sont élargies au domaine économique depuis l'adoption de la loi sur la décentralisation en 1982, la recherche de la synergie entre les partenaires institutionnels (communes, départements, régions), les instances consulaires (CCI) et les entreprises, quitte à surmonter des différents idéologiques. Tout se passe comme si les élus se donnent enfin les moyens d'assurer une véritable politique à l'échelon local en faisant preuve d'une ouverture inattendue avec l'organisation de colloques et de réunions sur les problèmes de l'aménagement urbain. Ces constats élogieux ne doivent pourtant pas masquer l'impact réel et pernicieux du contexte englobant car les communes demeurent très individualistes et il n'y a aucune volonté politique d'organiser une coopération interurbaine élargie entre des villes spatialement distinctes l'une de l'autre, ou au niveau de l'ensemble du Seuil de l'Artois. **En dépit d'une démarche nouvelle et encourageante, le problème de la concurrence intercommunale reste entièrement posé.** Cambrai proclame assez injustement son

¹-Pierre Bruyelle-L'organisation urbaine du Nord-Pas-De-Calais-Thèse de doctorat d'état-Lille-1981-2 volumes.

²-OREAM Nord- L'aménagement d'une région urbaine: le Nord-Pas-De-Calais-417 p-1971.



Le développement économique
Un projet de ville

Figure 7

UNE DEMARCHE NOUVELLE
POUR LES VILLES MOYENNES DU
SEUIL DE L'ARTOIS

assez injustement son appartenance à l'association des villes situées à une heure de Paris et préfère évoquer d'éventuels problèmes communs avec Orléans, plutôt qu'avec Arras, sa voisine, pour laquelle les élus cambrésiens n'ont strictement aucune considération et réciproquement. Il paraît difficile d'envisager le devenir du Seuil de l'Artois, en tant que micro espace régional, dans un tel climat de concurrence exacerbée entre les communes. L'état tente activement de corriger cette tendance en favorisant la coopération intercommunale, grâce à la loi du 6 février 1992. Nous avons intégré son application rapide et récente dans la deuxième partie de notre travail de recherche en sachant qu'elle peut bousculer les habitudes et modifier l'approche des élus, dont les actions en cours sont concrètement porteuses de risques majeurs sur le plan spatial.

B)- L'émergence d'un risque sous estimé: altération ou éclatement d'un sous système hétérogène.

a- Le développement des ZA: la confrontation entre deux logiques contradictoires et inégales.

Les formes ou ZA et les fonctions, c'est à dire les entreprises qui y sont implantées sont les deux éléments spatialisables de la confrontation inégale entre l'offre et la demande. Les communes se contentent d'une offre en terrains destinés aux entreprises alors que les plus importantes d'entre elles ont le redoutable avantage de représenter, à la fois une offre en emplois pour la commune choisie ainsi qu'une demande en sites potentiels pour une éventuelle implantation mais en raisonnant à l'échelon européen voire international. Il y a mise en concurrence des ZA selon des critères précis: qualité et accessibilité du site, proximité des grands axes de communication et des marchés de consommation, coûts de l'implantation et avantages fiscaux, qualité du cadre de vie. Cette extraordinaire marge de manoeuvre contraste avec celle plus réduite des communes qui raisonne à l'échelle de leur seul territoire communal, de plus en plus sollicité pour les ZA, tout en consentant des avantages financiers pour accroître la probabilité d'accueil en entreprises qui peut très bien ne pas se concrétiser. En multipliant les zones d'activités les communes augmentent également les possibilités de choix des entreprises d'où une probabilité plus grande de voir la disjonction entre formes et fonctions s'inscrire dans la durée, trahissant ainsi un échec de l'initiative communale. S'inscrire dans cette logique inégalitaire dominée par les entreprises peut générer de puissants contrastes spatiaux au niveau d'une agglomération ou de l'ensemble du

micro espace régional avec, d'une part les secteurs privilégiés par les entreprises et, d'autre part les secteurs délaissés. La simple correction qui consiste à créer les formes parallèlement à l'affirmation des fonctions ne corrige guère ces disparités dans un contexte qui est à la multiplication des ZA.

b- Les risques d'éclatement d'un système hétérogène (carte 23).



L'essor des ZA engendrent des tendances contradictoires avec un double mouvement de concentration/dispersion et de différenciation/uniformisation. En concentrant de nombreuses ZA dispersées dans tous les types de communes, le seuil de l'Artois court le risque d'un développement très éclaté et d'une croissance anarchique des périphéries urbaines. Il y a aussi une différenciation entre des secteurs privilégiés pour la création de ZA et d'autres qui le sont moins alors même que les régions centrales voisines connaissent également un puissant essor des ZA. La tendance à la reproduction, à l'uniformisation peut accroître les disparités entre les centres et la périphérie, au détriment du Seuil de l'Artois. Cette double évolution conduit à l'accentuation des contrastes spatiaux actuels entre l'axe des villes moyennes plus densément peuplé et urbanisé, mieux desservi par le réseau de communication, à l'univers économique plus diversifié et une périphérie plus rurale à moins que la volonté politique ne s'affirme fermement pour inverser la tendance à l'éclatement (carte 24) d'un sous système très hétérogène. Les élus locaux polarisés par le souci d'exploiter les données exogènes et s'adressant de plus en plus aux décideurs paraissent en décalage avec les aspirations d'une population inquiète face à la crise économique et à l'extrême rapidité des changements en cours dans une France septentrionale promue carrefour de l'Europe. Le Seuil de l'Artois appartient aux deux régions qui ont le plus nettement refusé (57,1% de non pour la Picardie, 55,7% pour le Nord-Pas-De-Calais) l'ouverture européenne lors du référendum sur l'accord de Maastricht le 20 septembre 1992. / Après les stigmates laissés par les héritages de l'exploitation charbonnière, des industries lourdes et du textile, l'espace régional est marqué par la densification des emprises linéaires liées au réseau de communication et par l'essor des ZA. Sont-elles les futures friches témoignant d'un développement trop superficiel faute d'une volonté politique suffisante ou seront-elles les instruments privilégiés d'une nouvelle dynamique économique, ultime espoir pour un micro espace régional menacé d'éclatement? Tels sont les différents enjeux qui doivent

LA REGION DU SEUIL DE L'ARTOIS: UN SYSTEME HETEROGENE
LEGENDE

1) LIGNES ET CENTRES

a) Les principaux axes de communication: les lignes



Autoroutes



Principales routes nationales et départementales



Ligne TGV nord

b) Les centres urbains: les centres



Principaux centres urbains



Unités urbaines

2) L'IMBRICATION DES AIRES D'INFLUENCE

a) Aires d'influence des principales agglomérations du système Seuil de l'Artois
Arras, Cambrai, Saint Quentin



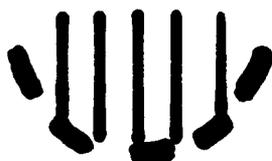
b) Aires d'influence des centres urbains plus secondaires (petites villes et bourgs) et orientation de l'orientation préférentielle exercée par le centre urbain dominant voisin



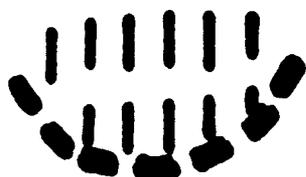
c) Aire d'influence de la capitale picarde: AMIENS



d) Aires d'influence des grands pôles urbains situés dans les régions centres voisines



Aire d'attraction de LILLE



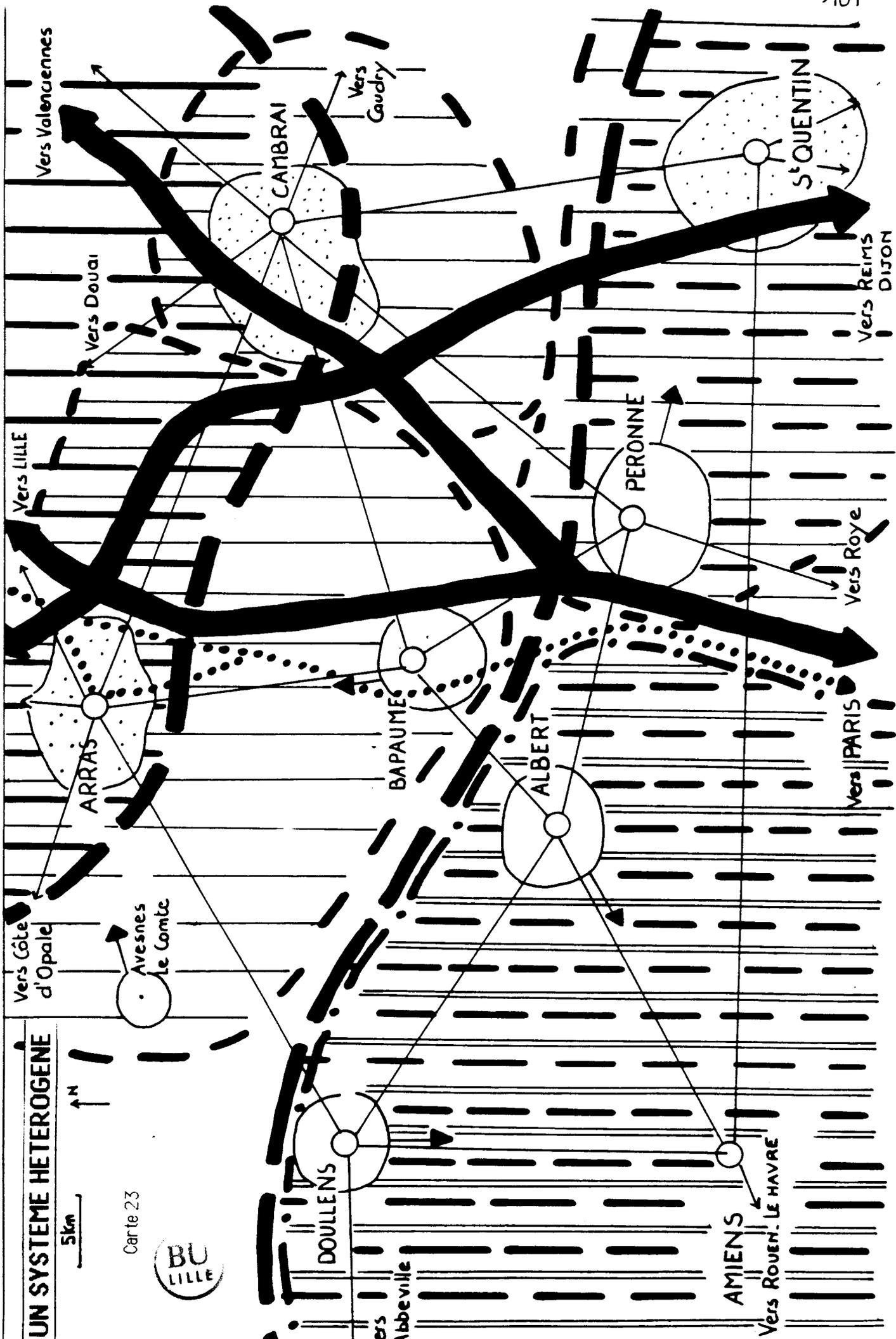
Aire d'attraction de PARIS

UN SYSTEME HETEROGENE

5km

N

Carte 23



LA REGION DU SEUIL DE L'ARTOIS: HETEROGENEITE ET DESEQUILIBRES SPATIAUX
LEGENDE

1) LIGNES, CENTRES, AIRES D'INFLUENCE

a) Principales voies de communication(lignes)

	Autoroutes
	Principales voies routières (nationales et départementales)
	Ligne TGV nord

b) Centres et aires d'influence

	principaux centres urbains
---	----------------------------

Aires d'influence des grands pôles urbains situés dans les régions centres voisines

	Limite méridionale de l'aire d'influence de LILLE
	Limite septentrionale de l'aire d'influence de PARIS

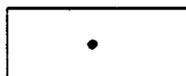
2) CENTRES ET PERIPHERIES

I - La region centre: l'axe des villes moyennes(Arras, Cambrai, Saint Quentin)



II et III - Les périphéries

Les secteurs dépendants des villes moyennes



La périphérie ouest

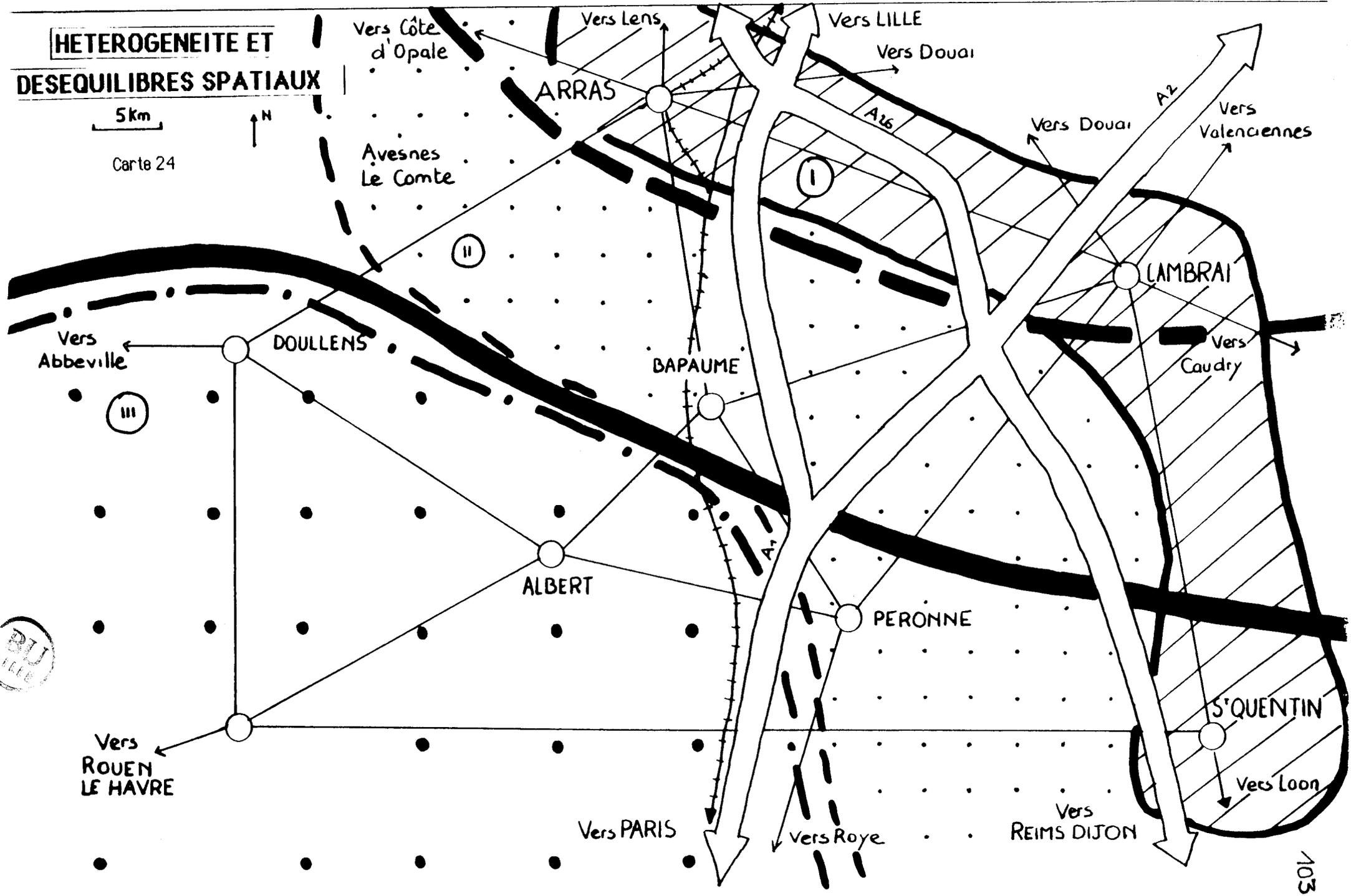


HETEROGENEITE ET DESEQUILIBRES SPATIAUX

5km

Carte 24

N



Vers Côte
d'Opale

Vers Lens

Vers LILLE

Vers Douai

ARRAS

Avesnes
Le Comte

Vers Douai

Vers
Valenciennes

A2

I

II

LAMBRAI

Vers
Caudry

Vers
Abbeville

DOULLENS

BAPAUME

III

ALBERT

PERONNE

Vers
ROUEN
LE HAVRE

Vers PARIS

Vers Roye

Vers
REIMS DIJON

S'QUENTIN

Vers Loon

guider le comportement des élus pour assurer une revanche des hommes et de l'histoire.

Quelle sont les moyens pour mener à bien une telle étude? La bonne connaissance du périmètre d'étude suppose un travail de lecture et de bibliographie mais la méthodologie implique également que l'on explique comment on peut passer du simple constat de l'extension des ZA à une étude approfondie du sujet. Comment recenser sérieusement les ZA, leur localisation, les projets de création ou d'agrandissement, les entreprises et les emplois concernés, la place des ZA dans les politiques urbaines? Une des étapes indispensables consiste à dresser une liste des partenaires à consulter avant d'établir un questionnaire pour réaliser l'étude de terrain. C'est pourquoi, après avoir insisté sur les différentes sources de travail, nous présentons l'élaboration du questionnaire et le travail d'enquête, prélude au regroupement et au classement des données permettant le traitement statistique et cartographique.

1.2. DU TRAVAIL DE TERRAIN AU TRAITEMENT DES DONNEES.

1-2-1 -LES SOURCES D'INFORMATION ET L'APPROCHE DES ZONES D'ACTIVITES

A) La connaissance du périmètre d'étude

a) Les sources bibliographiques.

Les thèses de Pierre Bruyelle, Paul Oudart, Jean-Pierre Renard, et Pierre-Jean Thumerelle m'ont permis d'affiner mes connaissances sur le Seuil de l'Artois et de le singulariser par rapport aux ensembles régionaux, tout comme l'ouvrage sur le Nord-Pas-De-Calais et la Picardie de Pierre Flatrès qui consacre de nombreuses pages à ce terrain d'étude. Les thèmes plus précis de dynamique de développement pour des espaces dont les réseaux urbains sont essentiellement composés de villes moyennes, de petites villes et de bourgs ont été abordés grâce aux thèses ou travaux scientifiques de Nicole Commerçon, Michel Michel, Michel Genty, Jean-Paul Laborie. Ce travail a été complété par le recours aux revues de géographie telles Hommes et terres du Nord, la revue de géographie de Lyon, ou le BAGF. L'essor des ZA dans une périphérie pose très clairement un problème d'aménagement du territoire et nos propositions n'auraient pu être envisagées sans consulter assidument les publications de la DATAR à la documentation française, les "lettres de la DATAR", ou encore les ouvrages de Jean Labasse, de Philippe Aydalot, Joseph Lajugie mais aussi des publications économiques françaises ou étrangères comme l'indique la bibliographie.

b) Des sources statistiques très dispersées

Connaitre le Seuil de l'Artois, c'est aussi faire part de la réalité démographique et économique, grâce, notamment aux ouvrages des séries jaune et bleue de l'INSEE, soit respectivement l'exploitation exhaustive des données communales et cantonales, classées par département, pour les recensements de population de 1975 et 1982. Ces mêmes ouvrages n'étant pas encore disponibles dans les observatoires de l'INSEE, nous avons satisfait notre curiosité à l'aide des premiers documents disponibles suite au recensement de 1990. Les fichiers historiques de l'INSEE, initialement agencés par ordre alphabétique, sont totalement déclassés, d'où un maniement difficile qui leur vaut le qualificatif peu enviable de cercueil par les employés de ces services. Les archives départementales ont pallié cette lacune et nous ont ainsi permis de travailler sur des séries longues lorsque

cela s'est avéré nécessaire. Les données économiques ont d'abord été étudiées avec les dossiers "PROFILS" donnant un panorama des zones d'études par région puis complétées par les informations collectées dans les conseils généraux, régionaux, comités d'expansion, circonscriptions de CCI, et municipalités. La revue "AGRESTE", correspondant à l'exploitation des résultats du recensement agricole de 1988, réalisée par le SCEES ou service central des études économiques et statistiques, lié au ministère de l'agriculture et de la forêt, et l'INSEE permet de singulariser l'agriculture du Seuil de l'Artois dans les ensembles picard et nordiste.

L'étude des flux a été réalisée, grâce aux comptages routiers effectués par les directions départementales de l'équipement du Nord, du Pas-De-Calais, de la Somme, et de l'Aisne, alors que le trafic autoroutier pour les autoroutes A1, A2, et A26 a été analysé à l'aide des renseignements fournis par la direction de l'exploitation du réseau nord pour la SANEF, ou société des autoroutes du nord et de l'est de la France. Celle-ci nous a aimablement transmis les chiffres relatifs au trafic moyen journalier de l'année de l'année 1988, par gare ou poste de péage, ainsi que l'intensité kilométrique moyenne journalière, correspondant, par section, pour l'année 1988. La SNCF est restée plus discrète et avare de données puisqu'il n'a pas été possible d'obtenir de données récentes sur le trafic ferroviaire entre Paris et Lille, et notamment sur son fractionnement, gare par gare, afin de bien mettre en évidence son importance dans la traversée du Seuil de l'Artois, et dans celui-ci par rapport aux régions du Nord-Pas-De-Calais et de la Picardie. Nous avons heureusement pu compter sur les travaux effectuée par Alain Barré, Etienne Auphan¹, et Paul Oudart² ainsi que sur le numéro spécial de la revue Hommes et Terres du Nord qui a pour thème: tunnel sous la Manche et développement régional en Europe du nord-ouest.

Nous n'avons donc pas toujours obtenu ce que nous souhaitions mais toujours réalisé des déplacements importants car notre périmètre d'étude présente un fractionnement des instances de décisions et des services administratifs sur deux régions et quatre départements. Deux observatoires régionaux de l'INSEE(Lille, Amiens), deux directions régionales de la SNCF, quatre DDE et DDA ont ainsi été visités, ainsi que la SANEF à Senlis, sans

¹-Etienne Auphan- Nord; Nord et est ou Nord-est?-Hommes et terres du Nord-1988-1/2- Numéro spécial: tunnel sous la Manche et développement régional.

-Les gares TGV régionales: un exemple de contre- aménagement du territoire-Hommes et terres du Nord-1992/1-Numéro spécial consacré aux transports.

²-Paul Oudart-Le TGV à Amiens, conséquence logique de l'ouverture du tunnel sous la Manche-Hommes et Terres du Nord- 1988-1/2-

compter les conseils généraux et régionaux ainsi que les quatre circonscriptions de CCI car les renseignements disponibles dans chacun de ces lieux ne valent que pour les circonscriptions administratives qu'elles représentent, mais jamais pour la voisine. Le cloisonnement des services administratifs a été un des freins majeurs dans notre recherche. Le regroupement spatial des démarches a été limité par de rares remises de rendez-vous et surtout par les contraintes horaires propres à ces services, difficilement compatibles avec ceux d'un enseignant. L'amabilité et la disponibilité de nos interlocuteurs m'a parfois permis de travailler en journée continue ou d'obtenir une entrevue en soirée, soit en dehors des heures de services.

B)- La réalité des zones d'activités.

a- L'inventaire communal: un point de départ incontournable.

La quête initiatique d'informations est passée par les bulletins municipaux archivés et les annuaires Ravet-Anceau mais les premiers sont superficiels et ne tarissent pas d'éloges sur les initiatives communales et les seconds offrent un panorama cartographique très incomplet des ZA où les lots occupés sont affectés d'un numéro renvoyant à une légende constituée du seul nom des entreprises qui a pu changé depuis l'édition de ces annuaires. Ces outils lacunaires ont aiguisé notre curiosité et seul l'inventaire communal réalisé par l'INSEE et le SCEES a permis d'envisager un recensement rigoureux. Hormis les aspects démographiques évoqués pour chaque commune d'après le recensement de 1982, sept fiches dressent la liste des commerces, services, et équipements dont disposent les habitants sur place ou dans les communes voisines les plus fréquentées au premier janvier 1988. Toutes ces informations ont été collectées par un enquêteur auprès d'une commission communale réunie à cet effet et l'inventaire fait clairement mention de la présence d'une ou plusieurs ZA en indiquant la superficie totale, le taux d'occupation, et l'éventuelle existence d'une desserte par voie ferrée. Le fichier SIRENE de l'INSEE indiquant le nom, l'adresse, ainsi que tous les renseignements indispensables(taille, secteur d'activités, nature de l'activité, établissement ou entreprise, localisation du siège) à propos des entreprises par commune selon une série de codes particuliers, la connaissance des ZA semblait alors largement amorcée mais nous nous sommes heurtés à des difficultés propres à fausser la crédibilité de notre recherche

b- Un outil lacunaire.

L'INSEE comptabilise les ZA de droit ainsi que les regroupements plus ou moins spontanés d'entreprises sous une seule et même appellation, sans aucune distinction, alors que seules les premières nous intéressent. En reconnaissant des zones industrielles, artisanales, commerciales, ou mixtes, la typologie de l'INSEE s'avère trop restrictive par rapport à la réalité du Seuil de l'Artois. Les différents renseignements se sont souvent avérés inexacts à la moindre vérification ou insuffisant pour la qualité des équipements des ZA. L'inventaire communal est uniquement une base de départ alors que le fichier SIRENE n'a finalement pas été utilisé. La seule partie accessible gratuitement est un répertoire des entreprises classées par ordre alphabétique mais l'intitulé et l'adresse sont fréquemment erronés. Nous pouvons interroger plus précisément un ordinateur sur chacune des sociétés présentes mais le coût d'accès à une source rapide d'informations est de 500 francs, sans compter le tarif par fiche, c'est à dire par entreprise, tout en étant méfiant sur la rentabilité des informations compte tenu des incertitudes déjà apparues pour le fichier alphabétique. Seul l'échelon local et l'enquête sur le terrain peuvent nous permettre de compléter et d'actualiser les données. Faire le point sur les ZA suppose des rencontres avec des interlocuteurs privilégiés. L'élaboration du questionnaire devient donc une étape indispensable.

1-2-2- LE QUESTIONNAIRE AUX COMMUNES

A) L'objectif de l'enquête et l'élaboration du questionnaire.

L'objet du questionnaire concerne aussi bien les ZA que les entreprises qui y sont présentes dans les bourgs, petites villes, et villes moyennes du Seuil de l'Artois tout en évaluant la place de ces ZA dans les politiques urbaines. En privilégiant les maires, conseillers municipaux, et chargés du développement économique, l'univers de l'enquête pose le problème de la crédibilité de nos interlocuteurs sans cesse tentés par les réactions de prestige mettant en valeur les réalisations et projets de leur propre commune. Comment l'étape de l'élaboration du questionnaire peut-elle surmonter un danger potentiellement préjudiciable pour la qualité de notre démarche? La pré-enquête, menée d'après les sources bibliographiques et statistiques, permet d'éviter les propos excessifs de façade en mettant à

l'épreuve nos interlocuteurs¹ par une bonne connaissance de la réalité locale. L'agencement et la formulation du questionnaire, ainsi que le vocabulaire utilisé, nous permettent ensuite non seulement de remédier à ces difficultés mais aussi de respecter scrupuleusement nos objectifs de départ. Les questions fermées qui permettent la fixation à l'avance des réponses courtes (approbation, désapprobation, ou évaluation sur une gamme de jugements déjà prévues) et les questions cafétéria où l'interlocuteur a le choix dans un éventail de réponses proposées répondent à ces exigences. L'utilisation excessive des questions directes engendre néanmoins la lassitude et une réaction défensive de l'interlocuteur, d'où le recours plus fréquent aux questions ouvertes, pour le thème des politiques urbaines, car elles laissent la liberté de s'exprimer en s'abstenant de réponses prévues à l'avance. Soucieux d'appréhender les projets et de corriger les données de l'inventaire communal réalisé en 1988, nous n'avons pas eu recours à l'échantillonnage et notre enquête a porté sur les soixante six communes.

B)- Rédaction et présentation définitive du questionnaire(annexe 6).

La première ébauche a été mise à l'épreuve sur les communes de l'agglomération arrageoise et, suite au pré-test, nous avons apporté des compléments sur le niveau d'équipement des ZA, les exonérations fiscales proposées par les communes et affiné nos questions sur les projets d'extension et de création de ZA. Quelques questions parfois trop longues ont été abandonnées. Il ne nous a pas été possible de connaître l'évolution chronologique des ZA par tranche et de préciser une éventuelle intensification du mouvement de création dans le détail. L'éventail des interlocuteurs a été réduit dans les principales agglomérations car les élus renvoient souvent à des responsables de services, professionnels manipulant quotidiennement les dossiers du développement économique et n'ayant strictement aucun intérêt dans les réactions de prestige, pour obtenir des données précises et chiffrées. La rédaction définitive précède la présentation du questionnaire. Toutes les communes ont été visitées mais l'enquête s'est déroulée sur l'ensemble de l'année 1990 en raison des difficultés à établir les contacts. Les interlocuteurs des principales agglomérations sont nombreux mais très sollicités alors que dans les villages, la plupart des bourgs et quelques petites villes, maires et

¹-Roger Mucchielli-Le questionnaire dans l'enquête psycho-sociale-Formation permanente en sciences humaines-ESF éditeur-Entreprise moderne d'édition-Librairies techniques Janvier 1990

secrétaires de mairies assument leurs fonctions municipales en dehors de leurs activités professionnelles, et sont les seuls à pouvoir répondre à nos questions. Les rendez-vous sont plus difficiles à obtenir. De telles disparités posent le problème du statut des élus et employés dans les petites communes qui souhaitent impulser le développement économique mais où le temps manque pour archiver et suivre les dossiers. La longue période des vacances d'été n'a pu être mise à profit comme nous le souhaitions car les congés payés diffèrent souvent les rendez-vous jusqu'au mois de septembre. Nous avons pourtant cherché à systématiser le travail de terrain, persuadé qu'une longue communication téléphonique ou qu'un échange par courrier donneraient des résultats superficiels. Seules trois communes ont été finalement contactées par téléphone. En dépit de ces difficultés, les résultats ont-ils été à la hauteur de nos espérances? Toutes les communes ont répondu favorablement à ma demande quitte à envisager des rendez-vous en soirée. Les réponses hasardeuses ou trop fragmentées ont été surmontées par un deuxième passage dans la commune.

1-2_3- LE TRAITEMENT DES DONNEES.

L'organisation des deux premières parties du questionnaire, portant respectivement sur les ZA et sur les entreprises, facilite le travail de dépouillement car il est dépourvu de questions ouvertes. Nous aboutissons ainsi à trois types de réponses. Le premier (approbation, désapprobation) permet une codification (annexe 7) simple par oui(O) ou non(N). Le second porte sur des données chiffrées et le troisième aboutit à des réponses nominatives courtes comportant un mot qui sont, dans les deux cas, collectées telles quelles dans le tableau. Les classements sont organisés de manière à permettre une analyse primaire avec d'une part une prise en compte de chaque donnée et d'autre part des traitements statistiques de base pour chacune d'entre elles, aboutissant à des tableaux plus précis, afin de mettre en valeur un aperçu global. Celui-ci débouche ensuite sur l'analyse secondaire c'est à dire la confrontation des données. Les relations transversales correspondent à la confrontation de plusieurs données à l'intérieur même d'un thème du questionnaire (les ZA ou les entreprises) alors que les relations croisées coïncident avec une confrontation accrue des données pour plusieurs thèmes du questionnaire (les ZA et les entreprises). La dernière partie de notre travail d'enquête aborde les ZA dans les politiques communales et a fait l'objet d'un traitement distinct car nous

avons davantage eu recours aux questions ouvertes. Quel est le contenu exact de chaque étape de notre travail?

A)- Classements et synthèse.

a) Les ZA en tant que support spatial destiné aux entreprises. Les résultats de notre travail d'enquête sont recensés dans un premier tableau général portant uniquement sur les ZA(annexe 8). Il est subdivisé en trois parties. La première est un travail de dénombrement qui permet un état des lieux en 1990 avec le nombre de ZA par commune, la superficie, l'année de création, la répartition de l'emprise sur ou plusieurs territoires communaux, le taux d'occupation actuel, ainsi que l'identification du maître d'ouvrage(commune, district, autres). La seconde partie concerne le montage financier bien que nous ayons eu beaucoup de difficultés à obtenir de tels renseignements auprès des communes qui ne tiennent pas à l'évoquer ou ne peuvent matériellement pas en faire part. L'objectif est ici de savoir si l'initiateur, commune ou district agit seul, en achetant les parcelles sur le budget de la commune, ou en partenariat tout en recevant des aides ou subventions dont il nous faut connaître la provenance. La dernière partie est consacrée d'une part à l'équipement des ZA: voirie et réseaux divers, desserte hors gel, organisation de la construction de bâtiments par l'initiateur précédant la vente ou la location, et d'autre part aux aspects fiscaux: prix du mètre carré hors taxe, taux de taxe professionnelle et allègements de celui-ci. Nous mettons ainsi en valeur la volonté communale d'attirer des entreprises mais aussi le contexte concurrentiel comme en atteste la diversité des prix et des taux de taxe professionnelle.

b) Les entreprises sur les zones d'activités.

L'objectif est ici de connaître les entreprises sur les ZA avec le plus de précisions possibles en fonction de quatre critères abordés dans le questionnaire: la taille, les secteurs d'activités, l'année de l'implantation et sa nature(entreprises ou établissements). Trois niveaux de regroupement sont à distinguer. Les caractéristiques générales apparaissent dans deux tableaux: le premier porte sur la taille et le nombre d'entreprises, la part des créations et des transferts, ainsi que sur le nombre total d'emplois pour chaque zone d'activités(annexe 27), le second envisage la classification des entreprises par branche et secteur d'activités en totalisant leur nombre et les emplois représentés pour chaque cas(tableau 14). La classification des entreprises selon la taille a été effectuée d'après les seuils adoptés par

l'INSEE en distinguant d'abord les PME ou petites et moyennes entreprises de moins de 200 employés, les grandes entreprises entre 200 et 499 personnes, et les très grandes entreprises de 500 employés et plus. la nature précise des activités des entreprises a été ordonné selon la nomenclature de l'INSEE, appliquée au fichier SIRENE en distinguant dès le départ l'industrie, le commerce, et les services. La différenciation entre entreprises et établissements se fie aux informations brutes données par nos interlocuteurs. Le deuxième niveau de réflexion concerne les différents types d'entreprises présentes. Quelle est ainsi la réalité des PME? Un premier tableau recense le nombre de PME et les emplois offerts dans les différents secteurs des activités de services et de commerce, puis dans l'industrie(annexes 29 et 31). Le calcul de la taille moyenne des PME par ZA(annexe 30) sert de base à une typologie des PME selon la taille en fonction de l'écart type pour envisager une distribution de l'ensemble de celles-ci en fonction des six classes de taille reconnues. Les très petites PME sont composées de celles du secteur artisanal qui comptent moins de 10 salariés mais la distinction avec celles qui ne relèvent pas de l'artisanat s'opèrent d'après les mises en garde méthodologiques de Didier Paris¹ portant notamment sur la nature des activités. La répartition des PME selon la taille et les différents secteurs d'activités dans les services et commerces puis dans l'industrie, dans un tableau à double entrée donne alors une bonne connaissance de ce type d'entreprises. La même démarche est simplifiée pour les grandes et très grandes entreprises car elles sont moins nombreuses. Le dernier niveau de regroupement vise à mieux connaître le nombre important d'entreprises appartenant aux catégories "services divers"(annexe 35) et "industries diverses"(annexe 36) en présentant dans le détail les types d'activités en fonction du nombre d'entreprises et d'emplois.

Les problèmes les plus importants du travail d'enquête sont précisément apparus sur le thème des entreprises. leur nombre par ZA est toujours connu, sauf pour trois cas(Proville, Homblières, Tilloy-Les-Cambrai) alors que les autres questions donnent des réponses tantôt partiellement lacunaires ou encore trop fragmentées pour être fiables mais en ce qui concerne uniquement l'année de l'implantation. Seul ce critère a été abandonné. Il faut faire preuve de beaucoup d'insistance auprès des municipalités pour les données les plus précises car elles ne sont pas

¹-Didier Paris-A propos de l'artisanat: quelques réflexions méthodologiques sur les critères de délimitation du secteur des métiers-BAGF-1985/3.

forcément archivées dans des services qui considèrent que l'implantation réussie d'une entreprise est une victoire suffisante pour ne pas se montrer plus exigeant. L'origine des entreprises et la nature de l'implantation sont parfois inconnues (17 ZA sur 45) d'où un travail partiel sur les transferts et les créations d'entreprises qui portent sur 50,4% d'entre elles (250). Nous avons envisagé une enquête auprès des entreprises avec l'aide des CCI afin de corriger ces problèmes mais l'une d'entre elles a fait pression pour que nous abandonnions un travail qui ne relevait pas de son initiative alors que l'autre nous a dissuadé poliment en nous montrant que ses services se heurtaient à la faible efficacité d'une telle démarche et que je risquais également d'en être victime. Nous n'avons pas persisté en admettant que les lacunes ne pouvaient pas fausser les résultats de notre démarche. Sur un total initial légèrement sous-estimé de 496 entreprises, 386 d'entre elles ont pu être classées selon la taille, mais 280 pour la nature des activités. Les 10 grandes et très grandes entreprises sont parfaitement connues alors que 293 PME sont identifiées par classes de taille, et 271 par secteur d'activités sur un total de 376.

c) Les zones d'activités dans les actions communales.

C'est en fonction des définitions d'axes prioritaires de développement et de politiques urbaines que nous avons pu classer les ZA dans des projets plus ou moins globaux témoignant d'une éventuelle dynamique de développement à l'échelon local, ou au contraire les restreindre à de modestes aménagements ponctuels. Nos interlocuteurs étant toujours réticents ou évasifs, non pas pour évoquer le processus d'acquisition des parcelles pour la création de ZA, mais plutôt les montants des transactions, nous avons systématiquement abordé ces problèmes, bien qu'aucune question ne s'y rapporte directement, en évoquant le montage financier d'une ZA. Une fois le travail d'enquête terminé, nous avons pu en extraire quelques exemples, que nous avons exploités et approfondis par une demande d'informations auprès de l'administration des Domaines. Sensible à notre démarche et persuadée que l'exemple facilitait la compréhension d'une procédure souvent complexe, l'administration des Domaines nous a proposé d'assister sur le terrain aux ultimes confrontations entre un expropriant et un exproprié afin de parvenir à un accord amiable pour une expropriation, en vue de l'aménagement d'un carrefour avec élargissement de la voirie. Hormis les aspects législatifs de la procédure d'expropriation, nous avons cherché à vérifier, toujours grâce à l'administration des Domaines, si les communes ont rencontré des difficultés pour acquérir les

parcelles dans des espaces péri urbains suffisamment convoités pour engendrer des tensions ou conflits entre expropriants et expropriés. Nous avons aussi tenté de savoir si les communes ont une stratégie particulière d'acquisition du foncier afin de créer des ZA. Replacer celles-ci dans le cadre de l'urbanisme opérationnel, désormais aux mains des communes, répond au même objectif. Les SDAU et POS ont-ils été créés ou modifiés récemment, sont-ils susceptibles de l'être à court terme, et ces changements sont-ils justifiés en partie ou en totalité par la volonté d'intégrer les ZA existantes ou en projet. De telles interrogations ont été résolues facilement grâce à une enquête par téléphone auprès d'interlocuteurs que nous connaissions déjà. Plus qu'une stratégie foncière, c'est une stratégie globale et résolue de création de ZA qui peut ainsi apparaître. Le renforcement des compétences des collectivités locales leur permet de s'inscrire dans un réseau de partenaires variés participant à la création et au succès éventuel d'une zone d'activités. Communes, CCI, conseils généraux, et régions apparaissent directement ou sous la forme de structures multiples dont il a fallu démêler l'enchevêtrement pour ensuite clarifier l'imbroglio des aides qui diffèrent par la nature, l'importance, les objectifs selon les instances et les espaces qu'elles régissent. Deux organigrammes ont ainsi été réalisés à l'aide des informations fournies par les intervenants: le premier concerne les aides à la création de ZA et à l'immobilier d'entreprises, alors que le second met en valeur les subventions et exonérations fiscales à destination des entreprises. Le regroupement des informations, réalisé par ordinateur (logiciel Excel-Apple) annonce les thèmes de travail, et précède l'incontournable traitement des données.

B)- L'indispensable recours à statistique et à la cartographie.

a)- Réflexion conceptuelle et traitement statistique. Les particularités géographiques du Seuil de l'Artois nous ont interpellé sur la contribution éventuelle de concepts de géographie générale: centre, périphérie, marge, marginalisation à une étude de géographie régionale. Une telle réflexion a été alimentée par les chorèmes puis par la statistique. La méthode de l'écart type, permettant de déterminer des classes de distribution des données, appliquée à l'évolution de la population, à la répartition des actifs par grand secteur d'activités, pour chacun des cantons de notre domaine d'étude par rapport aux réalités régionales, la cartographie des aires d'influence théoriques grâce à la formule de Reilly Converse mettent en évidence le poids des héritages dans une périphérie qui a connu un long processus de marginalisation. La réflexion conceptuelle peut précéder mais

aussi conclure l'usage de la statistique. Le long travail sur les ZA met en évidence l'intérêt stratégique de leur localisation par rapport aux grands axes de communication d'où la différenciation entre les axes routiers générateurs acquis ou potentiels en sites d'entreprises qui préside à la typologie des espaces périurbains en fonction de leur inégale capacité à générer des sites d'entreprises tels que les ZA. Le raisonnement est alors étendu à l'ensemble de notre domaine d'étude pour montrer que la proximité plus ou moins nette d'un accès autoroutier, évaluée par les lignes isochrones, génère de fortes disparités quant à la probabilité d'accueil d'entreprises, selon la situation des communes.

b) La confrontation progressive des données.

Trois niveaux de réflexion guident notre étude des ZA. Le premier, d'ordre global, prend séparément en compte les données quantitatives: taille, année de création, taux d'occupation afin de faire apparaître des grandes caractéristiques grâce à la méthode de l'écart type permettant de déterminer des classes par rapport à la moyenne arithmétique(répartition des ZA selon les classes de taille, distribution des ZA selon la datation par période décennale, selon les taux d'occupation répartis par classe). Les résultats sont illustrés par des histogrammes de fréquence afin de mieux appréhender la distribution des 45 ZA pour chaque donnée de base. Le second niveau permet plusieurs confrontations par des tableaux de synthèse(tableaux à double entrée simples puis tableaux à double entrée avec secteurs et sous secteurs pour chaque variable, accompagnés d'une légende): y a t-il une relation entre l'année de création et la taille des ZA, entre la taille et le taux d'occupation des ZA, puis entre ces deux variables et la datation, et enfin entre les quatre variables. Cette dernière étape engendre une première approche cartographique. Le troisième niveau de réflexion ne table plus sur les ZA comme paramètre directeur mais sur les communes avec une méthode de travail identique. Y a t-il une relation entre les types de communes(taille et situation) et le nombre de ZA, entre le premier critère et l'année de création des ZA? Peut-on aussi établir des relations entre la taille, la datation, le taux d'occupation, et les types de communes? Obtient-on alors des relations systématiques simples: les villes moyennes présentent-elles surtout plusieurs très grandes ZA ,anciennes, avec un très fort taux d'occupation par opposition aux communes de moins de 2000 habitants offrant des micro ZA très récentes, moins nombreuses, et pratiquement inoccupées? Parvient-on au contraire à des relations plus complexes et moins attendues? Il faut alors les mettre en évidence par une

seconde cartographie et une régionalisation. Plus nous cherchons à approfondir ces confrontations et plus s'avère nécessaire l'élaboration d'une typologie qui est réalisée selon la méthode des matrices bouléennes à l'aide de l'indice de similarité de Sneath et Sokal(annexes 20,21,22). Une première hypothèse réside dans une typologie dressée en fonction de convergences simples mais nous la délaissions car le suivi d'une ou des ZA d'une commune n'est pas assuré d'un critère à un autre. Une commune x présente trois ZA, mais nous ne savons pas si la plus grande est la plus ancienne et si elle présente, par exemple, le taux d'occupation le plus important. Nous avons, au contraire, recherché des convergences systématiques, c'est à dire par la reprise de chaque critère caractérisant une ZA pour en aborder un nouveau. Une réalisation cartographique conclue cette seconde typologie distinguant les cas à une seule ZA des cas à plusieurs ZA.

La même démarche préside à l'étude des données qualitatives en privilégiant le taux de taxe professionnelle et le prix du mètre carré hors taxe. La première approche permet de rendre compte de la diversité des situations en envisageant la distribution des variables en fonction de l'écart type surtout pour la première donnée alors que la seconde a été abandonnée en raison d'informations très lacunaires. Celles-ci n'ont pu être connues, le prix n'a pas encore été fixé, ou plusieurs prix sont pratiqués sur une même zone. Quelle relation établit-on entre les données quantitatives et le taux de taxe professionnelle? Les communes possédant des ZA récentes et peu occupées ont-elles le souci d'attirer les entreprises en pratiquant un taux de taxe professionnelle peu élevé ou les relations sont-elles moins simples et très différentes? De telles interrogations ont été résolues par la confrontation des deux types de données grâce aux matrices bouléennes(annexes 23 et 24) en recherchant les convergences systématiques pour engendrer une autre typologie toujours illustré par l'outil cartographique. Y-a-t-il une relation entre le taux de taxe professionnelle et le prix du mètre carré de ZA? Les communes créant des ZA ont-elles le souci d'assurer la réussite de l'opération en pratiquant à la fois un taux et des prix peu élevés en sachant qu'ils peuvent aussi témoigner de difficultés pour accueillir les entreprises? A ces hypothèses nous n'avons pu répondre par un traitement aussi lourd mais précis en raison des informations lacunaires pour le prix du mètre carré. Nous nous sommes contentés de confronter les deux données par un tableau à double entrée afin d'évoquer la diversité des situations. La permanence du travail

cartographique permet de bien visualiser les données et de fixer les contrastes spatiaux car ils se répètent indépendamment des critères utilisés.

c) Les relations croisées et le recours à l'échantillonnage.

La réalité des entreprises est illustré par de nombreux graphiques (histogrammes de fréquence, graphiques en barres, par secteur) directement accessibles à partir des différents tableaux de synthèse grâce à un traitement informatique (tableur excell-Apple) mais nous avons cherché à établir une relation entre celles-ci et le contexte local. Y-a-t-il un lien entre la taille des entreprises et celle des ZA?, entre la taille des entreprises et les types de communes? La part des PME est-elle mieux représentée sur les petites ZA, dans les communes de la périphérie rurale? Les grandes entreprises affectent-elles davantage les grandes ZA, de préférence dans les principales agglomérations? Doit-on compter sur des relations systématiques simples ou des résultats plus complexes? Nous tentons d'apporter des réponses à de telles interrogations en affinant les regroupements de données qui soulèvent une autre interrogation. Y-a-t-il un lien entre les différents types de communes et des dominantes d'activités pour les entreprises? Perpétuer la même méthode de travail aboutit à un tableau de synthèse faisant apparaître les parts respectives du secteur industriel, des services et des commerces, puis, pour chacun d'entre eux, la dominante ou la forte présence de types d'activités précis en fonction de leur fréquence d'apparition, pour toutes les catégories de communes. L'implantation des entreprises sur les ZA n'équivaut à une véritable dynamique que si les créations prévalent sur les transferts, ou si ceux-ci sont motivés par une volonté d'extension. Nous recensons donc les transferts et les créations pour l'ensemble des ZA (annexe 46), puis une mise en graphique avant d'aboutir à une typologie des types de transferts spatiaux d'entreprises (annexe 47). 7 classes apparaissent pour 75 entreprises mais 44 d'entre elles figurent dans la catégorie "inconnu". Les transferts touchent-ils des entreprises particulières? Nous tentons de le savoir par un tableau intégrant la taille des entreprises concernées, la nature des activités, les types de transfert en cause, pour chacune des ZA affectées (annexe 48).

La bonne connaissance des ZA et des entreprises permet d'envisager des études de cas par échantillonnage grâce à la méthode des quotas. 7 paramètres sont pris en compte (annexe 49). Nous reprenons les classes déjà élaborées pour la typologie des communes pourvues de ZA, les ZA selon la

taille, le taux d'occupation et l'année de création, les trois catégories de taille d'entreprises, les trois grands secteurs d'activités(industrie, services, commerces), ainsi que la part des transferts et des créations, pour les appliquer à l'ensemble de notre domaine d'étude avant de les restreindre à 10 cas qui sont alors représentatifs(annexes 50 et 51). Il nous faut une ZA en ville moyenne, quatre dans les communes de banlieue, une dans les bourgs et communes de moins de 2000 habitants proches d'une agglomération, une dans les petites villes situées en milieu rural, trois dans les bourgs et communes de moins de 2000 habitants en milieu rural. Une fois satisfaites toutes les exigences de l'échantillonnage, nous faisons une présentation des ZA retenues avec plan de zone détaillé.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE.

L'essor des ZA dans tout le Seuil de l'Artois, dans le souci de valoriser une situation avantageuse, nous interpelle d'autant plus qu'il s'accompagne d'autres mutations. A la valorisation de la fonction de passage, s'ajoutent un développement des politiques urbaines, des infrastructures universitaires dans le cadre du schéma université 2000, ainsi qu'un étalement de la croissance démographique autour des villes avec la périurbanisation et la rurbanisation. Ces changements sont d'autant plus prometteurs que le Seuil de l'Artois a connu un long processus de marginalisation en raison des fluctuations de frontières qui l'ont affecté du Moyen-Age au XVIII ème siècle, du rétrécissement progressif de nombreuses activités économiques au XIX ème siècle, et des ravages de la première guerre mondiale dont le front n'a cessé de balayer notre domaine d'étude de 1914 à 1918. Affecté durablement par ces épreuves, le Seuil de l'Artois en porte ecore aujourd'hui les stigmates(sureprésentation des plus de 60 ans et sous représentation des jeunes par rapport aux moyennes régionales, vieillissement de la population, sureprésentation des actifs dans l'agriculture et sous représentation des secteurs secondaire et tertiaire par rapport aux moyennes régionales, un micro espace régional en retrait dans le mouvement de création d'entreprises) et s'apparente à une périphérie par rapport aux régions centrales voisines que sont la région parisienne et "l'ancre urbaine du Nord-Pas-De-Calais"¹ dominée par l'agglomération de

¹-Pierre Bruyelle-L'organisation urbaine du Nord-Pas-de-Calais-Thèse de doctorat d'état-Lille-1981- Deux volumes.

Lille, Roubaix, Tourcoing. Face à ce contexte particulier, nous sommes en droit de nous demander si l'essor immodéré des ZA correspond à une succession d'aménagements purement ponctuels ou s'il annonce une nouvelle phase de développement pour le Seuil de l'Artois. Celle-ci est-elle compatible avec une organisation de l'espace en bassins concurrents autour des villes? Le nouvel état d'esprit et l'esquisse d'une démarche plus globale et volontariste prennent-ils suffisamment d'ampleur pour générer un nouveau modèle d'organisation de l'espace et faciliter l'avènement d'une interface du Seuil de l'Artois? A la présentation de la problématique s'ajoute celle de la méthode utilisée pour mener à bien une telle étude. L'exploitation critique des sources d'information, permettant non seulement de parfaire nos connaissances sur notre périmètre d'étude mais aussi sur les zones d'activités, est complétée par l'élaboration d'un questionnaire destiné aux communes. Après un long travail d'enquête qui s'est essentiellement déroulé sur l'année 1990, nous avons entrepris des classements et synthèses en reprenant chacun des thèmes du questionnaire: les ZA en tant que support spatial destiné aux entreprises, les entreprises sur les ZA, et la place des ZA dans les actions communales. Ces regroupements sont le prélude à un traitement statistique orienté d'une part vers la confrontation progressive des données au sein de chaque thème, et d'autre part aux relations transversales envisageables d'un thème à un autre. Le recours à l'échantillonnage selon la méthode des quotas n'a d'autre objectif que l'étude détaillée de quelques ZA(10) représentatives de la réalité du Seuil de l'Artois.

ZONES D'ACTIVITES, ENTREPRISES,

ET

POLITIQUES COMMUNALES

2-1 - LES ZONES D'ACTIVITES

2.1.1. DENOMBREMENT ET TYPOLOGIE

Y-a-t-il une logique éventuelle guidant le mouvement de création et la réussite des ZA au travers de leurs principales caractéristiques quantitatives (nombre, taille, année de création, taux d'occupation) et quelle est-elle? Les ZA génèrent-elles, en fonction de leur réussite, une dynamique interne justifiant l'essor immodéré de ces sites d'entreprises ou doit-on chercher ailleurs les éléments explicatifs? Quels sont-ils alors? Les zones d'activités connaissent-elles partout le même essor, la même réussite, et les disparités spatiales permettent-elles de mieux comprendre la réalité des ZA? Le travail de dénombrement et de typologie tente ainsi de répondre à ces interrogations.

A) ETAT DES LIEUX.

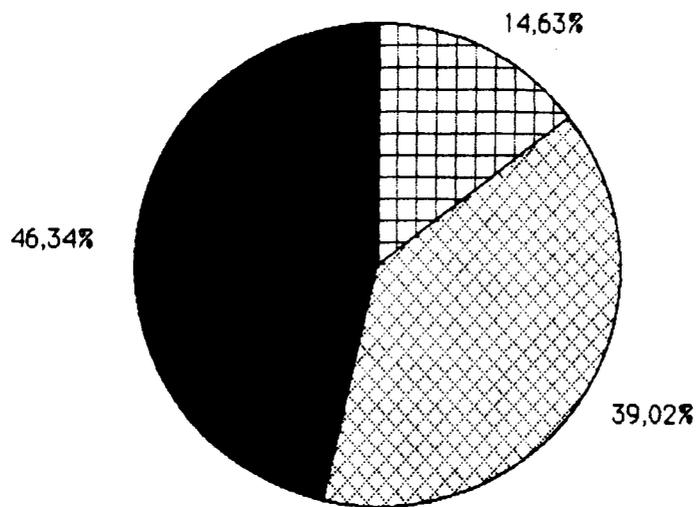
a) Des ZA de plus en plus nombreuses et souvent de petite taille

En 1990, nous recensons 45 ZA existantes, une zone en cours de réalisation, et quatre projets à court terme pour les 66 communes du Seuil de l'Artois(annexe 7). Le dénombrement est réalisé sans double compte. Toute ZA présente d'un seul tenant sur plusieurs territoires communaux et résultant d'une initiative pluricommunale constitue une entité unique. **Le développement des ZA est ancien mais il a été nettement confirmé lors de la dernière décennie**(figure 8a). 22 ZA sont déjà anciennes puisque six d'entre elles ont été créées dans les années soixante et seize dans les années soixante dix. 19 ZA sur 45 sont récentes puisqu'elles apparaissent de 1980 à 1990 dont neuf de 1980 à 1985, et onze de 1985 à 1990(figure 8b). Cette évolution, conforme à la tendance nationale, n'a pas été freinée par la crise économique amorcée au début des années soixante dix et montre ainsi que les ZA constituent un élément essentiel dans le renouveau des politiques d'expansion économique à l'échelon local. Les ZA sont nombreuses mais n'intéressent que 54,5% des communes. 36 communes sur les 66 regroupent la totalité des ZA et des projets. **Ce sont donc les communes déjà dotées de ZA qui témoignent du plus grand dynamisme de création.**

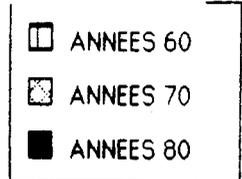
Les zones d'activités occupent une superficie totale de 1148,5 ha mais elles **sont surtout de très petite ou de petite taille**(tableau3-figure9). 66,6% des ZA ont une taille inférieure à la moyenne fixée à 25,5 ha mais 19 d'entre elles(42% du total) offrent une superficie inférieure à 8,75 ha et constituent les micro ZA. Seules 5 ZA présentent une très grande taille(> 59 ha) et datent toutes des années 60 et 70, à une exception près. La dernière décennie accentue cette évolution vers la création de micro ZA car si sur un total de 19 zones créées de

figure 8

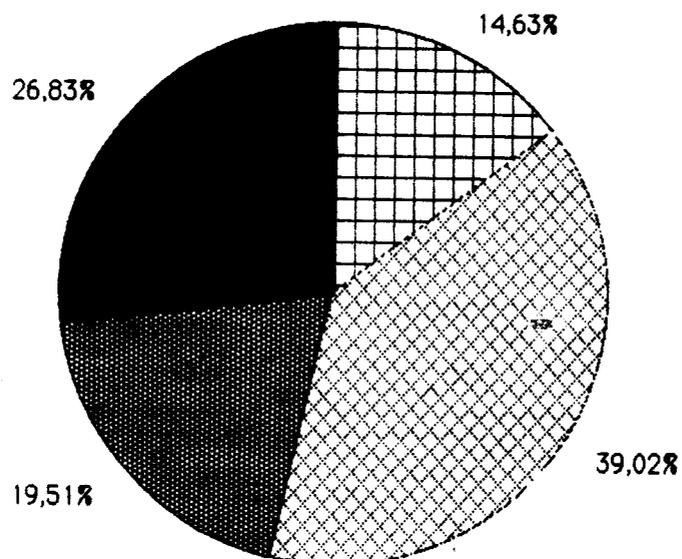
(a) Les ZA selon la période de création en 1990 (en pourcentage par rapport au nombre total de ZA)



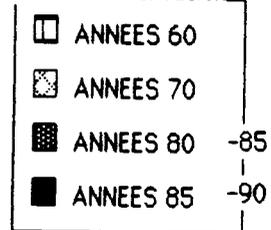
Périodes de création



(b)



Périodes de création



Source: enquête personnelle réalisée auprès des communes et districts en 1990.



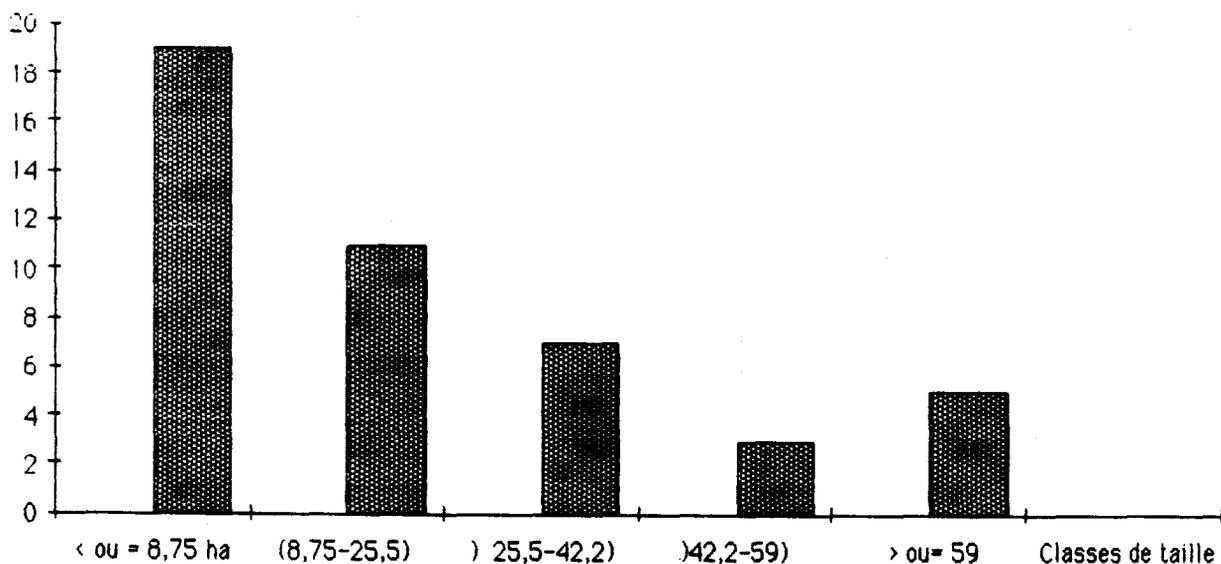
tableau 3

LA TAILLE DES ZA EN 1990			
Moyenne arithmétique: 25,3 ha			
Total: 1148,5 ha pour 45 ZA			
Ecart moyen: 4,9			
Ecart type: 33,19			
Correction écart type(Série > 30 éléments): $S \times \sqrt{N} / N - 1 = 33,5$			
Classes	Cat de taille	Types de ZA	Nombre
$\leq x - 1/2 S$ -----	$\leq 8,75$ ha	Micro ZA	19
$]x - 1/2 S ; x)$ -----	(8,75-25,5)	Petites ZA	11
$]x ; x + 1/2 S$ -----) 25,5-42,2)	Moyennes ZA	7
$]x + 1/2 S ; x + S$ -----)42,2-59)	Grandes ZA	3
$> x + S$ -----	> 59	Très grdes ZA	5
			Total: 45
x = moyenne arithmétique			
S = écart type			
N = nombre total d'éléments			

Figure 9

Les ZA selon la taille en 1990

Nombre de ZA



SOURCE: enquête personnelle réalisée auprès des communes et des districts en 1990

1980 à 1990, 17 ont une taille inférieure à la moyenne, 12 des 19 micro ZA apparaissent lors des dix dernières années. Une ZA étant souvent aménagée en plusieurs tranches, nous pouvons envisager un agrandissement progressif et un reclassement à court terme des micro ZA, bien que nos interlocuteurs aient rejeté une telle hypothèse lors de notre travail d'enquête. L'essor des ZA s'accompagne-t-il d'une volonté accrue d'accueillir des entreprises? Les communes ont-elles alors le souci de "remplir" les zones existantes avant d'en créer de nouvelles ou la dynamique de création des ZA est-elle indépendante de la réussite concomitante d'une telle opération?

b) Des ZA assez peu occupées par les entreprises.

25 ZA sur 45 ont un taux d'occupation supérieur à une moyenne qui s'avère peu importante puisqu'elle s'établit à 49,6%. **La moitié des superficies des ZA est, en moyenne, vacante.** 11 ZA offrent un taux d'occupation très faible (< 11,1%), et 11 un taux très élevé (> 88,1%)-(tableau 4- figure 10)). 7 ZA n'ont plus de parcelles vacantes et 5 sont actuellement vides d'entreprises. Les ZA de petite taille, les plus nombreuses et souvent très récentes, présentent très fréquemment une occupation faible voire très faible. 69% des micro ZA ont un taux d'occupation inférieur à 30%(tableau 5-figure 11). Les ZA de grande et de très grande taille, souvent plus anciennes offrent, pour la moitié d'entre elles, une occupation inférieure à la moyenne. Seules 4 d'entre elles ont une occupation supérieure à la moyenne. Peut-on faire intervenir le temps pour justifier une meilleure réussite des ZA? 4 des 6 zones datées des années soixante ont un taux d'occupation supérieur à la moyenne, mais 9 sur les 15 créées dans les années 70 et pour lesquelles nous avons des informations complètes. **L'ancienneté d'une ZA semble tout juste traduire une meilleure probabilité d'un remplissage plus important mais cette relation n'est absolument pas systématique.**

En confrontant la taille, la datation, le taux d'occupation des ZA, leur nombre par commune(tableau 6), nous obtenons trois catégories; les cas à trois ZA, ceux à deux ZA, et enfin les cas ne présentant qu'une ZA(figure 12), qui nous permettent d'être plus précis quant à la relation entre le temps et la réussite d'une ZA. **La création actuelle de ZA ne dépend pas d'un bon taux d'occupation des plus anciennes.** Il y a donc création de nouvelles ZA quand la ou les plus anciennes ne sont pas totalement occupées. L'objectif majeur n'est pas la réussite maximale de l'opération mesurée par l'accueil d'entreprises sur un seul site mais la multiplication des emprises en situations avantageuses pour éventuellement satisfaire les exigences d'un éventail plus large d'entreprises. Les ZA doivent aujourd'hui pouvoir accueillir des entreprises de plus en plus

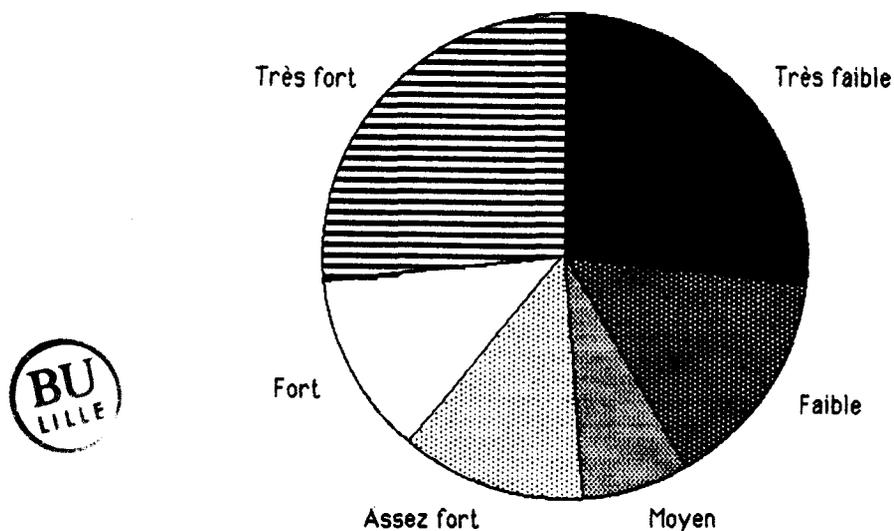
Tableau 4

LES TAUX D'OCCUPATION DES ZA EN 1990-			
Moyenne= 49,6			
Ecart type= 38,5			
Les classes de taux d'occupation		Types	Nombre de ZA
$\leq x - S$	$< 11,1$	Très faible	11
$]x - S; x - 1/2 S)$	$] 11,1 - 30,3)$	Faible	6
$]x - 1/2 S; x)$	$]30,3 - 49,6)$	Moyen	3
$]x; x + 1/2 S)$	$]49,6 - 68,8)$	Assez fort	5
$]x + 1/2 S; X + S)$	$]68,8 - 88,1)$	Fort	5
$> x + S$	$> 88,1$	Très fort	11
		Inconnues	4
			Total: 45
x = moyenne arithmétique			
S = écart type			
Les limites de classes pour les taux d'occupation sont données en pourcentage			
Source: enquête personnelle réalisée auprès des communes et des districts en 1990.			

Figure 10

La part des ZA en pourcentage selon le taux d'occupation en 1990

Source: enquête personnelle réalisée auprès des communes et des districts en 1990



La part des ZA est donnée par rapport au nombre total de ZA sans les inconnues(41)

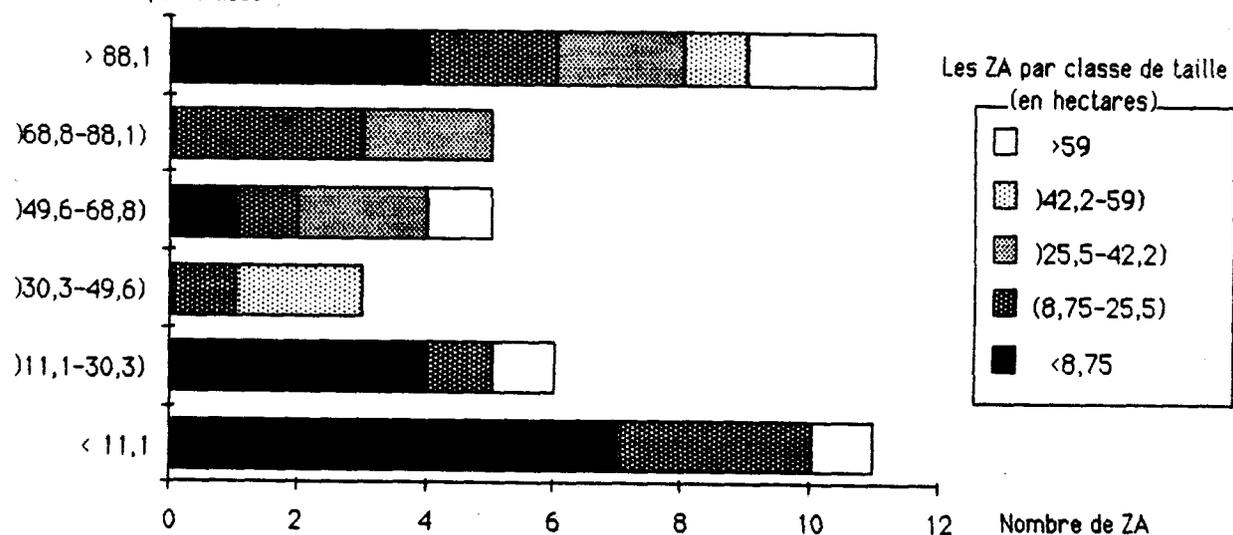
Tableau 5

LES ZA SELON LA TAILLE ET LE TAUX D'OCCUPATION EN 1990						
Tx d'occ(en%)	Le nombre de ZA par classe de taille(en hectares)					Total
	<8,75	(8,75-25,5))25,5-42,2))42,2-59)	>59	
< 11,1	7	3	0	0	1	11
)11,1-30,3)	4	1	0	0	1	6
)30,3-49,6)	0	1	0	2	0	3
)49,6-68,8)	1	1	2	0	1	5
)68,8-88,1)	0	3	2	0	0	5
> 88,1	4	2	2	1	2	11
Total-----	16	11	6	3	5	41
						Total: 41
Les chiffres figurant dans chaque case indiquent la nombre de ZA concernées						4 inconnues
Source: enquête personnelle réalisée auprès des communes et des districts en 1990.						

Figure 11

Les taux d'occupation des ZA classées par taille en 1990
(sans les inconnues)

Les tx d'occ(en %) par classe



Source: enquête personnelle réalisée auprès des communes et districts en 1990



RELATION ANNEE DE CREATION, TAILLE, TAUX D'OCCUPATION DES ZA EN 1990.

Taille Tx d'occ	< 8,75	[8,75-25,5]]25,5-42,25]]42,25-59]	> 59	Inconnues	Total
< 11,1						0	11
]11,1-30,3]						0	6
]30,3-49,6]						0	3
]49,6-68,8]						0	5
]68,8-88,1]						0	5
> 88,1						0	11
Inconnues	3		1			0	
Total .	19	11	7	3	5		

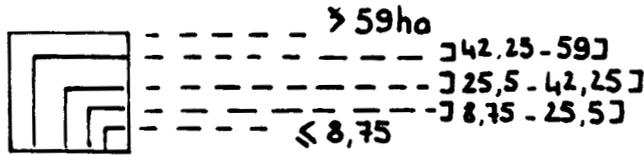
Années 60
 Années 70
 Années 80

RELATION NOMBRE / DATATION / TAILLE / TAUX D'OCCUPATION
DES ZA EN 1990 - TYPOLOGIE EN VUE D'UNE REALISATION
CARTOGRAPHIQUE -

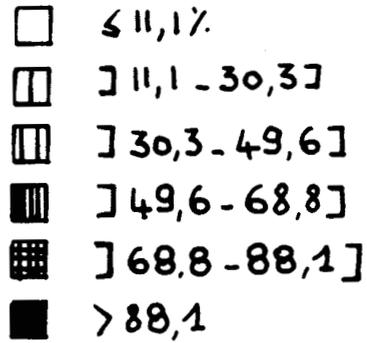
Figure 12

LEGENDE

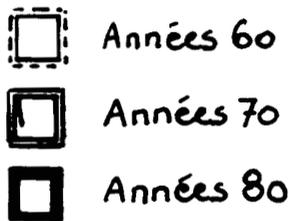
TAILLE DES ZA



TAUX D'OCCUPATION DES ZA



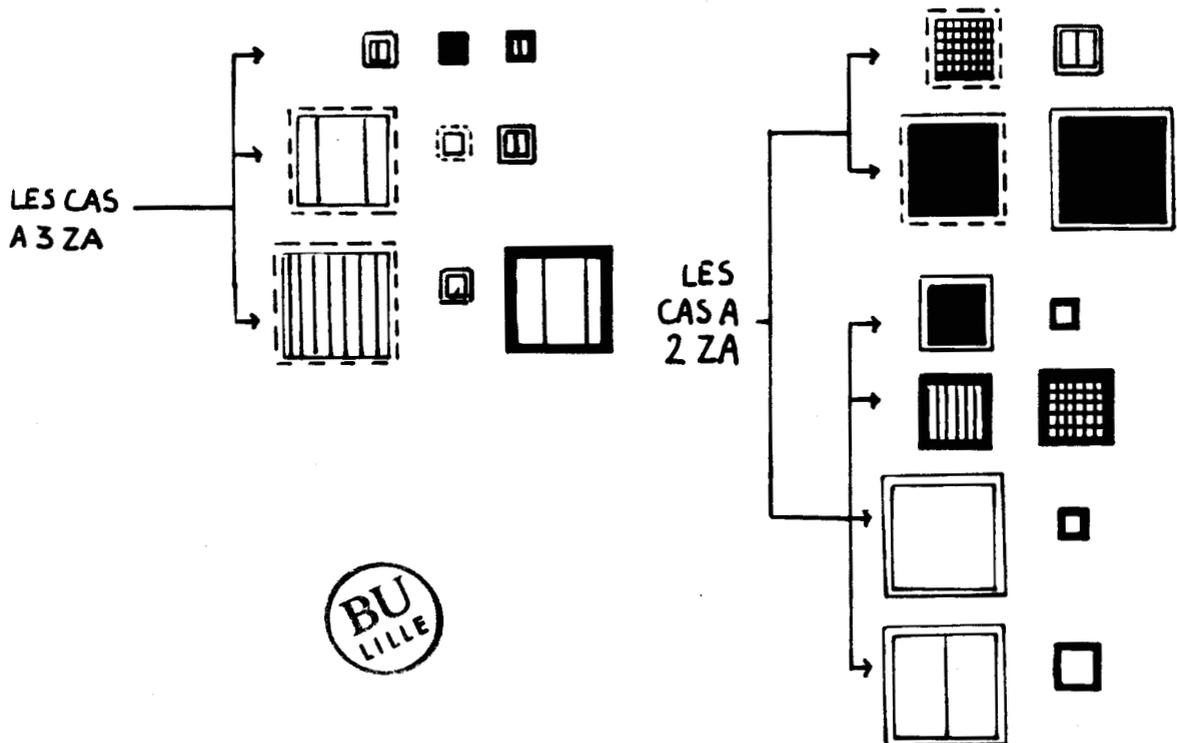
DATATION DES ZA

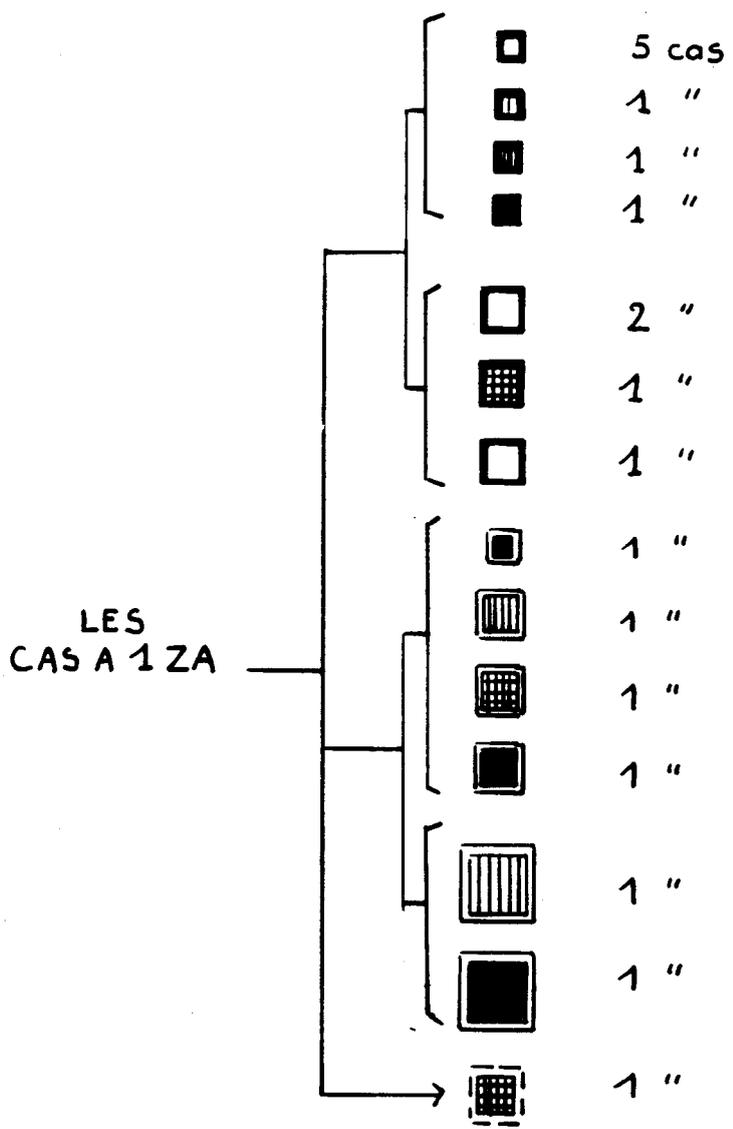


Exemple - Une commune pourvue de 2 ZA - La première de très grande taille, datée des années 60, très fortement occupée - La seconde de très petite taille, datée des années 80, très faiblement occupée



LES DIFFERENTS TYPES





variées selon , la taille, la nature des activités et les objectifs dans un contexte de crise économique. Face à la tertiarisation de la société, les ZA doivent actuellement moins faire face à des industries dévoreuses d'espaces et encore dominantes dans les années soixante, qu'à l'implantation éventuelle d'activités commerciales ou de services. Or, les exigences des unes ne sont pas forcément compatibles avec celles des autres. Une entreprise de services informatiques, un supermarché, n'ont pas les mêmes besoins, ne souhaitent pas voisiner avec une industrie très polluante sur une même zone d'activités. Tout concourt à la multiplication des ZA, indépendamment du taux d'occupation des sites existants, sur un même territoire communal ou à l'échelle de notre périmètre d'étude. **La dynamique interne d'une ZA, déterminée en fonction des entreprises présentes s'avère donc très aléatoire et n'explique pas le mouvement de création de ZA.** Les ZA les plus récentes ne sont jamais de très grande taille, à une exception près. Ce sont donc les plus anciennes qui sont souvent les plus grandes. La dernière conception de ZA privilégie les projets tertiaires au sein d'emprises plus petites par rapport aux zones industrielles des années 60 mais une telle explication s'avère incomplète car une micro ZA peut être étendue en plusieurs tranches, en fonction du succès du projet initial. Une telle hypothèse montre davantage de prudence et une attention plus grande portée à la réussite de l'opération mais aucune preuve ne confirme notre propos. Toutes les ZA créées dans les années 60, à propos desquelles nous avons des informations complètes(5 sur 6) se trouvent dans les communes ayant deux ou trois ZA, prouvant ainsi l'existence de foyers déjà anciens de création de ZA. La confrontation de l'ensemble des données quantitatives témoigne, d'une part d'une dynamique incontestable de création de zones d'activités, et d'autre part des difficultés à accueillir des entreprises. Aucun cas à trois ZA ne présente trois zones très fortement occupées alors même que celles-ci continuent de se développer. Plus de 66% des ZA offrent un taux d'occupation inférieur à la moyenne. Pour deux cas, au moins une zone présente un taux d'occupation supérieur à la moyenne, et pour l'un d'entre eux, il s'agit de la plus ancienne. Les cas ou communes à deux ZA sont au nombre de six et quatre d'entre eux présentent un taux d'occupation supérieur à la moyenne pour la zone la plus ancienne. Jamais nous n'obtenons une meilleure réussite des ZA par rapport aux cas à trois ZA. Les communes à une seule ZA sont au nombre de 24 mais 19 fournissent des informations complètes. Il n'y a aucune très grande zone d'activités. 17 d'entre elles sont de très petite ou de petite taille, 12 ZA sont apparues lors de la dernière décennie, et seules 9 ZA présentent un taux

d'occupation supérieur à la moyenne. Les ZA les plus récentes offrent le taux d'occupation le moins important, alors que les ZA les plus anciennes sont plus grandes et plus fortement occupées. Celles qui ont été créées dans les années 60(un cas) et dans les années 70(six cas) ont toujours un taux d'occupation supérieur à la moyenne, voire souvent fort à très fort, mais de telles situations ne s'accompagnent pourtant pas ici de la création de nouvelles ZA. **La tendance qui consiste à créer des ZA lorsque les plus anciennes ne sont pas totalement occupées n'est donc pas systématique et ne peut être érigée en règle incontournable. En revanche, il semble définitivement acquis que la réussite d'une opération, évaluée en fonction du nombre d'entreprises accueillies sur le site, n'impulse pas le mouvement de création de ZA.** Face à la multiplication des emprises, nous avons ainsi émis l'hypothèse de la recherche d'une meilleure corrélation entre formes et fonctions, c'est à dire entre la constitution de ZA et l'implantation des entreprises pour la dernière décennie. Qu'en est-il exactement? Sur les 12 communes présentant une très petite ou une petite ZA datée des années 80, les deux plus anciennes sont presque entièrement occupées et les deux plus récentes totalement vides, mais les quatre zones créées en 1984 demeurent pratiquement vierges d'entreprises. Le travail de prospection auprès des entreprises existe mais n'est pas toujours couronné de succès. L'essor des formes n'est donc pas tributaire des fonctions même pour la période la plus récente. La création et la réussite des ZA affecte t-elle l'ensemble du Seuil de l'Artois de manière uniforme?

c) Les disparités spatiales(figure 13-carte 25)

Les zones d'activités prédominent nettement dans les villes moyennes et leurs agglomérations(Arras, Cambrai, Saint-Quentin). Elles présentent ainsi le plus grand nombre de communes à plusieurs ZA(6 cas sur 9). Les villes moyennes offrent essentiellement de grandes et très grandes ZA(57% des cas), souvent anciennes puisque 71% d'entre elles datent des années 60 et 70. Le taux d'occupation n'est supérieur à la moyenne que dans 57% des cas. Les ZA sont de plus en plus présentes dans les communes des banlieues mais aussi dans les communes proches des principales agglomérations. Les petites villes, les bourgs, les communes de moins de 2000 habitants appartenant aux banlieues présentent plus de ZA que les villes moyennes(17 sur 24 dans les principales agglomérations). Ces zones sont surtout de très petite ou de petite taille(69% des cas), souvent plus récentes que dans les villes moyennes. 53% des ZA ont été

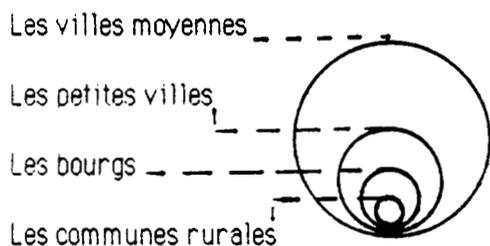
LES ZONES D'ACTIVITES DANS LA REGION DU SEUIL DE L'ARTOIS-ETAT DES LIEUX - 1990.

CONFRONTATION ENTRE LA TAILLE DES COMMUNES ET LES CARACTERISTIQUES QUANTITATIVES DES ZA (NOMBRE, TAILLE, DATATION, TAUX D'OCCUPATION)

Figure 13

1) LA TAILLE ET LA SITUATION DES COMMUNES

a) Les communes selon la taille



b) La situation des communes

Communes dans une agglomération principale ou proche de celle-ci



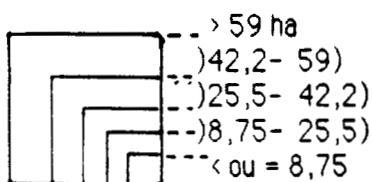
Communes en milieu rural



Exemple des bourgs

2) LES CARACTERISTIQUES QUANTITATIVES DES ZA

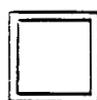
a) La taille



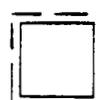
b) La datation



Années 80



Années 70



Années 60

Exemple des ZA de)25,5-42,2ha)

c) Les taux d'occupation Exemple des ZA de)25,5-42,2ha)



> 88,8%



)68,8-88,1)



)49,6-68,8)



)30,3-49,6)



)11,1-30,3)



< ou = 11,1

d) Le nombre de ZA est indiquée par la répétition du symbole(carré) les représentant

3) LES AXES DE COMMUNICATION



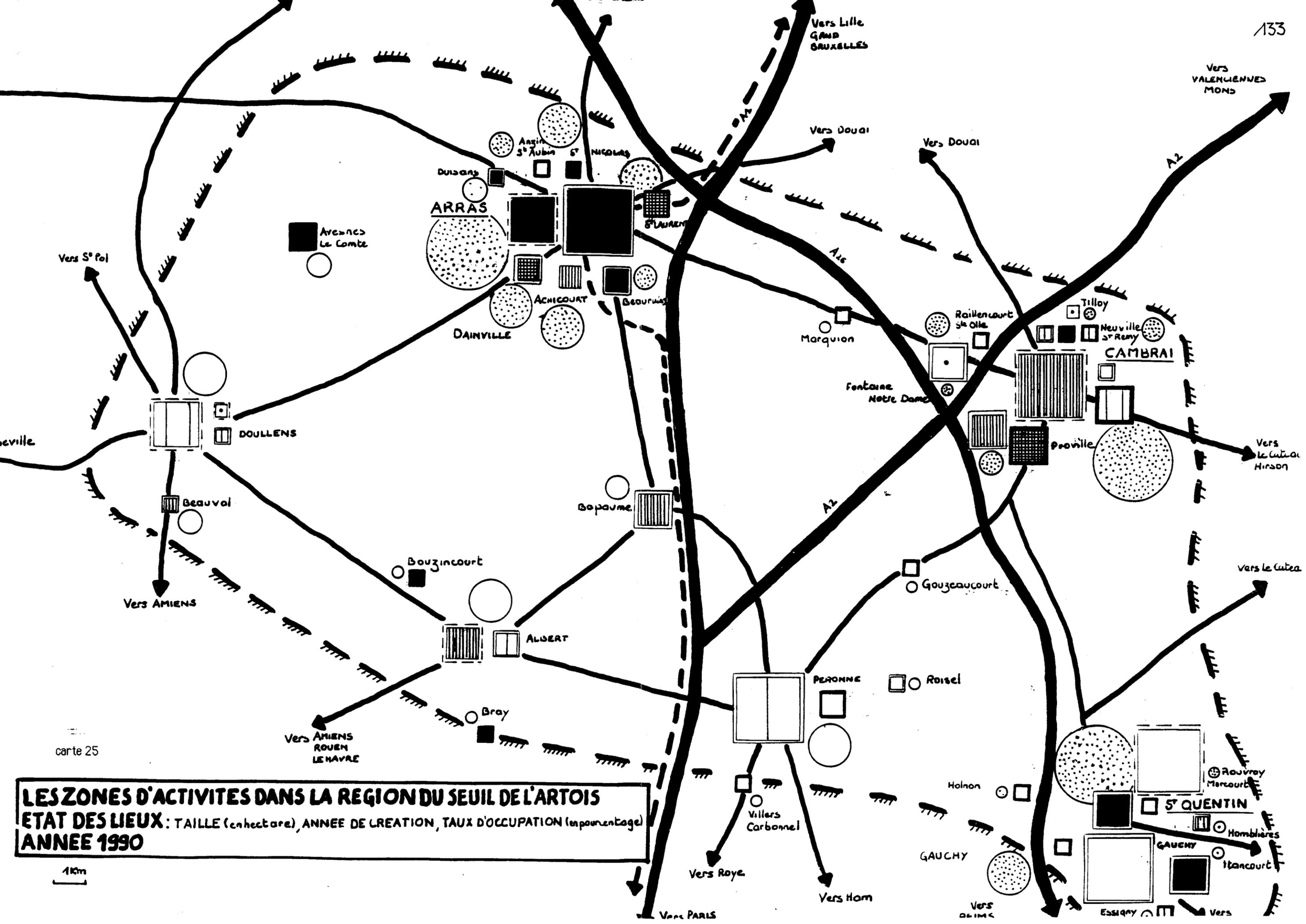
Autoroute



Route nationale ou départementale



Ligne TGV nord



LES ZONES D'ACTIVITES DANS LA REGION DU SEUIL DE L'ARTOIS
ETAT DES LIEUX: TAILLE (en hectare), ANNEE DE CREATION, TAUX D'OCCUPATION (en pourcentage)
ANNEE 1990

1km

carte 25

Vers Lille
 GAUB
 BRUXELLES

Vers
 VALENCIENNES
 MONS

Vers Douai

Vers Douai

Vers S^o Pol

Arènes
 Le Comte

ARRAS

DUISANS

Angin
 S^t Aubin S^t NICOLAS

S^t LAURENT

DAINVILLE

ACHICOURT

BEURWAIS

Marquion

Railencourt
 S^t Olla

Tilloy

Neuville
 S^t Remy

CAMBRAI

Fontaine
 Notre Dame

Prévillers

Vers
 Le Cateau
 Hirson

DOULLENS

Beauval

Vers AMIENS

Bapaume

Bouzincourt

ALBERT

Vers AMIENS
 ROUEN
 LE HAVRE

Bray

PERONNE

Roisel

Vers Le Cateau

Gouzeaucourt

Rouvroy
 Marcourt

S^t QUENTIN

Hombières

GAUCHY

GAUCHY

Hancourt

Vers ROYE

Villers
 Carbonnel

Vers Ham

Vers
 DEIMC

Essigny

Vers

Vers PARIS

créées durant la dernière décennie. Le taux d'occupation(60%) est, en moyenne, relativement proche de celui des villes moyennes (57%). La réussite des ZA des communes de banlieue est d'autant plus nette qu'elle se manifeste sur un temps plus court. 43% des ZA des villes moyennes ont une forte ou très forte occupation, contre 53% pour celles des banlieues.

Non seulement les ZA sont plus nombreuses dans les principales agglomérations(24 sur 45) mais leur "réussite" s'avère beaucoup plus nette par rapport à la périphérie rurale qui regroupe 16 ZA(tableau 7). 59% des ZA ont un taux d'occupation supérieur à la moyenne et la moitié présente un fort ou très fort taux d'occupation dans les trois principales agglomérations alors que plus de la moitié des ZA, 8 sur 14 (2 inconnus), ont un taux d'occupation inférieur à la moyenne et rares sont celles offrant un fort à très fort taux d'occupation(3 ZA) en milieu rural. Celui-ci forme t-il néanmoins un espace homogène? Les villes rassemblent 10 des 16 ZA mais la moitié d'entre elles présentent un faible ou très faible taux d'occupation alors que la majorité des zones sont déjà anciennes puisque 8 sur 10 ont été créées dans les années 60 et 70. Les petites villes(Albert, Doullens, Péronne) connaissent la situation la plus critique car si aucune des 7 zones présentes n'a été créée après 1980, seule une d'entre elles présente un fort taux d'occupation. Les petites villes de la périphérie rurale constituent

des foyers anciens de création de ZA mais le déclin des industries présentes comme le textile à Doullens ou la machine outil à Albert et les difficultés économiques qui en résultent modèrent les ardeurs et entraînent des problèmes réels pour accueillir des entreprises sur les ZA. Cela n'empêche guère la diffusion des ZA dans les communes de moins de 2000 habitants en milieu rural depuis le début des années 80. Elles sont encore peu nombreuses, 6 au total, toutes de très petite ou de petite taille, et souvent peu occupées. Un espace de transition apparaît entre le secteur des principales agglomérations et le milieu rural car les ZA des communes proches des principales agglomérations y sont peu nombreuses(5), souvent de très petite taille, mais relèvent peu du mouvement de création de la dernière décennie.

Les zones d'activités sont d'abord apparues dans les villes moyennes et quelques communes des banlieues, ainsi que dans les petites villes situées en milieu rural puis se sont progressivement diffusées dans l'espace alors même que les sites initiaux étaient souvent incomplets ou parfois en difficulté. Les deux milieux les plus dynamiques quant à la création récente de ZA sont incontestablement les communes de banlieues des trois principales agglomérations et celles de l'espace rural avec surtout les bourgs et les communes de moins de 2000 habitants,

LES ZA(taille, datation, taux d'occupation) SELON LES TYPES DE COMMUNES: SYNTHESE ET REGIONALISATION.

Tableau 7

	AGGLOMERATIONS		ESPACE PERIURBAIN	ESPACE RURAL	
1) AXE DES VILLES MOYENNES	Forte concentration en ZA: 53% du nombre total dont 70% dans les communes des banlieues		Peu de ZA: 11% du nombre total Les ZA sont surtout de très petite et petite taille(80% des cas) 40% des ZA sont issues des années 80 mais les communes de l'espace périurbain participent moins que celles des banlieues des agglomérations et de l'espace rural au mouvement de création de ZA de la dernière décennie 60% des ZA ont un taux d'occupation inférieur à la moyenne mais 40% ont un très fort taux d'occupation	Une seule commune est dotée d'une ZA(Marquion) Elle est située sur un axe routier important proche d'un accès autoroutier.	
	Le taux d'occupation des ZA est supérieur à celui des ZA de la périphérie rurale				
	VILLES MERES	COMM BANLIEUES			
	dominante de ZA déjà anciennes avec surtout des grandes et très grandes ZA. Toutes ont plusieurs ZA. 57% des ZA ont un taux d'occupation supérieur à la moyenne. Constat très net surtout pour Arras	Dominante de ZA plus récentes avec surtout de très petites et petites ZA 60% des ZA ont un taux d'occupation supérieur à la moyenne Ces constats sont surtout nets pour les bourgs			
2) PERIPHERIE RURALE	Pas de villes moyennes		55% des communes rurales et des bourgs présentant une ZA sont situés à proximité des petites villes	Moindre importance des ZA pour la périphérie rurale(35,5% du nombre total) avec différenciation nette entre les petites villes et surtout les communes rurales	
	Présences de petites villes(Albert, Doullens, Péronne), de bourgs(Bapaume, beauvais, Avesnes-Le-Comte) et de communes rurales dotées de ZA			PETITES VILLES	COMMUNES RURALES
				Toutes les petites villes ont plusieurs ZA Les ZA sont anciennes 46% des ZA ont un faible ou très faible taux d'occupation Des communes qui ont des difficultés pour accueillir des entreprises et où très peu de ZA sont très récentes.	Toutes les communes ont une seule ZA Toutes les ZA sont très récentes 83% des ZA sont de très petite taille 60% des ZA ont un taux d'occupation < à la moyenne Forte participation à l'espace rural très récent des ZA ainsi que les bourgs

traduisant ainsi une périurbanisation et une rurbanisation d'un aménagement de type urbain. Pourquoi assiste-t-on à une diffusion centrifuge des ZA à partir des communes les mieux situées par rapport aux grands axes de communication alors même que la réussite de telles opérations semblent très aléatoires? La seule volonté de créer des emplois à l'échelon communal paraît une réponse bien superficielle. Les disparités spatiales opposent l'axe des villes moyennes plus dynamiques quant à la création et à la réussite des ZA et une périphérie rurale qui connaît certes un essor important des ZA mais où les taux d'occupation s'avèrent plus faibles. Doit-on compter sur des contrastes aussi tranchés ou peut-on les affiner afin de mieux mettre en évidence une logique spatiale de développement des ZA? Nous tentons de répondre à ces questions par un travail de typologie.

B) TYPOLOGIE

En recherchant les convergences systématiques pour les données quantitatives (nombre de ZA, taille, année de création, taux d'occupation) pour chacune des ZA, grâce à la méthode des matrices booléennes et à l'indice de similarité de Sneath et Sokal, nous singularisons immédiatement les cas à plusieurs ZA et ceux qui n'en comptent qu'une. Nous délaissions les communes comme paramètre directeur guidant notre analyse au profit des ZA.

a) Confirmations de tendance

La typologie portant sur les cas à plusieurs ZA (figure 14) confirme que la dynamique de création des ZA n'est pas toujours dépendante de la réussite économique de celles-ci. Aucun élément ne reste isolé et le groupe 1 rassemble 6 communes sur 9 et 12 ZA sur 22, dont tous les cas à deux ZA. Celles-ci sont de taille variée et ont surtout été créées dans les années 70 puis dans les années 80. La zone la plus ancienne est la plus grande (3 cas sur 5) et présente un taux d'occupation important à très important (3 cas sur 5) alors que les zones les plus récentes sont en revanche très faiblement occupées. Si le succès des opérations initiales semblent ici guider l'avènement de nouveaux projets, il n'en va pas de même pour le groupe 2 qui regroupe 3 communes et 9 ZA, dont l'ensemble des cas à trois ZA. Chaque commune compte au moins une zone de très petite taille alors que les autres sont grandes à très grandes. Neuville-Saint-Rémy est une exception car les trois zones présentent une très faible emprise. La zone d'activités la plus ancienne, datée des années 60 ou 70, n'est pas fatalement la plus grande ni la plus occupée. Ces communes créent (Cambrai, Neuville-Saint-Rémy) ou ont créé (Doullens) des ZA alors même que les plus anciennes sont loin d'être fortement occupées. Neuville-Saint-Rémy, bourg de l'agglomération de

Figure 14

CONSTITUTION DES GROUPES DES TYPES DE CAS A PLUSIEURS ZONES D'ACTIVITES - 1990 - DONNEES QUANTITATIVES CONVERGENCES SYSTEMATIQUES

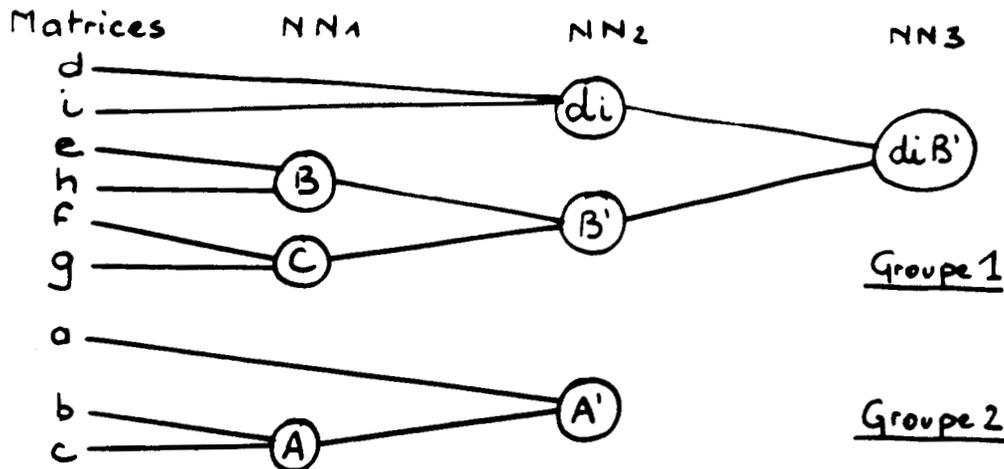
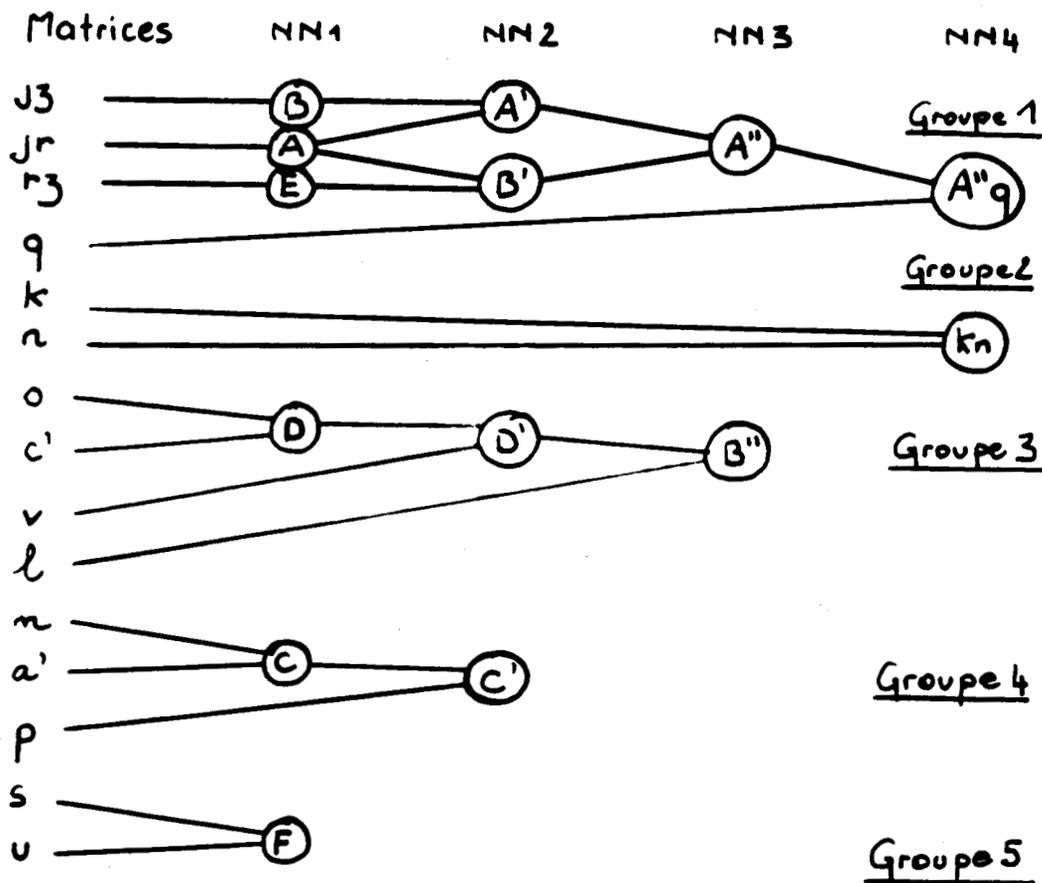


Figure 15

CONSTITUTION DES GROUPES DES TYPES DE CAS A UNE ZONE D'ACTIVITES - 1990 - DONNEES QUANTITATIVES - CONVERGENCES SYSTEMATIQUES



b', t, x, y : éléments isolés

Cambrai, présente ainsi une ZA créée en 1975 dont le taux d'occupation est inférieure à 15%, puis deux zones apparues à la fin de la dernière décennie dont l'une est complète mais ne s'étend que sur 1 hectare et l'autre est peu occupée. Notre démarche confirme également les trois principales agglomérations comme lieux de concentration et de création de ZA, et les petites villes en milieu rural comme des foyers anciens de ZA. Le groupe 1 concerne deux des trois villes moyennes (Arras, Saint-Quentin), des communes appartenant aux agglomérations principales avec la petite ville de Proville pour Cambrai et le bourg de Gauchy pour Saint-Quentin, et enfin deux des trois petites villes situées en milieu rural (Albert, Péronne). Le groupe 2 comprend Cambrai, ville moyenne, Neuville-Saint-Rémy, bourg de l'agglomération cambraisienne, et Doullens, petite ville en milieu rural. Justifier la forte présence de ZA dans les trois agglomérations par le simple fait qu'elles constituent les principaux pôles générateurs d'emplois s'avère une explication insuffisante. Arras, Cambrai, Saint-Quentin, à un degré moindre les petites villes en milieu rural, sont des carrefours routiers importants et les trois agglomérations sont proches d'un ou deux axes autoroutiers. Les facilités de communication sont-elles l'unique critère justifiant l'essor et la réussite éventuelle des ZA ou doit-on prendre en compte d'autres éléments?

b) Le développement des ZA semble lié à la proximité d'axes de communication importants et à la volonté communale.

La création et la réussite des ZA ne dépendent pas uniquement de la taille de la commune, d'une situation préjudiciable en milieu rural mais semblent largement conditionnées par la proximité d'axes routiers importants. C'est le premier enseignement de la typologie portant sur les cas à une seule ZA (figure 15). Le groupe 2 regroupe deux communes urbaines situées au sein d'une même agglomération (Dainville et Beaurains pour Arras) avec chacune une petite ZA, issue des années 70, dont le taux d'occupation est élevé ou très élevé. Or, ces deux communes sont situées au sein du carrefour routier arrageois à proximité de deux autoroutes. Les groupes 4 et 5 sont encore plus significatifs car le premier présente uniquement des ZA à très fort taux d'occupation, créées dans les années 70 ou 80, pour trois communes très différentes les unes des autres. Saint Nicolas est une petite ville dans l'agglomération arrageoise, Duisans un bourg proche de cette même agglomération, et Bouzincourt une commune de moins de 2000 habitants en milieu rural. Toutes trois sont bien situées par rapport aux axes routiers et Bouzincourt est proche d'un accès à l'autoroute A2. Le groupe 5 est une confirmation car nous y trouvons des ZA de taille moyenne datant des années 70 avec des taux d'occupation moyens ou très importants

pour une commune rurale proche d'une agglomération(Itancourt près de Saint Quentin) mais aussi Bapaume qui est un bourg en milieu rural. Ces deux communes de nature très différente sont proches d'un axe autoroutier.

Création et réussite des ZA semblent dépendre non seulement de la qualité des communications mais aussi du dynamisme de la commune.

Le groupe 3 associe deux communes en milieu rural; le bourg d'Avesnes-Le-Comte et le village de Villers-Carbonnel, mais aussi deux communes urbaines au sein d'une même agglomération; la petite ville de Saint-Laurent-Blangy et le bourg d'Anzin-Saint-Aubin. Nous trouvons uniquement des ZA de petite taille, créées dans les années 80, avec un taux d'occupation très faible ou au contraire fort à très fort. Comment peut-on justifier ce succès inégal des ZA? En présentant un taux d'occupation important, les cas d'Avesnes-le-Comte, bourg en milieu rural, excentré par rapport aux grands axes routiers, et Saint-Laurent-Blangy bien située dans le carrefour arrageois et à proximité immédiate d'un accès à l'autoroute A1 tendent à prouver qu' une bonne situation ne peut à elle seule expliquer le succès d'une ZA ou justifier entièrement leur diffusion en milieu rural. La création et surtout la réussite des ZA paraissent dès lors largement dépendre de la volonté communale. D'autres cas viennent-ils étayer l'hypothèse d'un rôle primordial désormais assumé par l'échelon purement local en matière de développement économique, dont les ZA constitue un outil et un support spatial essentiels? Saint-Laurent-Blangy et Anzin-Saint-Aubin sont deux communes bien situées dans l'agglomération arrageoise qui présentent des ZA récentes mais la première est pratiquement entièrement occupée alors que la seconde reste vide. La faiblesse du taux d'occupation s'explique davantage par l'attentisme communal plutôt que par la jeunesse de la zone apparue en 1990. La réussite de l'opération pour Saint-Laurent-Blangy repose sur le dynamisme d'une petite ville qui ne veut pas apparaître comme une simple commune résidentielle de la banlieue arrageoise. La bonne localisation d'une ZA par rapport aux axes routiers et autoroutiers ne peut, à elle seule, conditionner le succès de l'opération qui paraît étroitement lié à une politique communale dynamique. Non seulement la typologie permet d'avancer des pistes de travail, mais elle affine les disparités spatiales.

c) Une approche spatiale renouvelée(carte 26).

La typologie portant sur les cas à une seule ZA montre que la diffusion des ZA ne s'est pas faite de manière rigoureuse et systématique à partir des agglomérations principales conçues comme les foyers générateurs. Le groupe 1 est formé de très petites zones d'activités, apparues dans les années 70, qui présente en 1990 un faible ou très faible taux d'occupation, mais il concerne

LES ZONES D'ACTIVITES DANS LA REGION DU SEUIL DE L'ARTOIS D'APRES LA TYPOLOGIE
SELON LES DONNEES QUANTITATIVES- CONVERGENCES SYSTEMATIQUES- 1990

1) LES DIFFERENTS TYPES ISSUS DES CONVERGENCES SYSTEMATIQUES

A) Les groupes à plusieurs ZA



Groupe 1



Groupe 2

B) Les groupes à une seule ZA



Groupe 2



Groupe 3



Groupe 4



Groupe 1



Groupe 5

2) DONNEES COMPLEMENTAIRES



Limites du domaine d'étude

A) Les axes de communication



Autoroute



Ligne TGV



Autre voie routière
importante

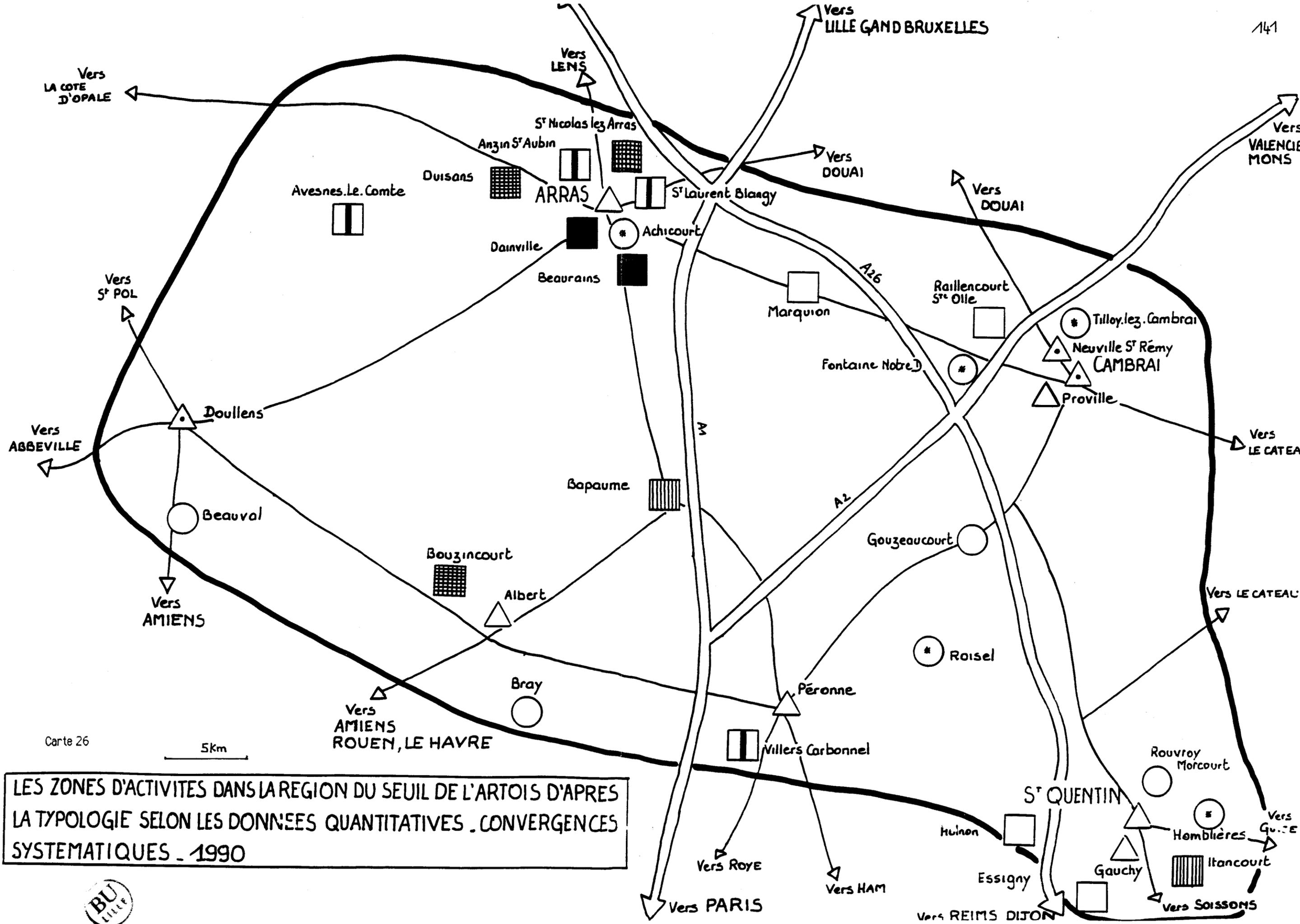
B) Les cas particuliers



cas exclus de l'étude
en raison de données lacunaires



cas isolés après traitement par matrice bouléenne



LES ZONES D'ACTIVITES DANS LA REGION DU SEUIL DE L'ARTOIS D'APRES LA TYPOLOGIE SELON LES DONNEES QUANTITATIVES . CONVERGENCES SYSTEMATIQUES . 1990

Carte 26 5km



aussi bien des communes de moins de 2000 habitants proches d'une agglomération (Holnon, Essigny), en milieu rural (Marquion), ainsi qu'un bourg dans une agglomération (Raillencourt-Sainte-Olle pour Cambrai). Le mouvement de création de ZA a affecté, en même temps, des espaces très différents sans jamais concerner d'abord les communes des banlieues, puis l'espace périurbain, et enfin l'espace rural. En rendant caduque l'hypothèse d'une diffusion spatiale des ZA à partir de l'axe des villes moyennes en tant que région centrale vers la périphérie plus rurale, nous confortons l'impact du dynamisme communal et de la proximité des grands axes de communication mais en instaurant une probable hiérarchie des voies routières car la perception de leur intérêt stratégique peut varier en fonction des différents types d'espaces. L'existence d'un carrefour routier proche d'autoroutes peut justifier la création des ZA dans les principales agglomérations, tout comme les routes départementales ou nationales qui traversent la périphérie rurale car elles revêtent une importance stratégique à l'échelon local, bien qu'étant plus secondaires que les axes routiers présents dans la région centrale.

Hormis la confirmation de la prédominance des trois principales agglomérations par le nombre et par le renouvellement des ZA, nous décelons la discontinuité de l'axe des villes moyennes car il est entrecoupé de secteurs ruraux où les ZA sont beaucoup moins nombreuses. Arras est la seule agglomération qui peut s'enorgueillir non seulement d'un nombre important et croissant de ZA mais aussi de leur réussite incontestable puisque les taux d'occupation sont très souvent compris entre 75 et 100%, indépendamment de la taille et de l'année de création des différentes zones. 6 zones sur les 8 présentes dans l'agglomération cambrésienne sont occupées à moins de 50% dont la moitié date des années 60 et 70. Seules 2 ZA offrent un taux d'occupation situé entre 80 et 100%. Le bilan est assez proche pour l'agglomération de Saint-Quentin car 6 des 8 zones présentent une occupation inférieure à 50%, dont 5 sont très récentes (années 80), et 2 ZA sont complètes, l'une étant située à Saint-Quentin et l'autre à Itancourt, tout en figurant parmi les plus anciennes. Ces deux agglomérations continuent de développer les ZA mais les plus anciennes sont complètes pour Saint-Quentin, contrairement à Cambrai qui semble éprouver des difficultés plus importantes pour surmonter le déclin des industries traditionnelles. La typologie issue des convergences systématiques ne permet pas de prendre en compte le cas de Rouvroy-Morcourt mais l'existence d'une ZA ancienne et complète confirme nos propos pour l'agglomération de Saint-Quentin. Celle-ci ne présente qu'une seule zone ancienne (années 70) pratiquement dépourvue d'entreprises, dans la

commune de Gauchy très éprouvée par la disparition d'industries anciennes, notamment dans la métallurgie et le secteur des constructions mécaniques.

Tenter de déceler une logique dans la distribution spatiale des ZA, par le biais d'une typologie, revient à mettre en évidence des hypothèses de travail comme le rôle décisif des communes, en tant qu'instances de décisions, ainsi que l'importance stratégique de la situation par rapport aux axes routiers et autoroutiers. Comment de telles hypothèses se concrétisent-elles dans les faits? Les communes sont-elles les principaux initiateurs de ZA ou doit-on compter sur d'autres acteurs? Quels sont aujourd'hui les outils et les procédures qui permettent un tel essor des ZA? D'autres questions surgissent une fois mise en lumière la démarche des acteurs essentiels. Doit-on compter uniquement sur la proximité des axes routiers importants ou des autoroutes comme facteur de localisation des ZA et dans ce cas n'y a-t-il pas des enjeux spatiaux importants pour les communes? En admettant que le développement des ZA n'est pas strictement lié à la réussite des opérations précédentes mais largement guidé par la qualité des communications, rien ne s'oppose alors à la diffusion sous tous azimuts des ZA, non seulement au sein du Seuil de l'Artois mais aussi sur chaque territoire communal. Est-ce le cas pour notre micro espace régional? Dans l'affirmative se pose alors la question de la gestion d'un espace non renouvelable à l'échelon local.

2.1.2 ACTEURS, OUTILS, ET PROCEDURES.

A) Les communes à l'initiative des ZA.

a) Des communes de plus en plus audacieuses.

Les ZA relèvent généralement d'initiateurs multiples agissant seuls ou en réseau, avec l'état, les régions, les départements, les chambres de commerce et d'industrie, des entreprises privées (réseau SEM de la SCET ou société centrale pour l'équipement du territoire) et les communes dont le rôle s'est considérablement accru avec l'application de la loi sur la décentralisation de 1982. Qu'en est-il pour le Seuil de l'Artois? 91% des ZA présentes en 1990 ont été créées par les communes alors que les 9% restant dépendent surtout de l'initiative de groupements de communes. La ville d'Arras présente ainsi une zone industrielle communale, qui a été classée en ZAC en 1975, avant d'être achetée par le district urbain et qui s'étend aujourd'hui sur 171 hectares. Quant aux deux zones dépendant du district urbain de Saint-Quentin, l'une est située sur le territoire communal de Gauchy (76 hectares) et l'autre sur Rouvroy et Morcourt (115 hectares). La zone d'activités de Marquion constitue enfin une

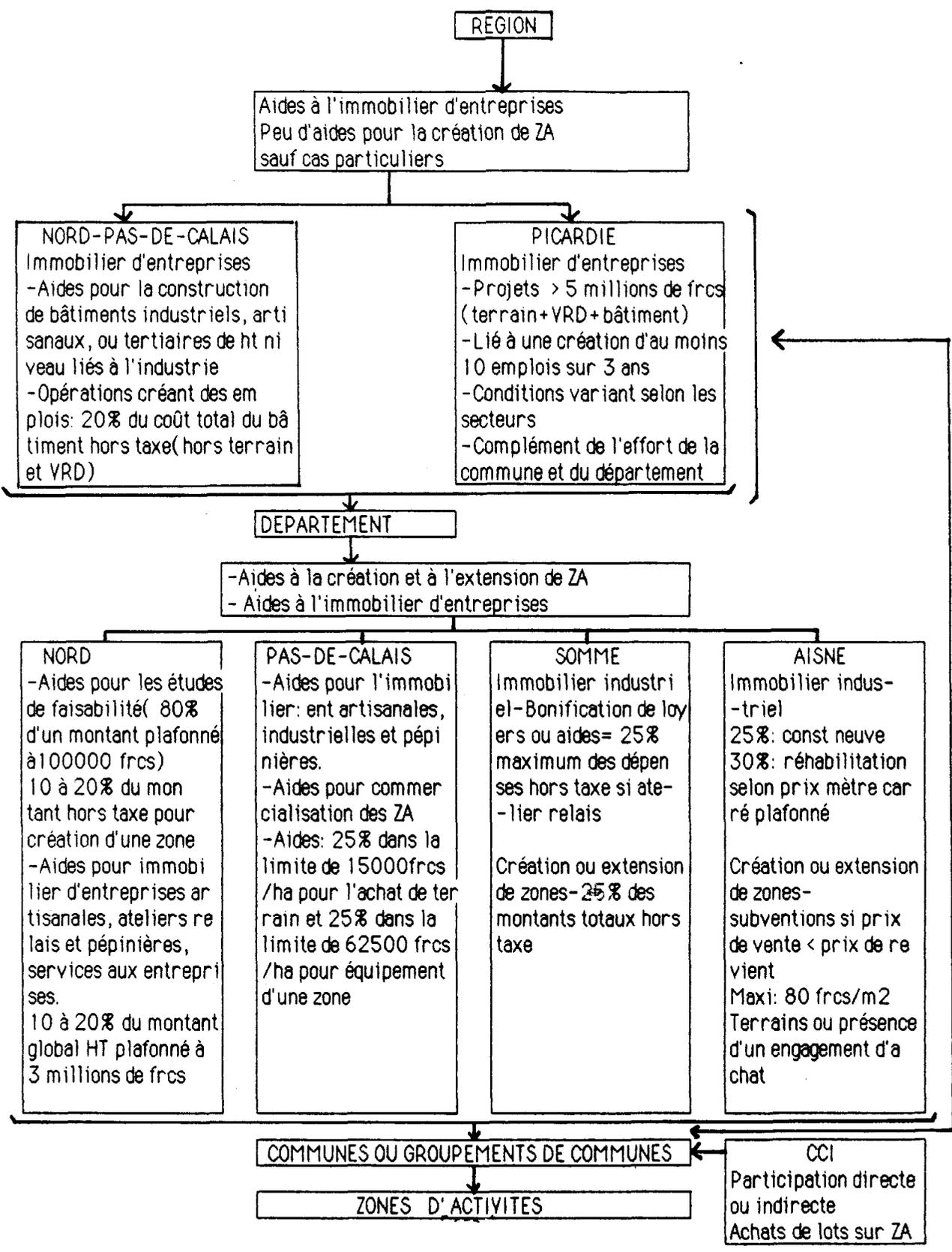
exception dans la mesure où elle a été financée grâce au budget du port fluvial. Comment se créent les ZA? Il y a délimitation du périmètre concerné, nivellement des terrains et aménagement de la voirie et des réseaux divers qui sont ici toujours pris en charge par les communes. Par ailleurs, toutes les ZA bénéficient d'une desserte hors gel. Seules 5 communes(Cambrai, Neuville-Saint-Rémy, Raillencourt-Sainte-olle, Dainville, Péronne) sur 33 ne se contentent pas de la simple viabilisation du terrain mais assume la construction de bâtiments puis leur vente ou leur location aux entreprises. Bien que limitée(8 zones d'activités), cette initiative s'étend et témoigne d'une conception plus achevée et d'une attention plus audacieuse de la part des communes.

b) Les communes s'appuient sur un réseau de partenaires variés.

Tout en restant à l'origine des projets, les communes comme les districts peuvent s'appuyer sur de nombreux partenaires pour obtenir des aides financières afin de réaliser des ZA. Quels sont ces partenaires, comment interviennent-ils et selon quels critères ? quelle est la finalité de ces aides et sont-elles assorties de conditions? En transférant des compétences de l'état vers les communes, les départements, et les régions, la loi sur la décentralisation a considérablement renforcé les pouvoirs de chacun de ces échelons dans le domaine de l'économie et du développement local, grâce notamment aux aides financières directes ou indirectes, pour reprendre les termes les plus couramment utilisés. Les régions modulent leur participation en fonction de l'aide déjà apportée par les départements et de l'effort consenti par la commune. Tout en étant encadrées par des quotas chiffrés, comme le montre l'organigramme(figure 16) qui tente de démêler l'imbroglio de ces aides, le versement des subventions départementales est pratiquement systématique. Bien que n'étant jamais maître d'ouvrage dans le Seuil de l'Artois, les circonscriptions de CCI constituent des partenaires actifs et puissants car elles peuvent, d'une part, participer à la réalisation d'une ZA, aux côtés des communes, en apportant des capitaux, un savoir faire en acquérant et aménageant des lots sur zone, en construisant des bâtiments en fonction des besoins des entreprises, et d'autre part créer elles mêmes des ZA en sollicitant également l'aide des partenaires institutionnels(régions et départements). Les subventions régionales et départementales concernent d'abord la création et l'extension des ZA sous différentes formes; participation aux études de faisabilité, à l'achat et à l'équipement des terrains surtout de la part des départements mais concerne également l'immobilier d'entreprises. Elles sont alors plafonnées et dépendent des fonctions de l'entreprise, ou sont assorties de l'obligation de créer des emplois à court terme pour les interventions régionales. Les partenaires

LES AIDES FINANCIERES POUR LA CREATION ET L'EXTENSION DES ZA AINSI QUE POUR L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES AVEC LES COMMUNES OU GROUPEMENTS DE COMMUNES COMME INITIATEURS-1992.

Figure 16



institutionnels recherchent aussi la réussite qualitative des projets. Si l'obtention des aides régionales est conditionnée par l'obligation de créer des emplois(figure 17), la majorité des conseils généraux imposent également des critères(prix de vente du mètre carré de ZA inférieur au prix de revient, versement à la vue d'une implantation d'entreprise dans l'Aisne) ou orientent(aides pour les études de faisabilité, pour la commercialisation des zones d'activités) leur participation afin d'inciter les maîtres d'ouvrage à créer des ZA mais aussi à y fixer des entreprises. Les régions peuvent enfin privilégier des secteurs à problèmes. Ainsi en Picardie septentrionale, les cantons de Doullens, d'Albert et l'agglomération de Saint-Quentin font l'objet d'une attention particulière car nous avons des espaces essentiellement ruraux où les villes connaissent des difficultés dans les activités industrielles traditionnelles: textile à Doullens, machines outils à Albert, constructions mécaniques à Saint Quentin.

B) Les outils.

Les communes, aux compétences de plus en plus variées, peuvent stimuler et hâter la création de ZA, par l'intermédiaire de la fiscalité locale et de l'urbanisme opérationnel.

a) Les aspects fiscaux de base: des outils peu maniables.

A la volonté proclamée de créer des emplois s'ajoute le désir d'accroître les revenus communaux dont la part la plus enviée est représentée par la taxe professionnelle payée par les entreprises. Plus elles sont nombreuses et plus une commune s'enrichit. La meilleure manière d'accroître la probabilité d'accueil d'entreprises étant de proposer des sites de qualité et bien situés, les communes ont intérêt à développer les ZA pour satisfaire leurs préoccupations économiques et financières. Les communes maîtrisent-elles entièrement la fixation du taux de taxe professionnelle ou la législation en vigueur peut-elle freiner les appétits et les stratégies locales? ces mêmes communes peuvent-elles jouer non seulement sur le taux de taxe professionnelle mais aussi sur le prix de mètre carré de ZA afin de mieux attirer les entreprises et ainsi justifier l'essor des ZA. Est ce le cas pour le Seuil de l'Artois?

- ✓ La taxe professionnelle est payée par "toutes les personnes physiques et morales qui exercent à titre habituel une activité professionnelle non salariée"¹. comment le taux est-il déterminé pour chaque commune? la fiscalité locale repose sur quatre taxes directes: les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, la taxe d'habitation, et la taxe professionnelle. Les taux d'imposition doivent obligatoirement être votés par les collectivités locales ou établissements publics

¹-Mémento fiscal-Editions francis Lefebvre-1991-1310p.

Figure 17

ABATTEMENT SUR IMMOBILIER INDUSTRIEL

Interventions dans les zones blanches (cf carte)

Conditions de recevabilité

- Projet supérieur à 5 MF (HT), (terrain+VRD+ bâtiment).
- Lié à une création d'au moins 10 emplois sur 3 ans.

Calcul de l'aide régionale

Calculée sur la base de l'effort financier des autres collectivités intervenant sur le projet (Ville-Département), l'aide régionale tient compte du délai de retour fiscal le plus long des collectivités concernées, sans pouvoir dépasser le plus petit des deux critères suivants :

- 10% de l'investissement immobilier.
- 25 000 F par emploi créé sur 3 ans.

Interventions dans les zones rurales d'investissement (cf carte)

Dans ces zones, le dispositif suivant peut-être appliqué si le Conseil Régional de Picardie et la Commune contractualisent.

Conditions de recevabilité

- Tous les projets de création industrielle de plus de 5 MF (HT), (terrain+VRD+bâtiment+équipement).
- Lié à une création d'au moins 10 emplois sur 3 ans.
- En cas d'extension et de transfert d'activités :
 - maintien des effectifs sur des sites existants en Picardie.
 - réalisation d'un investissement d'au moins 5 MF (terrain, bâtiment).

Calcul de l'aide régionale

La commune et la Région interviennent de manière conjointe sur le projet par le versement d'une aide, fonction de l'intérêt de ce projet, qui ne pourra être supérieure à 5 fois le produit futur de la TP régionale et communale résultant du projet.

CADRE LEGAL D'INTERVENTION

	P.A.T.	NON P.A.T.	TAUX MAXIMUM D'INTERVENTION TOUTES COLL. TERRITORIALES CONFONDUES
Cadre légal Général Décret (82.809 sept. 82)	- Terrain - V.R.D.	- Terrain - V.R.D.	100 %
	- Construction neuve - Réhabilitation d'ancien	- Réhabilitation d'ancien	25 %
Opérateur	- MAITRE D'OUVRAGE DES TRAVAUX TOUJOURS DISTINCT DE L'INDUSTRIEL UTILISATEUR. - (AIDE INDIRECTE). - SICOMI, CCI, COLLECTIVITE TERRITORIALE OU ORGANISME INTERCOMMUNAL.		

territoriaux, puis clairement notifiés aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux. Grâce à la loi sur la décentralisation de 1982, l'état confirme son contrôle en fixant d'abord un taux plafond qui ne peut être dépassé et qui est égal à deux fois le taux moyen de cette taxe constatée l'année précédente pour toutes les communes à l'échelon national, puis une variation contrôlée puisque le taux de taxe professionnelle ne peut excéder celui de l'année précédente corrigé en fonction de l'évolution des trois autres taxes directes² afin d'éviter de trop grands écarts pour l'ensemble de la fiscalité locale. L'état perçoit toutes les taxes avant d'en assurer la redistribution pour chacune des collectivités territoriales. Les communes se limitent à un rôle de proposition mais l'état décide et dispose. Une commune ne peut donc espérer réorienter sa politique vis à vis des entreprises en changeant brutalement le taux de taxe professionnelle.

Nous constatons l'extrême diversité des taux(tableau 8-figure 18) entre les communes avec un minimum de 3% (Neuville-Saint-Rémy) et un maximum de 14,9% (Doullens), . Pouvons-nous observer une corrélation entre ce taux et la taille démographique des communes(figure 19)? La valeur moyenne de la taxe professionnelle augmente avec la taille de la commune mais l'analyse de détail révèle une grande diversité de situations. les taux des trois villes moyennes sont largement supérieurs à la moyenne et même les plus élevés, si nous exceptons le cas de Doullens(14,9%) alors qu'ils sont souvent beaucoup plus faibles et nettement inférieurs à la moyenne pour les communes de moins de 2000 habitants. En revanche, les taux sont plus variés pour les bourgs et les petites villes. La situation des communes peut constituer une explication intéressante. Observe t-on alors un lien entre les taux de TP et la localisation géographique des communes(figure 20)? Ils sont parfois nettement inférieurs à la moyenne(5 cas sur 13) et moins élevés dans les communes des banlieues par rapport aux villes mères dans les principales agglomérations. Les bourgs et les petites villes en milieu rural offrent fréquemment un taux supérieur à la moyenne contrairement aux communes de moins de 2000 habitants, qu'elles soient situées à proximité d'une agglomération ou dans la périphérie rurale. La relation rigoureuse qui existe d'une part entre des foyers anciens de concentration de ZA et des taux de taxe professionnelle élevés et d'autre part entre des foyers générateurs de ZA très récents (communes de banlieues, communes de moins de 2000 habitants en milieu rural) et des taux de taxe professionnelle beaucoup plus bas, semble indiquer que les communes peuvent moduler ce taux afin d'impulser les créations de ZA et d'en assurer une meilleure réussite, mais aussi

² -Guide des collectivités locales- Editions du moniteur-2ème édition-419 p.

LE TAUX DE TAXE PROFESSIONNELLE SELON LA TAILLE DEMOGRAPHIQUE DES COMMUNES
 Source: enquête personnelle réalisée auprès des communes et des districts en 1990

Tableau 8

Code commune	Nom des com	Tx taxe pro	
1	Tilloy-Les-C	4,4	Communes rurales
2	Fontaine ND	9,79	
3	Rouvroy M	?	
4	Roisel	7,05	
5	Gouzeaucourt	?	
6	Bray	11	
7	Villers Carb	3,86	
8	Bouzin court	6,72	
9	Marquion	6	
10	Homblières	6,36	
11	Holnon	5,71	
12	Itancourt	3,17	
13	Essigny	3,14	
14	Beaurains	10,54	
15	Anzin St Aubin	6,04	
16	Proville	11,2	
17	Raillencourt	12,95	
18	Neuville St R	3	
19	Bapaume	11,11	
20	Beauval	8,1	Petites villes
21	Avesnes Le C	12,71	
22	Duisans	10,68	
23	Dainville	9,15	
24	St Nicolas	7,96	
25	St Laurent	7,03	
26	Achicourt	12,44	
27	Gauchy	12,21	
28	Albert	12,03	
29	Péronne	6,17	
30	Doullens	14,9	
31	Arras	13,74	
32	Cambrai	14,3	
33	Saint-Quentin	14,84	

Taux TP en %

Figure 18 Des taux de taxe professionnelle très variés dans les communes du Seuil de l'Artois en 1990

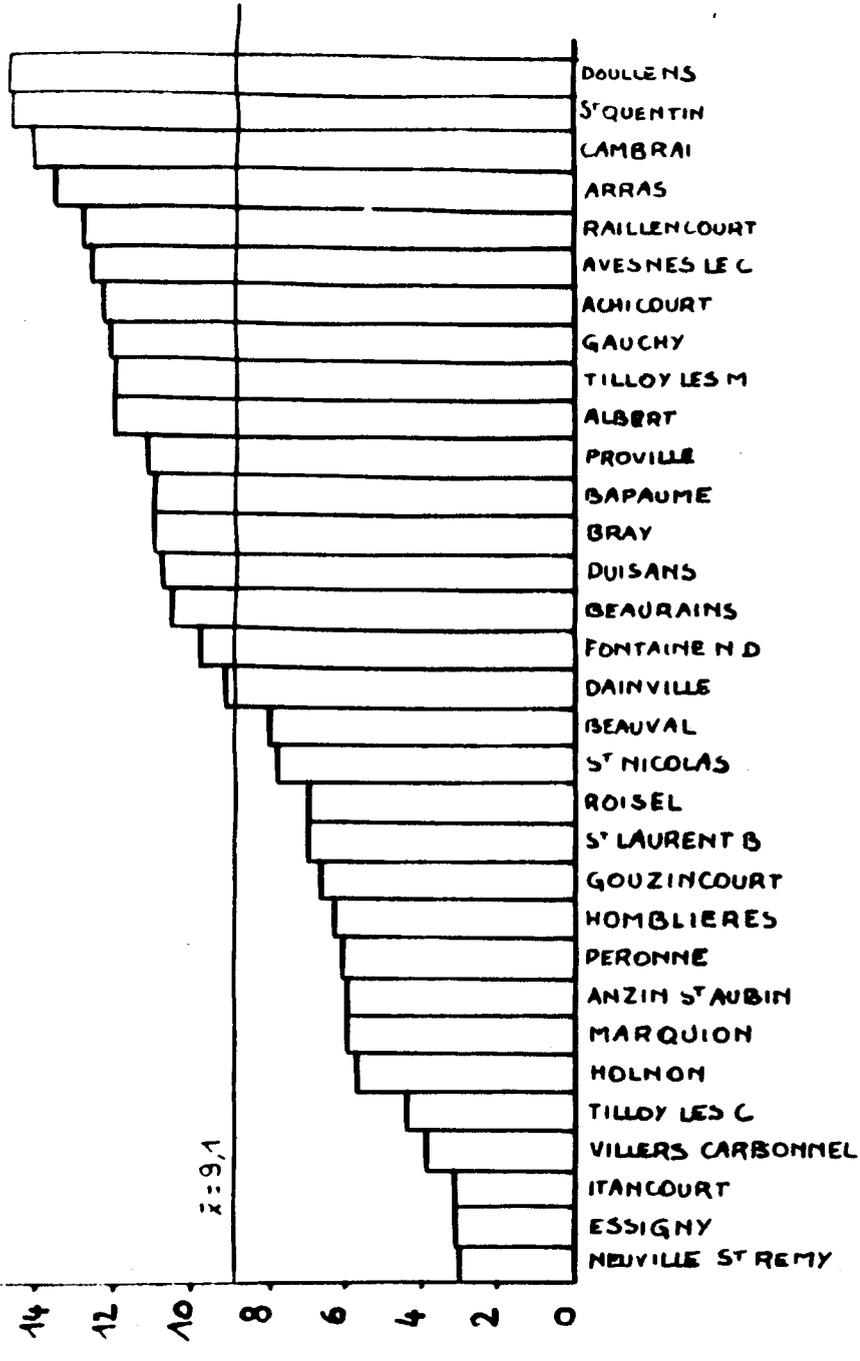


Figure 19

Le taux de taxe professionnelle selon la taille démographique des communes en 1990

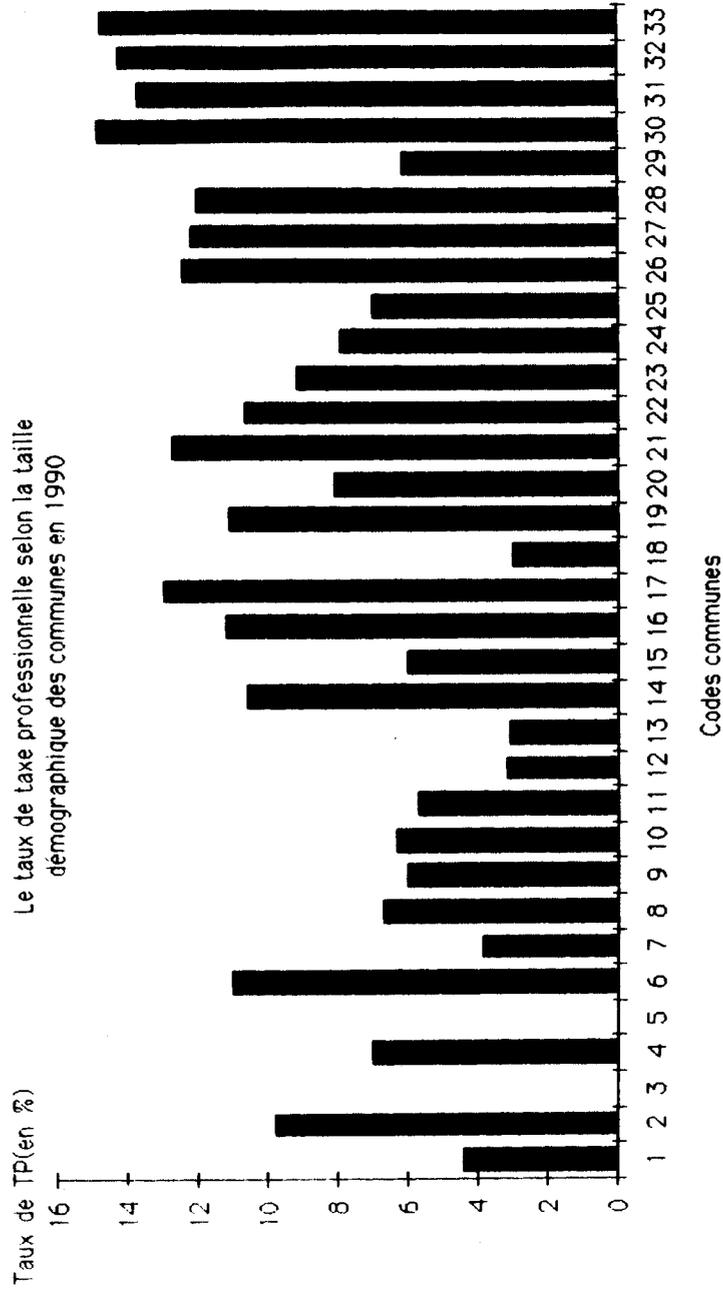
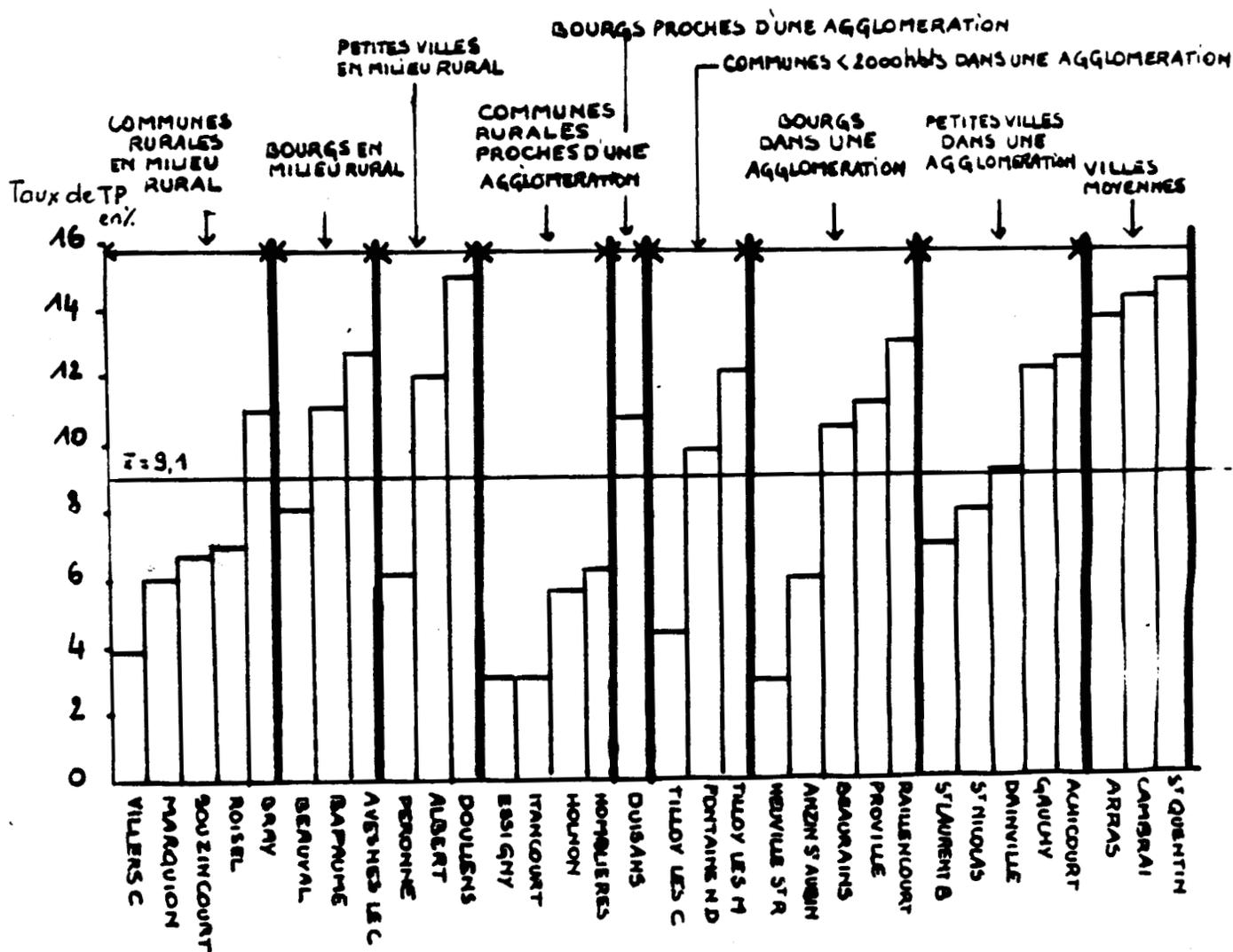


Figure 20 Les taux de taxe professionnelle selon les différents types de communes en 1990



1990

qu'une bonne localisation géographique des communes par rapport aux carrefours routiers et aux autoroutes ne garantit absolument pas des taux de taxe professionnelle plus avantageux. Or, nous ne pouvons compter sur ces deux hypothèses car nous savons que les communes ne maîtrisent pas le processus de fixation de la taxe professionnelle. Celle-ci ne guide absolument pas le mouvement de création de ZA. En revanche, il est possible de mettre en relation la diversité actuelle des taux avec quelques paramètres tels La taille des communes et les besoins financiers ,l'existence de réserves foncières plus ou moins importantes, la situation économique locale . Si ces différents éléments justifient un taux de taxe professionnelle peu élevé, la probabilité de réussite d'une ZA sera d'autant plus grande que la localisation par rapport aux axes routiers de qualité est bonne . Les villes moyennes, carrefours routiers proches des autoroutes, ont des besoins financiers importants en raison de leur taille, le souci de développer l'emploi, d'où la volonté de créer des ZA mais les disponibilités foncières sont moindres que dans la plupart des communes des banlieues, également bien situées, où la taxe professionnelle moins élevée reste aussi de meilleur rapport que la taxe d'habitation même si son rôle s'est accru en raison du développement de la fonction résidentielle. A l'inverse, les communes de moins de 2000 habitants proches d'une agglomération ou en milieu rural présentent les plus faibles taux de taxe professionnelle, non pas en raison d'une localisation de moins en moins avantageuse par rapport aux axes de communication, mais parce que les disponibilités foncières sont importantes et les besoins financiers moindres. Pourquoi les bourgs et petites villes situés en milieu rural présentent-ils alors des taux de taxe professionnelle souvent nettement supérieurs à la moyenne? Il semble impossible de ne pas faire référence à la situation économique locale car nous trouvons des communes qui éprouvent des difficultés pour diversifier les activités alors que le tissu économique est en crise, d'où une forte taxe professionnelle car ces villes doivent maintenir leurs revenus non seulement pour faire face aux besoins de la collectivité mais aussi pour financer les projets économiques(Albert, Doullens). De tels objectifs justifient encore un taux élevé en raison du faible nombre d'entreprises présentes(Avesnes-le-Comte) ou de la volonté de tirer parti d'une bonne situation pour attirer les entreprises mais dans le cadre de projets assez ambitieux (Bapaume).

La contradiction apparente entre le développement des ZA et une taxe professionnelle dont le niveau dépend finalement de nombreux paramètres, dont l'influence conjuguée peut aboutir à un taux élevé et dissuader les éventuelles implantations d'entreprises, ne freine guère la création de ZA. Comment rendre

compte de la situation comparée des ZA et du taux de taxe professionnelle en vigueur pour l'ensemble des communes et ainsi mettre en évidence les probabilités très inégales d'accueillir des entreprises? En tentant de mettre en relation les différentes caractéristiques quantitatives pour les ZA et dans chacune des communes avec le taux de taxe professionnelle, selon la méthode des matrices bouliennes, nous obtenons une typologie composée de 8 catégories, puis par regroupement à 5 types distincts. Quels enseignements pouvons-nous en tirer? Nous distinguons d'abord les communes pourvues de nombreuses ZA (figure 22), où les taux d'occupation inférieurs à la moyenne n'entravent guère les projets, alors que les taux de TP y atteignent souvent les valeurs maximales. Cette contradiction s'explique par les difficultés économiques (Cambrai, Saint-Quentin, Gauchy, Neuville-Saint-Rémy, Doullens) puis parfois par la rareté des disponibilités foncières (Cambrai, Saint-Quentin). Deux villes moyennes, deux communes relevant des banlieues des principales agglomérations, peuvent fonder la création récente de ZA sur une bonne localisation par rapport aux axes principaux axes routiers, mais la petite ville plus excentrée en milieu rural n'a plus créé de ZA depuis 1973. Le calcul de la taxe professionnelle étant basé essentiellement sur l'importance des capitaux immobilisés, et la masse salariale distribuée, la présence d'une ou de quelques grandes entreprises (MBK à Saint-Quentin, L'Oréal et Rhône Poulenc à Gauchy) garantit des revenus très importants pour des communes qui trouvent ici des moyens, d'autant plus accrus que le taux de taxe professionnelle est élevé, pour redynamiser la vie économique locale grâce notamment à de nouvelles ZA. Neuville-Saint-Rémy fait figure d'exception dans le groupe 1 car le taux de TP y volontairement faible accompagne l'apparition de deux ZA récentes (1989 et 1990) aux côtés d'une plus ancienne qui correspond à l'aménagement d'une friche industrielle en 1975. ZA et faible taux de TP sont les deux atouts essentiels pour redynamiser une vie économique locale durement éprouvée par le déclin ou la disparition des trois plus importantes entreprises industrielles au début des années 80 (chocolaterie, fabrique de chrome, usine de films plastiques). hormis la baisse consécutive des revenus, Neuville-Saint-Rémy, bourg de la banlieue de Cambrai a connu la perte de près de 400 emplois en 1983. Le groupe 2 offre essentiellement des communes où la réussite des ZA s'accompagnent du maintien de taux de taxe professionnelle élevée dans un contexte de raréfaction des réserves foncières et de difficultés économiques. Ces deux inconvénients sont cumulés pour Proville, mais les problèmes économiques et la difficile diversification des activités l'emportent pour Albert, Péronne, et Doullens (carte 27) alors que les disponibilités foncières s'amenuisent pour Arras. L'existence de ZA très récentes

CONSTITUTION DES GROUPES DES TYPES DE CAS A UNE SEULE ZONE D'ACTIVITES - 1990 - données quantitatives et taux de taxe professionnelle - CONVERGENCES SYSTEMATIQUES

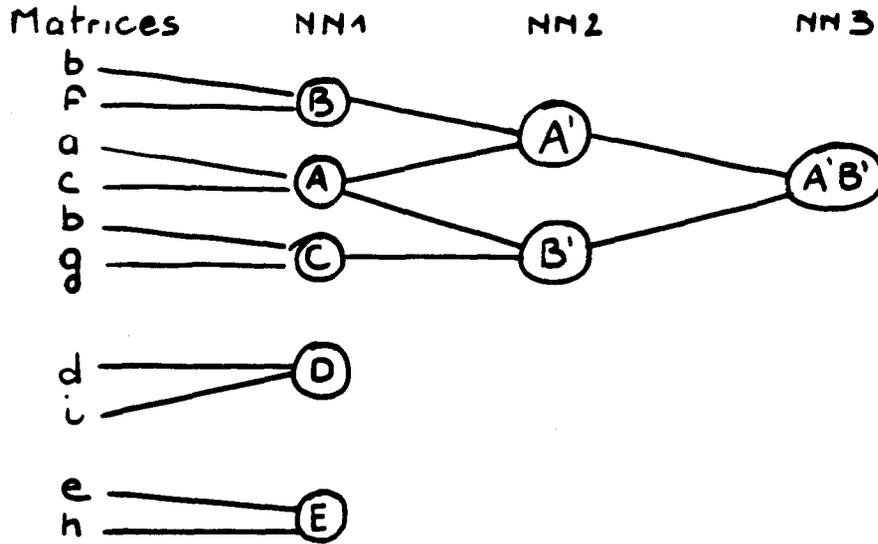
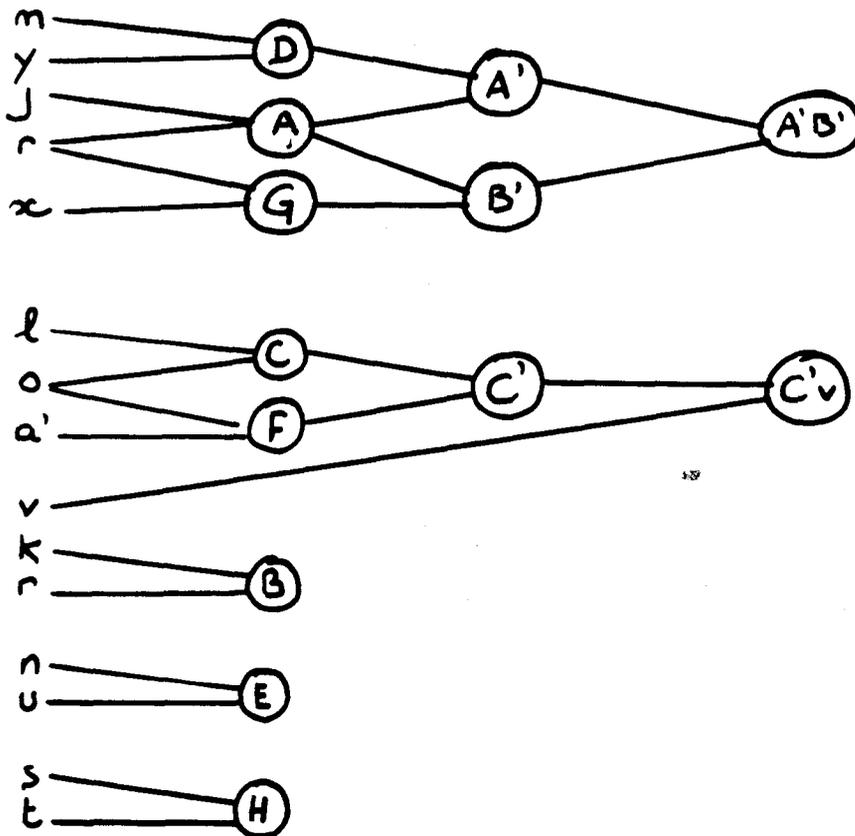


Figure 22

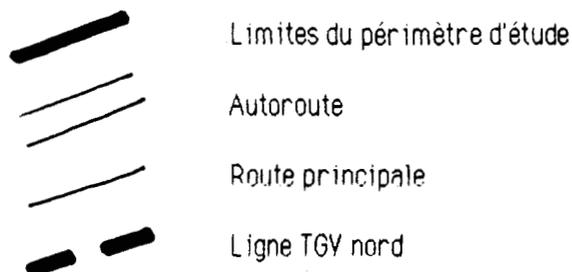
CONSTITUTION DES GROUPES DES TYPES DE CAS A PLUSIEURS ZONES D'ACTIVITES - 1990 - données quantitatives et taux de taxe professionnelle - CONVERGENCES SYSTEMATIQUES



ou de projets, malgré une taxe professionnelle élevée, demeure la solution privilégiée pour augmenter ou renouveler les emplois tout en se fondant parfois sur la bonne situation des communes (Péronne, Proville, Arras). Là encore les types de communes sont variés avec une ville moyenne (Arras), un bourg situé dans les banlieues de Cambrai (Proville), et deux petites villes en milieu rural (Albert, Péronne). Tous les groupes suivants rassemblent des communes à une seule ZA (figure 21). Le groupe 3 rassemble 9 cas (Bouzincourt, saint-Nicolas, Raillencourt-Sainte-olle, Holnon, Marquion, Saint-Laurent-Blangy, Anzin-Saint-Aubin, Beauval, Villers-Carbonnel), avec une prédominance des communes des banlieues ou des communes de moins de 2000 habitants situées en milieu rural, où le taux de taxe professionnelle est faible et qui se sont lancées récemment dans la création de petites ZA aux taux d'occupation actuellement variés. La présence de réserves foncières et la volonté de stimuler l'économie locale à partir d'un tissu pauvre ou appauvri explique le niveau du taux pratiqué. Le groupe 4 complète le précédent puisque Avesnes-le-Comte, bourg en milieu rural et Beaurains, bourg dans l'agglomération arrageoise sont soucieux de stimuler l'implantation d'entreprises sur des ZA récentes à partir d'un tissu économique très lâche justifiant des taux de TP inférieurs à la moyenne. Des communes aux ZA bien occupées constituent le dernier groupe avec des taxes professionnelles de valeur opposée. Elle est faible pour Itancourt en raison des particularités du tissu économique local puisqu'il est marqué par la présence d'une grande entreprise (SOPAD-Nestlé) fournissant d'importants revenus à une commune bien située par rapport à l'autoroute A26, jouissant de réelles disponibilités foncières. Ajoutés au bas taux de TP, ces privilèges permettent alors d'envisager d'éventuelles créations de ZA, tout en augmentant les probabilités d'accueil d'entreprises. Bapaume affiche une ZA presque complète, et un taux de TP plus élevé lui garantissant des revenus pouvant financer des projets dynamiques en liaison avec une situation enviable sur l'autoroute A1. Chaque réalité locale fournit à la fois une explication cohérente au niveau de la taxe professionnelle tout en justifiant l'essor des ZA. Tout se passe comme si les communes cherchaient à négocier au mieux les taux de taxe professionnelle face à un cadre législatif jugé contraignant. Cette pression révèle un antagonisme fondamental entre des communes qui estiment que la loi sur la décentralisation ne doit pas s'arrêter en chemin et leur accorder une plus grande liberté dans la fixation du taux de TP afin qu'elle puisse orienter davantage leur politique économique, notamment par le biais des ZA, et un pouvoir central orchestrant le transfert des compétences tout en souhaitant éviter une trop grande anarchie. Or, en 1981, la législation a d'abord largement affranchi les communes d'une

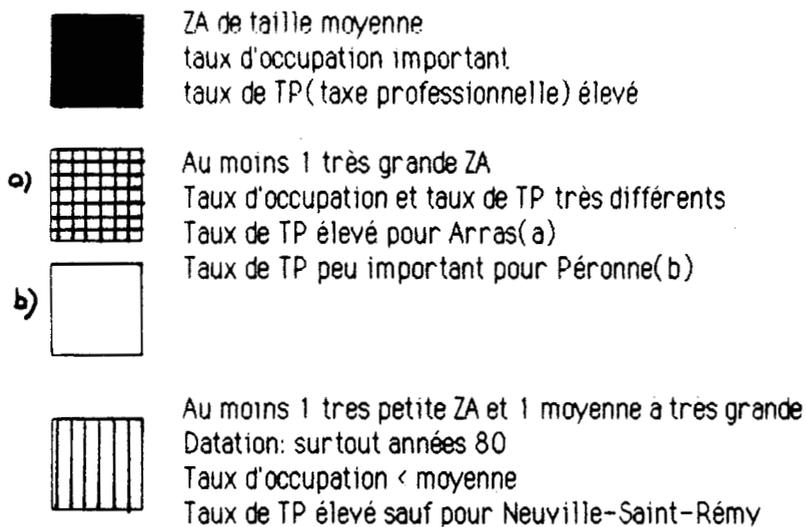
DONNEES QUANTITATIVES ZA ET TAUX DE TAXE PROFESSIONNELLE POUR LES COMMUNES
POURVUES DE ZA EN 1990- LEGENDE

1) LIMITES DU DOMAINE D'ETUDE ET INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION

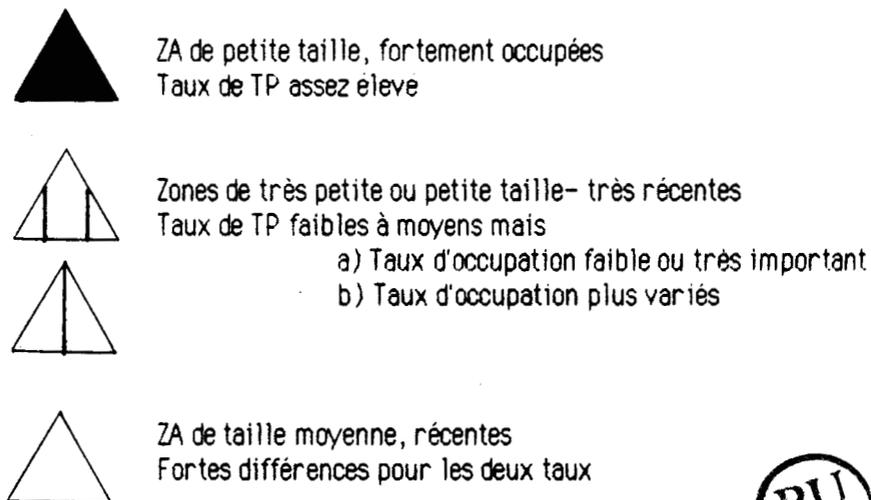


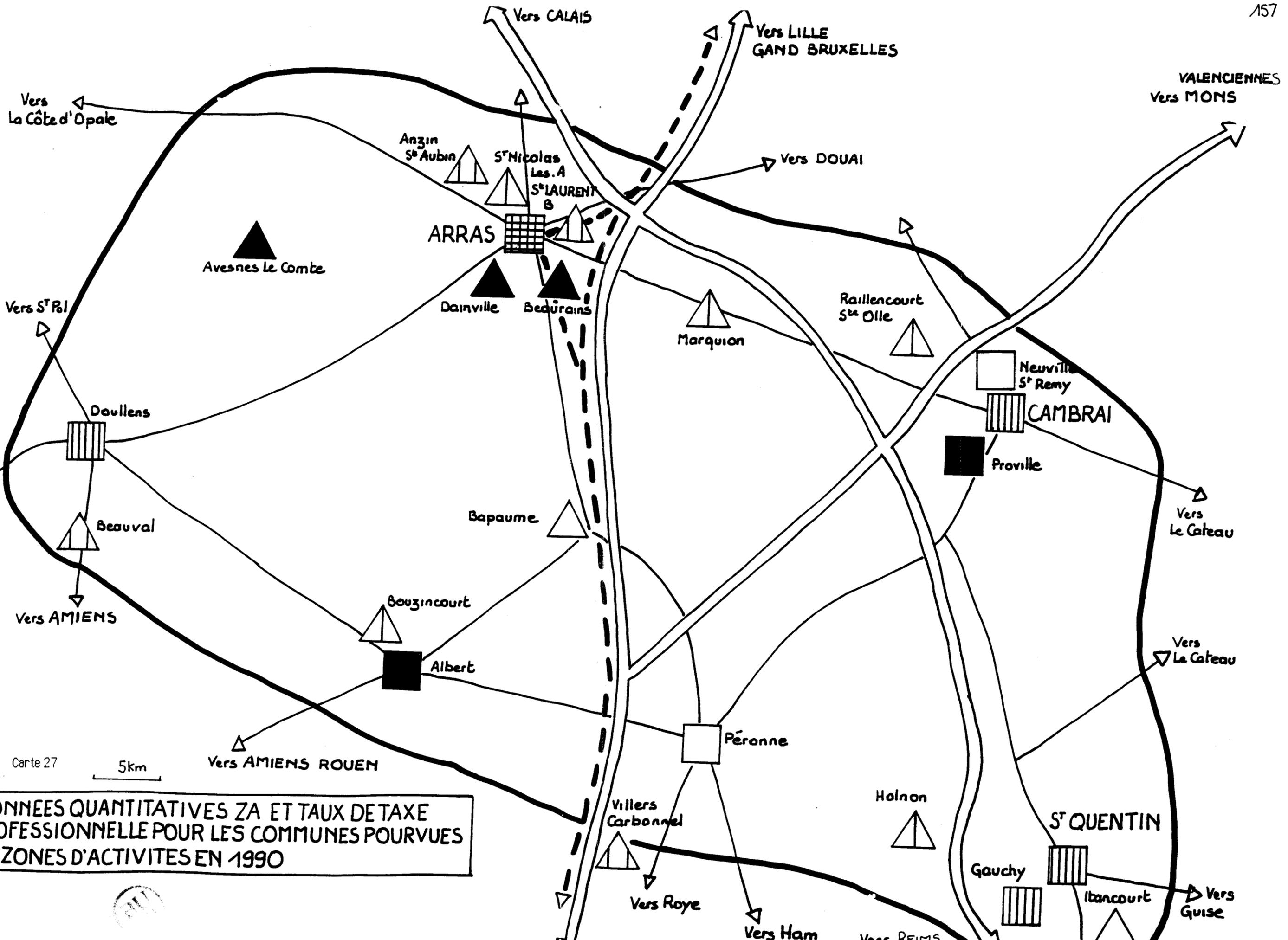
2) DONNEES QUANTITATIVES ET TAUX DE TAXE PROFESSIONNELLE

a) Les cas à plusieurs zones d'activités



b) Les cas à une seule zone d'activités





DONNEES QUANTITATIVES ZA ET TAUX DE TAXE PROFESSIONNELLE POUR LES COMMUNES POURVUES DE ZONES D'ACTIVITES EN 1990



réglementation pesante, en matière de TP, puis l'état s'est montré plus strict à partir de 1983, notamment pour la variation contrôlée du taux, afin d'éviter de trop grands écarts interannuels. Le niveau des taux de TP de chacune des communes est antérieur à 1983 et donne encore plus de relief aux paramètres explicatifs que nous avons invoqués: préoccupation financière, contexte économique local, disponibilités foncières. Le taux de taxe professionnelle constitue un outil peu malléable pour les communes mais elles lui accordent une grande attention.

La fixation du prix du mètre carré de ZA est le deuxième outi fiscal aux mains des communes. Nous avons tenté de mettre en relation le taux de taxe professionnelle et le prix moyen du mètre carré afin de savoir si les communes n'utilisent pas ce critère pour corriger les effets pervers d'un taux de TP élevé ou pour confirmer l'avantage d'un faible taux. Une commune qui connaît des difficultés économiques, crée des ZA, présente un taux de TP relativement faible a tout intérêt à pratiquer des bas prix pour le mètre carré de ZA. En revanche, on peut penser qu'une commune offrant un taux de TP élevé va chercher une compensation par des prix au mètre carré assez faibles. Ce raisonnement ne tient pas puisque nous observons un parallélisme assez strict entre le niveau de la taxe professionnelle et celui des prix du mètre carré de ZA). Nous en déduisons que les facteurs explicatifs évoqués pour les taux de TP justifient aussi les prix de vente des ZA. Les communes manient donc les outils fiscaux en fonction de la réalité économique locale en sachant notamment que tout projet de ZA peut être aidé dans sa réalisation par de nombreux partenaires dictant parfois des conditions sur les prix de vente, et que toute entreprise intéressée par une implantation peut négocier des aides auprès de la commune intéressée. Le traitement statistique(Tableaux 9 et 10) et la réalisation cartographique(carte 28) permettent d'abord d'isoler un premier groupe composé des trois villes moyennes en raison d'un taux de taxe professionnelle élevé et d'un prix du mètre carré assez fort. Le groupe deux prolonge le premier puisqu'il met en valeur des communes urbaines(Gauchy, Proville) appartenant aux agglomérations de Saint-Quentin et de Cambrai, rencontrant des difficultés économiques et offrant de moins en moins de disponibilités foncières. Les communes urbaines situées dans les banlieues des principales agglomérations dominant dans les groupes 3 et 4 (Dainville, Saint-Nicolas, Beaurains, Raillencourt-Sainte-olle, Achicourt) et présentent des valeurs moindres pour les deux paramètres utilisés. disponibilités foncières, fiscalités avantageuses justifient en partie l'essor des ZA les groupes 3 et 4 comprennent également un

Prix m ² ZA hors taxe (en francs) Taux de T P (en %)	FAIBLE < 13	MOYEN [13 - 32,7 [ASSEZ FORT [32,7 - 52,4 [FORT ≥ 52,4
FAIBLE < 6,5%	PERONNE MARQUION	ESSIGNY (V)	← HOLNON	
MOYEN [6,5 - 9,9 [ROISEL BRAY	BOUZINCOURT	DAINVILLE ST LAURENT BLANGY ST NICOLAS BEURAINS (IV) BEAUVAL	
ASSEZ FORT [9,9 - 23,3 [RAILLENCOURT ACHICOURT DUISANS (III) ALBERT	GAUCHY (II)	PROVILLE BAPAUME
FORT ≥ 13,3%		↑ DOULLENS	CAMBRAI ARRAS (I)	ST QUENTIN

Tableau 9 - RELATION ENTRE LE TAUX DE TAXE
 PROFESSIONNELLE ET LE PRIX DU METRE CARRE
 DE ZA HORS TAXE EN 1990

RELATION ENTRE LE TAUX DE TAXE PROFESSIONNELLE ET LE PRIX DU METRE CARRE DE ZA
HORS TAXE EN 1990- TYPOLOGIE-

Tableau 10

1) PRIX DU METRE CARRE ASSEZ FORT A FORT ET TAUX DE TP FORT

ARRAS, CAMBRAI, SAINT-QUENTIN

2) PRIX DU METRE CARRE ASSEZ FORT A FORT ET TAUX DE TP ASSEZ FORT

GAUCHY, PROVILLE, BAPAUME

3) PRIX DU METRE CARRE MOYEN ET TAUX DE TP ASSEZ FORT

RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE

ACHICOURT

DUISANS

ALBERT

DOULLENS(taux de TP fort)

4) PRIX DU METRE CARRE ASSEZ FORT ET TAUX DE TP MOYEN

DAINVILLE

SAINT-LAURENT-BLANGY

SAINT_NICOLAS-LEZ-ARRAS

BEAURAINS

BEAUVAIL

5) PRIX DU METRE CARRE ET TAUX DE TP FAIBLE A MOYEN

PERONNE

MARQUION

ESSIGNY-LE-GRAND

ROISEL

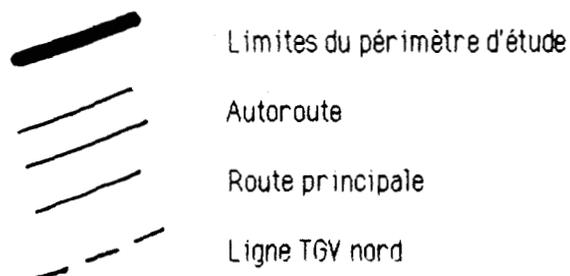
BRAY

BOUZINCOURT

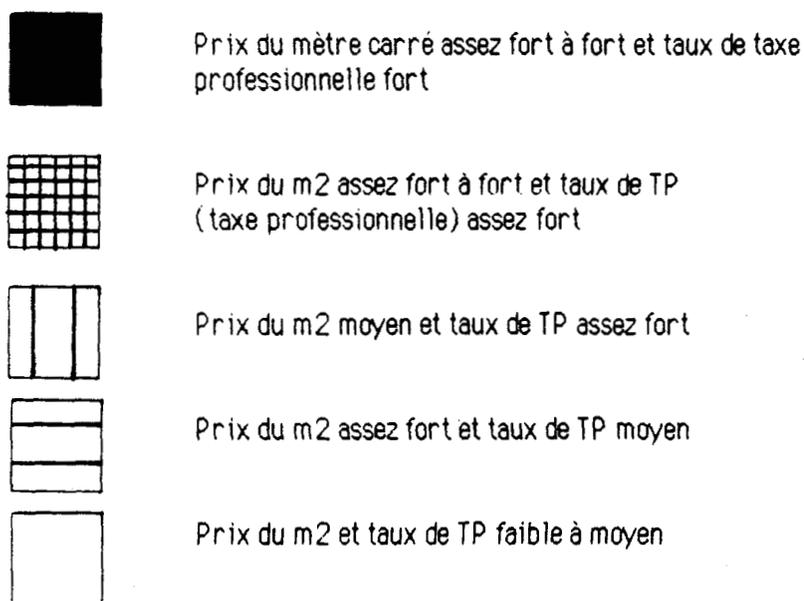
43P

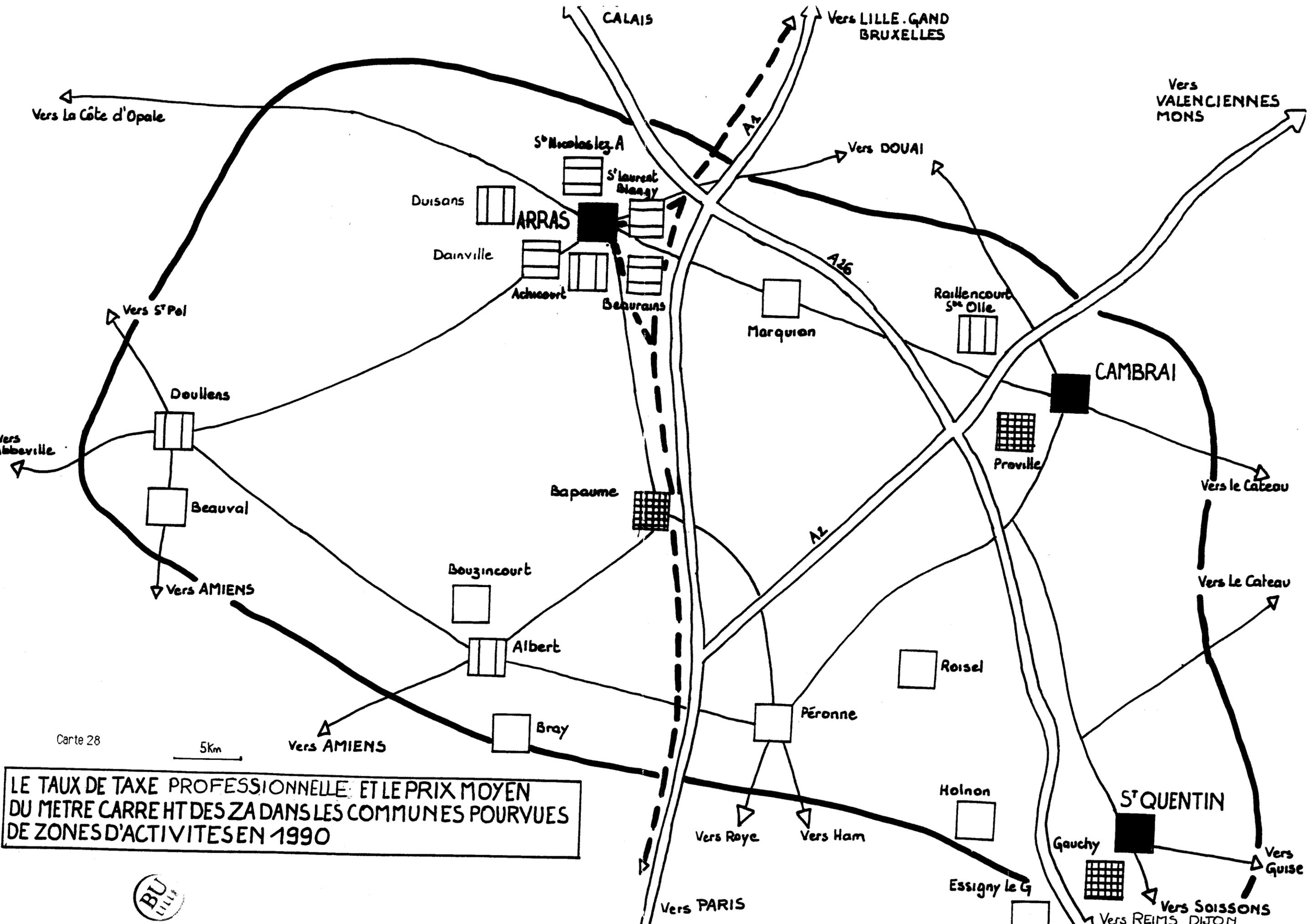
LE TAUX DE TAXE PROFESSIONNELLE ET LE PRIX DU METRE CARRE HORS TAXE DE ZA DANS
LES COMMUNES POURVUES DE ZA EN 1990- LEGENDE

1) LIMITES DU DOMAINE D'ETUDE ET INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION



2) TAUX DE TAXE PROFESSIONNELLE ET PRIX DU METRE CARRE HORS TAXE DES ZA





Carte 28

5km

LE TAUX DE TAXE PROFESSIONNELLE ET LE PRIX MOYEN
 DU METRE CARRE HT DES ZADANS LES COMMUNES POURVUES
 DE ZONES D'ACTIVITES EN 1990



bourg proche d'une agglomération (Duisans), ainsi qu'un bourg (Beauval) et une petite ville, Doullens, où le taux de TP s'avère très élevé. Le dernier groupe présente les valeurs les plus faibles pour le taux de TP et le prix du mètre carré de ZA et intéresse des communes rurales proches d'une agglomération (Holnon, Essigny), une petite ville en milieu rural (Péronne), des communes de moins de 2000 habitants en milieu rural (Marquion, Roisel, Bray, Bouzincourt). Le développement récent des ZA se double d'une fiscalité attrayante pour les entreprises mais, pour le dernier cas, la localisation excentrée par rapport aux grands axes de communication peut entraver la réussite des projets.

Largement dépendants d'une situation économique locale, parfois difficile, les outils fiscaux peuvent relativiser les probabilités de réussite des ZA, mais n'en freinent guère la création, d'autant plus que les communes peuvent facilement les intégrer sur leur territoire puisqu'elles maîtrisent désormais l'urbanisme opérationnel.

b) une compétence largement utilisée: l'urbanisme opérationnel.

L'urbanisme opérationnel repose traditionnellement sur les documents de planification urbaine, avec les SDAU ou schéma directeur d'aménagement urbain et les POS ou plan d'occupation des sols, qui guident la réalisation des projets d'aménagement tout en fixant des servitudes d'urbanisme et des règles d'utilisation du sol. Or, l'application de la loi sur la décentralisation de 1982 a non seulement bouleversé la réglementation en vigueur, mais elle a aussi transféré aux communes le soin d'élaborer des documents d'aménagement plus variés. Quels sont précisément les innovations essentielles et les récentes possibilités offertes aux communes? Fortes de leurs nouvelles compétences, celles-ci ont-elles davantage recours à ces documents d'aménagement et pourquoi et l'essor des ZA en constitue-t-il la motivation essentielle?

Le transfert des compétences aux communes a effectivement eu lieu en 1983 pour les POS, et en 1984 pour les SDAU, désormais appelés schéma directeur. Ces derniers demeurent des documents prévisionnels à caractère intercommunal, fixant la destination générale des sols, l'implantation des principales activités, les axes préférentiels d'extension, mais aussi la localisation des grandes infrastructures des transports d'intérêt général, d'où le maintien du droit de regard de l'état. Le POS fixe toujours les règles générales et les servitudes d'utilisation du sol, de manière coercitive, à l'échelon communal. Le POS doit s'inspirer des orientations générales d'un SD préexistant et dans le cas contraire le SD reprend les grandes lignes des POS déjà établis. En faisant disparaître l'obligation d'un SD pour toute agglomération de plus de 10000 habitants, et

l'obligation d'un POS pour toute commune urbaine de plus de 10000 habitants, la nouvelle législation¹ cherche à stimuler et étendre le recours à de tels documents, en favorisant l'initiative communale et une coopération intercommunale volontaire. La réglementation est néanmoins assortie de conditions précises, incitant les communes à se doter de SD et de POS. Les SD doivent aujourd'hui aussi bien concerner les communes comprises dans des agglomérations, sans limitation de taille, que des ensembles géographiques présentant des intérêts économiques et sociaux communs. En cas de carences des collectivités locales, l'État peut se montrer plus exigeant pour obtenir la création ou la révision d'un SD. Enfin, les communes non couvertes par un POS opposable aux tiers, se voient imposer des limites de constructibilité. Non seulement l'État tente de promouvoir le recours aux documents d'urbanisme, mais il incite également au recours à des procédures plus circonstanciées. Instituées par la loi du 7 janvier 1983, les chartes intercommunales de développement et d'aménagement sont un nouvel instrument pour améliorer les conditions de la coopération intercommunale car elles permettent de fixer des objectifs communs à plusieurs communes sur le plan économique, social, et culturel et surtout de fixer les moyens nécessaires à leur réalisation. Ces chartes peuvent servir de base à une politique contractuelle avec d'autres collectivités territoriales (département, région) ou l'État et les orientations retenues sont intégrées dans les documents de planification urbaine, c'est à dire les SD et les POS. Des communes dotées de POS peuvent donc s'associer dans une charte pour des aménagements collectifs (logements, aires de loisirs, zone d'activités...) tout en relevant d'un SD concernant un nombre de communes plus important. La ZAC ou zone d'aménagement concertée est une procédure ancienne rajeunie en 1985 qui permet à une commune d'envisager l'aménagement de terrains bâtis ou non bâtis pour des réalisations diverses (constructions à usage d'habitation, de commerces, d'industries, de services, équipements collectifs divers) en s'assurant la maîtrise des terrains concernés. Une ZAC doit apparaître dans une zone urbaine ou d'urbanisation future d'un POS mais elle peut être créée sans la présence d'un tel document. Une ZAC doit enfin se conformer aux dispositions du SD s'il en existe un.

Conformément à la tendance nationale², les communes du Seuil de l'Artois usent de plus en plus de leurs nouvelles compétences en matière d'urbanisme opérationnel, d'où un nombre croissant de créations ou de révisions pour les SD et les POS. Le fléchissement démographique national, l'impact des deux chocs

¹-Le guide des collectivités locales-2ème édition-1989.

²- Etudes foncières- n°50-mars 1991.

pétroliers de 1973 et 1979, le redéploiement et l'internationalisation des activités économiques ont rendu obsolètes les SDAU optimistes, hérités de la période des trente glorieuses. Arras, Cambrai, et Saint-Quentin, dont les SDAU(annexe 18) datent respectivement de 1975, 1976, et 1974 ont néanmoins attendu l'application de la loi sur la décentralisation en 1984 pour envisager une demande de révision mais les nouveaux SD ne sont pas encore parus en 1993. Pourquoi un tel décalage dans le temps? Conformément au document fourni par la DDE du Pas-De-Calais, à propos de la révision du SDAU d'Arras, il faut certes admettre que le temps moyen d'aboutissement d'un SD, à compter de la prescription initiale, est légèrement supérieur à trois ans notamment en raison des contraintes de la nouvelle législation imposant la consultation de partenaires très variés(collectivités locales, Etat, chambres de commerces et d'industries, entreprises, associations) mais cela ne fournit qu'une explication bien incomplète. C'est en reliant l'élaboration des nouveaux SD avec une conception plus globale de la politique urbaine, que la réglementation a brutalement projeté les villes moyennes dans l'inconnu car aucune réflexion de cette ampleur n'avait été menée auparavant. Or penser un véritable projet d'agglomération et une politique d'expansion économique, dont les ZA constituent le support essentiel, alors même que des échéances proches(ouverture de la ligne TGV nord, du tunnel sous la Manche, densification du réseau autoroutier, mise en place du marché unique européen) peuvent entraîner des implications locales importants à condition qu'elles soient bien négociées, prend du temps. La loi sur la décentralisation a donc précipité une réflexion globale qui s'esquissait lentement. Les zones d'activités ne sont qu'un des éléments essentiels motivant les demandes de révision, qui s'avèrent d'autant plus indispensables que de nombreuses communes appartenant aux principales agglomérations ont adopté des POS, créés ou modifiés, postérieurement à l'établissement des premiers SDAU. En 1988, 17615 POS sont prescrits et 12350 déjà publiés et approuvés, couvrant respectivement 58% et 35% du territoire national, mais concernant 91% et 83% de la population française¹. Les POS sont de plus en plus nombreux et couvrent des espaces de plus en plus larges. Sur les 33 communes pourvues de ZA en 1990 dans le Seuil de l'Artois, 4 ne présentent pas de POS en 1991(annexe 18) mais il est en cours d'élaboration pour deux d'entre elles(Bapaume, Duisans). Aucune information n'a pu être obtenue pour Rouvroy, Morcourt, Villers-Carbonnel, et Marquion. Non seulement une majorité de communes(28 sur 30) présentent un POS mais il est souvent récent puisqu'il date des années 80 dans 21 communes, tout en étant déjà en cours de révision pour 13 d'entre elles. Or ce

¹-Le guide des collectivités locales-2ème édition-1989.

sont des réalisations concrètes avec notamment les ZA, attestant d'une dynamique nouvelle qui motivent cet engouement et cette tendance au renouvellement. Sur les 28 communes dotées d'un POS en 1991, seules les ZA de 2 communes (Anzin-Saint-Aubin, Proville) ne figurent pas sur les documents d'urbanisme mais la demande de révision en cours est motivée par la volonté d'y intégrer les ZA existantes et les extensions à court terme. 13 communes présentant à la fois des ZA et un POS ont obtenu ou demandé sa révision pour la création et l'extension de ZA. En revanche l'utilisation croissante des POS ne s'accompagne pas actuellement d'une percée des chartes intercommunales et les ZAC ne sont guère des procédures très prisées puisque seules deux ZA sont classées comme telles avec d'une part une zone communale à Saint Quentin (ZAC La Vallée), et d'autre part la zone districale à l'est d'Arras, tout en figurant aux SDAU en cours de révision et aux POS. Maîtrisant désormais le devenir de leur territoire, les communes peuvent plus facilement officialiser la création et l'essor des ZA. Reste à savoir comment elles se procurent les terrains pour aménager de tels sites.

C) Les procédures.

a) Des acquisitions foncières à l'amiable.

Envisager d'acquérir des terrains pour constituer des ZA ne pose guère de problèmes. Les communes s'appuient, en effet, sur la procédure classique et légale de l'expropriation, qui se définit comme l'ensemble des actes administratifs et judiciaires permettant à une collectivité territoriale, lorsque l'autorité publique l'exige, d'appréhender un bien moyennant le versement d'une indemnité à son propriétaire¹. La législation actuelle permettant des démarches assez variées, comment les expropriants, c'est à dire les communes et les groupements de communes s'y prennent-ils concrètement pour parvenir à leurs fins? Répondre à une telle question nécessite une présentation de la procédure d'expropriation. Elle est basée sur une démarche (figure 23) assez longue comportant une phase administrative et une phase judiciaire dont la partie cruciale porte sur le transfert de propriété. Celui-ci peut se faire à l'amiable mais en cas de litige s'engage alors le transfert judiciaire, procédure lourde composée elle-même d'une phase administrative et d'une phase judiciaire aboutissant à la saisine du juge ordonnant souvent l'expropriation et officialisant le montant des indemnités envers l'exproprié. **Les communes ont toujours cherché et réussi à hâter les opérations en réalisant des**

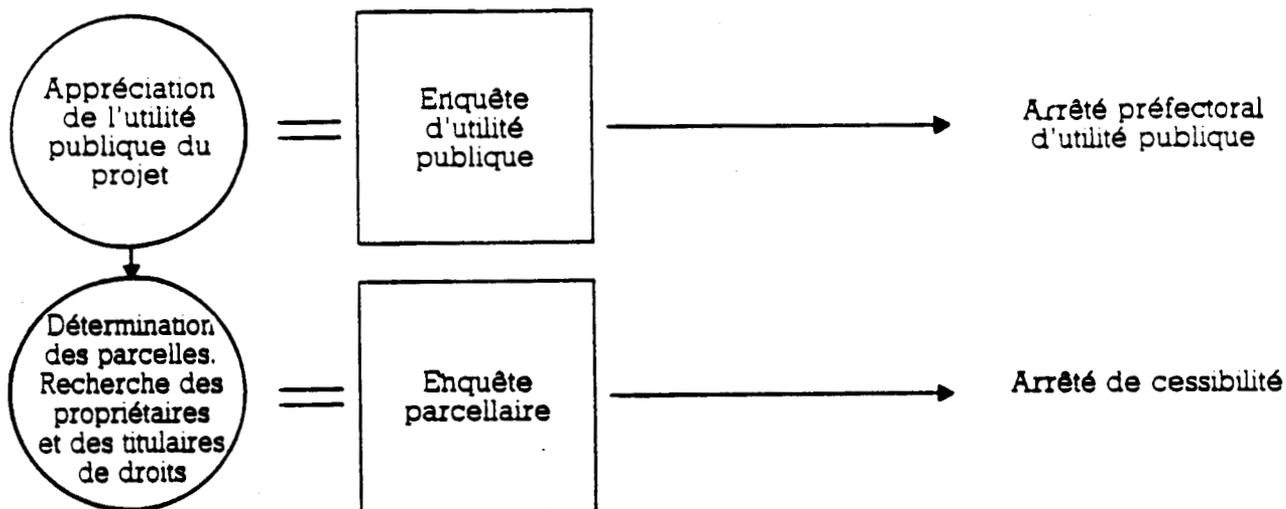
¹-Guide pratique de l'expropriation: textes et formulaires-Syndicat national unifié des impôts-Editions Berger Leuvrault-1986.

Figure 23

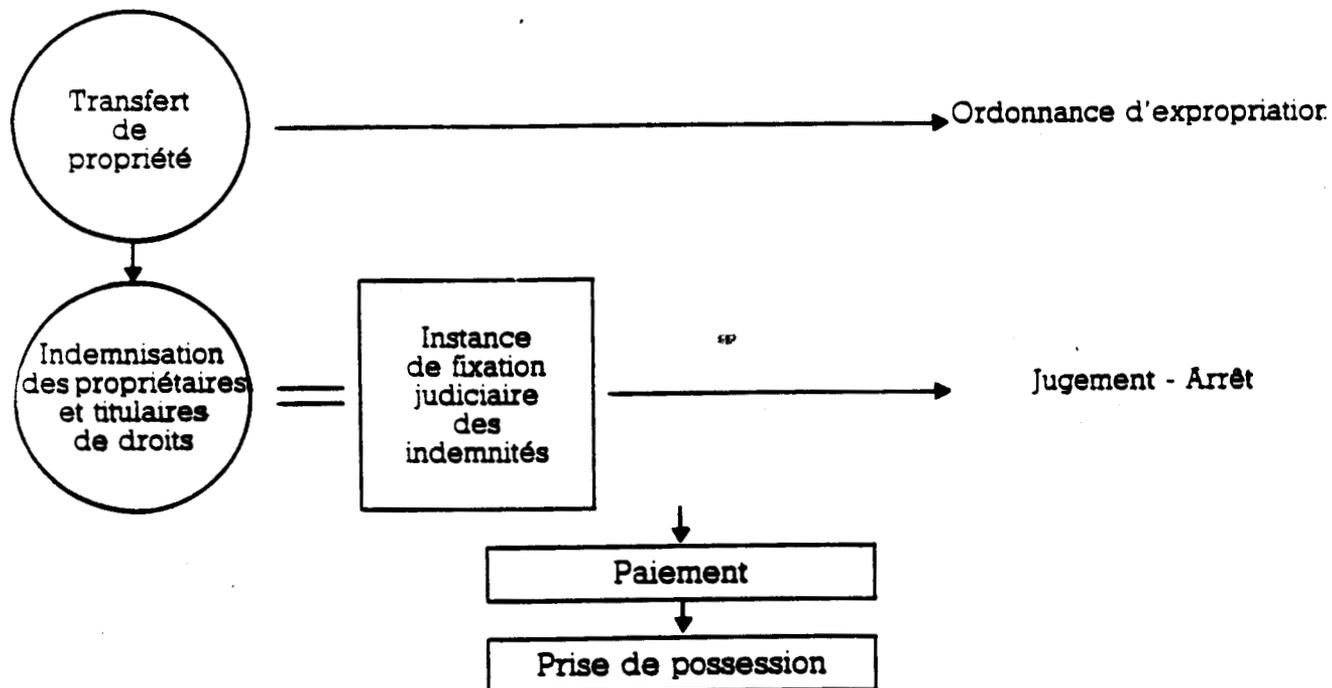
Schéma général d'une procédure d'expropriation

Décision du
conseil municipal

PHASE ADMINISTRATIVE



PHASE JUDICIAIRE



transferts amiables de propriété après déclaration d'utilité publique, en évitant ainsi la phase judiciaire . Or, il faut savoir

que le respect des étapes d'une expropriation à l'amiable avec la délimitation du périmètre concerné, la constitution du dossier, la procédure complète de déclaration d'utilité publique s'étale sur une durée d'un an, à laquelle il faut ajouter le transfert de propriété et l'indemnisation, ce qui donne un total de deux années. Nous pouvons nous appuyer sur l'exemple de la zone industrielle d'Arras afin de montrer comment une procédure d'expropriation aboutit à la création d'une ZA. A partir de l'implantation de l'usine Rhône Poulenc dans la vallée de la Scarpe, la ville d'Arras a manifesté son souhait d'acquérir les terrains contigus, en respectant la procédure normale de DUP, ou déclaration d'utilité publique, précédée de l'élaboration d'un dossier par la DDE du Pas-De-Calais, permettant d'apprécier précisément l'utilité publique du projet. L'enquête d'utilité publique suppose que le préfet nomme un commissaire enquêteur chargé de recueillir les avis et doléances du public sur le projet. Les résultats de la consultation sont remis au préfet qui émet alors un arrêté déclaratif d'utilité publique, à moins que l'avis défavorable du commissaire ne rende indispensable un arrêté ministériel. Cela n'a pas été le cas pour Arras qui a alors acheté les terrains à l'amiable puis les a viabilisés. Dès son apparition en 1965, le district urbain d'Arras a manifesté sa volonté de promouvoir l'expansion économique, grâce notamment aux ZA, et il s'est vite porté acquéreur des terrains en les rachetant à la ville d'Arras avant d'envisager l'extension de la zone sur les communes voisines de Tilloy-les-Mofflaines et de Saint-laurent-Blangy. L'agrandissement ayant eu lieu en plusieurs tranches, le district a donc dû solliciter la procédure de DUP à chaque extension. En 1975, la zone industrielle d'Arras a été classée en ZAC, en fonction de la loi d'orientation foncière, et inscrite au SDAU. ce document prévoyait une superficie maximale de 330 hectares mais les prévisions héritées de la période des trente glorieuses ont été revues à la baisse, et la ZI est atteinte aujourd'hui 171 hectares. Une nouvelle extension portant sur 22 hectares a fait l'objet, en mars 1990, d'une demande de DUP, accompagnée d'une notice d'informations motivant le projet, et transmise au préfet. Que s'est-il passé au-delà de l'acquisition assez aisée des terrains? Le district viabilise les parcelles et installe les VRD en proposant notamment l'installation d'un transformateur électrique collectif pour les PME et d'un transformateur propre à chaque grande entreprise. Le prix de vente du mètre carré de zone a été fixé en fonction du bilan financier du district jusqu'en 1983, mais les tarifs actuellement en vigueur varient selon le projet d'implantation puisque les réductions de prix sont accordées selon l'importance des

investissements et du nombre d'emplois créés. Le district envisage parfois le financement de travaux spécifiques pour l'entreprise.

Avec le regain d'intérêt pour le développement économique local, les communes ont utilisé leur nouvelles compétences en matière d'urbanisme opérationnel et cherché à accélérer la procédure d'acquisition des parcelles pour intensifier le mouvement de création des ZA au cours des années quatre-vingt. Il y a donc des stratégies communales de plus en plus affinées pour promouvoir l'expansion économique qui semble ne plus pouvoir être envisagée sans les ZA. Comment atteindre de tels objectifs sans dépasser les limites fixées par la législation? Les communes se mettent en position de force en utilisant l'urbanisme opérationnel. Nous savons que beaucoup de POS sont récents et que de nombreuses communes ont effectué une demande de révision pour y intégrer une extension ou une création de ZA. Le POS étant un document opposable au tiers, il est pratiquement impossible de s'opposer à l'utilité publique du projet de ZA si celui-ci concerne une zone classée en catégorie urbanisation future ou en secteur à vocation ultérieure d'implantations d'activités économiques. Or, en renouvelant les POS, les communes savent que la prévision de l'utilisation future d'un espace notamment à des fins économiques facilite ensuite l'acquisition des parcelles et rend toute contestation de l'utilité publique pratiquement caduque. Comment agir pour accélérer le transfert de propriété? **L'accord amiable après déclaration d'utilité publique reste très fréquent mais les communes tentent désormais de parvenir à cette solution avant même la déclaration d'utilité publique et y parviennent d'autant plus facilement que la création ou l'extension de ZA est prévue au POS.** Comment les pressions de plus en plus fortes des communes sur des espaces ruraux et agricoles, essentiellement périurbains, peuvent-elles s'exercer toujours sans engendrer des conflits ouverts avec les propriétaires et les exploitants agricoles qui ne possèdent pas fatalement la terre? Les communes agissent selon une stratégie de la prévention du risque contestataire de la part des éventuels expropriés. La clé d'un accord amiable portant sur le prix du terrain et donc sur le montant de l'indemnité d'expropriation, les communes n'hésitent pas, en tant qu'expropriant, à organiser des réunions d'informations, de conciliation avec les propriétaires des parcelles et les exploitants agricoles qui, afin de parvenir à un transfert plus rapide de propriété puisqu'il précède la démarche de DUP, tout en proposant un bon prix pour le dédommagement des expropriés. Comment est-il aujourd'hui possible de proposer une indemnisation suffisamment intéressante au point d'éviter tout conflit sérieux entre les deux parties?

b) Une procédure qui satisfait expropriants et expropriés

Les élus locaux, les secrétaires de mairies, les responsables du développement économique dans les municipalités n'abordent pas cette question avec précision et souhaitent même ne pas y répondre. Nous n'avons donc pas de bilan complet et détaillé sur le prix des terrains concédé par les communes face aux expropriés mais nous savons que celui-ci peut atteindre 80000 à 90000 francs par hectare pour quelques communes du nord et de l'est de l'agglomération arrageoise alors même que le prix des terres agricoles varie de 20000 à 25000 francs dans le Bas-Artois. Comment parvient-on à une telle différence? L'hypothèse la plus tentante pour aboutir à un règlement rapide du transfert de propriété voudrait que la commune, expropriant potentiel, cherche à se procurer les parcelles par la procédure la moins contraignante, sans dépense excessive, mais pour un prix qui satisfasse également l'exproprié éventuel. L'expropriant tente de limiter le coût de l'opération mais l'éventuel exproprié souhaite en tirer le meilleur prix. Or la pratique actuelle satisfait l'appétit foncier du premier tout en privilégiant l'intérêt financier du second. **Les communes sont donc prêtes à mettre le prix pour obtenir non seulement des terrains, mais aussi l'accord amiable dans le but de créer rapidement des ZA**. C'est le représentant de l'état, c'est à dire le service des Domaines relevant de l'administration des impôts, qui précise le montant des indemnités en cas d'expropriation, en fonction de protocoles d'accord passés avec les expropriés afin d'éviter leur spoliation.

Deux protocoles d'accord régissent les opérations pour l'agglomération arrageoise et ses abords. Le premier signé avec la FDSEA ou fédération départementale des exploitants agricoles permet aux Domaines de fixer l'indemnité d'expropriation à 31000 francs par hectare pour les communes de plus de 5000 habitants, soit une valeur plus élevée que le prix moyen des terres agricoles dans le Bas-Artois qui équivaut, de plus, à quatre ans de marge brute par hectare pour une exploitation agricole. Le protocole TGV, également signé entre l'état et les FDSEA concernés, s'applique, quant à lui, pour les communes situés sur ou à proximité du tracé de la ligne TGV nord et concerne aussi bien les exploitants agricoles que les propriétaires des parcelles. Le prix moyen théorique des terres agricoles est fixé à 22000 francs l'hectare dans le Pas-De-Calais. cette somme est majorée de 10% pour tenir compte des délais de publication, soit une année, mais ce pourcentage est supérieur à l'augmentation du prix du terrain agricole sur le même laps de temps. Nous devons ensuite intégrer la prime de réemploi dont le taux est fixé à 30% pour une acquisition dont le prix est inférieur à 30000 francs, mais elle est accrue de 25% pour une acquisition dont la valeur est comprise entre 30000 et 100000 francs, puis à nouveau de 20% si

cette valeur est supérieure à 100000 francs. Au cumul de ces différents paramètres, Il suffit d'ajouter la prime d'urgence de 75000 francs pour obtenir le montant total d'une indemnité d'expropriation très avantageuse que se partagent l'exploitant agricole et le propriétaire, avec parfois une faveur au premier. L'usage de ce protocole ne concerne pas uniquement les procédures d'expropriation engendrées par la construction du TGV nord, avec la SNCF comme force expropriante, mais toute opération d'expropriation, quelqu'en soit la cause, pour les communes situées dans l'espace assez large reconnu dans le cadre de cet accord. Les communes ne sont pas obligées de respecter ces protocoles mais les expropriés éventuels se trouvent davantage en position de force et peuvent alors se montrer plus exigeants sur le plan financier, surtout si la demande communale s'avère très pressante. Ce raisonnement vaut surtout pour les communes urbaines et les principales agglomérations car les communes moins importantes en milieu rural bénéficient de plus grandes disponibilités foncières et peuvent plus facilement procéder à des regroupements de biens propres suite au remembrement (Holnon) ou à des achats simples de parcelles sans recourir à la procédure d'expropriation, pour la création de ZA de petite taille. Une telle tactique apparaît également pour une commune de l'agglomération arrageoise(saint-laurent-Blangy).

c) Un exemple significatif: le cas de Saint-Laurent-Blangy.

Le cas de cette commune est significatif dans la mesure où l'usage de la compétence en matière d'urbanisme opérationnel et une pratique particulière d'acquisition des parcelles se combinent pour faciliter la création et l'extension de ZA. Située au nord-est de l'agglomération arrageoise, Saint-Laurent-Blangy connaît de profonds changements avec le renouvellement et le développement du bâti résidentiel, la volonté de préserver les espaces naturels le long de la Scarpe, la conversion des espaces occupés par des industries héritées du XIXème siècle aujourd'hui disparues, et le souci de compenser les pertes d'emplois industriels en dynamisant la vie économique locale par la création de ZA. Concernée en partie par l'emprise de la zone industrielle districale à l'est de l'agglomération arrageoise répertoriée au SDAU datant de 1975, Saint-Laurent-Blangy s'est doté d'un POS en 1988 pour officialiser les changements acquis ou en cours. Bordant la RN 50 menant à l'autoroute A1, La ZA créée en 1987 sur une superficie de 12 hectares est occupée à 80% et figure désormais au POS tout comme les extensions en cours. Cherchant à tirer parti au plus vite d'une situation avantageuse, Saint-Laurent-Blangy a acheté les terrains à l'amiable en négociant directement avec les intéressés sans recourir à une procédure d'expropriation pour prolonger la ZA au nord de la RN 50. 4,5 hectares ont été

achetés au prix de 80000 francs l'hectare, soit un total de 360000 francs destinés au propriétaire et à l'exploitant agricole, d'autant plus enclin à accepter cette offre que les extensions sont prévues au POS et que l'indemnité est nettement supérieure à celle prévue par le protocole d'accord signé entre le service des domaines et la FDSEA. Une telle réalisation met en évidence l'importance vitale des revenus communaux alimentés en grande partie par la taxe professionnelle. Saint-Laurent-Blangy s'est aussi engagée dans une charte intercommunale aux côtés des communes voisines(Beaurains, Tilloy-Les-Mofflaines, Athies, Feuchy) afin d'organiser collectivement la prise en charge de projets notamment sur le plan économique et de mieux intégrer une grande infrastructure, c'est à dire la rocade est. Cet exemple et la typologie issue du travail de dénombrement semble attester de l'importance vitale de la bonne situation des ZA par rapport aux axes routiers. Qu'en est-il exactement?

2_1_3- LOCALISATION ET ENJEU SPATIAL.

A) Facteurs de localisation et localisations des ZA.

a) L'impact prédominant des axes routiers et autoroutiers.

En classant les paramètres pouvant justifier l'implantation d'entreprises, le laboratoire SOCLE(système d'observation des critères de localisation des entreprises) montre, grâce à une enquête nationale récente limitée aux entreprises de plus de 10 salariés dans les secteurs non liés à la distribution, que **la qualité de la desserte routière est la première préoccupation en ce qui concerne les infrastructures puisqu'elle est jugée primordiale par 48% des entreprises étudiées lors d'un travail d'enquête récent¹**. La présence d'une zone industrielle équipée n'arrive qu'en 4ème position. 37% des entreprises jugent ce critère important mais 46% d'entre elles émettent un avis contraire. Nous pouvons en déduire qu' une ZA bien située par rapport aux axes routiers et autoroutiers peut accroître les probabilités d'implantations d'entreprises, et que les communes ont tout intérêt à privilégier ce type de situation. Qu' en est-il pour le Seuil de l'Artois? 33 ZA sur 45 bordent un axe routier de qualité(tableau 11), c'est à dire un axe permettant les déplacements à grande vitesse, une accessibilité facile des sites d'entreprises, et un contact aisé avec les grandes régions économiques: départementale à deux fois deux voies, nationale simple, nationale à deux fois deux voies, rocade, et pour quatre cas directement une autoroute où les flux enregistrés sont importants. 70% du trafic de marchandises en France étant assuré par voies routières, grâce aux poids lourds.

¹-3ème salon de l'implantation d'entreprises et du développement local-Paris-16 au 18 juin 1992.

la localisation des ZA dépend avant tout des axes routiers et non de l'ensemble des voies de communication. Les ZA de Marquion et de Rouvroy -Morcourt font figure d'exception, car la situation de la première est liée au canal du Nord et la desserte par l'intermédiaire de la route départementale reliant Cambrai à Arras apparaît comme un atout supplémentaire qui n'a pas présidé à la création de la ZA alors que la seconde desservie par un axe routier très secondaire doit en grande partie son existence à la présence de la voie ferrée. La double desserte par une route de qualité et par voie ferrée peut éventuellement apparaître comme un atout supplémentaire par rapport à d'autres sites possibles pour des entreprises en quête d'une implantation. La ligne de chemin de fer de faible importance se terminant en cul de sac à l'est de la ville n'a que très peu d'intérêt pour la ZA de Doullens ouest alors que la desserte ferroviaire à partir de la ligne majeure reliant Lille à Paris pour la ZA d'Albert-est et la ZA d'Arras-est peut effectivement s'avérer plus stratégique.

Ayant pris conscience de l'intérêt primordial des communications, les communes ont de plus en plus tendance à développer les ZA le long d'un ou de quelques axes routiers. Nous pouvons distinguer les **axes structurants acquis** c'est à dire des axes routiers de qualité qui ont permis de fixer des sites d'entreprises et qui peuvent encore en fixer, sous la forme de ZA ou d'implantations ponctuelles, dans le cadre d'une démarche communale ou intercommunale volontariste. L'axe routier est privilégié pour de nombreuses raisons locales (importance des flux, desserte de deux villes importantes, jonction avec une autoroute voisine) dès lors qu'il facilite et rend plus rapide les déplacements. La localisation des ZA, contigue à l'axe routier, est plus ou moins continue et peut concerner une partie plus ou moins longue de celui-ci. On parle d'**axes structurants potentiels** lorsque pour les mêmes raisons, un axe routier jusqu'alors délaissé peut aujourd'hui retenir l'attention des autorités locales pour l'aménagement de ZA en fonction de réelles disponibilités foncières. A Arras, Le développement des principaux sites d'entreprises en milieu périurbain, c'est à dire des ZA et des implantations ponctuelles hors zone, tendent à se regrouper le long de la route nationale 39. Elle permet l'accès à l'autoroute A1 puis conduit à Cambrai à l'est, alors qu'à l'ouest la N 39 s'oriente vers la côte d'Opale et permet la jonction avec la rocade qui contournera bientôt l'agglomération arrageoise. La RN 39 est un axe structurant déjà ancien puisque des activités ponctuelles (INRA, lycée agricole) et une ZA créée en 1975 ont été fixées à l'est, alors qu'une ZA a été aménagée à l'ouest en 1962, mais il se trouve actuellement renforcé. A l'ouest, la ville d'Arras, principal initiateur, a récemment étendu la

zone existante puis mis en chantier en 1992 la zone high tech dite des Bonnettes qui s'étendra sur 80 hectares. A l'est les aménagements relèvent exclusivement du district urbain avec une extension de la ZI sur 22 hectares en trois tranches et la création en 1992 d'Artoipôle sur 120 hectares en bordure de l'autoroute A1. Il y a non seulement le souci de créer ou d'étendre de nouvelles ZA mais aussi la volonté d'en assurer la réussite grâce aux compétences économiques accrues du district qui prend ainsi en charge les VRD ainsi que la conception et la réalisation des locaux selon les besoins des entreprises pour les ZA situées à l'est, et grâce à la collaboration récente entre le district, la ville, et la CCI qui se concrétise par un effort de prospection auprès des entreprises et de dynamisation des ZA. Des résultats concrets ont déjà été enregistrés avec l'implantation récente d'entreprises sur les ZA. La ZI-ouest est aujourd'hui complète alors que la ZI-est vient d'enregistrer la création de la plateforme de distribution Leclercq sur 19 hectares(300 emplois) dont le rayon d'action s'étendra sur l'ensemble du Nord-Pas-De-Calais et de la Picardie. Les promesses d'implantation concernent déjà Artoipôle avec notamment la plateforme de distribution Fels Rollfrais spécialisée dans les produits froids(300 à 500 emplois). La concentration des efforts et des aménagements sur la RN 39 entraîne une véritable dynamique d'attraction. Elle est d'abord interne aux ZA puisque la réussite d'un hypermarché sur la ZI-ouest suscite la création de nombreuses surfaces de vente en libre service dans son voisinage. Cette dynamique s'étend également aux espaces hors zones, comme en témoigne l'ouverture en 1993 de la seule unité de production européenne de la société américaine Häagen-Dasz(250 emplois prévus), spécialisée dans les crèmes glacées. Elle occupe 12,5 hectares en bordure de la RN 39, entre la ZI est et la zone Artoipôle, non loin de l'autoroute A1. Cette création s'explique par la présence d'une agriculture dynamique qui se trouve stimulée à l'échelon local et régional en raison de la demande en lait(200 millions de litres par an), en oeufs(8000 litres de jaunes d'oeufs par jour), en sucre(7900 tonnes par an), et en fraises(3000 tonnes par an en provenance de Picardie), mais aussi par la proximité de grands marchés de consommation de l'Europe du nord-ouest facilement accessibles par autoroute.

La présence des autoroutes a un impact de plus en plus important sur la localisation des ZA. Celle-ci est non seulement dépendante de la qualité des axes routiers mais aussi de la rapidité d'accès aux autoroutes qu'ils peuvent générer. L'idéal semble consister aujourd'hui à posséder une ZA bordant une autoroute. Cette nouvelle donne résulte de la combinaison de plusieurs facteurs explicatifs avec le redéploiement des activités économiques à l'échelon international, le renouvellement des critères de localisation des entreprises, l'évolution

structurelle des économies des pays riches, et la nouvelle conception des autoroutes comme outil d'aménagement du territoire. L'économie des pays riches a été marquée d'une part par la tertiarisation des activités et le rôle moindre des industries, et d'autre part au sein du secteur secondaire par le renouvellement des activités motrices et l'avènement des industries dites de pointe, l'évolution vers des unités de production plus petites et plus souples, et la très forte atténuation des contraintes physiques de site. Des entreprises de plus en plus diversifiées peuvent donc décider d'une implantation sur une ZA mais toujours en fonction de la qualité des voies routières et de la proximité des axes autoroutiers garantissant un accès facile par rapport aux grands marchés de consommation, au siège de décision de l'entreprise. On admet couramment que le déplacement sur une journée d'une équipe de cadres en mission à partir de siège est rentable si elle peut effectuer une demi-journée de travail sur place. Par ailleurs, et comme le précise Alain Barré¹, beaucoup d'entreprises pratiquant les flux tendus, c'est à dire, en fait une réduction des stocks qui implique une maîtrise parfaite des approvisionnements, le rôle des transports par route s'en trouve renforcé. Instrument majeur des déplacements à grande vitesse, la finalité même de l'autoroute a évolué. De 1960 au début des années 70, elle correspond à l'établissement de liaisons rapides entre les régions centrales ou entre celles-ci essentiellement situées en Europe du nord-ouest et les grandes régions touristiques situées plus au sud mais depuis cette époque un nouvel objectif est apparu avec le désenclavement dans un contexte de crise économique. Le passage d'une autoroute est un outil qui doit ainsi permettre l'implantation et la création d'entreprises à condition qu'il y ait une démarche volontariste des communes et des collectivités territoriales, d'où la multiplication des ZA à proximité des autoroutes. C'est la solution incontournable qui s'offre aux communes soucieuses d'intégrer l'ensemble des paramètres évoqués précédemment et de dynamiser l'économie locale sans compter uniquement sur des entreprises d'importance locale ou régionale. La réussite des ZA n'est pourtant pas acquise puisque grandes et très grandes entreprises apparaissent en position de force. Elles peuvent mettre en concurrence différents sites avant de décider de l'implantation d'un établissement en considérant la qualité de la situation mais aussi des conditions plus locales comme l'image globale de la région, la qualité du cadre de vie, les avantages fiscaux consentis sur place, le dynamisme des milieux économiques, la présence de sous traitants, le savoir faire et la qualité de la main d'oeuvre présente sur place.

¹-Alain Barré-Les transports, une activité par essence géographique-Hommes et terres du Nord-1992/1.

Tableau 11

TYPLOGIE DES ZA EN FONCTION DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET SELON LES DIFFERENTS TYPES DE COMMUNES EN 1990.

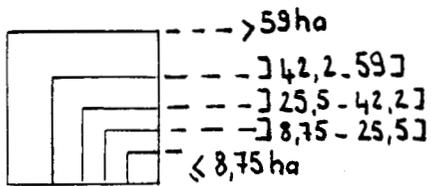
VF = voie
fermée

Situation/ à 1 autoroute	< 15 mn	15 à 30 mn	30 à 40 mn	> 40 mn
Types d'axes routiers				
Sur autoroute	Bapaume: 1 Raillencourt: 1 Gauchy: 1			
Sur route nationale 2 X 2 voies	St Nicolas: 1 St Laurent: 1			
Sur nationale avec desserte VF de la ZA	Arras: 1			
Sur route nationale	Arras: 1 Cambrai: 3 St Quentin: 2 Beaurains: 1 Homblières: 1 Holnon: 1	Duisans: 1 Proville: 1 Péronne: 2 Dainville: 1 Villers-C: 1 Neuville-St-R: 3 Fontaine-N-D: 1		Doullens: 2 Beauval: 1
Sur rocade	Anzin-St-A: 1			
Sur départem 2 X 2 voies	Essigny: 1 Gauchy: 1			
Sur départem	Marquion: 1 Gouzeaucourt: 1	Albert: 2 Bouzincourt: 1	Avesnes-le-C " " " " 1	
+ desserte VF de la ZA				Doullens: 1
Sur axe secon daire avec des serte par VF de la ZA				
Sur axe secondaire	Itancourt: 1 Achicourt: 1	Roisel: 1 Bray: 1		

ZONES D'ACTIVITES, AXES DE COMMUNICATION ET FLUX DANS LA REGION DU SEUIL DE L'ARTOIS-LEGENDE

1) LES ZONES D'ACTIVITES

a) La taille



b) La datation

exemple des ZA de)25,5ha à 42,2ha)



Années 80 (1980-1990) Années 70 (1970-1979) Années 60 (1960-1969)

c) Les taux d'occupation

exemple des ZA de)25,5ha à 42,2ha)



> 88,1%



)68,8-88,1)



)49,6-68,8)



)30,3-49,6)



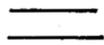
)11,1-30,3)



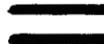
< ou = 11,1%

2) LES AXES DE COMMUNICATION ET LES FLUX

a) Les axes de communication



Routes



Autoroutes

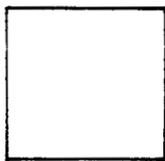


Autoroutes en projet

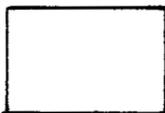


Ligne TGV Nord

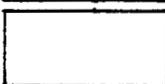
b) Les flux- Exemple des routes



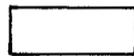
> 30000 véhicules / jour



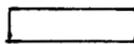
20 à 30000



10 à 20000



5000 à 10000



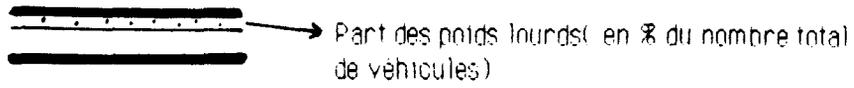
2500 à 5000



12:00 AM

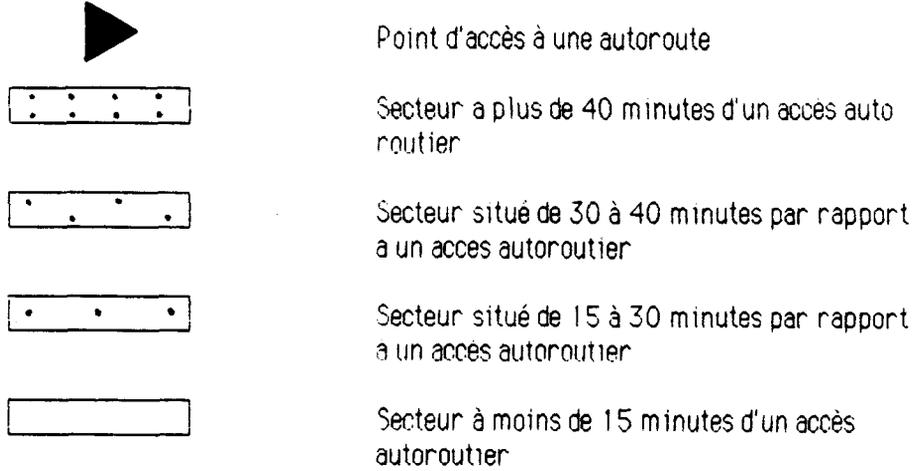
Les flux sont basés sur l'intensité kilométrique journalière
Année 1988- Source: SANEF (Senlis), DDE (Amiens, Arras, Laon, Lille)

Decomposition des flux pour les autoroutes

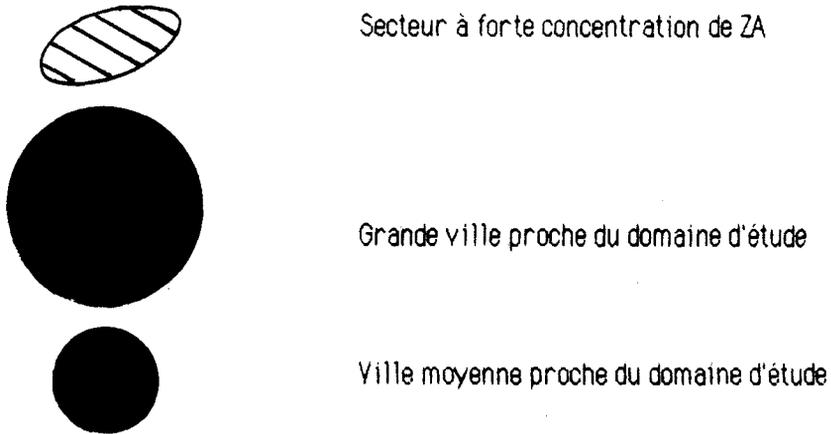


3) LES ELEMENTS DE DIFFERENCIATION SPATIALE

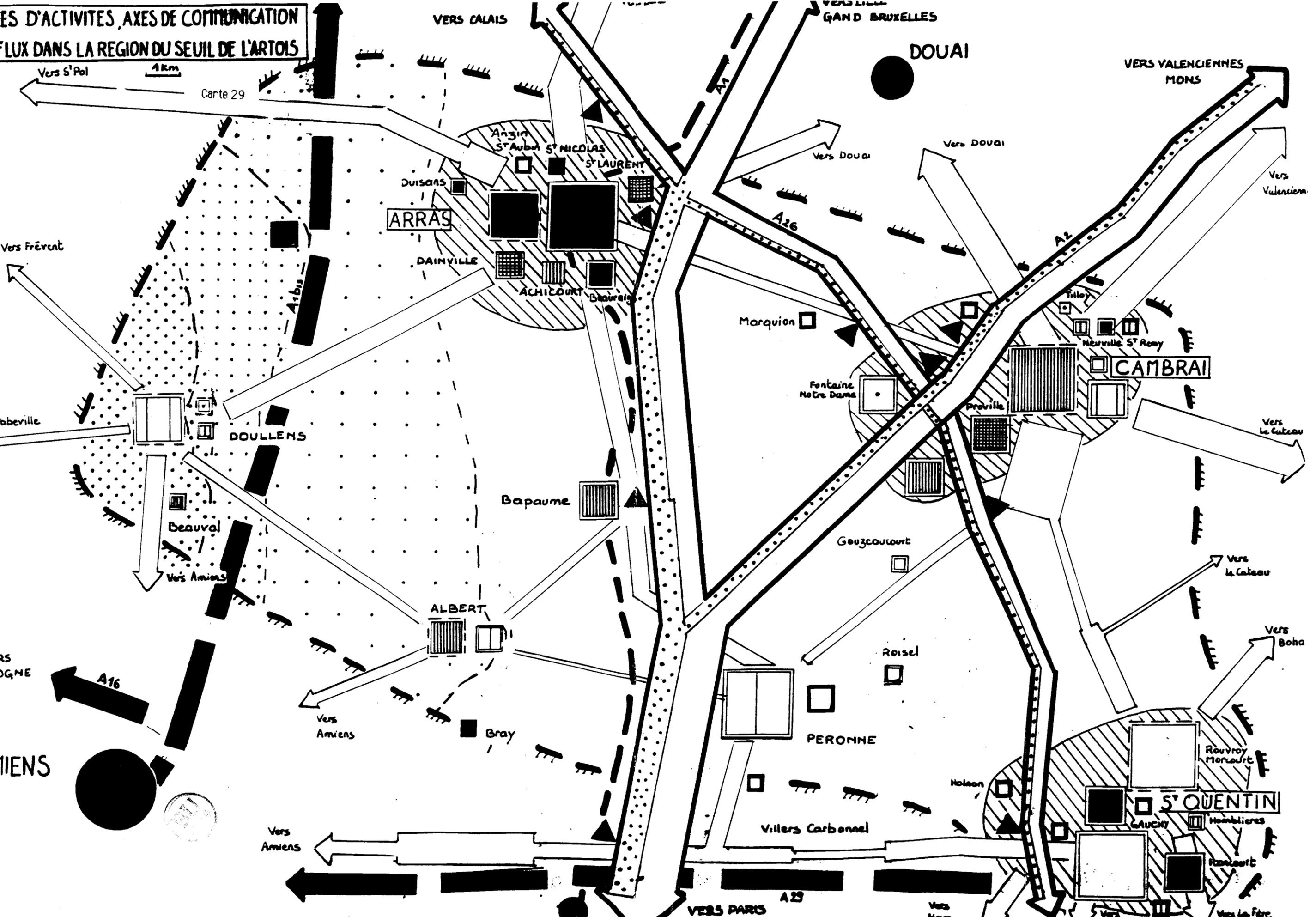
a) Les distances par rapport à un axe autoroutier



b) Autres éléments



LES D'ACTIVITES, AXES DE COMMUNICATION FLUX DANS LA REGION DU SEUIL DE L'ARTOIS



LA STRATEGIE D'EXTENSION DU DISTRICT URBAIN D'ARRAS : L'ATTRACTION DES AUTOROUTES

LEGENDE

① Le district urbain d'Arras (1991).

▭ Communes membres

▭ Adhérents récents

⋯ Communes consultées pour l'adhésion

➔ orientation de l'extension recherchée

② Les axes routiers et autoroutiers

▬ Autoroute

▬ principaux axes routiers

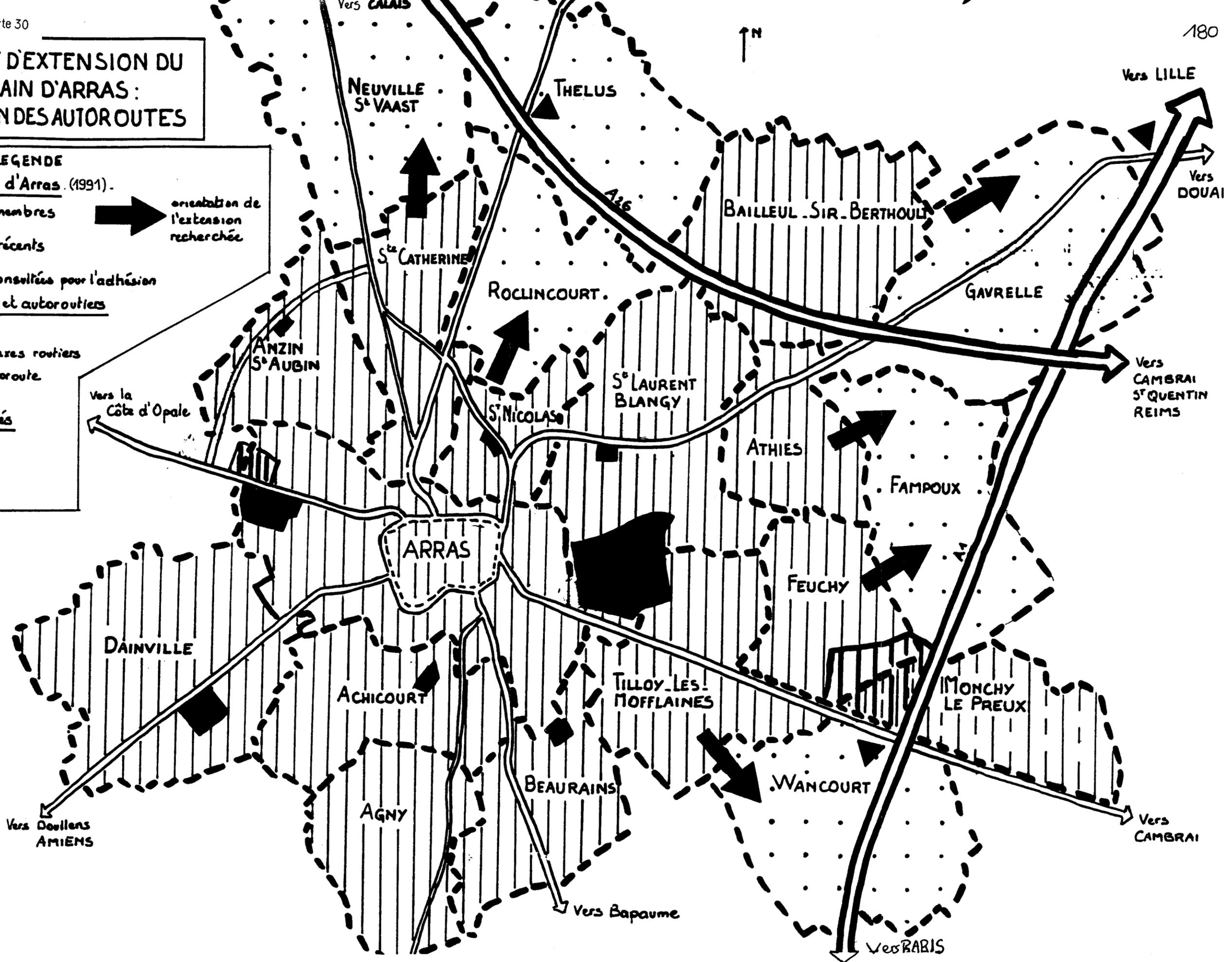
▶ Accès à l'autoroute

③ Les zones d'activités

■ ZA existantes

▨ ZA en projet

1km



Qu'en est-il exactement pour le Seuil de l'Artois? Dans un tel contexte les autoroutes doublées de l'existence d'axes routiers de qualité s'accompagnent de nombreuses ZA(carte 29-tableau 11). 29 ZA sur 45 sont situées sur un axe routier de qualité tout en étant à moins de 15 minutes d'un accès à une autoroute. 25 d'entre elles appartiennent aux principales agglomérations ou à leurs abords et le rôle de carrefour a été amplifié par la présence d'une autoroute. elle accroît la convergence des flux à l'échelon local ou micro régional, transitant par la ville moyenne à destination de cette autoroute mais facilite également la redistribution des flux vers les villes moyennes dont le rôle s'est accru dans l'éclatement du trafic. Arras sert ainsi de point de redistribution des flux à partir de l'autoroute A1, notamment par la route nationale 25 desservant Amiens et au-delà les ports de Rouen et du Havre. 4 ZA sont localisées sur des voie routières plus secondaires mais demeurent à moins de 15 minutes d'une autoroute. Les 6 ZA éloignées de plus de 15 minutes d'une autoroute et sur une voie routière secondaire et les 4 ZA à plus de 40 minutes d'une autoroute appartiennent, en revanche à la périphérie plus rurale. Il y a parfois une véritable stratégie entièrement tournée vers les autoroutes afin de créer des ZA comme l'atteste l'exemple de l'extension du district urbain d' Arras(carte 30). Situées au nord vers l'autoroute A26 ou à l'est vers l'autoroute A1, toutes les communes adhérentes récentes ou consultées en vue d'une éventuelle adhésion sont privilégiées en fonction de leur situation stratégique et dans le but de créer trois ZA, dont l'une est en cours de réalisation sur les territoires de Monchy et Feuchy. **Le district tente donc de créer une vitrine des activités arrageoises sur les deux autoroutes proches et ignore les communes situées au sud et à l'ouest qui en sont plus éloignées.**

b) Des localisations péricommunales de plus en plus convoitées.

.En 1990, 43 ZA sur 45 présentent des localisations péricommunales ou périurbaines, c'est à dire à la limite entre l'espace bâti des villes, des villages importants et l'espace purement rural et agricole(cartes 31 à 35). Seules deux ZA, dont l'une à Achicourt dans l'agglomération d'Arras et l'autre à Gauchy dans l'agglomération de Saint-Quentin, sont en position intra-urbaine. Offrant 85000 habitants pour 13 communes en 1990, le district urbain d'Arras est un exemple significatif(carte 31), car les 8 ZA présentant une superficie totale de 296 hectares ainsi que tous les projets d'extension et de création concernent les espaces périurbains, à l'exception de la ZA d'Achicourt. A court terme, le district offrira 11 ZA pour une superficie totale de 530 hectares avec de nombreuses emprises massives d'un seul tenant comme la ZI ouest(53 hectares), la zone high

LOCALISATION DES ZA DANS LES PRINCIPALES COMMUNES DU SEUIL DE L'ARTOIS-
LEGENDE

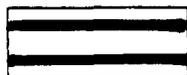
1) MILIEU LOCAL ET ZONES D'ACTIVITES



Espaces urbanisés et noyaux villageois périphériques



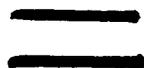
Zones d'activités existantes



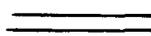
Zones d'activités en projet

2) LES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION

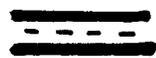
a) Les axes routiers et autoroutiers



Autoroute



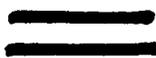
Route départementale



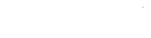
Route nationale 2X2 voies



Rocade ou boulevard
intra-urbain important



Route nationale



Prolongement intra-urbain
des principaux axes routiers
(axes générateurs)

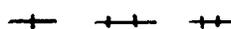


Route départementale
2 X 2 voies

b) Les axes ferroviaires



Principales voies ferroviaires



Tracé du TGV Nord



Gare

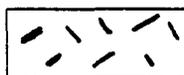
c) Les canaux

Canal ou rivière canalisée

3) DONNEES COMPLEMENTAIRES

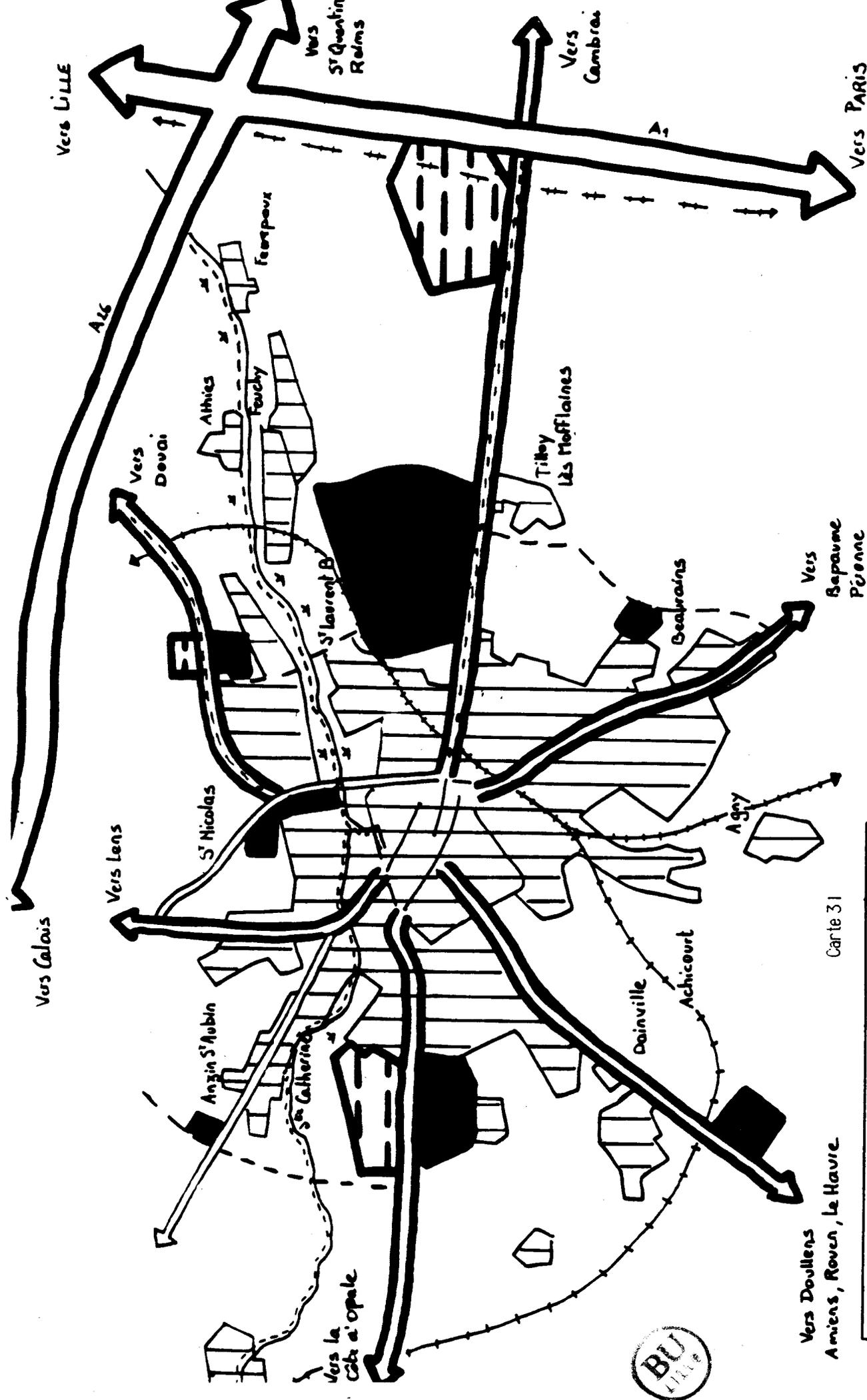


Rivières avec zones marécageuses inondables



Espaces verts ou boisés



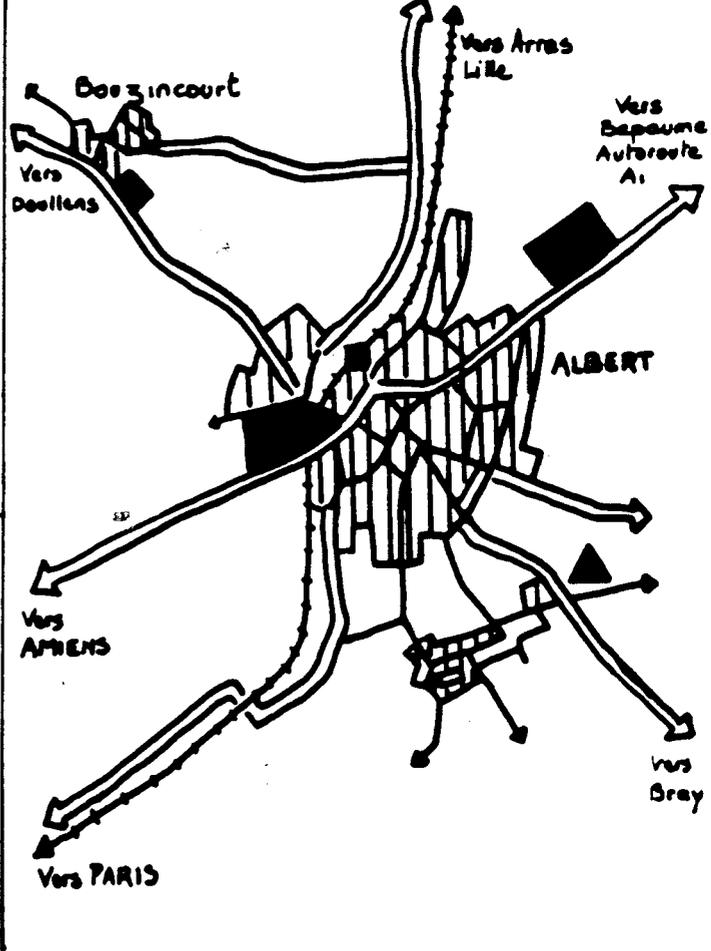
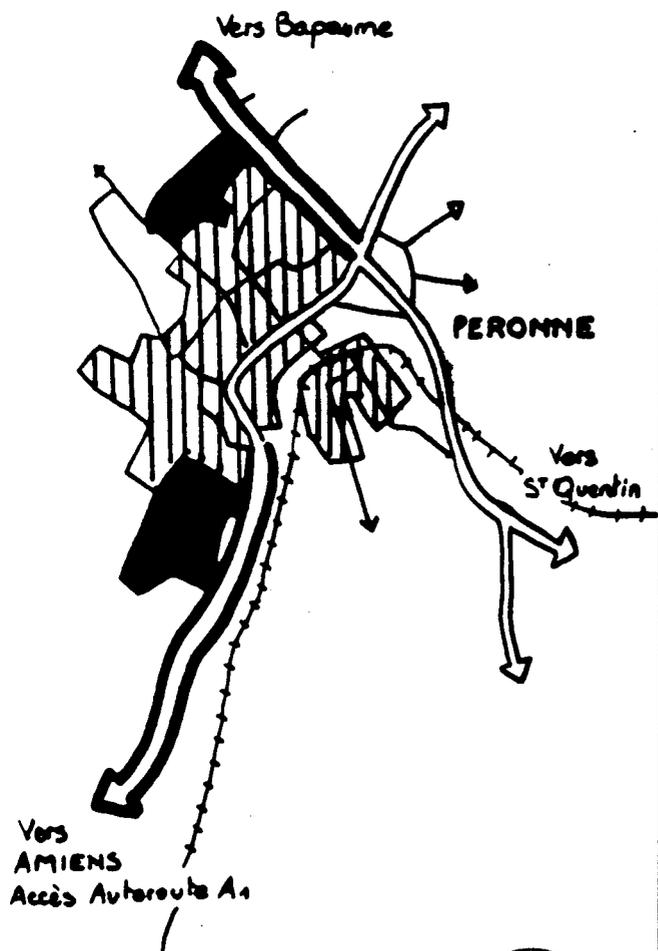
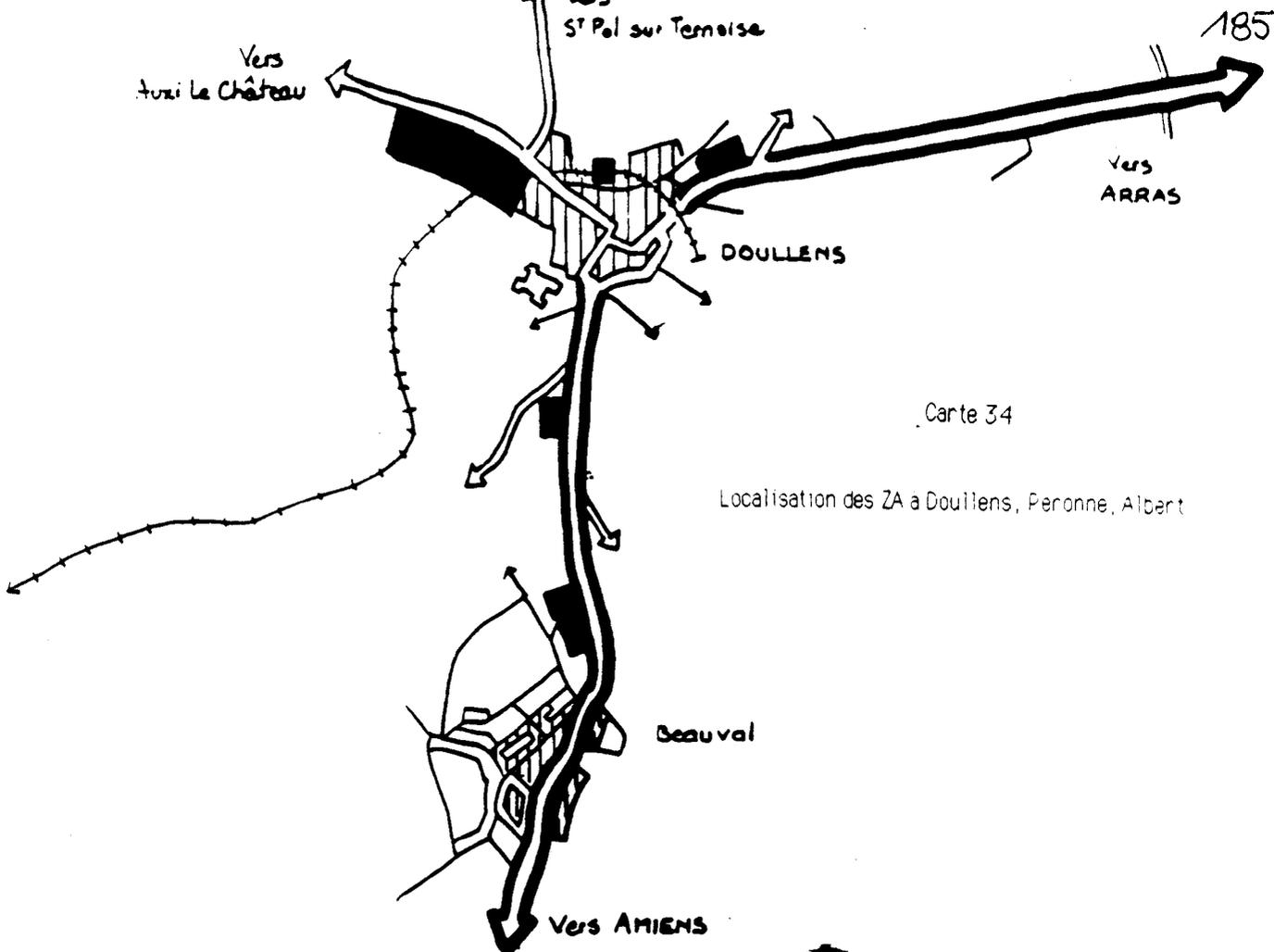


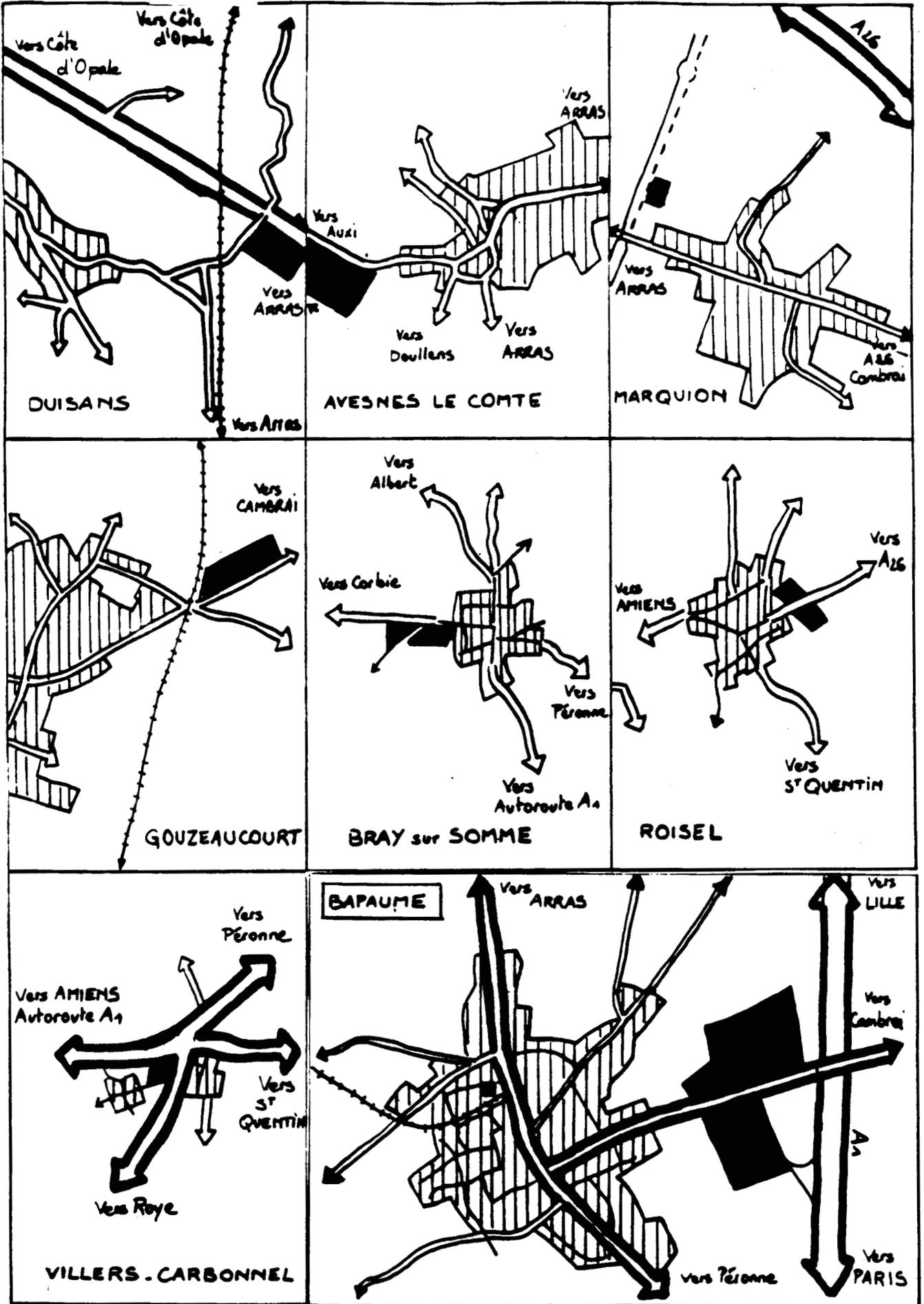
Carte 31

Vers Doullens
Amiens, Rouen, Le Havre

LOCALISATION DES ZONES D'ACTIVITES
DANS L'AGGLOMERATION ARRAGEOISE







tech des Bonnettes(80 hectares), la ZI est(171 hectares), Artoipôle(120 hectares).

Pourquoi les espaces péricommunaux et périurbains déjà bien sollicités font-ils l'objet d'une convoitise accrue? La localisation des ZA dépend de plus en plus de la qualité des communications mais aussi du renouvellement même du concept de ZA de la part des initiateurs. La consommation horizontale de l'espace dans le cadre des ZA a été justifiée par l'implantation d'entreprises dont les activités nécessitaient précisément des espaces importants mais les communes perpétuent les mêmes localisations pour les ZA récentes qui accordent une part croissante à des fonctions tertiaires généralement plus aptes à la consommation spatiale verticale et qui pourraient donc éventuellement s'implanter au sein même de l'agglomération. Outre la moindre facilité d'accessibilité du milieu intra-urbain, l'essor d'entreprises tertiaires conçues en fonction de la qualité de la desserte(commerces en libre service, hôtellerie, restauration) il faut invoquer l'avènement de ZA espaces de vie, où l'initiateur oriente plus fermement le devenir de l'opération en privilégiant les activités tertiaires si possible de haut niveau ou très spécialisées, en recherchant la synergie entre entrepreneurs, élus locaux, éventuellement la recherche et les écoles dispensant une formation supérieure spécialisée, en offrant un cadre paysager agréable, tout en accordant une place à la fonction résidentielle de haut standing et aux activités de loisirs. Le projet de parc d'activités du Vermandois à proximité de Saint-Quentin concerne les activités de bureaux, l'hôtellerie, une pépinière d'entreprises et sera doté d'un hélicoptère, alors que le futur "Business park" de Proville dans l'agglomération de Cambrai propose un parc d'activités de 40 hectares, une zone de logements sur 40 hectares, un hôtel quatre étoiles, ainsi qu'un golf dix huit trous. Le parc technologique des Bonnettes à l'ouest d'Arras, en chantier en 1993, doit se structurer autour d'un pôle de formation et de recherche, avec une zone tertiaire consacrée aux sièges régionaux d'activités de services(banques, assurances), une zone vouée au secondaire supérieur c'est à dire à la conception industrielle, sans oublier la fonction résidentielle de qualité à proximité du golf. Des projets plus modestes s'inspirent de la même conception puisque la zone dite des chemins croisés sur Saint-Laurent-blagny doit se consacrer au tertiaire avec les activités de bureaux et l'hôtellerie. En s'adressant à des entreprises plus spécialisées dont la stratégie d'implantation à l'échelon européen ou international est confrontée à des sites de plus en plus nombreux, les communes ont tout intérêt à privilégier davantage la qualité et l'accessibilité des ZA comme atout supplémentaire pouvant accroître les possibilités d'accueil d'entreprises .

Dans cette logique, la présence de ZA appelle de nouvelles ZA toujours bien situées en milieu périurbain.

Au sein des principales agglomérations, les villes mères aux disponibilités foncières de plus en plus réduites, s'appuient sur les rares structures de collaboration intercommunale (districts urbains d'Arras et de Saint-Quentin) pour satisfaire leur quête d'espaces afin de réaliser de nouvelles ZA. En nous appuyant sur l'exemple d'Arras, nous constatons que le fonctionnement et l'organisation du district avantagent logiquement la ville mère. Le conseil districale qui dispose du pouvoir général de décision, règle les affaires par délibération, vote le budget, regroupe des délégués élus issus des différentes équipes municipales mais leur nombre varie en fonction de l'importance démographique des communes associées¹. La ville d'Arras comptant 42715 habitants sur une population districale de 85398 habitants en 1990, le conseil de district présente 31 arrageois sur un total de 65 membres titulaires pour 14 communes. Non seulement les élus arrageois sont bien représentés aux postes clés avec 7 présidences de commissions sur 11 et la présidence du district exercée par le maire d'Arras, mais l'administration districale est située dans la mairie d'Arras, tout en ayant des locaux distincts et son propre personnel (137 employés). Une structure démocratique de coopération intercommunale aboutit donc à une disjonction fonctionnelle et spatiale car la ville mère, bien représentée, apparaît comme le siège de décision d'une instance opérant sur les territoires de 14 communes en 1992 avec des pouvoirs très larges: élaboration des schémas directeurs, des chartes intercommunales, des études et projets de voies de circulation, compétences récentes accordées pour le développement économique. La prédominance de la ville mère se manifeste également au nom d'un savoir faire en matière de ZA qui peut influencer les autres communes au moment d'une prise de décisions. Aucune création, aucun projet de ZA n'affecte aujourd'hui le seul territoire de la ville mère mais surtout des communes des banlieues ou proches de l'agglomération aux dépens de l'espace rural et agricole. Une des premières conséquences immédiatement perceptible de l'adhésion récente au district de Monchy-le-Preux a été la création d'une ZA de 120 hectares qui intéresse également la commune voisine de Feuchy. En trouvant les disponibilités foncières qui lui font défaut, Arras oriente également la consommation d'espaces pour les communes avoisinantes séduites par la perspective de revenus accrus par le biais de la taxe professionnelle, dont une part revient au district alors qu'une autre est destinée à la commune intéressée par la réalisation d'une ZA. Le budget districale étant fondé sur une fiscalité

¹- Jurisclasseur- Collectivités locales- Coopération économique-1988.

propre depuis 1985, il est ainsi alimenté par une partie de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti, de la taxe d'habitation, et de la taxe professionnelle dont les taux restent inférieurs à ceux pratiqués par chacune des communes membres. Soucieuses de préserver leur indépendance les communes appartenant au district gardent la possibilité de créer elles-mêmes des ZA, d'où une pression encore plus forte exercée sur les espaces périurbains.

L'impact de cette disjonction fonctionnelle et spatiale est moins intense pour Saint-Quentin car le district créé en 1959 n'a été réellement bien organisé qu'à partir de 1989. Basé dans la mairie de la ville mère et présentant un personnel distinct de l'équipe municipale, le district ne présentait pas, en 1990, de fiscalité propre mais un budget fondé sur la participation des 14 communes membres (Saint-Quentin, Contescourt, Castres, Fayet, Gauchy, Grugies, Harly, Homblières, Lesdins, Morcourt, Neuville Saint Amand, Omissy, Rouvroy, Remaucourt) en fonction de leur taille démographique, soit en fait une contribution écrasante de Saint-Quentin (65% du budget). L'axe structurant acquis que constitue la RN 29, à l'ouest de l'agglomération, garde de nombreuses potentialités surtout en raison de l'existence de disponibilités foncières et de la jonction avec l'autoroute A26, mais il déborde le cadre du district. Faute de terrains disponibles suffisamment importants, la ville mère impulse alors le projet de parc du Vermandois (20 hectares) en sollicitant le territoire communal de Fayet, mais aussi celui de Francilly-Selency qui n'est pas membre du district. Le parc du Vermandois s'inscrit ainsi dans la continuité spatiale de la ZA, dite ZAC la Vallée, créée par la ville de Saint-Quentin le long de la RN 29 vers l'autoroute A26. La ville mère coopère donc avec les communes périurbaines et suburbaines, membres ou non du district en orientant la consommation d'espaces vers la création d'une ZA qui sera la vitrine de l'ensemble de l'agglomération sur l'autoroute. Les initiatives d'une ville mère peuvent aboutir aux mêmes résultats par le recours au simple partenariat, et non à la collaboration intercommunale qui n'existe pas pour l'agglomération de Cambrai.

Cette ville, manquant désormais de terrains, sollicite le territoire de Proville déjà pourvu de ZA, pour y créer la totalité du business park (80 hectares) le long d'un axe structurant acquis vers l'autoroute A2, alors même que cette commune associée ne pensait pas fatalement à un tel aménagement. Hormis la participation de l'état et de partenaires privés, les initiateurs majeurs du projet sont la ville de Cambrai et la CCI également basée au cœur de la ville mère. **Aucun moment la question d'une gestion maîtrisée de l'espace n'est abordée** même dans le cadre d'une instance de coopération intercommunale. Rien ne s'oppose à la consommation immodérée des espaces

péricommunaux et périurbains qui symbolise la confrontation très inégale entre des communes avides de créer des emplois dans un contexte de crise économique en multipliant les ZA toujours bien situées et des entreprises qui les mettent en concurrence en fonction des avantages comparés de chacun d'entre elles. Or, ce bras de fer est d'autant plus inégal que **les communes hypothèquent le devenir d'un territoire communal non extensible face à des entreprises dont les stratégies s'élaborent par rapport à des espaces beaucoup plus vastes.**

B) LES ENJEUX SPATIAUX.

a) Une consommation fractionnée et non maîtrisée de l'espace.

Les ZA se manifestent non seulement sous la forme d'emprises contigües à l'espace bâti des communes et des principales agglomérations mais aussi de plus en plus avec des emprises non jointives à celui-ci en fonction des grands axes routiers. Le terme emprise est souvent utilisé en géographie pour désigner les espaces nécessaires à l'installation d'une voie publique: route, ou voie ferrée mais aussi ses annexes(gares, parcs, aires de services...)¹. Nous avons volontairement élargi le champ d'application d'un tel concept en considérant d'une part les emprises linéaires effectivement liées aux axes de communication et d'autre part les emprises en bloc plus ou moins massifs concernant les ZA et les implantations ponctuelles d'entreprises.

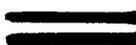
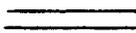
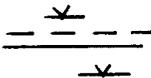
Trois exemples peuvent illustrer notre propos avec d'abord l'agglomération arrageoise(carte 36) où les emprises massives et d'un seul tenant des ZA mais aussi les sites d'entreprises hors zone, et les emprises linéaires des voies de communication avec la future rocade prévue pour 1997/1998, la ligne TGV nord parallèle à l'autoroute A1, contribuent à une diffusion de la périurbanisation de manière discontinue et fragmentée. Des secteurs ruraux et agricoles plus ou moins importants subsistent entre ces différentes emprises et le bâti urbain. Des limites de l'agglomération arrageoise à l'autoroute A1 à l'est et à l'intersection avec la départementale D60 à l'ouest , 10 kilomètres de route nationale(N39) donnent accès à 436,5 hectares d'espaces réservés aux activités économiques avec quatre emprises massives que sont la ZI est (171 hectares) et Artoipôle(120 hectares), la ZI ouest(53 hectares), le parc des Bonnettes(80 hectares) et l'emprise ponctuelle plus réduite de l'entreprise Haagen-Dasz. Les espaces laissés vacants le long de la nationale 39 à l'ouest sont actuellement acquis ou en voie

¹-Pierre george-Dictionnaire de la géographie- 4ème édition revue et corrigée-510 p-PUF-1990.

ZONES D'ACTIVITES, PERIURBANISATION DIFFUSE ET ECLATEE A L'EST(1) ET A L'OUEST(2) D'ARRAS- LEGENDE

Carte 36

1) LES EMPRISES DES PRINCIPALES VOIES DE COMMUNICATION

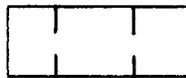
	Autoroute		Voie ferrée
	Route nationale 2 X 2 voies		Ligne TGV Nord
	Route nationale simple		Gare
	Route départementale		
	Rocade réalisée		Scarpe canalisée et vallée inondable de la Scarpe
	Rocade en projet		

2) LES ESPACES URBAINS ET PERIURBAINS: DIFFUSION ET FRACTIONNEMENT DES EMPRISES PERIURBAINES LIEES AUX ACTIVITES ECONOMIQUES LE LONG DES PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION

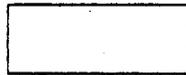
a) Espaces urbains et noyaux suburbains



Agglomération

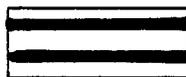


Noyaux suburbains

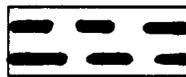


Espace rural

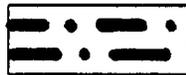
b) Emprises périurbaines liées aux activités économiques



Zones d'activités existantes



Zones d'activités en cours de réalisation



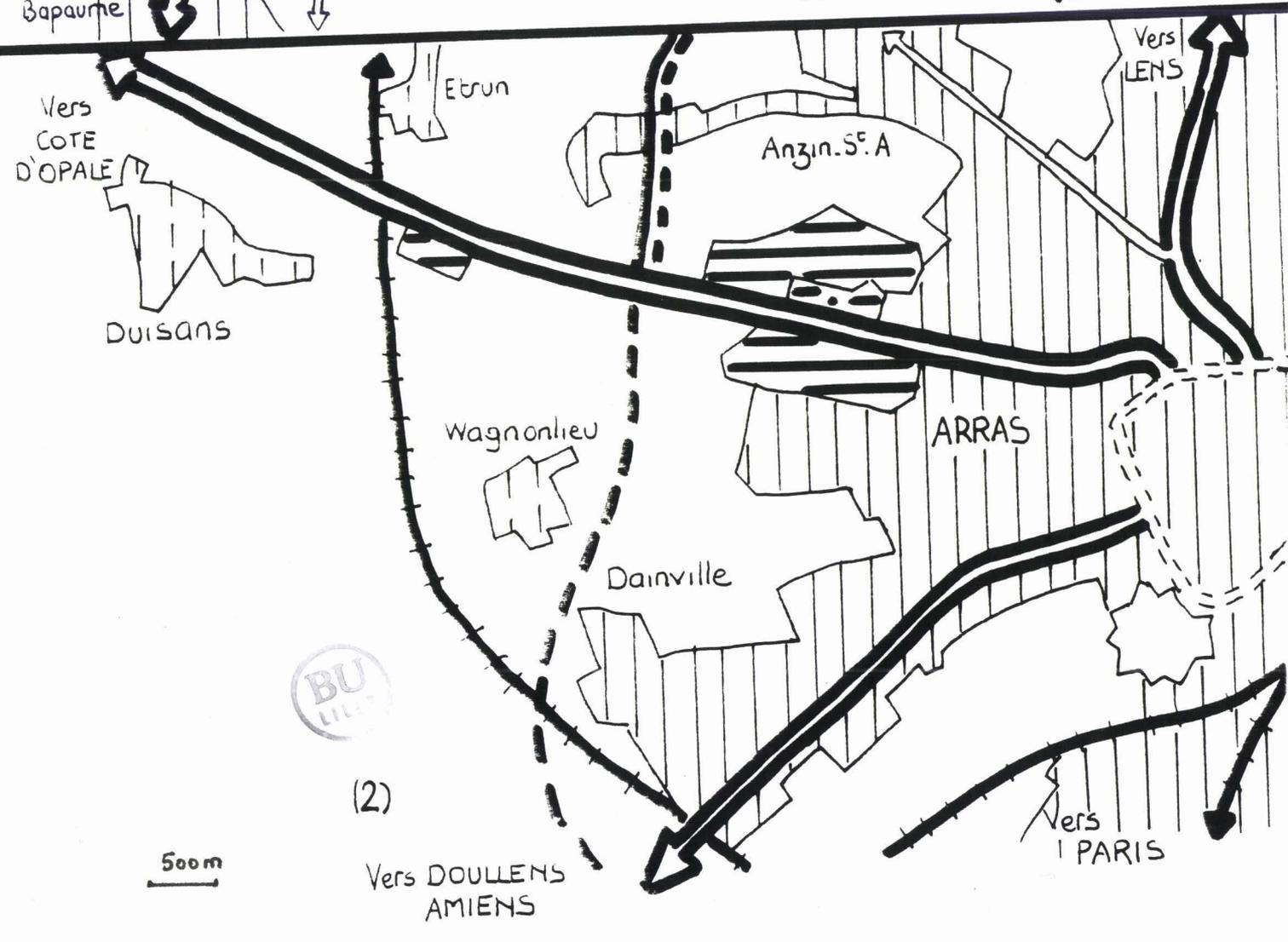
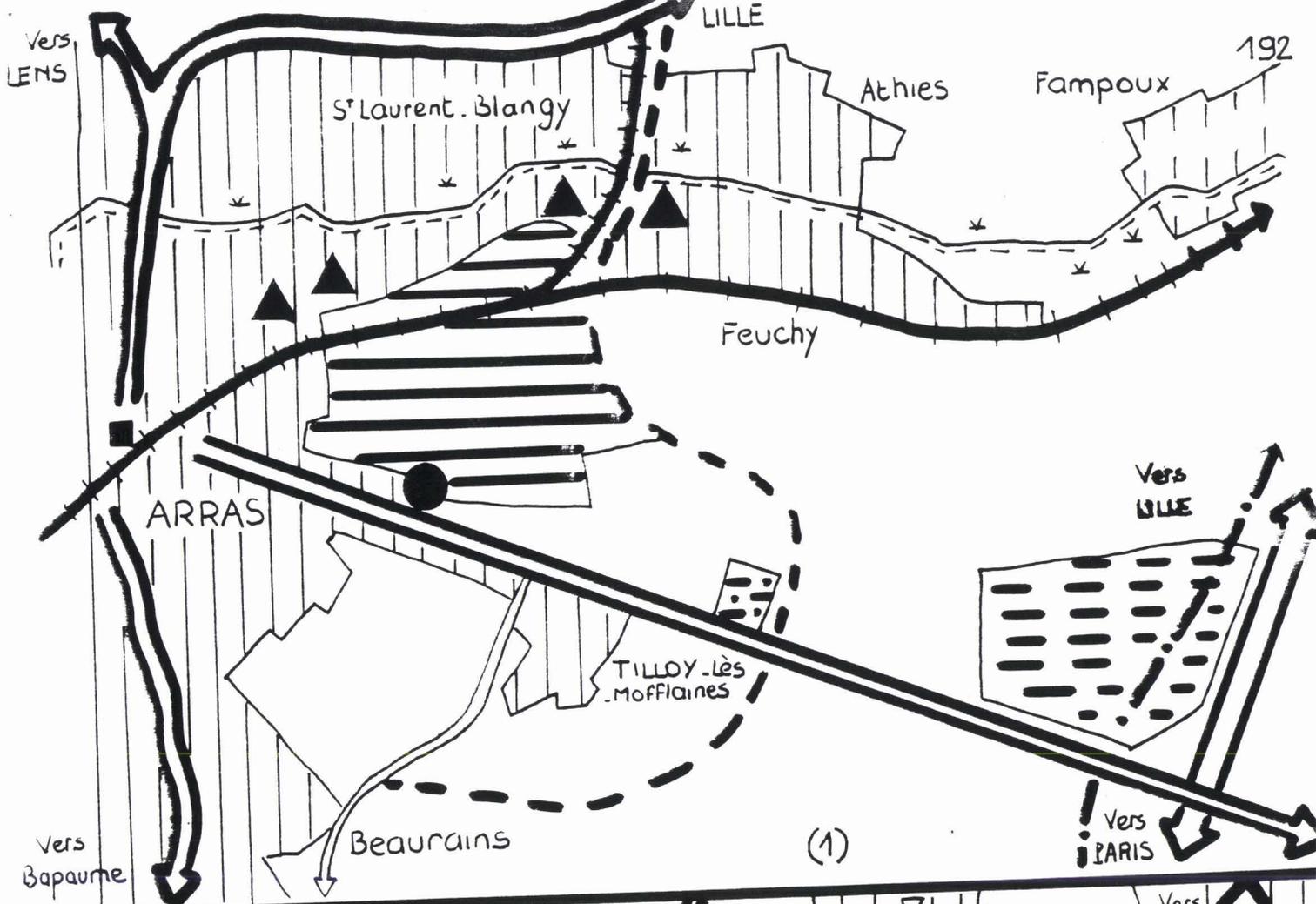
Emprises d'entreprises récentes hors zone



Localisation d'entreprises industrielles anciennes



Localisation d'entreprises de services plus récentes



d'acquisition par des entreprises(But, Saint Maclou, Mac Donald self drive) ou la ville d'Arras(halle des sports, salle de restauration) sous la forme de petites parcelles bien individualisées. pénétrant peu l'espace rural en profondeur, elles contribuent à renforcer l'emprise linéaire de la N39. L'extension préférentielle de Bapaume(carte 35) se fait du bourg originel, carrefour routier important, vers l'est c'est à dire vers l'autoroute A1 le long de la N29 où se trouve la zone d'activités . En privilégiant la N29 comme axe structurant, l'organisation de l'espace bapalmois aboutit à quatre bandes méridiennes bien individualisées . La première correspondant à l'espace bâti du bourg, est nettement séparée de la seconde marquée par la ZA et les implantations ponctuelles d'entreprises par la troisième, c'est à dire un couloir rural. La dernière bande coïncide avec l'emprise linéaire de l'autoroute A1. Nous avons donc ici un cas de périurbanisation sous la forme d'une emprise spatiale massive(12 hectares) et quelques emprises ponctuelles comme la prison créée en 1988 avec un axe structurant qui paradoxalement génère une coupure spatiale entre le bourg symbolisant les réalités endogènes et la ZA résolument tournée vers l'autoroute A1 représentant la confrontation aux données exogènes.

Doullens(carte 34) appartient à la périphérie rurale plus excentrée, moins densément peuplée, et située à environ quarante minutes d'un accès autoroutier. Cette petite ville, tout comme Beauval au sud de Doullens, s'inscrivent dans l'aire d'influence d'Amiens. 61 hectares sont consacrés aux zones d'activités avec deux emprises contigües au tissu urbain, dont l'une de 55 hectares vers l'ouest sur la D 925 menant à Abbeville, et l'autre de 3 hectares sur la nationale 25 en direction d'Arras. La troisième ZA(3,5 hectares) non jointive à la ville apparaît au sud-ouest le long de la nationale 25 menant à Amiens, tout comme la ZA(10 hectares) de Beauval non jointive au bâti communal. Il y a donc une tendance au développement des ZA en emprises de taille peu importante et fractionnées vers le sud le long de la RN 25 à partir du noyau urbain le plus important, c'est à dire Doullens. Les quatre emprises contribuent à une périurbanisation diffuse et discontinue qui renforcent l'impact linéaire des axes routiers. **La périurbanisation diffuse en emprises fractionnées annonce également une périurbanisation différée mettant en sursis les espaces ruraux.**

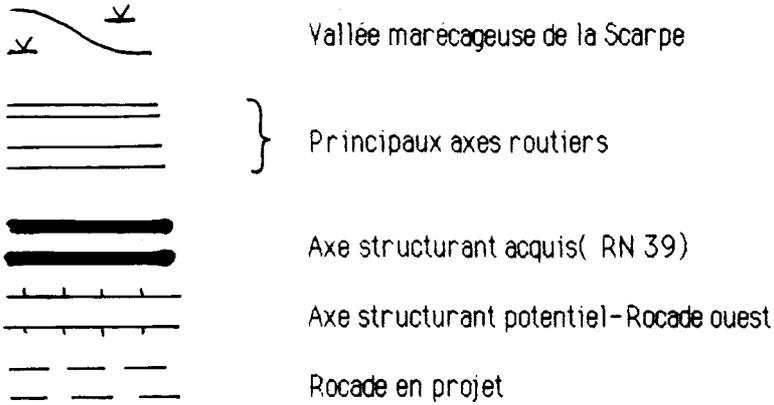
En effet, une commune, une ville, une agglomération ne s'étendent pas régulièrement dans l'espace mais en dessinant des saillants le long des voies routières Entre deux saillants s'impose un rentrant qui correspond à un secteur rural et agricole en attente notamment dans les principales agglomérations où la réalisation de nouveaux sites d'entreprises, l'extension du bâti urbain actuellement différées semblent imminentes. L'espace rural et agricole

périurbain situé à l'ouest d'Arras est en voie de marginalisation en raison du nombre croissant d'aménagements réalisés dans la continuité du bâti urbain (parc de loisirs, golf) ou à partir des axes structurants acquis ou potentiels avec respectivement la RN 39 qui fixe une ZA (parc des Bonnettes-80 hectares) sur son côté nord, et l'emprise linéaire récente de la rocade ouest. Fractionné en trois isolats distincts (carte 37), l'espace rural, progressivement absorbé par la périphérie, semble condamné car le secteur A, correspondant à une partie de la vallée marécageuse de la Scarpe, peut rester en l'état ou être intégré à la zone de loisirs alors que les secteurs B et C voisins d'un axe structurant potentiel peuvent subir une pression en vue de la création de nouvelles ZA.

Nous avons alors entrepris une différenciation des espaces périurbains des trois principales agglomérations (cartes 38 à 40) par rapport à la capacité génératrice en sites d'entreprises, évaluée en fonction de la présence ou de la proximité d'axes structurants acquis ou potentiels mais aussi des disponibilités foncières. L'objectif est de montrer que la démarche des communes respectant la logique des entreprises peut aboutir à une multiplication sans fin des ZA sous la forme d'emprises fractionnées. Par **capacité génératrice acquise**, nous signifions que des espaces périurbains ont déjà enregistré la création de ZA tout en gardant parfois des possibilités. **La capacité génératrice potentielle** souligne l'intérêt stratégique d'un espace présentant de fortes potentialités et qui peut donc faire l'objet, à court terme, de l'aménagement de ZA ou de sites plus ponctuels à destination des entreprises. **Les espaces internes** correspondent aux espaces périurbains les plus proches des agglomérations et sont marqués par la forte densité des emprises linéaires liées aux voies de communication avec surtout les axes routiers ainsi que les emprises en blocs plus ou moins importants selon que l'on a affaire à des ZA ou à des localisations plus ponctuelles d'entreprises. Ces espaces internes présentent plusieurs caractéristiques communes pour les trois principales agglomérations. Ils ne forment pas un ensemble unique et homogène par agglomération dans la mesure où ils connaissent un impact inégal des emprises linéaires, économiques et du bâti urbain. L'intérêt peut se cristalliser le long d'un axe structurant acquis comme la RN39 pour Arras, la RN29 prolongé au sud par la RN 44 pour Saint-Quentin, des abords de l'intersection de la D 939 et de la N30 mais aussi le long de la N44 à Cambrai. Ces axes structurants sont toujours bien reliés aux autres voies du réseau routier et permettent un accès facile aux autoroutes proches. La N39 mène à l'autoroute A1 à l'est d'Arras, la N29 et la N44 permettent l'accès à la A26 à l'ouest et au sud de Saint-Quentin, la D939 mène à la A2 puis à la A26 à l'ouest de Cambrai alors que la N44 garantit la jonction avec la A26 au sud de la ville. Les espaces internes sont d'autant plus convoités

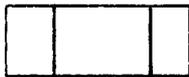
ZONES D'ACTIVITES, AXES STRUCTURANTS ET CONSOMMATION D'ESPACES PERIURBAINS A L'OUEST D'ARRAS

1) SITE ET SITUATION



2) ESPACES URBAINS ET PERIURBAINS

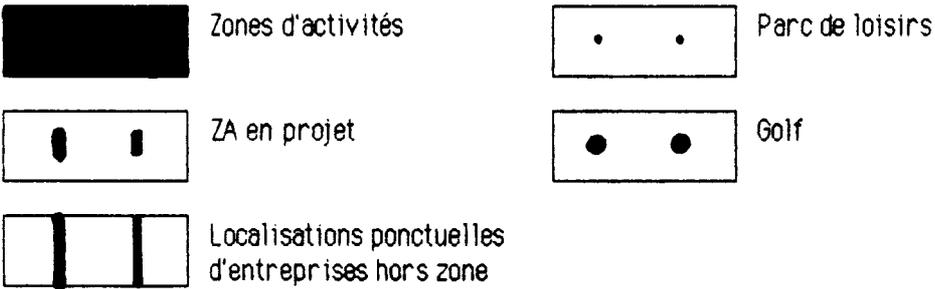
a) Bâti urbain de l'agglomération arrageoise



b) Noyaux suburbains

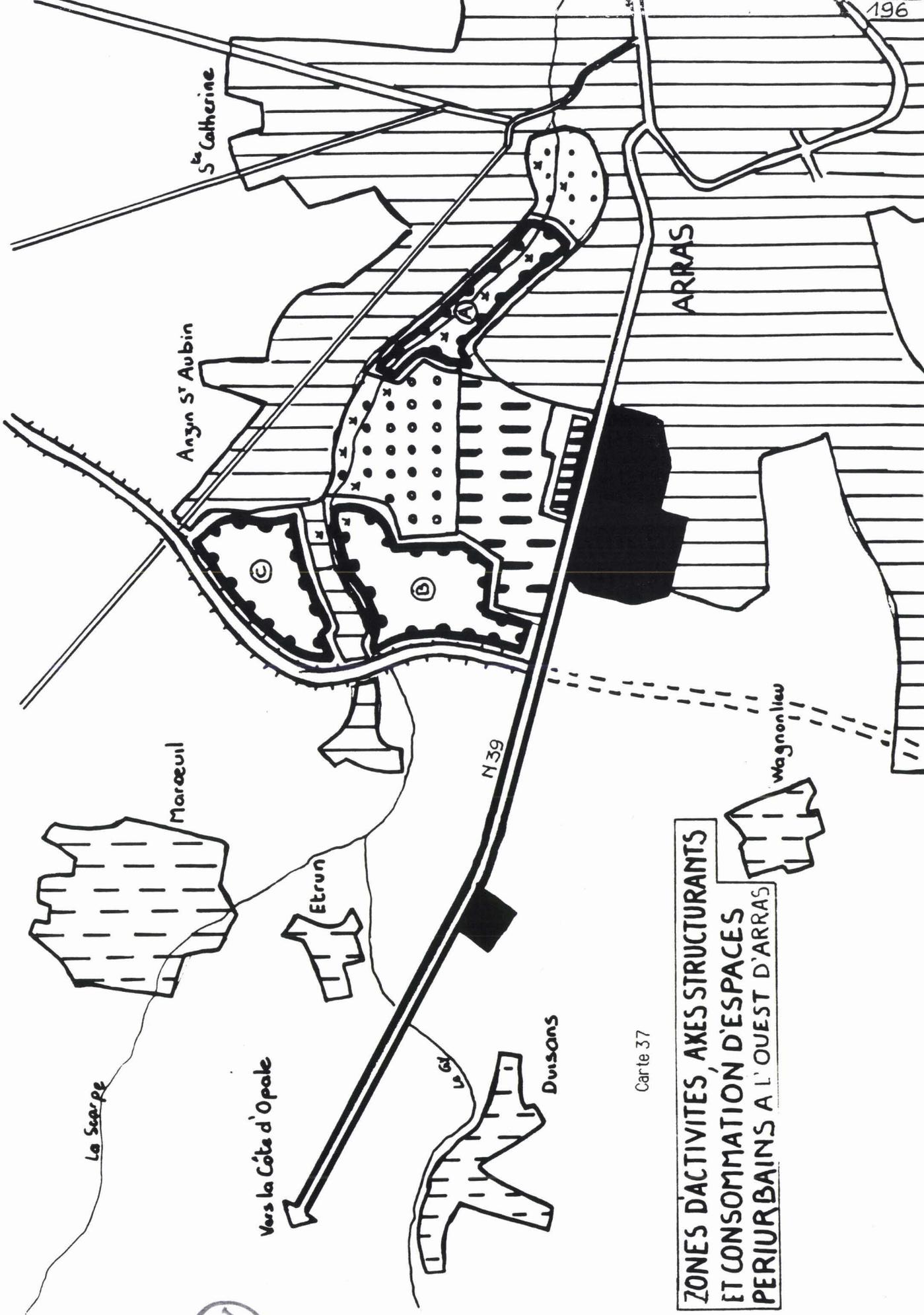


c) Espaces suburbains



3) UN ESPACE RURAL PERIURBAIN MENACE





**ZONES D'ACTIVITES, AXES STRUCTURANTS
ET CONSOMMATION D'ESPACES
PERIURBAINS A L'OUEST D'ARRAS**

Carte 37



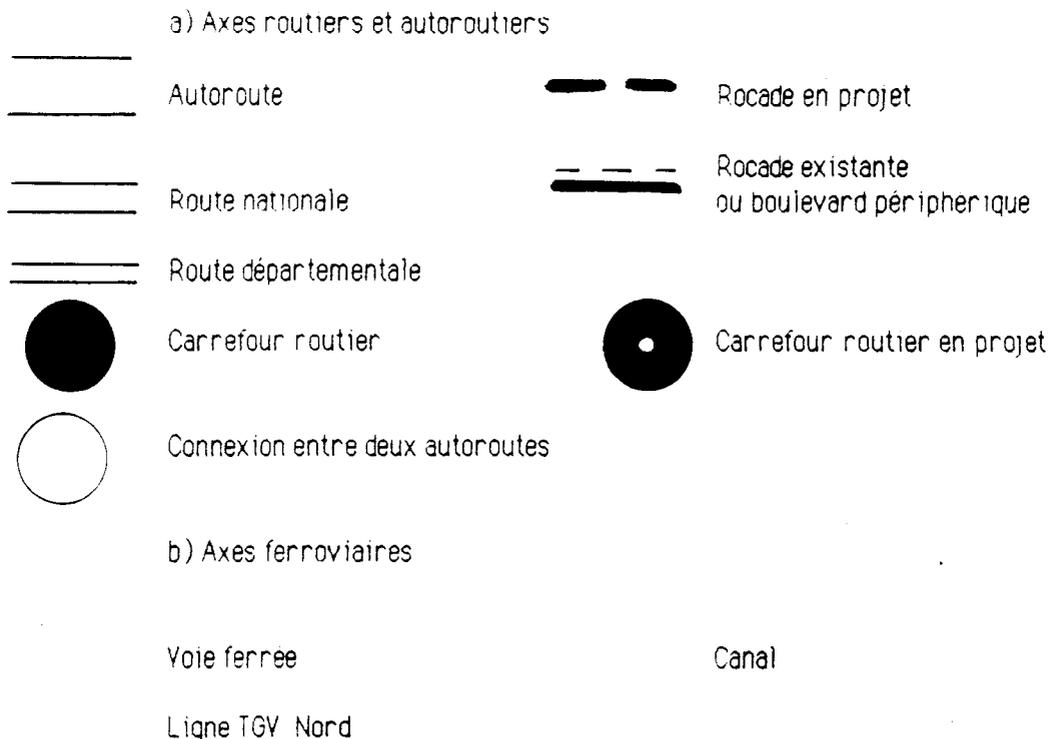
qu'un axe structurant acquis conservant des potentialités reste privilégié par les autorités locales. Arras crée la zone high tech des Bonnettes en face de la zone industrielle ouest, le long de la N39 et à proximité de la rocade qui sera achevée en 1998. La capacité génératrice potentielle des espaces internes peut être accrue par la valorisation des axes routiers existants comme les nationales portée à deux fois deux voies entre l'agglomération et l'autoroute, à l'ouest de Saint Quentin pour la N29, à l'est d'Arras pour la N39. Les secteurs ruraux et agricoles déjà convoités peuvent donc, par la création de ZA, se réduire progressivement à des isolats en sursis.

Situés dans le prolongement des précédents, **les espaces périurbains externes**, plus éloignés de l'agglomération, sont à dominante rurale et agricole et sont encadrés ou traversés par les emprises linéaires des principaux axes routiers, mais sont également l'objet de convoitises. Nous pouvons ici nous appuyer sur l'espace externe situé au nord d'Arras et limitée à l'ouest par la N17, à l'est par la N50, et au nord par l'autoroute A26. La N17 et la N50 apparaissent comme deux axes structurants potentiels importants car, d'une part, elles desservent le bassin minier et, d'autre part, elles assurent respectivement la jonction avec l'autoroute A26 pour la première et la A1 pour la seconde qui a d'ailleurs été portée à deux fois deux voies. Aucune zone d'activités n'apparaît pour l'instant dans cet espace que nous pouvons étendre en intégrant le secteur rural et agricole entre la N17 et la D63 jusqu'à Neuville-Saint-Vaast, mais les communes et surtout le district d'Arras ont pris conscience de leur intérêt stratégique. En cherchant à s'étendre au nord par l'adhésion éventuel de Neuville-Saint-Vaast, Roclincourt, Thélus, Gavrelle, Fampoux, le district urbain souhaite créer trois ZA le long des deux nationales et à proximité des autoroutes. La consommation de l'espace rural en emprises fractionnées s'affirme donc à partir des axes routiers majeurs même si cela reste encore très diffus. La commune de Saint-Laurent-Blangy a inauguré cette conquête en acquérant 25 hectares pour constituer la zone des chemins croisés sur la bordure nord de la N50 qui constituait, jusqu'à présent la limite septentrionale de l'agglomération arrageoise. Nous n'avons pas encore d'isolats mais des espaces ruraux en attente car la demande urbaine va s'accroître sans forcément se limiter à des emprises économiques.

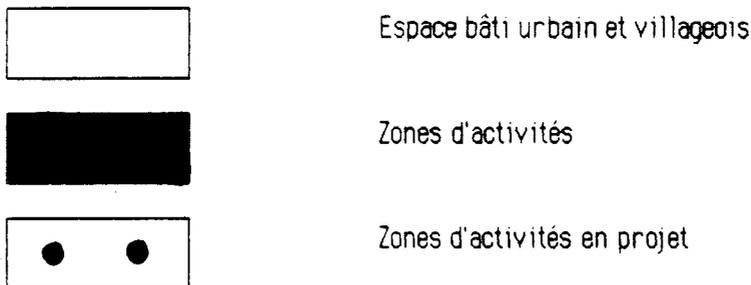
Les espaces périurbains externes diffus sont exclusivement ruraux et agricoles et les plus éloignés des agglomérations. Le maillage des emprises linéaires liés aux axes routiers y est beaucoup plus lâche. ce type d'espace périurbain peut néanmoins être assez proche des agglomérations car les

LES ESPACES PERIURBAINS ET LES AXES ROUTIERS AUTOUR DES PRINCIPALES AGGLOMERATIONS SELON LA CAPACITE GENERATRICE ET EN SITES D'ENTREPRISES PONCTUELS

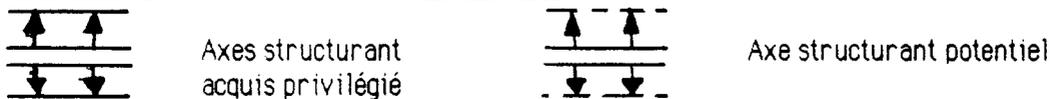
1) LES PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION



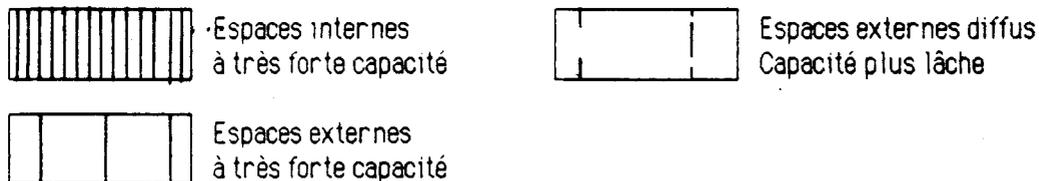
2) LES ESPACES URBAINS ET PERIURBAINS SELON LEUR AFFECTATION



3) LES AXES ROUTIERS STRUCTURANTS

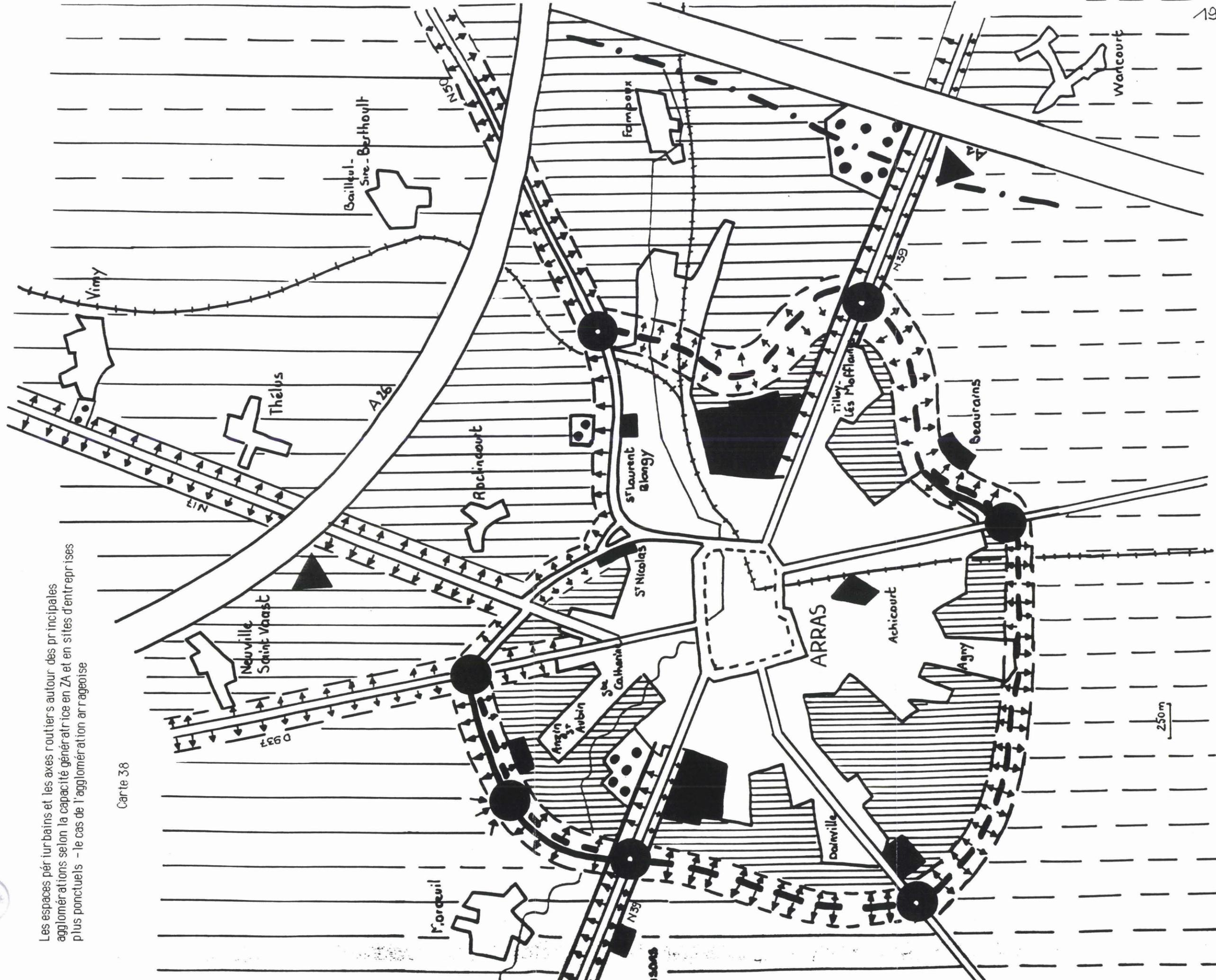


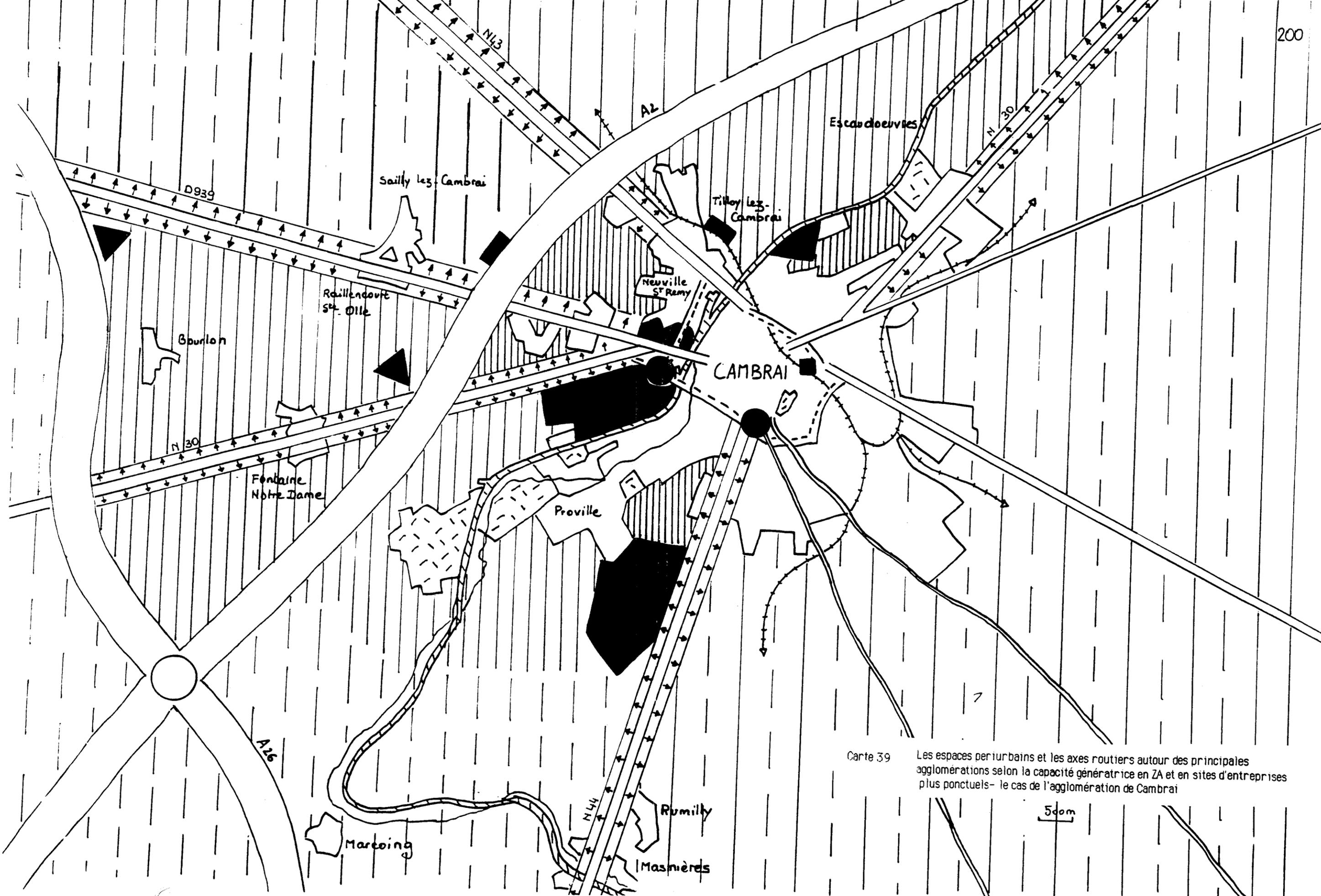
4) LES ESPACES PERIURBAINS SELON LA CAPACITE GENERATRICE



Les espaces péribains et les axes routiers autour des principales agglomérations selon la capacité génératrice en ZA et en sites d'entreprises plus ponctuels - le cas de l'agglomération arrageoise

Carte 38

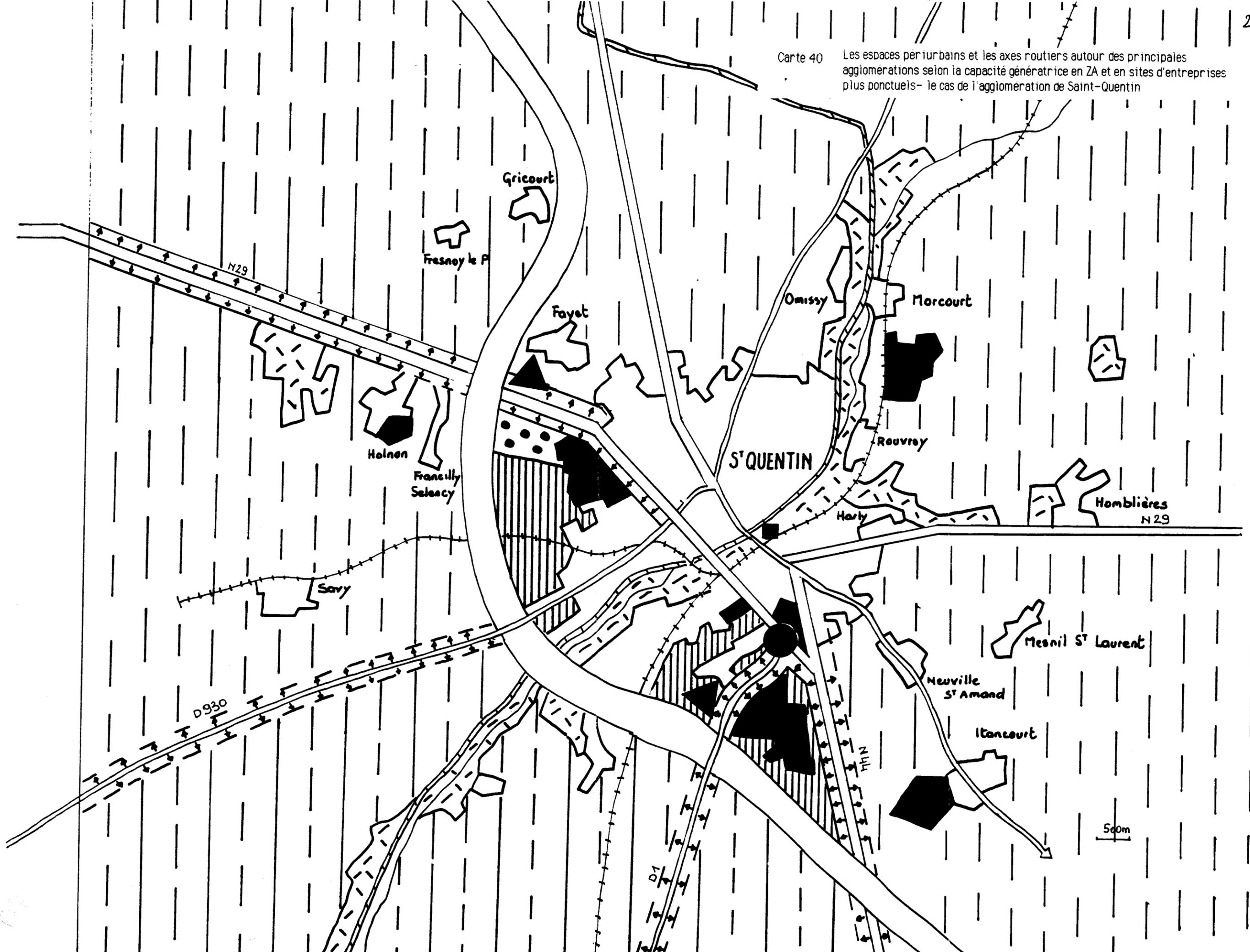




Carte 39 Les espaces periurbains et les axes routiers autour des principales agglomerations selon la capacite generatrice en ZA et en sites d'entreprises plus ponctuels- le cas de l'agglomeration de Cambrai

500m

Carte 40 Les espaces périurbains et les axes routiers autour des principales agglomérations selon la capacité génératrice en ZA et en sites d'entreprises plus ponctuels- le cas de l'agglomération de Saint-Quentin



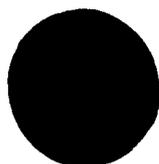
différenciations que nous opérons dépendent de l'orientation préférentielle des extensions urbaines et du tracé des axes routiers. Aux espaces externes situés au nord d'Arras succèdent les espaces externes diffus qui présentent tous deux une capacité génératrice potentielle indéniable en raison de l'existence d'axes structurants potentiels et de deux autoroutes. En revanche, à l'ouest nous passons directement des espaces internes aux espaces externes diffus au-delà de la rocade mais là encore la capacité génératrice potentielle en site d'entreprises reste grande en raison de la présence d'un axe structurant acquis à forte potentialité (N39). Duisans a créé une ZA sur cette route nationale. Les espaces externes diffus ne constituent pas un ensemble homogène car si un premier type apparaît en fonction de la présence d'un axe structurant acquis ou potentiel, un second se manifeste sous l'appellation d'**espaces externes diffus intermédiaires**. Tout en étant plus faible la capacité génératrice demeure réelle à partir de voies routières qui desservent rapidement d'autres villes importantes en étant jalonnées de noyaux urbains. C'est le cas de la N17 au nord d'Arras qui s'oriente vers Lens et s'affirme comme un axe structurant potentiel bien au-delà des proches abords de l'agglomération arrageoise. Le bourg de Vimy a ainsi créé une ZA sur la N17 en 1990. La capacité génératrice potentielle peut aussi se manifester de manière très ponctuelle au cœur de l'espace rural par la jonction d'une voie secondaire avec une autoroute comme Gouzeaucourt qui est le seul accès à la A26 à partir de la D 917, au sud de Cambrai, et présente un important projet de ZA intercommunale. Nous parlons alors d'**espaces externes diffus à intérêt ponctuel**. La consommation incontrôlée des territoires communaux est-elle la seule conséquence de la diffusion des ZA? Le choix délibéré du "tout ZA" n'est-il pas susceptible d'engendrer d'autres difficultés néfastes pour le Seuil de l'Artois?

b) Des conséquences spatiales préjudiciables

En considérant les axes routiers d'après leur nature (axes structurants acquis ou potentiels) et l'importance des flux, les types d'espaces périurbains pour les principales agglomérations en fonction de leur intérêt pour la localisation de ZA, en prenant en compte la distance temps par rapport aux autoroutes, nous mettons en valeur les disparités spatiales au sein du Seuil de l'Artois selon l'inégale capacité génératrice acquise ou potentielle en sites d'entreprises (carte 41). Or la réalisation cartographique fait apparaître un contraste classique qui risque de s'accroître entre une région centre axée sur les trois agglomérations formées autour des villes moyennes (Arras, Cambrai, Saint-Quentin) présentant une forte capacité génératrice en sites d'entreprises, à la différence de la

AXES DE COMMUNICATION, FLUX, ET CAPACITE GENERATRICE ACQUISE OU POTENTIELLE EN SITES D'ENTREPRISES AU SEIN DE LA REGION DU SEUIL DE L'ARTOIS- LEGENDE

1) LES TYPES DE COMMUNES



Ville moyenne



Bourg



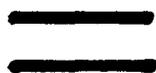
Petite ville



Commune rurale

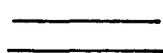
2) AXES DE COMMUNICATION ET FLUX

a) Les axes de communication



Autoroute

Projet autoroutier



Route nationale
ou départementale

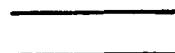


Ligne
TGV Nord

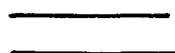
b) Les flux routiers et autoroutiers



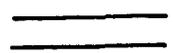
> 30000 véhicules
/ jour



5000 à 10000



20 à 30000



2500 à 5000



10 à 20000

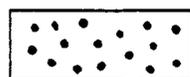


< 2500

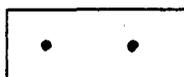


3) ELEMENTS DE DIFFERENCIATION SPATIALE

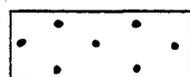
a) Les distances par rapport à un axe autoroutier



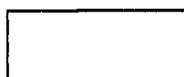
Secteur à plus de 40 mn
d'un accès autoroutier



15 à 30 mn d'un
accès autoroutier



30 à 40 mn d'un
accès autoroutier



< 15 mn d'un accès
autoroutier

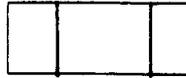


Acces a une
autoroute

b) Les types d'espaces perurbains selon la capacité génératrice

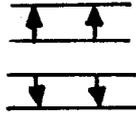


Espaces internes
a tres forte capacité



Espaces externes a forte
capacité ou a capacité plus
lâche

c) Les principaux axes structurants acquis ou potentiels



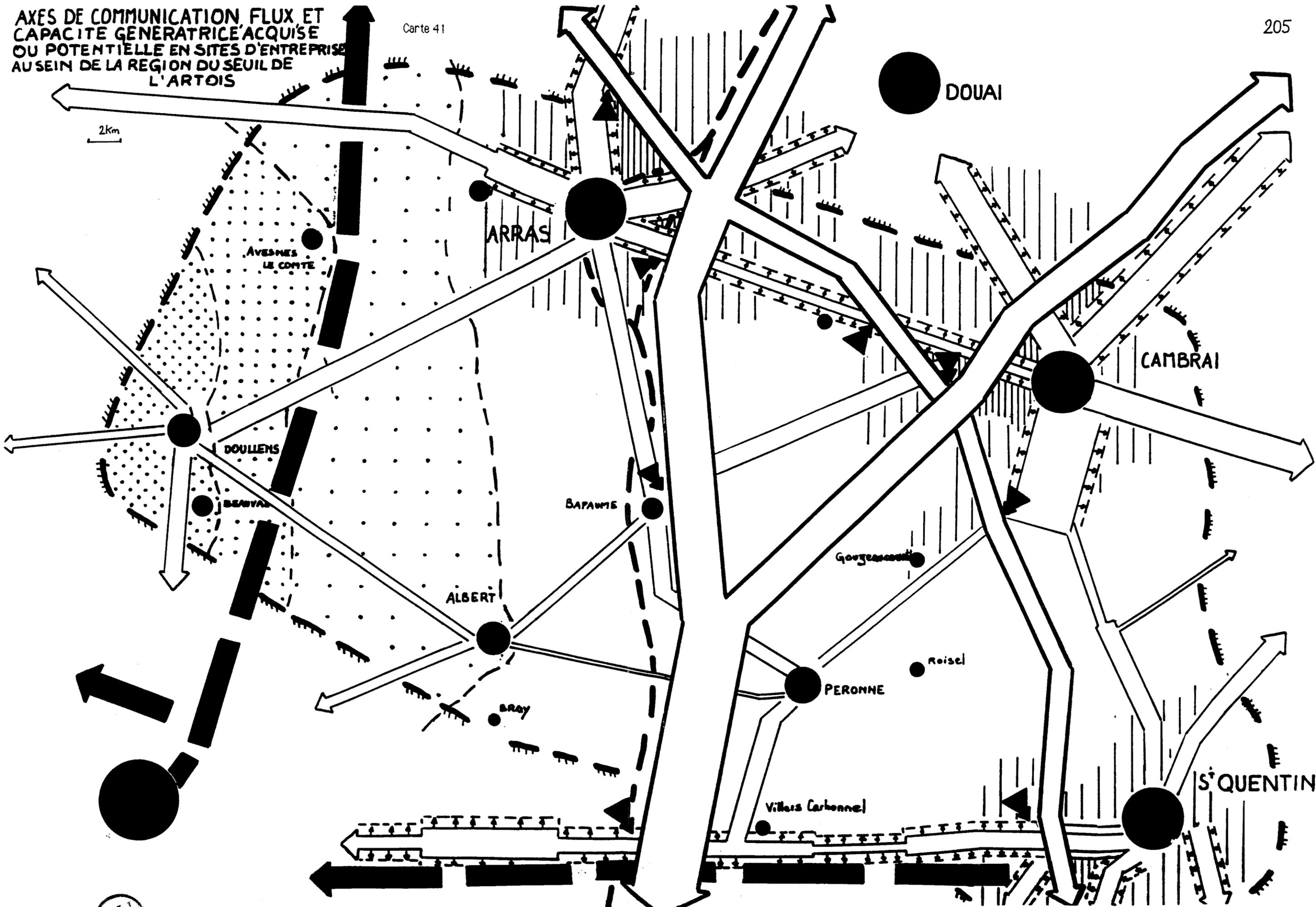
4) DIVERS



Limites du domaine d'étude

AXES DE COMMUNICATION FLUX ET
CAPACITE GENERATRICE ACQUISE
OU POTENTIELLE EN SITES D'ENTREPRISE
AU SEIN DE LA REGION DU SEUIL DE
L'ARTOIS

Carte 41



2km

DOUAI

ARRAS

CAMBRAI

DOULLENS

BAPAUME

ALBERT

PERONNE

ST-QUENTIN

AVESNES
LE COMTE

BEAUVALLON

Gouzeaucourt

Roisel

BRAY

Villars Carbonnel

70

périphérie rurale où se manifestent des situations très inégales. La prédominance de l'axe des villes moyennes va s'accroître en raison du cumul de nombreux avantages. Nous avons trois carrefours routiers importants où les axes de qualité fortement empruntés sont bien reliés aux autoroutes. Communes et groupements de communes privilégient un deux axes structurants acquis ou vont privilégier un ou quelques axes structurants potentiels, proches des autoroutes et desservant des villes importantes, pour fixer les ZA et les nombreux projets de ZA. L'intérêt d'un axe structurant peut déborder le cadre d'un territoire communal. Un chapelet discontinu de ZA symbolise alors les initiatives de plusieurs communes comme le long de la N29 (Saint-Quentin-Amiens) entre Saint-Quentin et l'autoroute A26 et la A1 plus à l'ouest. Tout aménagement permettant la réduction des distances temps étant perçu par les communes comme un atout supplémentaire pouvant accroître les probabilités d'accueil d'entreprises, les élus arrageois ont obtenu une desserte de cette ville par le TGV nord qui sera à 50 minutes du grand siège de décisions parisien. Ce succès les conforte dans leur volonté de créer des ZA. La périphérie rurale s'avère hétérogène. L'espace rural proche des agglomérations, bien desservi par des axes routiers de qualité, et situé à moins de 15 minutes d'un accès autoroutier reste stratégique pour les entreprises. Les petites villes (Péronne), les bourgs (Bapaume) mais aussi les communes rurales (Roisel, Villers-Carbonnel, Gouzeaucourt) sont pourvues de ZA souvent très récentes. Les ZA sont toujours situées sur un axe routier de qualité qui permet un accès facile à l'autoroute, à l'exception de Bray et Roisel. Hormis ce point commun, nous remarquons que les ZA se localisent également sur des axes structurants potentiels qui desservent une ville importante tout en permettant de joindre facilement l'autoroute. La ZA de Villers-Carbonnel est localisée sur la N29 entre Saint-Quentin et Amiens, à proximité de l'autoroute A1. Les ZA apparaissent également dans le prolongement d'un axe structurant potentiel issu d'une agglomération importante. C'est le cas de la ZA de Gouzeaucourt, au sud de l'accès à l'autoroute A26, sur la D917 qui prolonge la N44, axe structurant potentiel au sud de Cambrai. disponibilités foncières et présence de nombreux sites stratégiques potentiels peuvent susciter la création de nouvelles ZA. A l'opposé existe une périphérie plus excentrée à l'ouest où la capacité génératrice en sites d'entreprises est nettement moindre en raison d'un éloignement plus dissuasif par rapport à une autoroute (plus de 40 minutes) et malgré la présence d'axes routiers de qualité. Aucun projet de ZA n'y existe actuellement. seule la route menant de Doullens vers la capitale régionale picarde s'apparente à un axe structurant potentiel mais les ZA présentes sont déjà anciennes et ne connaissent

guère la réussite. Essentiellement rural et agricole et comptant peu de noyaux urbains, le secteur intermédiaire(30 à 40 minutes d'une autoroute) ne fait pas l'objet de convoitises particulières et les ZA sont peu nombreuses. Il n'y a pas d'axes structurants acquis ou potentiels. Seule la petite ville d'Albert reste relativement proche de l'autoroute A1 et offre deux ZA en 1990. Les projets d'autoroutes et notamment la A1 bis peuvent bouleverser les données en générant de nouveaux axes structurants au sein de la périphérie rurale.

L'essor des ZA entraîne une uniformisation des paysages péricommunaux et périurbains qui ne fait qu'illustrer l'adoption unanime et généralisée du zoning en matière d'aménagement urbain, c'est à dire la division volontaire d'une ville ou d'une agglomération en fractions consacrées de préférence à une certaine forme d'utilisation du sol. Cette uniformisation s'accompagne d'une confusion voire d'une anarchie car les voies routières, parkings, bâtiments aux fonctions variées et à l'aspect hétéroclite sont juxtaposés sur des espaces souvent vastes, sans effort d'harmonisation alors même que l'effort de conception des ZA, la diversification des matériaux de construction, et l'avènement d'une véritable architecture d'entreprises contribuent logiquement à une meilleure intégration des ZA dans le paysage urbain. Comment justifier un tel paradoxe? Seules la dernière génération de ZA, apparue à la fin des années quatre-vingt, fait non seulement l'objet d'un plan d'aménagement global, de la part de l'initiateur, mais bénéficie conjointement des derniers progrès dans le domaine de l'immobilier d'entreprises. Pendant trois décennies, les ZA ont surtout été des périmètres bien délimités et viabilisés où l'implantation de nouvelles entreprises, au coup par coup, apparaissait comme un succès suffisant pour que l'initiateur ne se montre pas plus contraignant à une époque où les problèmes d'environnement n'interpellaient guère l'opinion. L'anarchie naît du laisser faire et de l'absence de plan d'aménagement de zone mais est accentués par la disjonction entre formes et fonctions c'est à dire par un temps assez long séparant, d'une part, la création de la zone(forme) et l'accueil d'entreprises(fonctions), et d'autre part les implantations successives d'entreprises. Or, non seulement les exigences de celles-ci ont évolué mais une même ZA peut offrir des entreprises aux activités très variées pour des conceptions architecturales très différentes. Un collège hors zone voisine une entreprise chimique polluante aux volumes peu élaborés car datés des années soixante mais aussi de nombreuses implantations commerciales plus récentes dont les volumes sont de forme différente et d'aspect plus variés sur la zone d'activités-ouest d'Arras. Comment en est-on arrivé là?

Durant les années soixante, Les ZI, seules ZA présentes à cette époque, accueillent des établissements à caractère industriel et chacun d'entre-eux présente essentiellement deux éléments: l'espace parking et l'unité de production à l'architecture peu esthétique et rendue d'autant plus répulsive qu'il s'agit d'une activité polluante. Malgré le coût plus élevé d'une implantation sur zone par rapport à un agrandissement sur place, B Mérenne-Schoumaker¹ montre clairement que les ZI vont se développer car "les zones industrielles ont accueilli non seulement la plupart des implantations nouvelles mais encore l'immense majorité des transferts et des extensions de firmes situées au préalable dans les tissus agglomérés". Les volumes sont souvent simples et peu élaborés car la préoccupation architecturale est incompatible avec la logique productiviste qui l'emporte aussi bien pour les industries motrices (filiales sidérurgique et chimique) de l'époque que pour les autres types d'activités industrielles durant les trente glorieuses. C'est le cas des ZI créées dans les années soixante dans le Seuil de l'Artois même si elles sont peu nombreuses et alors faiblement occupées. Les activités de bureaux, de stockage et de production ne sont guère différenciées au sein d'un même volume cerné d'un bardage métallique simple. L'évolution structurelle et conjoncturelle de l'économie, le renouvellement des critères de localisation des entreprises, la baisse du coût de l'installation en milieu périurbain où les terrains sont facilement disponibles et accessibles, renforcent l'intérêt pour les ZA qui deviennent attractives pour un nombre croissant de secteurs d'activités. Parallèlement à la tertiarisation (services, activités commerciales) des ZA dont rend compte Jean-Pierre Bondue², s'affirment la diversification des matériaux de construction au cours des années 70 puis l'avènement de l'immobilier d'entreprises et l'émergence sans précédent d'une conception globale des ZA durant la dernière décennie. Le coût (2000 à 6000 francs/ Mètre carré³) de ces aménagements évoluent à la baisse alors que les entreprises prennent conscience que l'attention portée à la qualité du bâti et à son agencement interne est un argument supplémentaire pour attirer et séduire le client, garantir la qualité de vie au sein de l'établissement et motiver le personnel. des locaux industriels baptisés "boîtes à stocker" par Henri Nardin⁴, nous passons, dans les années soixante dix, à une différenciation entre la

¹-B Mérenne-Schoumaker-Des zones industrielles aux parcs scientifiques, technologiques et d'affaires-Trente ans de mutations des sites d'entreprises-Hommes et terres du Nord-1991/2-3_p 152 à 157.

²-Jean-Pierre Bondue-Le fait non industriel sur les zones industrielles-Une analyse dans la métropole du nord de la France- L'information géographique-1982.

³-L'entreprise-Groupe expansion-Votre usine, c'est aussi notre image-n°81-Juin 1992.

⁴-Henri Nardin-Le bon choix du site et du local-L'entreprise recherche un cadre neuf-Cahiers de l'institut d'urbanisme et d'aménagement de la région Ile de France-Volume 78.

fonction bureaux par un volume soigné sur le plan esthétique et la fonction production/stockage où le volume demeure massif et simple avec bardage métallique¹. Les années quatre vingt introduisent un réaménagement interne du volume réservé aux activités de bureaux avec l'apparition du patio (service après vente, traitement des commandes et des stocks) et le maintien de la séparation sur deux volumes distincts mais contigus, entre la fonction gestion et la fonction production si celle-ci s'effectue sur des machines volumineuses ou bruyantes. L'élaboration de façades valorisantes, l'attention portée à l'agencement internes des volumes concernent également les entreprises tertiaires avec des variantes selon le secteur d'activités et les différentes fonctions d'une même entreprise. Bardages d'aluminium aux couleurs vives, verrières avec huisseries métallique colorées, façades de verre ou de béton, façades en VEC (vitrage extérieur collé) avec reflets argentés souvent associées à l'usage de techniques modernes comme l'informatique, sont autant d'éléments pouvant donner une image très séduisante d'une entreprise dont les activités sont regroupées en un seul volume. L'entreprise voisine toujours l'espace parking. Une agglomération peut donc offrir des ZI à vocation industrielle héritées des années soixante, des zones très hétérogènes de part la conception et les fonctions des entreprises, et des zones très récentes où l'initiateur intègre les préoccupations architecturales et paysagères sans délaissier les exigences des entreprises mais l'aspect de la zone varie fortement en fonction de l'orientation économique du projet (logistique et transports, commerces, activités de bureaux...) . Les paysages périurbains engendrés par les ZA risquent de créer un effet répulsif alors que les trois villes moyennes valorisent la qualité du cadre de vie pour attirer les entreprises notamment par rapport au bassin minier du Nord-Pas-De-Calais lourdement handicapé par les stigmates de l'industrialisation du XIXème siècle. La question commence à être abordée comme en témoigne le colloque réunissant les élus locaux, les responsables économiques, les géographes à Arras en octobre 1991 mais cette réflexion n'empêche guère les principales agglomérations du Seuil de l'Artois de développer les ZA en emprises fractionnées à proximité des autoroutes. L'autoroute A1 est de plus en plus bordée de zones vitrines des activités urbaines entre Paris et Lille mais reproduire ce qui existe désormais partout au niveau national gomme la personnalité du seuil de l'Artois et peut engendrer un effet répulsif d'autant plus néfaste que l'espace régional a déjà payé un lourd tribut pour le développement industriel et que les emprises linéaires des grands axes de communication ne cessent de se densifier.

¹-B Mérenne schoumaker-Op cité.

Hormis la consommation non maîtrisée du territoire communal, l'uniformisation des paysages périurbains, l'essor des ZA et la structuration accrue de l'espace en fonction des autoroutes engendrent une concurrence de plus en plus vive entre les communes et un risque d'éclatement d'un système hétérogène. Le choix du "tout ZA" paraît lourd de conséquences avant même d'envisager la finalité d'un tel aménagement, c'est à dire l'accueil d'entreprises. Quelle est la réalité des entreprises sur les ZA ?

2-2. ZONES D' ACTIVITES ET ENTREPRISES

2.2.1- LES ENTREPRISES SELON LA TAILLE ET LA NATURE DES ACTIVITES.

A) LA PREDOMINANCE DES PME DANS LE TERTIAIRE.

a) Des entreprises travaillant surtout dans le commerce et les services.

Les entreprises travaillant dans le commerce et les services(160) sont plus nombreuses que les entreprises industrielles (120)-(tableau 12). **Les services prédominent sur les activités de commerce** et affirment leur importance ainsi que leur diversité par la catégorie "services divers"(figure 24), aussi bien par le nombre d'entreprises(56) que par le nombre d'emplois(1447). Hormis l'importance du nettoyage industriel dont le poids en terme d'emplois s'explique surtout par la présence d'une très grande entreprise à Holnon, les entreprises les plus nombreuses apparaissent pour les agences en douanes, l'installation de chauffage, la couverture, l'étanchéité concernant 213 emplois, et les entrepôts qui ne correspondent jamais à une fonction d'entreposage simple. Les "services divers" devancent les entreprises de transport routier(381 emplois pour 13 entreprises), le secteur des réparations diverses(323 emplois et 17 entreprises), et le commerce de gros interindustriel(16 entreprises pour 248 emplois). Le commerce de détail non alimentaire spécialisé(produits informatiques, papeterie, carrelages, quincaillerie), le commerce de gros interindustriel(roulements à billes, matériel BTP, accumulateurs, lubrifiants...), le commerce et la réparation automobile avec notamment les concessionnaires de marques constituent les activités commerciales dominantes par le nombre d'entreprises et par le nombre d'emplois avec respectivement 248, 214, et 175 employés. Qu'il s'agisse des activités commerciales et de services avec notamment les transports routiers et les services divers, le besoin d'espaces et l'accessibilité sont des critères essentiels de localisation. L'espace de chaque entreprise correspond d'une part au bâti réservé à l'exposition vente, à la vente, ou à l'entreposage, et d'autre part aux aires de stationnement nécessaires à la clientèle, aux livraisons, au trafic lié

Figure 24

LE NOMBRE D'ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITES SUR LES ZA EN 1990

Source: enquête personnelle réalisée auprès des communes et des districts en 1990

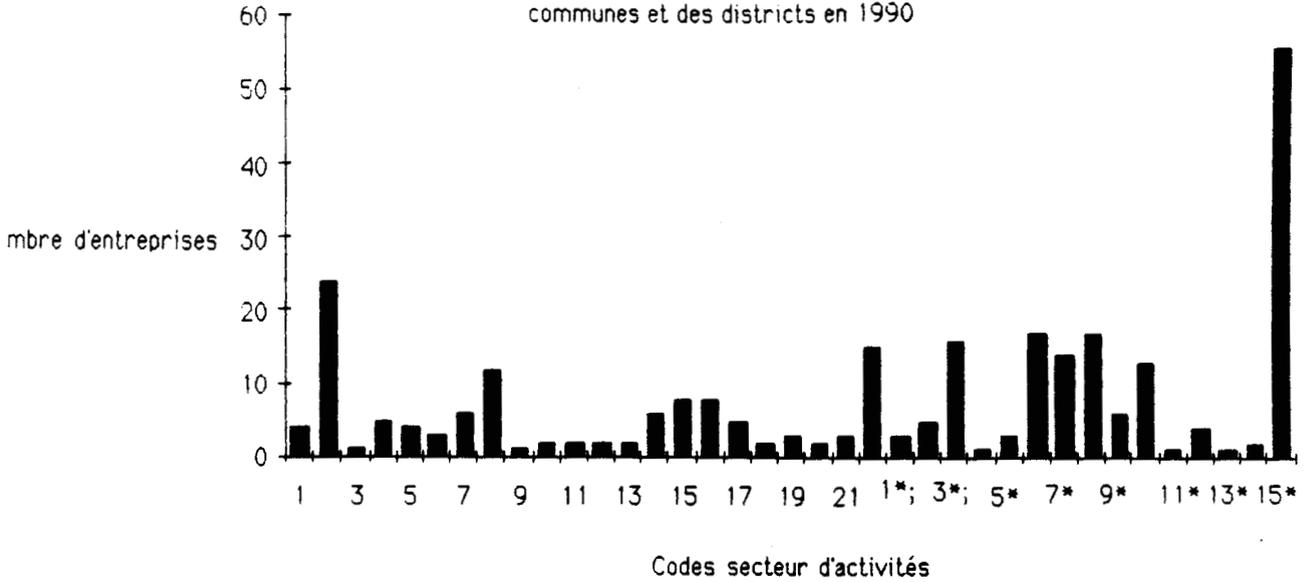
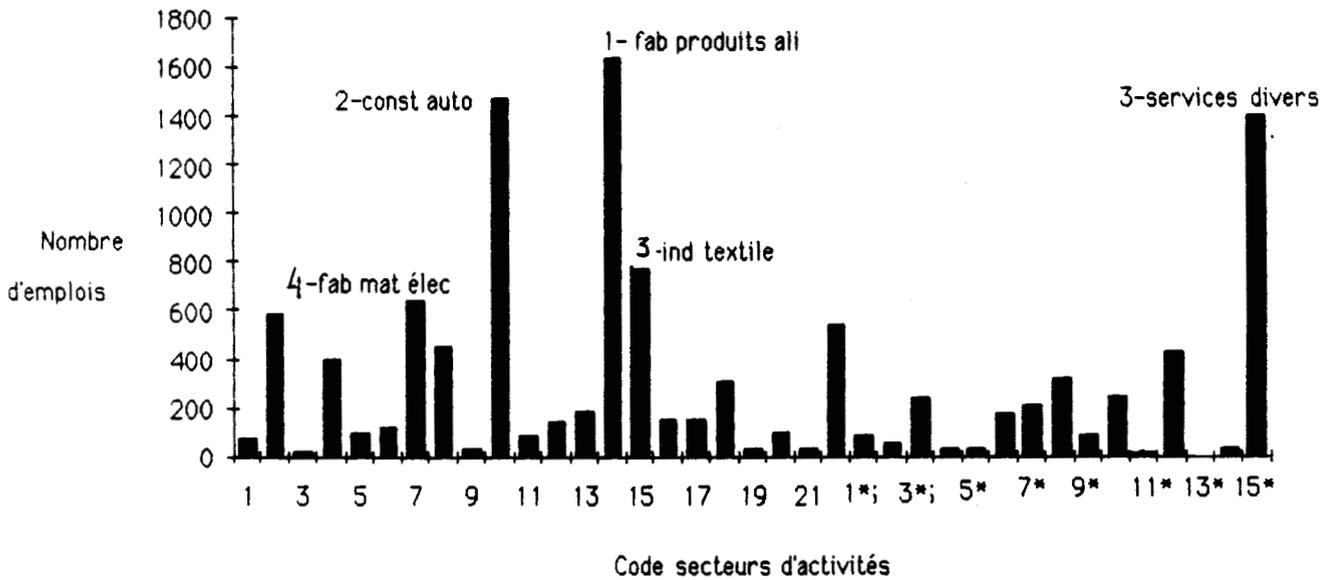


Figure 25

LE NOMBRE D'EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITES SUR LES ZA EN 1990



Source: enquête personnelle réalisée auprès des communes et de districts en 1990



Tableau 12

REPARTITION DE L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITES: NOMBRE D'ENTREPRISES ET D'EMPLOIS
--

SOURCE; enquête personnelle réalisée auprès des communes et des districts en 1990

	CODES	Nbre d'ent	Nbre d'emplois	Classement
INDUSTRIES	1	4	79	
	2	24	591	5-travail des métaux
	3	1	22	
	4	5	402	
	5	4	101	
	6	3	128	
	7	6	653	4-fab mat élec
	8	12	457	
	9	1	30	
	10	2	1468	2-const autos et véhi à moteur
	11	2	86	
	12	2	142	
	13	2	195	
	14	6	1707	1-fab pro ali
	15	8	789	3- ind textile
	16	8	153	
	17	5	157	
	18	2	310	
	19	3	36	
	20	2	105	
	21	3	37	
	22	15	544	6- ind diverses
COMMERCE ET SERVICES	1	3	94	
	2	5	55	
	3	16	248	4- commerce de gros inter industriel
	4	1	40	
	5	3	33	
	6	17	175	
	7	14	214	
	8	17	323	3-réparations diverses
	9	6	64	
	10	13	381	2-transports routiers
	11	1	3	
	12	4	228	
	13	1	3	
	14	2	30	
	15	56	1447	1-services divers
total industries		120	8192	
total commerces et services		160	3549	
total général		280	11741	



aux aires de stationnement nécessaires à la clientèle, aux livraisons, au trafic lié à une fonction de redistribution par poids lourds, au stationnement des véhicules de sociétés. Nous pouvons illustrer notre propos en nous appuyant sur les trois secteurs commerciaux dominants. Le commerce de gros interindustriel concerne une distribution vente vers des professionnels. La vente de roulements à billes, de matériels agricoles, d'appareillages électriques sont autant d'activités qui nécessitent un bâti pour la double fonction d'entreposage et de vente, mais aussi un accès facile pour la livraison, le stationnement, et la prise en charge des marchandises. Il en va de même pour le commerce de détail non alimentaire spécialisé destiné aux particuliers. Les ventes en libre service y sont particulièrement bien représentées avec les vêtements(Kiabi), les chaussures(halle aux chaussures) et les tapis ou moquettes(Saint Maclou). Le volume bâti sert à la fois au stockage et à la vente. Il est évident que de telles unités ne peuvent maintenir leur degré de spécialisation qu'en fonction de prix suffisamment intéressants pour attirer une clientèle nombreuse, moyennant une accessibilité facile. Les surfaces réservées à la vente de meubles remplissent trois rôles simultanés: exposition, vente, stockage. là encore l'espace parking joue un rôle de premier plan pour l'accueil de la clientèle et les livraisons. Le commerce et la réparation automobile s'apparente à un secteur de transition entre le commerce et les services. La vente d'automobiles, de pièces détachés, et d'accessoires autos, peuvent être associées ou dissociées de la réparation. Nous trouvons 14 entreprises dont 5 concessionnaires importants et 2 points de vente automobile. Vente et réparation sont associées dans le premier cas. Le volume du bâti concerne l'exposition/vente ainsi que les ateliers, tout en jouxtant l'espace réservé au stationnement. La vente est la fonction unique dans le second cas. 7 entreprises n'ont pu être clairement identifiées selon la nature de leurs activités.

b) La prédominance de l'emploi industriel.

Les 160 entreprises tertiaires offrent 3549 emplois alors que les 120 entreprises industrielles représentent 8192 emplois(tableau 12). La taille moyenne de l'entreprise industrielle est de 68 employés contre 22 pour le commerce et les services. Les secteurs industriels les mieux représentés par le nombre d'entreprises sont d'abord le travail des métaux(24), les industries diverses(15), puis les industries de mise en œuvre du bâtiment et du génie civil et agricole(12), c'est à dire ici uniquement des entreprises du bâtiment et des travaux publics. Le classement diffère très nettement si nous considérons le nombre d'emplois total par secteur(figure 25) car la fabrication de produits alimentaires(1707 emplois pour 6 entreprises) devance la construction de

véhicules automobiles et autres matériaux de transport terrestre(1468 emplois pour 2 entreprises). La taille moyenne de l'entreprise pour ces deux secteurs est de 284 et 734 salariés. L'industrie textile(789 emplois) parvient en troisième place devant la fabrication de matériel électrique(653 emplois) puis le travail des métaux(591 emplois) et les industries diverses(544 emplois). La taille moyenne de l'entreprise pour ces deux secteurs y est donc plus faible avec respectivement 25 et 36 employés. Hormis la variation concomitante de la taille des entreprises en fonction de la nature des activités, la diversité des entreprises industrielles selon la nature des activités apparaît dès l'analyse globale car 22 secteurs sont représentés pour 45 zones d'activités mais est amplifiée dans le détail par la prise en compte des différents types de production dans chacun des grands secteurs retenus. Nous trouvons 14 finalités productives pour le travail des métaux: construction mécanique,métallique, modelage mécanique, mécanique générale, fabrication de verrins agraires, de charpentes métalliques, de cabines métalliques, de bennes, la menuiserie de l'aluminium, la fabrication de ressorts, de rayonnages, la galvanisation et l'usinage des métaux, la fabrication de produits aluminium. En regroupant les six premiers secteurs d'activités industrielles:métallurgie et première transformation des métaux non ferreux, travail des métaux, fabrication de machines agricoles, de machines outils, production d'équipements industriels(chaudronnerie), et fabrication de matériel de manutention pour les mines, la sidérurgie et le génie civil sous l'intitulé métallurgie et transformation des métaux, nous obtenons 41 entreprises et 1323 emplois, soit 16% du total dans l'industrie. En associant le travail mécanique du bois et l'industrie du meuble sous l'appellation travail du bois, nous avons 13 entreprises pour 310 emplois. **De tels regroupements mettent en évidence le premier rôle des industries agro-alimentaires(industrie de la viande, industrie laitière, fabrication de produits alimentaires) qui représentent 29%(2381 emplois) des emplois industriels pour 10 entreprises.** La taille moyenne de l'entreprise agro-alimentaire(238 emplois) est nettement supérieure à celle observée pour la métallurgie et la transformation des métaux(32 emplois). Cette consécration des IAA rappelle brutalement que le Seuil de l'Artois s'étend sur deux riches régions agricoles. La catégorie "industries diverses" révèle aussi la diversité et une certaine spécialisation des activités. Trois entreprises se détachent ainsi par leur taille et par leur fonction: un laboratoire photographique(100 employés), une entreprise de conditionnement de parfums(80 employés), une usine de fabrication de matériels de bureaux(80 emplois) auxquelles nous pouvons ajouter deux entreprises fabricant des lubrifiants et de l'antigel(110 emplois).

L'horizontalité des besoins spatiaux, la qualité de la desserte, les moindres contraintes de fonctionnement par rapport à une localisation intra-urbaine justifient ces implantations sur les ZA.

Les entreprises industrielles et tertiaires ont surtout recours à une main d'œuvre peu qualifiée. Le travail porte toujours sur des opérations de fabrication nécessitant certes un personnel d'encadrement mais pratiquement aucune entreprise ne concentre essentiellement ses activités dans la conception et n'appartient aux secteurs dits de pointe.

c) Les ZA sont un véritable vivier en PME créées ex-nihilo.

386 entreprises sont recensées selon leur taille, soit 78% du total. Les 45 ZA offrent en 1990, 376 PME, 6 grandes entreprises, et 4 très grandes entreprises. Les PME représentent donc 97,4% du nombre total d'entreprises. **Petites et moyennes entreprises prédominent largement quelque soit la taille de la zone d'activités et quelque soit le type de communes.** Elles sont même exclusives dans les petites villes situées dans les principales agglomérations ainsi que pour les bourgs et les communes de moins de 2000 habitants de la périphérie rurale. La taille moyenne des PME variant fortement selon les ZA(figure 34), nous les avons classées par catégorie de taille(tableau 13). Les très petites PME(< ou= à 10 employés) sont les plus nombreuses(128) avec surtout les entreprises artisanales qui en représentent 65%(figure 26). Les petites PME constituent la seconde catégorie par ordre d'importance(105). Très petites et petites PME représentent donc 79,5% du total alors que grandes et très grandes PME sont au nombre de 20, soit 7% du total. Les PME prédominent dans le commerce et les services(159) par rapport à l'industrie(112) mais celle-ci offre légèrement plus d'emplois(3740) que les activités tertiaires(3347). Le travail des métaux(24 entreprises et 591 emplois), les industries diverses(15 entreprises et 544 emplois), puis les industries de mise en œuvre du bâtiment, du génie civil et agricole(12 entreprises pour 457 emplois) constituent les trois premiers secteurs dominants dans l'industrie(tableau 14) aussi bien en ce qui concerne le nombre d'unités de production que le nombre d'emplois(figures 27 et 28). La production de papier et de carton est également bien représentée avec 310 emplois pour seulement 2 entreprises. Pouvons-nous tenter les mêmes regroupements et ont-ils la même signification? Nous retrouvons la même prééminence pour la métallurgie et la transformation des métaux qui n'offrent que des PME. Le même constat vaut pour le travail mécanique du bois et l'industrie du meuble. En revanche, l'agro-alimentaire s'avère plus secondaire(8 entreprises pour 444 emplois) car il offre surtout de très grandes PME.

Tableau 13

TYPLOGIE DES PME SELON LA TAILLE EN 1990
--

Source: enquête personnelle réalisée auprès des communes et districts en 1990

CLASSES		CLASSES	NOM	NOMBRE
$<x-1/2s$		<10	Très petites	45
$<x-1/2s$		<10	artisanales	83
$]x-1/2s; x+1/2s)$		$]10-34)$	petites	105
$]x+1/2s; x+2s)$		$]34-70)$	moyennes	40
$]x+2s; x+4s)$		$]70-118)$	grandes	10
$]x+4s; 200)$		$]118-200)$	très grandes	10

TOTAL	293
-------	-----

293 PME identifiées avec emplois sur 386 soit 75,9% pour 8559 emplois

x , moyenne arithmétique

s ; écart type

Cas exclus: zones non occupées ou lacunes dans les données:

St Quentin², Raillencourt, Tilloy lez C, Arras, St Nicolas, Duisans, Homblières, Péronne, Roisel

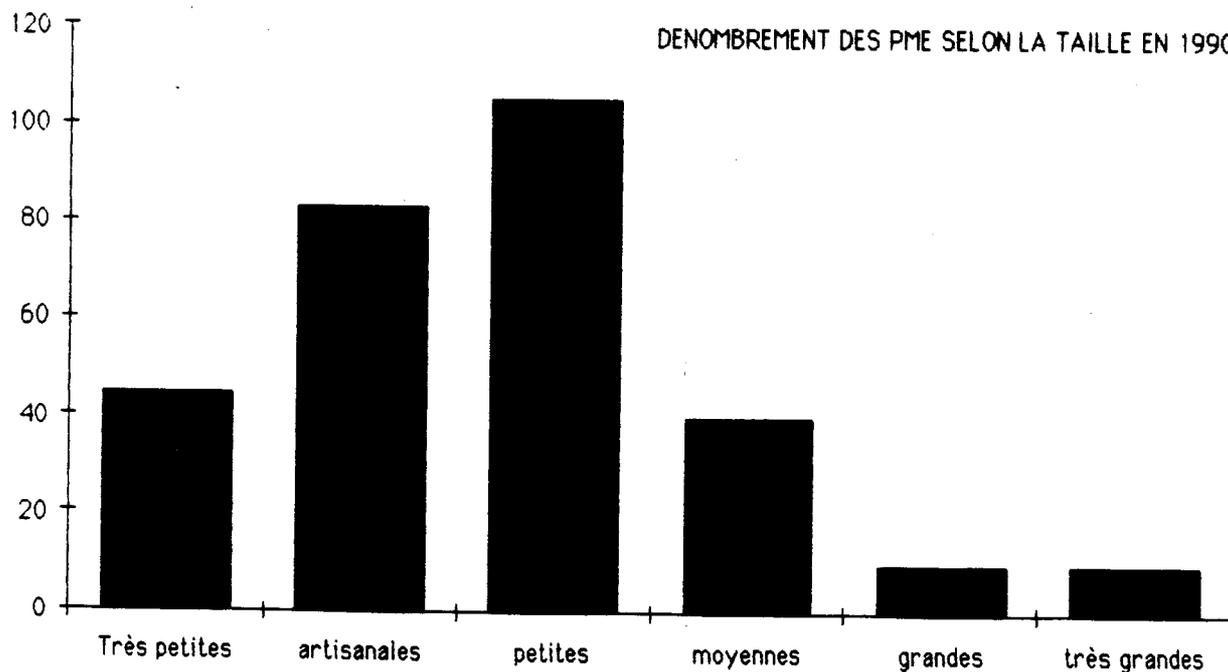
Péronne, Roisel, Villers C, Gauchy, Anzin St A

+ nombre d'employés non connues pour 86 entreprises

Nombre de PME

Figure 26

DENOMBREMENT DES PME SELON LA TAILLE EN 1990



Source: enquête personnelle réalisée auprès des communes et des districts en 1990

Taille des PME



Tableau 14

REPARTITION DES PME TRAVAILLANT DANS L'INDUSTRIE PAR SECTEUR D'ACTIVITES EN 1990: NOMBRE D'ENTREPRISES ET D'EMPLOIS

Secteurs d'activités	codes	nbre d'entr	nbre d'emplois
métallurgie et première transformation des métaux non ferreux	1	4	79
Travail des métaux	2	24	591
Fab machines agricoles	3	1	22
Fab machines outils	4	4	192
Prod d'éqts industriels	5	4	101
Fabrication de matériel de manutention, mines sidérurgie, génie civil	6	3	128
Fabrication de matériels électriques	7	5	90
Industrie mise en oeuvre bâtiment, génie civil et agricole	8	12	457
Fab matériel électronique, ménager et professionnel	9	1	30
construction véhicules autos et autres matériel transport terrestre	10	1	38
Fab d'instruments et de matériel de précision	11	2	86
Industrie de la viande	12	2	142
Industrie laitière	13	2	195
Fab produits alimentaires	14	4	107
Industrie textile	15	5	140
Travail mécanique du bois	16	8	153
Ind de l'ameublement	17	5	157
Ind du papier et du carton	18	2	310
Imprimerie, presse, édition	19	3	36
Produits de la transformation des matières plastiques	20	2	105
Travail du verre	21	3	37
Industries diverses	22	15	544

112	3740
-----	------

SOURCE: enquête personnelle réalisée auprès des communes et des districts en 1990

Figure 27

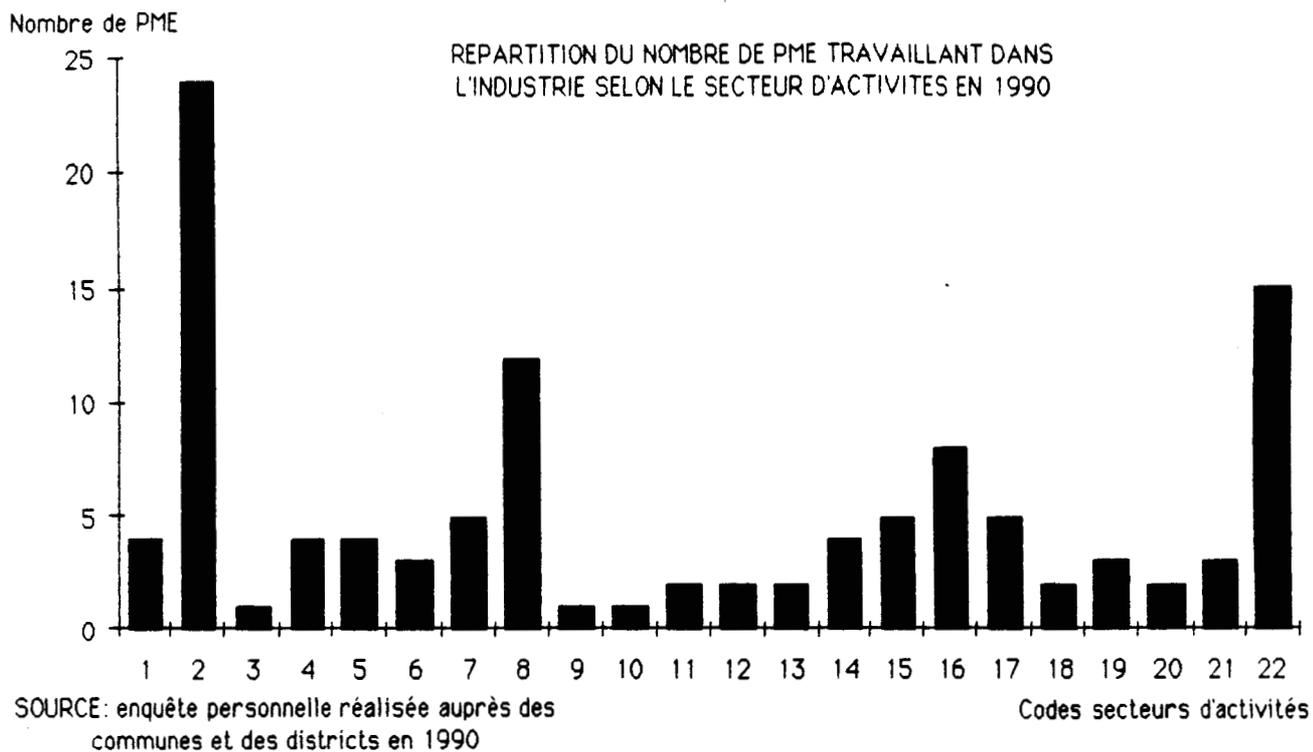
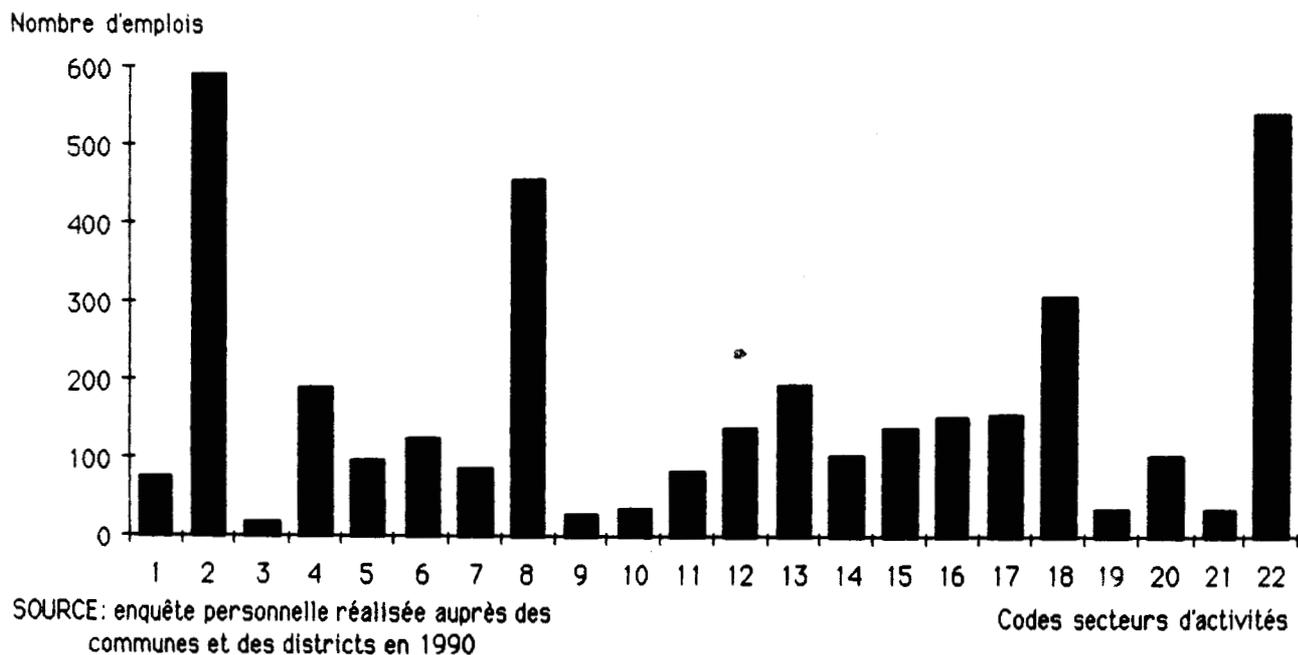


Figure 28

REPARTITION DES PME TRAVAILLANT DANS L'INDUSTRIE SELON LE NOMBRE D'EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITES EN 1990



. Nous avons les mêmes constats pour les PME travaillant dans le commerce et les services que pour l'ensemble des entreprises sans prise en compte des catégories de taille. La seule différence provient de la présence de deux grandes entreprises, l'une dans le nettoyage industriel (services divers) et l'autre dans le commerce de détail, alimentation générale de grande surface (hypermarché). Les services divers pèsent donc ici d'un poids moindre puisque nous n'intégrons pas cette grande entreprise dans le nettoyage industriel, située à Holnon, et regroupant 225 salariés. Les entreprises commerciales sont moins nombreuses (60 pour 859 emplois) et fournissent beaucoup moins d'emplois que les services. Le commerce de détail (figures 29 et 30) prédomine (60% des entreprises commerciales et 54% des emplois) sur le commerce de gros en raison de la fréquence des surfaces de vente en libre service relevant de chaînes de distribution (Kiabi, halle aux chaussures, gel 2000) ainsi que des surfaces de vente spécialisées associant l'exposition et la vente (concessionnaires autos, vente de meubles). Ces deux catégories représentent respectivement 39% et 30,5% du nombre de commerces de détail. Le commerce de grande surface est faiblement implanté sur les ZA puisque nous trouvons un seul supermarché (40 emplois) et un hypermarché à Cambrai qui relève des grandes entreprises (210 emplois). Nous n'avons guère de renseignements sur les deux grandes surfaces localisées sur la ZA ouest d'Arras et la ZA de Tilloy-les-Cambrai.

Nous pouvons établir un lien entre les catégories de taille de PME et la répartition de celles-ci par secteur d'activités. Le travail de métaux domine largement dans les très petites entreprises artisanales et surtout les petites entreprises. Celles-ci sont également majoritaires pour l'industrie de mise en œuvre du bâtiment, génie civil et agricole alors que les industries sont mieux réparties sur quatre catégories de taille avec les très petites entreprises artisanales, petites, moyennes et grands PME. Les concentrations sont plus nettes dans le commerce et les services. Les très petites entreprises sont majoritaires dans le commerce de gros interindustriel, le commerce de détail non alimentaire avec toutefois une bonne représentation des petites entreprises pour ces deux secteurs. Le commerce et la réparation automobile, ainsi que les réparations diverses sont surtout présentes dans les très petites entreprises artisanales. Cette même dominante apparaît pour le secteur "hotels, cafés, restaurants, tout en étant plus pondérée. Les entreprises de transport routier sont essentiellement réparties sur les très petites et les moyennes entreprises. Très petites et petites PME sont majoritaires dans les services divers. Fidèles à la conclusion portant sur l'ensemble des entreprises, les PME révèlent une diversité des types

Figure 29

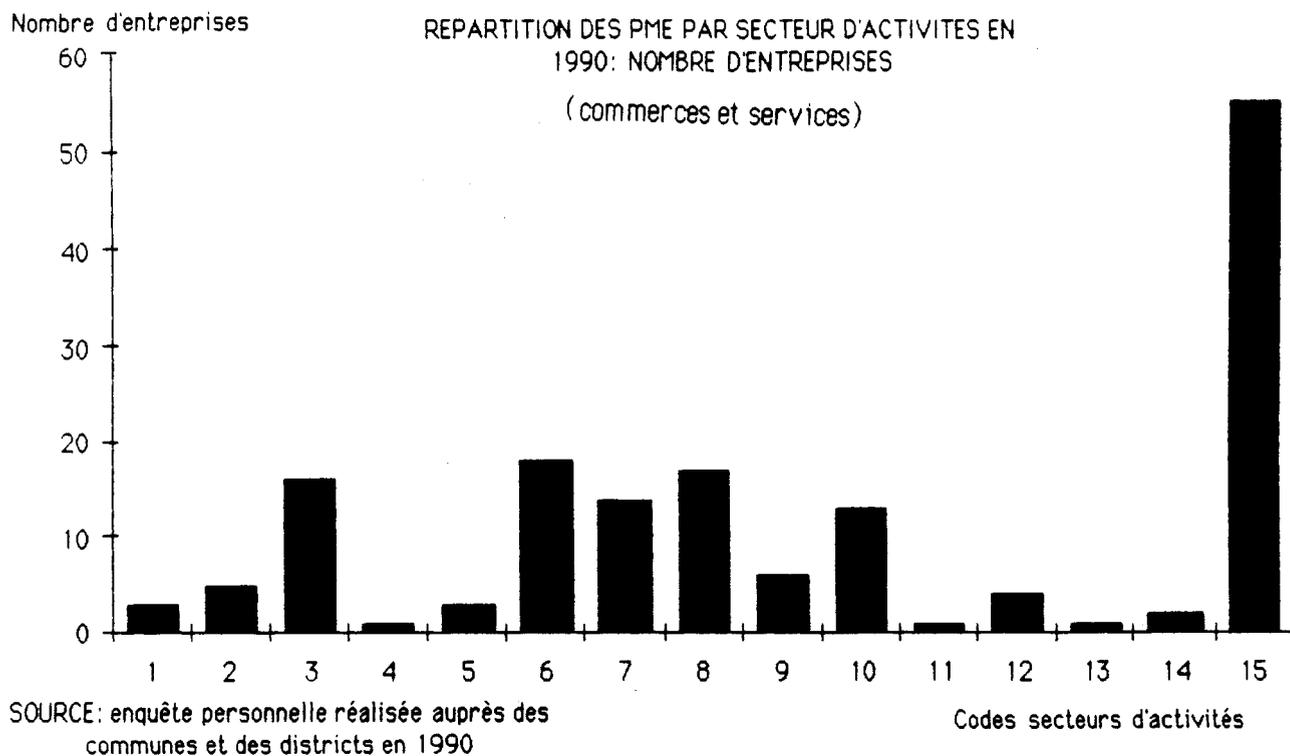
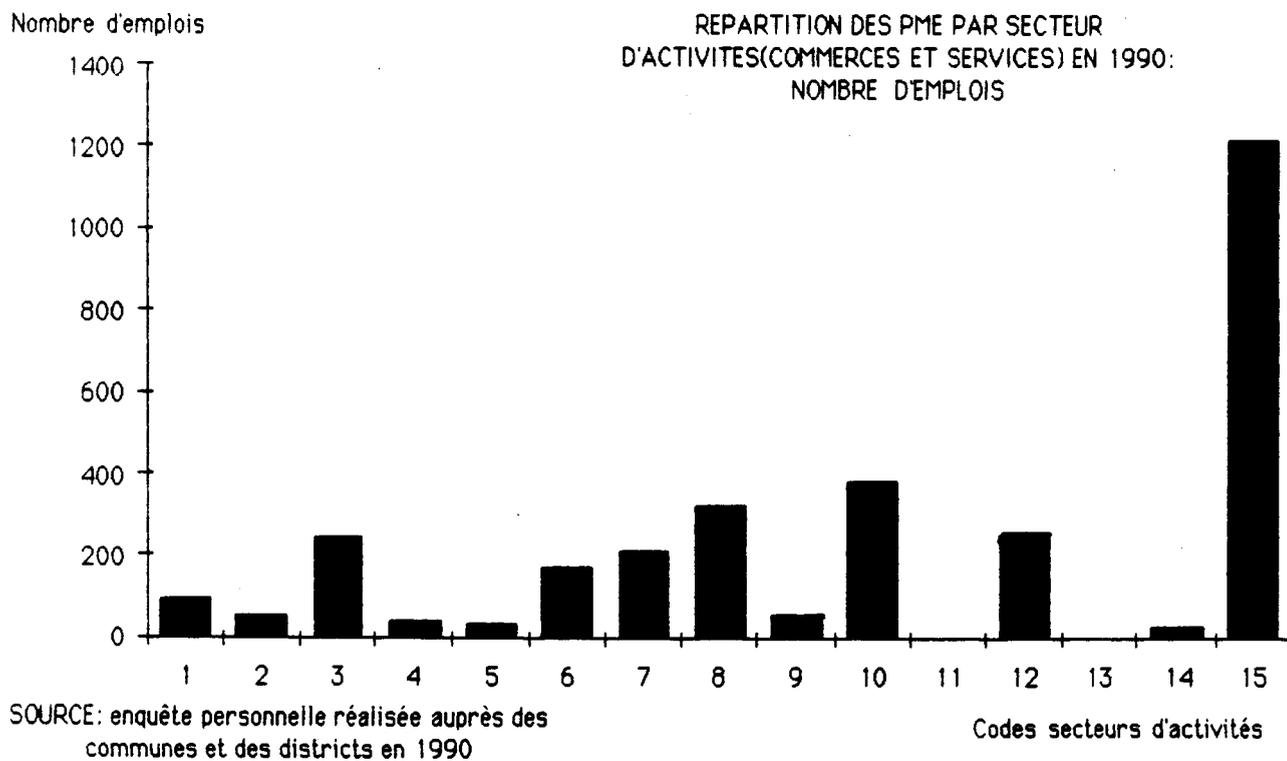


Figure 30



d'activités dans le détail mais mettent également en évidence la part prépondérante des entreprises sur les établissements. Une entreprise peut offrir une seule unité où sont concentrés le siège, l'activité de production, de commercialisation, ou de services, mais aussi plusieurs unités dont l'une est le siège et les autres les établissements. 15% des PME sont des établissements surtout dans l'agro-alimentaire, le commerce de détail non alimentaire spécialisé, le commerce de détail alimentaire spécialisé, la réparation et le commerce de l'automobile.

Grandes et très grandes entreprises(tableau 15-figure 31) sont certes peu nombreuses mais pèsent d'un poids fondamental dans l'emploi avec 4887 personnes, soit 41% du nombre total d'emplois(11974). Huit de ces entreprises répertoriées dans les secteurs industriels représentent 52% de l'emploi industriel total(8192). Grandes et très grandes entreprises contribuent fortement à l'emploi sur les ZA où elles sont présentes(58,5% en moyenne). Souvent supérieur à 50% du nombre total d'emplois sur zone, cette part atteint 72% à Cambrai(hypermarché Cora, Les Trois Lords), 73% à Péronne 1(Flodor), et 99% à Itancourt(Nestlé Findus). huit entreprises sur 10 sont à vocation industrielle. L'industrie agro-alimentaire et le textile dominent, quant au nombre d'entreprises, devant la fabrication de matériel électrique(Oldham), de véhicules automobiles et autres matériels de transport terrestre(MBK-Yamaha) et la production de machines outils(Brisard). l'industrie domine largement par le nombre d'emplois(4452 sur 4887) alors que les commerces et les services n'en représentent que 9%. L'industrie agro-alimentaire(1600 emplois) et la construction de véhicules automobiles et autres matériels de transport terrestre devancent nettement l'industrie textile(649), la fabrication de matériel électrique(563) ou de machines outils(210). 5 entreprises sont des établissements: Nestlé Findus à Itancourt, MBK Yamaha à Saint-Quentin, l'hypermarché Cora à Cambrai, et Flodor à Péronne, 3 sont des entreprises avec Pronet, nettoyage industriel, à Holnon; à l'ouest de Saint-Quentin, Cardon confection et Les Trois Lords dans le textile à Cambrai mais les données sont restées plus incertaines pour Brisard machines outils à Albert et la teinturerie chaussée Romaine à Rouvroy-Morcourt.

Les grandes et très grandes entreprises sur les ZA

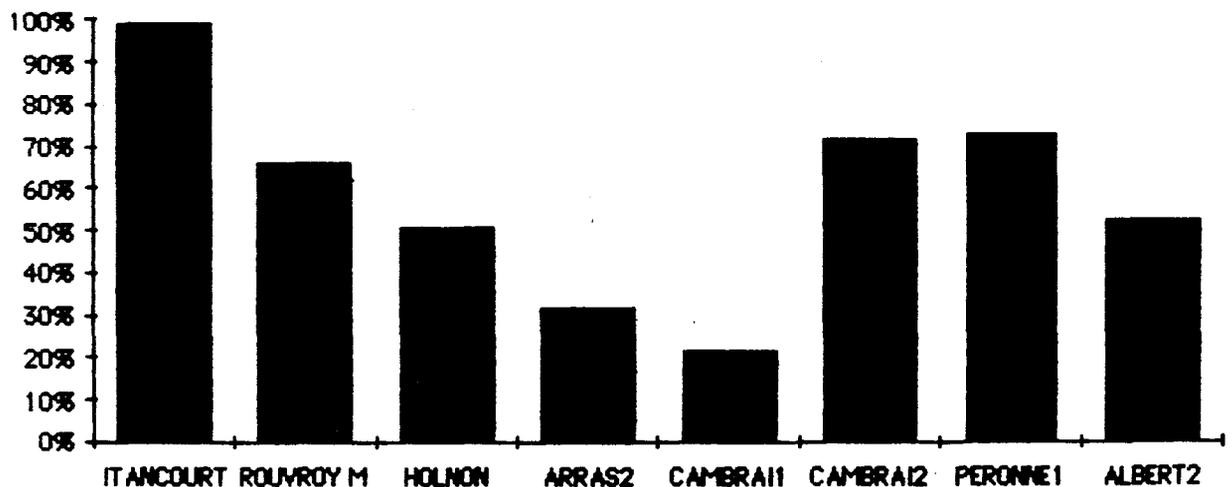
ITANCOURT		Nestlé Findus	800	810	99%
ROUYROY M	Teinturerie		200	2473	66%
		MBK	1430		
HOLNON	Nettoyage ind		225	442	51%
ARRAS2		OLDHAM	563	1759	
CAMBRAI1	Confection		230	1052	22%
CAMBRAI2	CORA hyper		210	593	72%
		Les trois Lords	219		
PERONNE1		FLODOR	800	1100	73%
ALBERT2	Machines outils		210	397	53%
			4887	8626	
A: communes					
B et C: entreprises					
D: nombre d'emplois de ces entreprises					
E: nombre d'emplois total de la zone					
F: part de l'emploi des grandes et très grandes entreprises dans l'emploi total de la zone					

Part des grandes et très grandes entreprises dans l'emploi total des ZA concernées

	ITANCOURT	99%
	ROUYROY M	66%
	HOLNON	51%
	ARRAS2	32%
	CAMBRAI1	22%
	CAMBRAI2	72%
	PERONNE1	73%
	ALBERT2	53%
	moyenne	36%

Figure 31'

PART DES GRANDES ET TRES GRANDES ENTREPRISES DANS L'EMPLOI TOTAL DES ZONES D'ACTIVITES CONCERNEES



B) ZONES D'ACTIVITES, ENTREPRISES, ET CONTEXTE LOCAL.

a) Taille des entreprises, taille des ZA et types de communes.

Y-a-t-il une relation entre la taille des entreprises et la taille des ZA? **La part des très petites et petites PME(tableau 16-figure 32), toujours bien représentées quelque soit la taille de la ZA, tend néanmoins à décroître au fur et à mesure que la taille des ZA augmente.** 90,3% des entreprises présentes sur les très petites ZA sont des très petites ou des petites PME. Elles demeurent largement prépondérantes pour les petites et moyennes ZA mais leur part tombe à 45,4% pour les grandes ZA. Les très grandes ZA contrarient notre propos car, non seulement les très petites et petites PME représentent 67,6% des entreprises, mais ce sont les seules ZA à offrir tous les types d'entreprises et notamment les moyennes et les très grandes (> 500 emplois). Celles-ci sont uniquement présentes dans les très grandes et moyennes ZA qui offrent d'ailleurs un profil assez proche quant à la répartition des entreprises selon la taille. Les très petites PME de type artisanal sont avant tout implantées dans les ZA de très petite ou de petite taille. C'est au sein des petites ZA que les petites PME sont les plus nombreuses(44%). Les données sont trop lacunaires pour établir des constats fiables pour les grandes ZA.

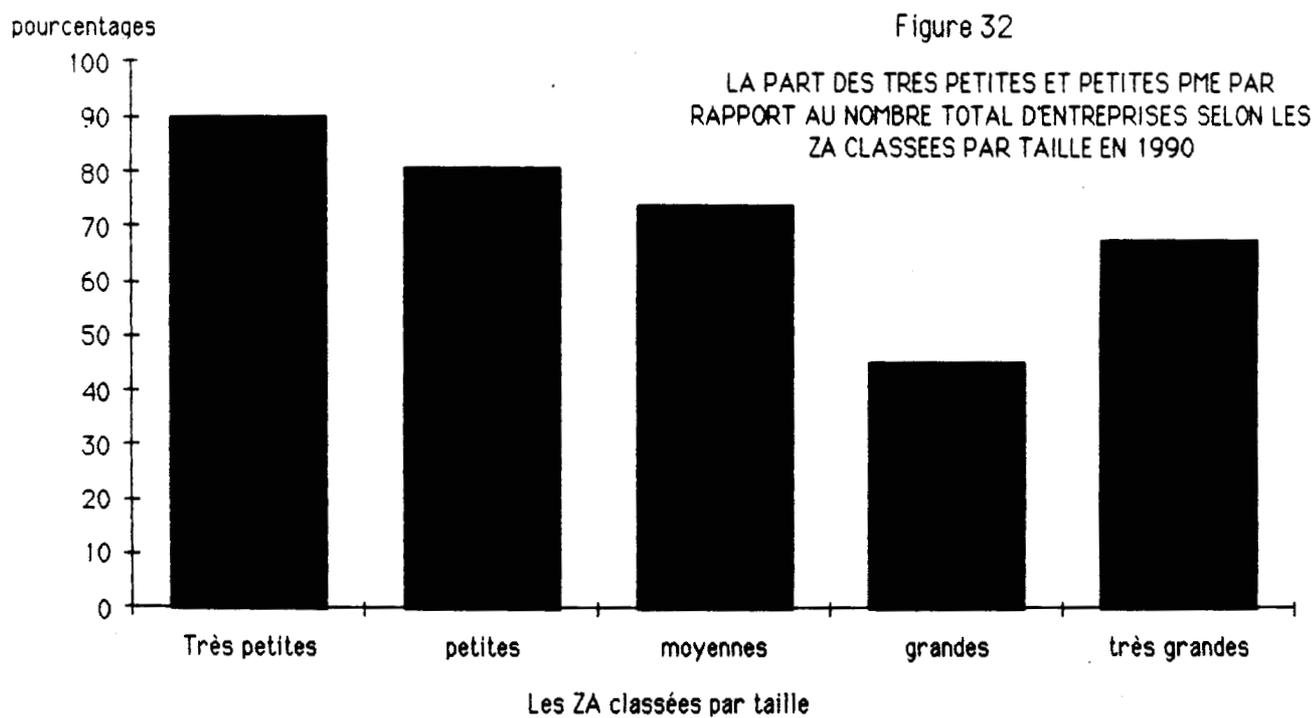
La diversité des entreprises selon la taille s'appauvrit de plus en plus au fur et à mesure que l'importance de la commune décroît surtout dans les principales agglomérations et la périphérie rurale. Cette corrélation est-elle systématique ou offre t-elle des irrégularités? Quelles sont-elles alors et quelle est leur signification? Il est possible de les déceler en partant de deux postulats de base. En considérant la prépondérance des très petites et petites PME dans tous les types de communes, il suffit non seulement de mettre en valeur les variations de cette prépondérance mais aussi d'insister sur l'inégale présence des autres catégories d'entreprises. Le nombre de très petites et petites PME étant le plus élevé dans les communes les plus importantes des principales agglomérations et de la périphérie rurale, nous avons mis en valeur la part des différentes catégories d'entreprises pour chaque type de communes en valeur relative. Tous les types d'entreprises sont représentés dans les villes moyennes mais l'éventail devient de plus en plus restrictif, aux dépens des grandes et très grandes entreprises puis des grandes et très grandes PME, en considérant successivement les petites villes et les bourgs des agglomérations. La grande ou très grande taille des ZA ainsi que leur ancienneté(année 60) justifient d'une part la diversité des types d'entreprises mais aussi la présence notable des industries pour les villes moyennes. Plus récentes et de conception différente, les ZA des petites villes et des bourgs sont

Tableau 16

LA PART DES TRES PETITES ET PETITES PME SELON LES ZA CLASSEES PAR TAILLE EN 1990

Les ZA/taille	La part des très petites et petites PME
Très petites	90,30%
petites	81
moyennes	74
grandes	45,4
très grandes	67,6

SOURCE: enquête personnelle réalisée auprès des communes et des districts en 1990



des bourgs sont de très petite ou de petite taille et privilégient les activités commerciales et de services, tout en bannissant les industries polluantes, d'où la moindre représentation des grandes et très grandes PME et surtout des grandes et très grandes entreprises. seule la plus forte présence des grandes et très grandes PME dans les petites villes permet de les distinguer des bourgs car les autres nuances s'établissent au cas par cas en fonction du dynamisme de la commune, de l'intérêt porté aux zones d'activités, et des disponibilités foncières par rapport aux axes de communication. L'exception majeure, contrariant la tendance générale et provenant des communes de moins de 2000 habitants qui proposent tous les types d'entreprises, doit être nuancée car, d'une part ces communes sont peu nombreuses, et d'autre part les grandes et très grandes PME ainsi que les grandes et très grandes entreprises essentiellement industrielles sont surtout localisées sur la zone industrielle héritée des années soixante de Rouvroy Morcourt. Desservie par une voie ferrée et par un axe routier secondaire, cette ZA est excentrée au nord-est de l'agglomération de Saint-Quentin par la présence de la coupure verte de la vallée de la Somme qui tempère le contact avec les industries éventuellement polluantes. Les petites villes présentent la distribution la plus large d'entreprises au sein de la périphérie rurale mais très petites et petites PME dominant nettement en voisinant des moyennes et très grandes PME moins nombreuses alors que les grandes et très grandes entreprises ne sont pas absentes. En possédant des ZA déjà anciennes, les petites villes accroissent la probabilité d'accueil d'entreprises de taille variée même si le travail de prospection des communes auprès des entreprises s'avèrent peu efficace. Bourgs et petites villes se singularisent par l'hégémonie des très petites et petites PME car l'existence de très petites ZA très récentes plaide en faveur d'un éventail plus restreint d'entreprises.

Plus la taille de la commune s'accroît d'une part, plus nous délaissions la périphérie rurale pour nous orienter vers la région centre d'autre part, plus l'importance des secteurs industriels évaluée en nombre d'entreprises tend à diminuer et plus le poids des activités de commerce et de services augmente(figure 33). Ce constat général mérite d'être nuancé puisque la part des entreprises dans le commerce et les services s'avère plus élevée dans les bourgs que dans les petites villes où les entreprises industrielles sont bien implantées. Y-a-t-il un lien entre les différents types de communes et des dominantes d'entreprises par secteur d'activités? Les ZA des villes moyennes connaissent une bonne représentation des industries de mise en œuvre du bâtiment, du travail des métaux, de l'industrie textile et des industries diverses.

Figure 33

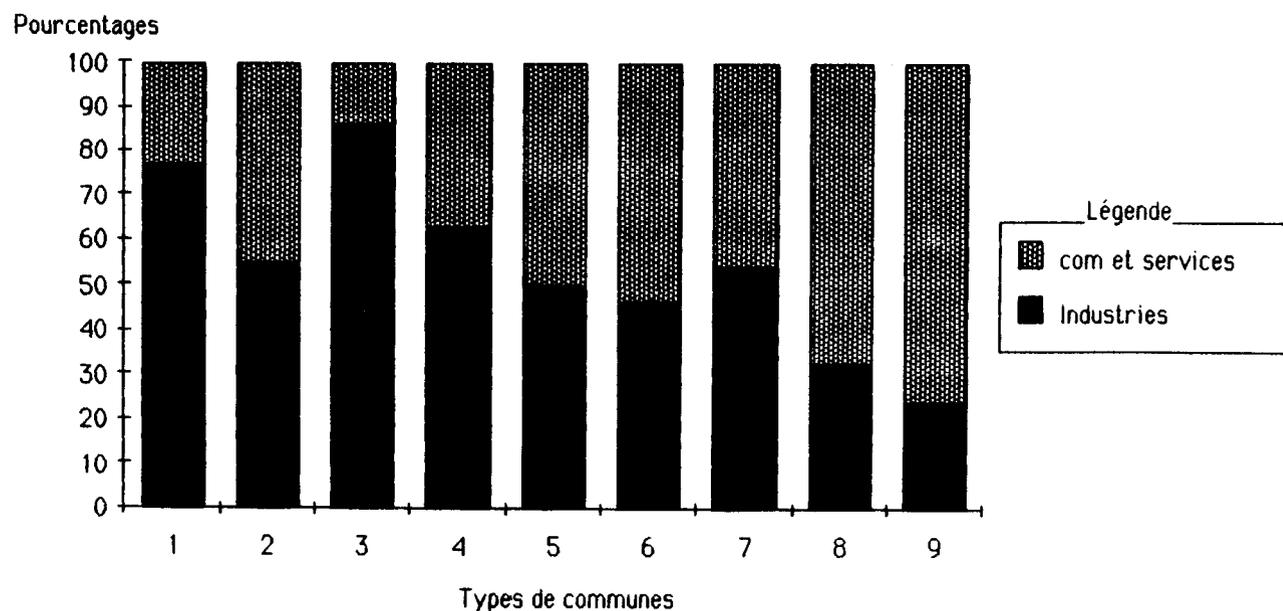
PARTS RESPECTIVES DES INDUSTRIES PUIS DES COMMERCE ET DES SERVICES SUR LES ZA, SELON LES TYPES DE COMMUNES EN 1990

Types de communes	C<2000 hbts milieu rural	Bourgs milieu rural	petites villes milieu rural	C<2000 hbts près d'1 agglo	Bourgs près d'une agglo	C<2000 hbts dans 1 agglo	Bourgs dans 1 agglo	Petites villes dans 1 agglo	villes moyennes
Codes com*	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Industries	10	11	30	10	2	13	13	10	25
com et serv*	3	9	5	6	2	15	11	21	81
Nbre total* d'entreprises	13	20	35	16	4	28	24	31	106

* = nombre d'entreprises

SOURCE: enquête personnelle réalisée auprès des communes et des districts en 1990

PARTS RESPECTIVES DES INDUSTRIES PUIS DES COMMERCE ET DES SERVICES SUR LES ZA, SELON LES TYPES DE COMMUNES EN 1990



Les dominantes sont plus nombreuses et plus tranchées pour les commerces et les services avec le commerce de gros interindustriel, le commerce de gros alimentaire, le commerce de détail non alimentaire spécialisé, le commerce et la réparation automobile, mais aussi les réparations diverses. Des ZA déjà anciennes, souvent de grande taille jouxtant des marchés locaux importants et bien reliés aux grands marchés de consommation européen par les autoroutes justifient la fréquence des secteurs dominants avec notamment le commerce de gros. Le commerce de gros alimentaire est ainsi exclusivement représenté dans les villes moyennes par l'intermédiaire des plateformes de distribution. Le travail des métaux est bien implanté dans les communes de moins de 2000 habitants et les petites villes en milieu rural ainsi que dans les bourgs et les petites villes appartenent aux principales agglomérations. La fabrication de machines outils et l'industrie textile sont presque exclusivement implantées dans les petites villes de la périphérie rurale avec notamment Albert dans le premier cas et Doullens dans le second cas. Les industries diverses sont également fréquentes dans ce type de communes. Le secteur de l'ameublement prévaut pour les communes de moins de 2000 habitants situées dans une agglomération. Il est beaucoup plus difficile de parler de dominantes pour les différents secteurs du commerce et des services sauf pour les villes moyennes. Les services divers sont bien représentés dans de nombreux types de communes: bourgs en milieu rural, communes de moins de 2000 habitants proches d'une agglomération ou dans une agglomération, petites villes dans une des trois agglomérations principales. aucun autre secteur tertiaire n'est dominant ou bien présent dans les différents types de communes à l'exception des villes moyennes contrairement aux secteurs industriels. Nous constatons ainsi que **les dominantes ou les fortes présences de secteurs d'activités sont d'autant plus nettes que la part des entreprises industrielles sur les ZA est plus élevée**. Les ZA des petites villes en milieu rural (Albert, Doullens, Péronne) offrent ainsi 85,7% d'entreprises industrielles contre seulement 14,3% aux commerces et aux services. Or, la bonne représentation du travail des métaux, la fabrication des machines outils, l'industrie textile, les industries diverses n'empêche guère la présence d'autres secteurs. Plus la part des entreprises industrielles par rapport à l'ensemble des entreprises sur les ZA diminue et devient proche de 50% ou inférieure à ce seuil, et moins les dominantes ou fortes présences de secteurs particuliers sont décelables. Les communes de moins de 2000 habitants dans une agglomération constituent l'exception car une dominante apparaît dans la fabrication de meubles alors que moins de 50% des entreprises sont concentrées dans les secteurs industriels.

Tout en offrant une nette prédominance d'entreprises dans le tertiaire, les villes moyennes têtes de réseau présentent des secteurs industriels bien voire mieux implantés que pour n'importe quelle autre catégorie de communes.

En tenant compte de la répartition des entreprises par secteur d'activités selon les différents types de communes et des parts respectives des secteurs industriels puis des commerces et des services sur les ZA selon les types de communes (annexes 30 et 31), nous aboutissons à une typologie qui nous permet d'abord de mettre en évidence la région centrale. **La part prépondérante des commerces et des services diminue progressivement puis s'efface au profit des secteurs industriels, tout comme diminue le nombre de secteurs prépondérants ou fortement présents quand la taille de la commune décroît des villes moyennes jusqu'aux communes de moins de 2000 habitants dans les principales agglomérations.** Seuls les bourgs ne s'inscrivent pas tout à fait dans cette tendance car l'industrie y est plus importante que les services et les commerces en nombre d'entreprises. Plusieurs caractéristiques opposent les villes moyennes aux communes situées dans l'agglomération. Les premières offrent des ZA marquées par la forte prépondérance des entreprises tertiaires mais aussi de nombreux secteurs d'activités dominants ou bien représentés, surtout pour les commerces et les services mais aussi, bien que dans une moindre mesure, pour quatre secteurs industriels (industrie de mise en œuvre du bâtiment, travail des métaux, industrie textile, industries diverses). Nous avons donc des ZA spécialisées dans le tertiaire mais avec de nombreux secteurs dominants ou bien présents dans l'industrie. Une dominante d'activités apparaît non seulement par rapport aux autres types de communes mais aussi en fonction des autres secteurs d'activités. Avec une spécialisation fonctionnelle nettement moins affinée, les communes des banlieues des principales agglomérations offrent des zones polyvalentes avec la présence notable d'un ou plusieurs secteurs d'activités sans constituer un ensemble homogène. Les petites villes et les communes de moins de 2000 habitants forment ainsi un deuxième sous-type au sein de la région centre car le nombre d'entreprises dans les commerces et les services reste supérieur à celles de l'industrie. Deux à trois secteurs d'activités sont bien représentés. La polyvalence fonctionnelle des ZA dans les bourgs est plus nette car la bonne représentation du secteur "travail des métaux" est tempérée par la répartition équilibrée des entreprises entre les secteurs commerce et services (46%) d'une part, et l'industrie (54%) d'autre part. Les bourgs et les communes rurales proches d'une agglomération forment une zone de transition homogène,

où les ZA sont désormais franchement polyvalentes, car les entreprises industrielles affirment partout leur supériorité sur celles répertoriées dans le commerce et les services mais sans jamais traduire des dominantes sectorielles très marquées. La légère faveur aux "services divers" dans les communes de moins de 2000 habitants ne peut guère être considérée comme une spécialisation en raison de la diversité des activités relevant de ce secteur. Les communes de la périphérie rurale constitue un troisième ensemble qui assez hétérogène. La prépondérance du nombre d'entreprises dans les secteurs industriels est très nette mais elle ne s'accroît pas rigoureusement au fur et à mesure que s'affirme la taille de la commune car les bourgs pondèrent cette progression. La spécialisation fonctionnelle est absente. Nous avons des zones industrielles polyvalentes sauf pour les petites villes qui offrent des zones fortement industrialisées mais aussi spécialisées en raison non seulement de l'hégémonie industrielle (85,7% d'entreprises industrielles) mais aussi de la fréquence des entreprises recensées sur quatre secteurs (travail des métaux, fabrication des machines outils, industrie textile, industries diverses). Bourgs et communes de moins de 2000 habitants forment un deuxième sous-type symbolisé par la polyvalence des zones d'activités surtout dans les secteurs industriels. Les "services divers" le sont suffisamment pour ne pas traduire une spécialisation dans les bourgs alors que le travail des métaux est le seul secteur assez bien implanté sur les ZA des communes rurales de 1000 à 2000 habitants. **Plus nous nous orientons vers la périphérie rurale, plus les ZA deviennent polyvalentes et plus la spécialisation fonctionnelle s'estompe puis s'efface car le nombre de secteurs dominants ou fortement implantés devient de moins en moins importants.** Or, plus les ZA sont nombreuses, anciennes, grandes ou très grandes, plus s'affirme la probabilité de spécialisation des ZA et la fréquence des secteurs dominants ou fortement représentés, comme en témoignent les ZA des villes moyennes. En revanche, la probabilité de trouver des secteurs bien implantés est moindre dans les communes des banlieues car les ZA y sont plus récentes et de petite taille. La petite taille des ZA dans les communes proches des agglomérations restées à l'écart du mouvement de création de la dernière décennie justifie la polyvalence fonctionnelle des zones. Le même raisonnement peut être appliqué à la périphérie rurale car la spécialisation fonctionnelle peut s'expliquer par la fréquence et l'ancienneté des ZA des petites villes alors que la très petite taille des ZA, leur création très récente, le taux d'occupation inférieur à la moyenne sont autant de paramètres qui prédisposent à la polyvalence fonctionnelle dans les bourgs et les communes de moins de 2000 habitants. la

la facilité de l'accessibilité, la présence de carrefours routiers (Arras, Cambrai, St. Quentin), la proximité d'autoroutes sont d'autres éléments qui peuvent concourir à la spécialisation des activités sur zone. Nous retrouvons des contrastes spatiaux désormais classiques privilégiant la région centrale aux dépens de la périphérie rurale.

b) Les créations d'entreprises l'emportent très largement sur les transferts.

Une création désigne l'implantation ex-nihilo de l'entreprise ou d'un établissement sur une ZA. Un transfert correspond à un changement de localisation d'une même entreprise ou d'un même établissement. Notre travail porte sur 250 entreprises soit 50,4% du total. **La domination absolue des créations(70%) sur les transferts(30%) montre que les zones d'activités constituent un atout essentiel pour dynamiser l'économie locale.** Dans l'impossibilité de connaître minutieusement l'origine des entreprises créées, nous avons centré notre analyse sur les transferts. Cinq motivations peuvent guider un transfert d'entreprise avec au départ la volonté d'extension qui engendre la recherche d'un site spacieux et bien desservi, afin de remédier aux difficultés de fonctionnement rencontrées en milieu urbain ou intracommunal, tout en recherchant les avantages fiscaux de la part de la commune présentant des parcelles libres sur une zone d'activités.

Notre typologie des transferts se limite à 31 cas sur 75 car 44 sont demeurés inconnus mais aboutit à 7 possibilités (tableau 17) avec surtout les transferts du centre vers la périphérie d'une même commune (17 cas), puis du centre d'une ville mère vers une commune de l'agglomération (4 cas), et enfin d'une commune rurale vers la périphérie de la ville proche (4 cas). hormis ces trois cas, d'autres possibilités existent avec le départ du centre d'une commune urbaine vers une commune rurale proche (3 cas), le transfert au sein de la périphérie d'un même commune (2 cas), et enfin le départ d'un centre ville vers la périphérie d'une autre ville proche (1 cas - Ham vers Péronne). Le transfert avec maintien sur le même territoire communal s'avère prédominant (19 cas) - (figure 34). Outre la satisfaction de trouver un emplacement bien accessible, permettant l'agrandissement souhaité, l'entreprise peut également tirer parti des allègements fiscaux proposés par la commune pour une implantation sur zone d'activités. Lors d'un transfert d'une commune à une autre, l'entreprise cherche à satisfaire ses besoins en mettant davantage les communes en concurrence avant d'effectuer son choix. Il n'y a jamais de transferts à grande échelle et nous demeurons dans un cadre micro régional, voire local. Les transferts concernent surtout des PME de très petite et de petite taille mais aussi de taille moyenne

Tableau 17

LES TYPES DE TRANSFERTS D'ENTREPRISES EN 1990	
---	--

Centre vers périphérie de la même commune	17
Périphérie vers périphérie de la même commune	2
Centre ville mère vers commune de l'agglomération	4
Centre ville proche vers périphérie autre ville	1
centre ville proche vers commune rurale	3
Commune rurale vers périphérie ville proche	4
Inconnues	44

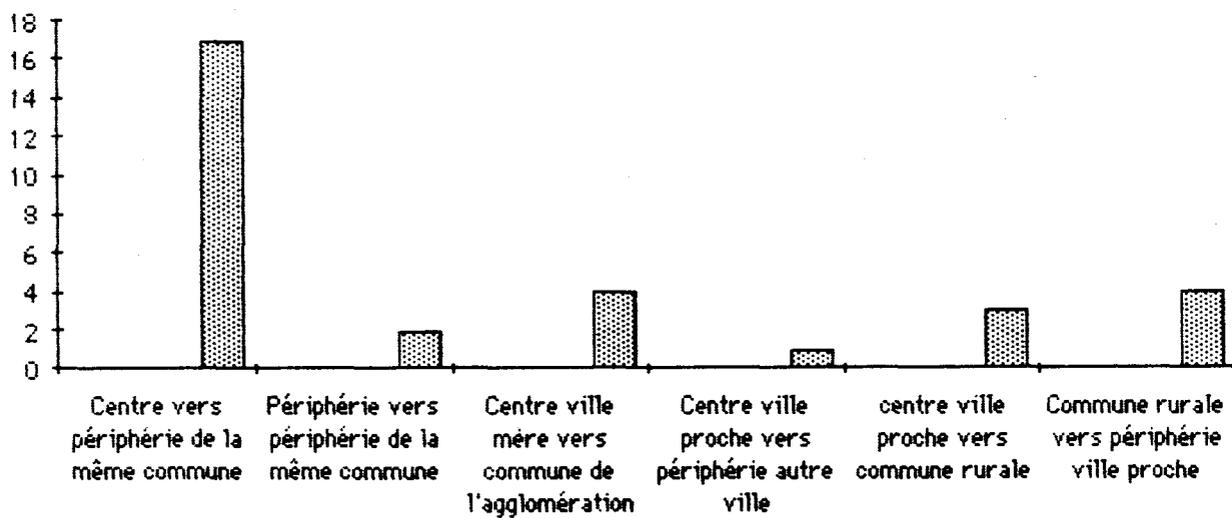
TOTAL	75
-------	----

Figure 34

LES TYPES DE TRANSFERTS D'ENTREPRISES EN 1990

(données brutes sans les inconnues)

Nombre de transferts



Types de transferts



mais jamais de grandes ou très grandes entreprises. Les entreprises industrielles sont les plus concernées par ces délocalisations(15 cas sur 31). Essentiellement de petite ou de très petite taille(12 cas sur 15), elles sont surtout bien représentées dans quelques secteurs d'activités: travail des métaux, métallurgie de première transformation, construction mécanique et mécanique de précision. viennent ensuite les activités de services(12 cas sur 31) avec surtout les entreprises de transport, puis les services divers. les commerces sont peu concernés par ces mouvements(4 cas sur 31). Nous avons affaire uniquement à des entreprises transférées et non à des établissements.

c) Les zones d'activités dans le tissu économique local.

Les entreprises présentes sur les ZA sont-elles représentatives du tissu économique local? Les ZA supportent-elles la plus grande partie des entreprises à l'échelon local? la prédominance des entreprises hors zone notamment dans le secteur secondaire est une donnée essentielle pour les villes moyennes et les petites villes du Seuil de l'Artois. Au-delà, la taille plus restreinte des communes ne rend plus la comparaison intéressante. la population active de l'agglomération et de l'arrondissement de Cambrai est essentiellement concentrée dans l'industrie et notamment le textile et l'habillement. celui-ci représente 50% des salariés du secteur industriel privé au niveau de l'arrondissement, pour un total de 8403 emplois en 1989, qui se répartissent ainsi: textile-1778 employés, dentelle et broderie-2141 personnes, habillement bonneterie-2877 personnes, confection-1607 personnes. 81% des entreprises industrielles sont des PME de moins de 10 salariés. Les secteurs industriels représentatifs du Cambrésis sont bien représentés sur les ZA avec notamment des grands noms qui ont fait et font la réputation de la cité: Prouvot(Rodier), Pendar électronique, trois lords, Afchain(confiserie), sans oublier le groupe "Maisons Familiales" dans le secteur tertiaire. Beaucoup d'entreprises importantes, notamment dans le textile, sont pourtant implantées hors zone avec Pierre frey dans le tissu d'ameublement, Les Chemiseries du Cambrésis(Lord's-Guy Laroche), Porthault dans le linge de maison de luxe, la verrerie de Masnières(BSN- Flaconnage), la laiterie des quatre cantons(Groupe Sully-grand lait Candia), et la sucrerie Béghin tournée vers le sucre en poudre. **Les entreprises hors zone prédominent dans les villes et agglomérations où l'emploi industriel est important(Cambrai, Saint-Quentin) non seulement à l'échelon local ainsi que dans un cadre plus large(arrondissement, bassin d'emploi) mais aussi dans les agglomérations résolument tournées vers les activités de services et de commerce(Arras).** Le district urbain arrageois, plus large que le cadre de l'agglomération, représentait 80000 habitants en 1985 avec 35000 actifs dont

l'agglomération, représentait 80000 habitants en 1985 avec 35000 actifs dont 31000 effectivement occupés. 71% d'entre eux exercent une activité dans le secteur tertiaire dont 28% dans les services administratifs, mais le secteur secondaire ne regroupe que 27% des actifs. En totalisant 1759 emplois pour 171 hectares en 1990, la zone d'activités d'Arras-est ne représente que peu d'actifs par rapport à l'ensemble du district.

les zones d'activités des villes moyennes et des petites villes de la région du Seuil de l'Artois ne sont pas significatives des difficultés et des dominantes d'activités à l'échelon local. Nous avons souvent un environnement industriel(industrie textile, travail des métaux, construction mécanique) qui a connu un fort déclin depuis le début des années soixante dix **dans les villes moyennes(Cambrai, saint Quentin) et les petites villes(Albert, Doullens, Péronne). Le recul des sources d'emploi traditionnelles s'accompagne non seulement d'un fort développement du chômage, de la multiplication des friches industrielles, mais aussi du problème de la sous qualification de la main d'œuvre et d'un manque de diversification des activités économiques avec une sous représentation du tertiaire.**

L'industrie textile a ainsi beaucoup décliné notamment dans l'arrondissement de Cambrai où elle représente encore 8403 emplois en 1989, 4112 emplois sur 14479 soit 28,3% du total dans le bassin d'emploi de Saint-Quentin, et reste bien présente dans les petites villes. Les quatre principales entreprises textiles(Descamps, Filature française de Mohair, Lainière de Picardie, Delcer) qui subsistent à Péronne sont localisées en hors zone. la crise du textile est certes ressentie sur les ZA mais elle a des répercussions plus importantes sur le tissu économique hors zone. Doullens constitue l'exception puisque Dolfuss(280 emplois), Lee Cooper(100 emplois) ont disparu de la zone industrielle-ouest durant les années soixante dix, tout comme de nombreuses entreprises en dehors du textile(Bébé confort, Elai fermeture éclair, fabrication de pochettes de disques). 600 emplois ont ainsi été perdus sur cette zone en 15 ans dont 280 dans le textile.

Bien qu'ayant fortement décliné, Le travail des métaux, les constructions mécaniques, le secteur des machines outils sont trois secteurs qui demeurent importants dans les arrondissements de Péronne, d'Albert, et dans le bassin d'emploi de saint-Quentin. Hormis la ZA de Rouvroy-Morcourt avec MBK et les deux ZA d'Albert, ces secteurs industriels sont bien, voire mieux représentés en hors zone. travail des métaux et fabrication de machines outils fournissent ainsi 36% des emplois industriels dans les arrondissements de Péronne et d'Albert.

Cette petite ville s'enorgueillit de l'implantation de l'aéronautique dans la commune voisine de Méaulte. Travail des métaux et constructions mécaniques représentent 20,5% des 14479 emplois industriels du bassin d'emploi de Saint-Quentin en 1988 mais essentiellement en hors zone comme pour Peronne et Albert. L'usine Motobécane, sur la ZA de Rouvroy morcourt, représentait une forte part des actifs industriels du bassin d'emploi de Saint-Quentin au début des années soixante dix(5000 emplois) contre seulement 10% en 1990(1430 emplois).

La région du Seuil de l'Artois connaît une solide implantation des industries agro-alimentaires mais elles sont souvent sous représentées sur les ZA par rapport à la place qu'elles occupent dans les bassins d'emploi et les arrondissements où elles sont le plus fortement implantées, à l'exception de Saint-Quentin. La seule présence d'un très grand établissement(800 emplois) Nestlé Findus, spécialisé dans la production de potages déshydratés et les légumes surgelés, sur la ZA d'Itancourt représente 52% des emplois du secteur agro-alimentaire dans l'arrondissement de saint-Quentin. L'arrondissement de Péronne correspond à la première concentration française de l'industrie agro-alimentaire. Elle regroupe 70% des actifs industriels dans de grands établissements relevant d'entreprises de dimension européenne. Les sucreries(Boinet, Vermandoise, générale sucrière), les conserveries de légumes et la fabrication de produits surgelés(Bonduelle, Cassegrain), la production de chips et flocons de pomme de terre(Flodor), de glutamates(Orsan), la transformation de pomme la pomme de terre(UNICA), la fabrication d'aliments pour le bétail(UCALPI) constituent les principales unités agro-alimentaires mais elles sont presque toutes localisées en hors zone. seul l'établissement Flodor est implanté sur une ZA de Péronne. Arras est situé dans une riche région agricole où les IAA sont nombreuses mais aucune n'est localisée sur les ZA du district, qu'il s'agisse d'activités anciennes, comme la fabrication d'aliments pour le bétail(Vigala Gheerbrant), la transformation du lait(Prospérité fermière), le stockage et la commercialisation des céréales(CASA, Avenir rural), ou plus récentes avec la seule usine européenne(250 emplois) de l'entreprise américaine Haagen-Dazs, filiale de la multinationale anglaise "Grand metropolitan" et premier producteur mondial de la crème glacée de luxe. la localisation préférentielle des IAA en dehors des ZA demeure évidente si nous élargissons l'espace de réflexion en quittant le cadre strict du district pour considérer l'arrondissement d'Arras ou dans l'arrondissement de Cambrai par rapport à l'agglomération cambrésienne. Bien qu'étant moins nombreuses dans la région d'Albert et de Doullens, les IAA sont présentes sur ZA pour cette petite ville

grâce à trois unités dans la production d'aliments pour bétail (20 emplois), le conditionnement du lait avec COFRANLAIT (180 emplois) et VPM (15 emplois).

En étant pas strictement représentative du tissu économique local et de ses difficultés, les ZA apparaissent comme un instrument essentiel de renouvellement, de diversification de l'emploi en étant au cœur de la politique d'expansion économique locale, comme en témoigne le district d'Arras. L'extension et la création de ZA, leur taux d'occupation croissant attestent d'une part de leur place privilégiée dans le développement local, et d'autre part d'une réussite réelle en terme d'implantations de nouvelles entreprises que les ZA soient communales ou districales. En admettant en 1990 le manque de fiabilité des informations sur la zone d'activités ouest (53 hectares), la ville d'Arras révèle la volonté d'affiner le profil commercial de la zone, le fort renouvellement des entreprises ainsi que l'extraordinaire mouvement de création d'entreprises qui s'y manifestent depuis quelques années. Celles-ci concernent essentiellement des entreprises commerciales sous la forme de grandes surfaces spécialisées en libre service autour de l'hypermarché Mammouth et de la galerie marchande contigue. Les 47 entreprises de la ZA ouest sont toutes des créations portant surtout sur les activités commerciales et de services. La zone high tech des Bonnettes, également située le long de la N39 en face de la ZA précédente, s'étend parallèlement à l'accueil d'entreprises surtout dans les activités de bureaux. La zone d'activités districale d'Arras-est a connu la création toute récente de Scapartois, plateforme de distribution des produits Leclerc pour le Nord-Pas-De-Calais et la Picardie, mais aussi du laboratoire de recherches Adrianor spécialisé dans la conception industrielle de nouveaux produits alimentaires. Artoipôle, située à l'est de l'agglomération le long de la ligne TGV nord et de l'autoroute A1, est en cours de réalisation et connaît déjà quatre projets d'installation de plus de 40 emplois chacun. L'accueil de nouvelles entreprises, toujours abondamment relaté par la presse locale et régionale ou les bulletins municipaux, concernent surtout les ZA en milieu périurbain mais est concomitant de la libération de parcelles ou bâtiments en milieu intra-urbain en liaison avec le déclin du tissu économique industrielle ou les transferts d'entreprises dans les agglomérations (Arras, Cambrai, Saint-Quentin) et villes principales (Doullens, Albert, Péronne). Cette double évolution pose d'abord le problème de la réussite des ZA dans le développement économique local. La création de la plateforme de distribution des produits Leclerc (100 emplois) en 1991 sur la ZA est d'Arras représente moins d'emplois que la disparition de la chemiserie Rousseau (250 emplois),

entreprise textile ancienne, en milieu intra-urbain, en 1989. Le raisonnement n'est pas aussi simple et plus que d'une compensation en terme d'emplois, il faut parler d'un renouvellement du tissu économique local.

Non seulement l'implantation de nouvelles entreprises ne se fait pas exclusivement sur les ZA, mais la conception, les besoins, et la nature des activités des entreprises situées sur les ZA qui se sont développées, depuis les années cinquante, sont très différents des entreprises héritées du début du siècle et aujourd'hui disparues ou déclinantes en milieu intra-urbain. Les friches industrielles intra-urbaines témoignant de la vitalité passée de l'industrie textile sont nombreuses mais cette activité est aujourd'hui moins représentée sur les ZA qu'elle ne l'a été dans l'agglomération de Cambrai. Ces friches industrielles font l'objet d'aménagements qui s'accommodent de la verticalité (activités de bureaux, services, bâti résidentiel) alors que les entreprises qui s'implantent sur les ZA sont soucieuses de l'horizontalité. Cette double évolution, mentionnée précédemment, pose un second problème. Il est impossible de développer les ZA sans être parallèlement confronté à la conversion de certains espaces intra-urbains d'où la nécessité absolue de prévoir un véritable projet de ville afin notamment d'harmoniser les aménagements sur le plan spatial. Conscients de l'importance des ZA, nous avons choisi d'en présenter quelques exemples représentatifs du Seuil de l'Artois selon la méthode de l'échantillonnage par quotas, avant de nous pencher sur la place des ZA dans les politiques communales.

2-2-2- ETUDES DE CAS : DIFFERENCIATION DES CONCEPTIONS ET DISPARITES SPATIALES.

A) LES CAS DE ZA SITUEES DANS LES PRINCIPALES AGGLOMERATIONS ET A LEURS ABORDS.

a) La zone d'activités d'Arras-est(carte 42).

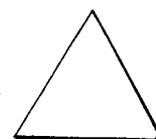
Elle représente aujourd'hui une superficie de 171 hectares répartis sur trois communes avec 40 hectares sur Arras, 55 sur Tilloy-Les-Mofflaines, et 76 hectares sur Saint-Laurent-Blangy. Cette zone étant pratiquement complète, le district urbain a mis en chantier en 1992 un nouveau site de 120 hectares, baptisé Artoipôle, localisé en bordure de l'autoroute A1 et de la ligne TGV nord. Les étapes de la création et la situation ayant déjà été évoquées, il suffit de préciser que la zone d'activités-est continue de faire l'objet d'une attention soutenue de la part du district dans le but d'intensifier l'occupation du site et de le dynamiser. L'implantation d'Adrianor, laboratoire de recherche spécialisé dans l'agro-alimentaire, de Scapartois, centrale d'achat et de distribution des

LES ZONES D'ACTIVITES: ETUDE DE CAS APRES SELECTION PAR ECHANTILLONNAGE - LEGENDE

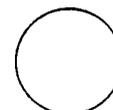
1) LES ENTREPRISES SELON LA TAILLE

< ou = 10 emp)10-34,5))34,5-70))70-118))118-200))200-499) >499

INDUSTRIE



COMMERCE
ET SERVICES



2) LES ENTREPRISES SELON LA NATURE DES ACTIVITES

INDUSTRIE

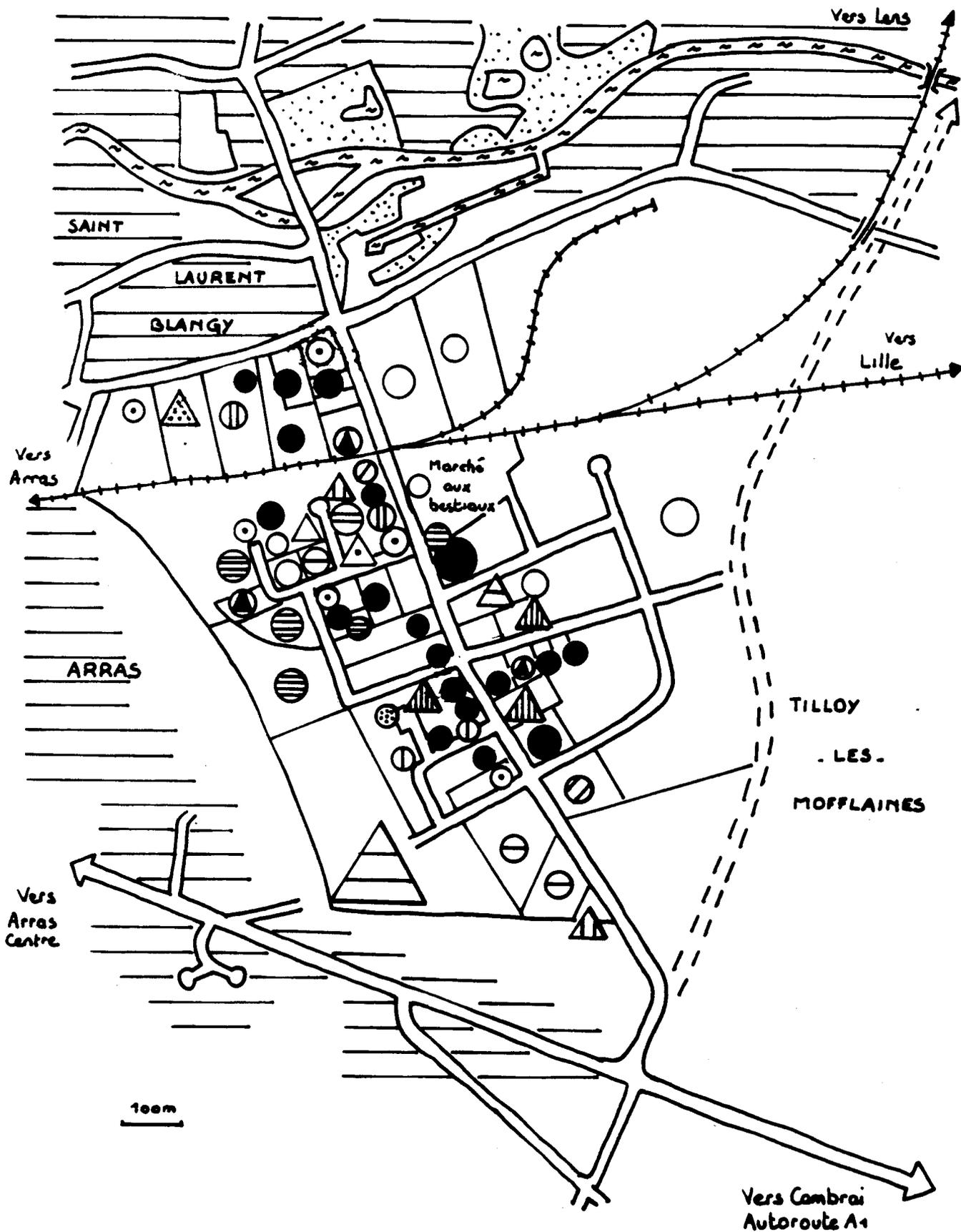
COMMERCE ET SERVICES

	Métallurgie, 1ère transformation métaux non ferreux		Intermédiaires du commerce
	Travail des métaux		Commerce de gros interindustriel
	Fabrication de machines agricoles		Commerce de détail alimentaire spécialisé
	Fabrication de machines outils		Commerce de détail non alimentaire spécialisé
	Production d'équipements industriels		Commerce et réparation automobile
	Fabrication de matériel électrique		Réparations diverses
	Industrie de mise en œuvre du bâtiment		Hôtels, cafés, restaurants
	Fabrication de matériel électronique et ménager		Transports routiers
	Const de véhicules à moteur et autres matériel de transport terrestre		Services divers
	Fabrication de produits alimentaires		Santé (non marchand)
	Industrie textile		Action sociale (non marchand)
	Travail mécanique du bois		Recherche (marchand)
	Industrie de l'ameublement		Récupération
	Imprimerie, presse, édition		
	Travail du verre		
	Industries diverses		

Exemple des entreprises de 70 à 118 employés

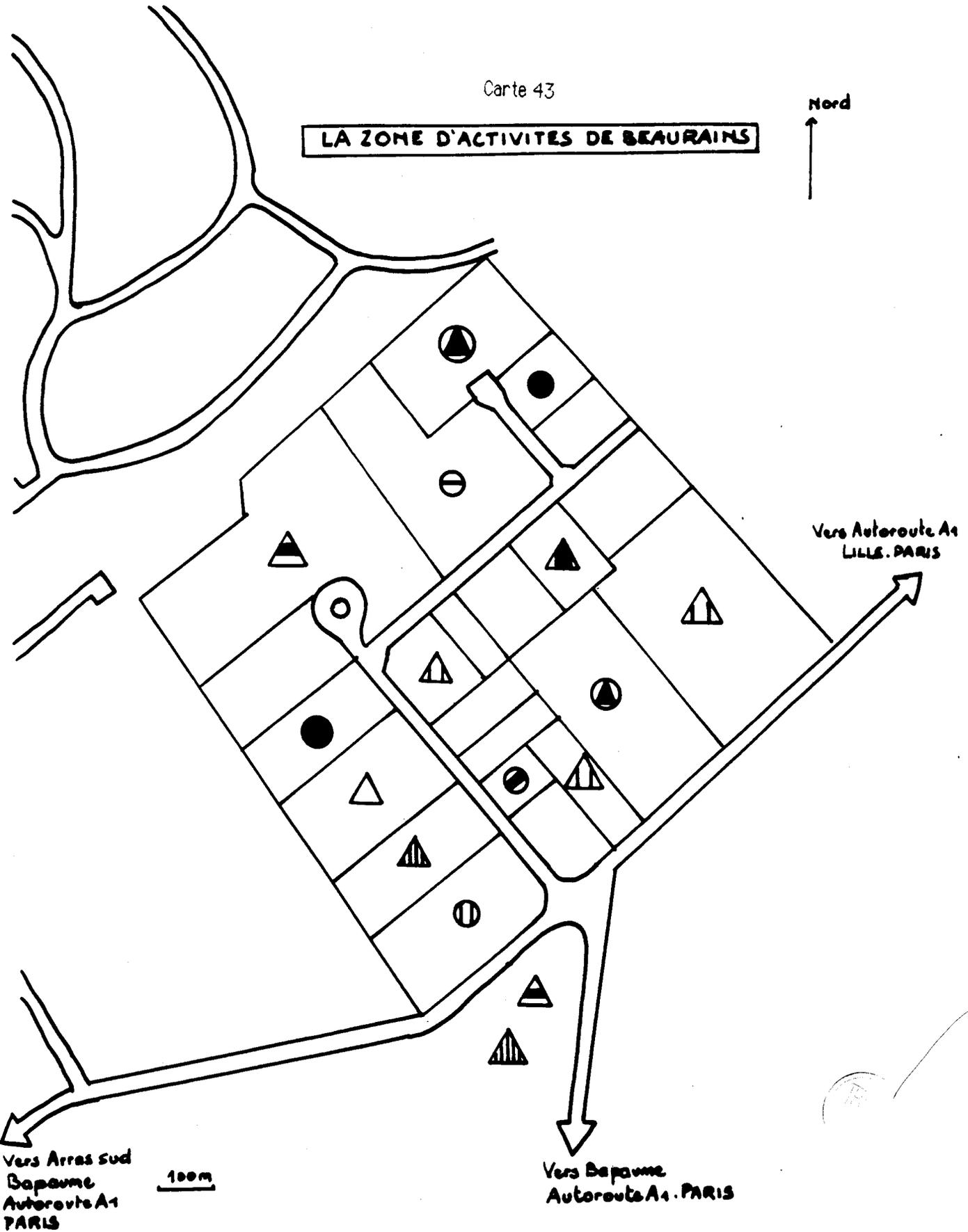
Tout signe en discontinu sur la carte indique une incertitude sur le nombre d'employés de l'entreprise concernée

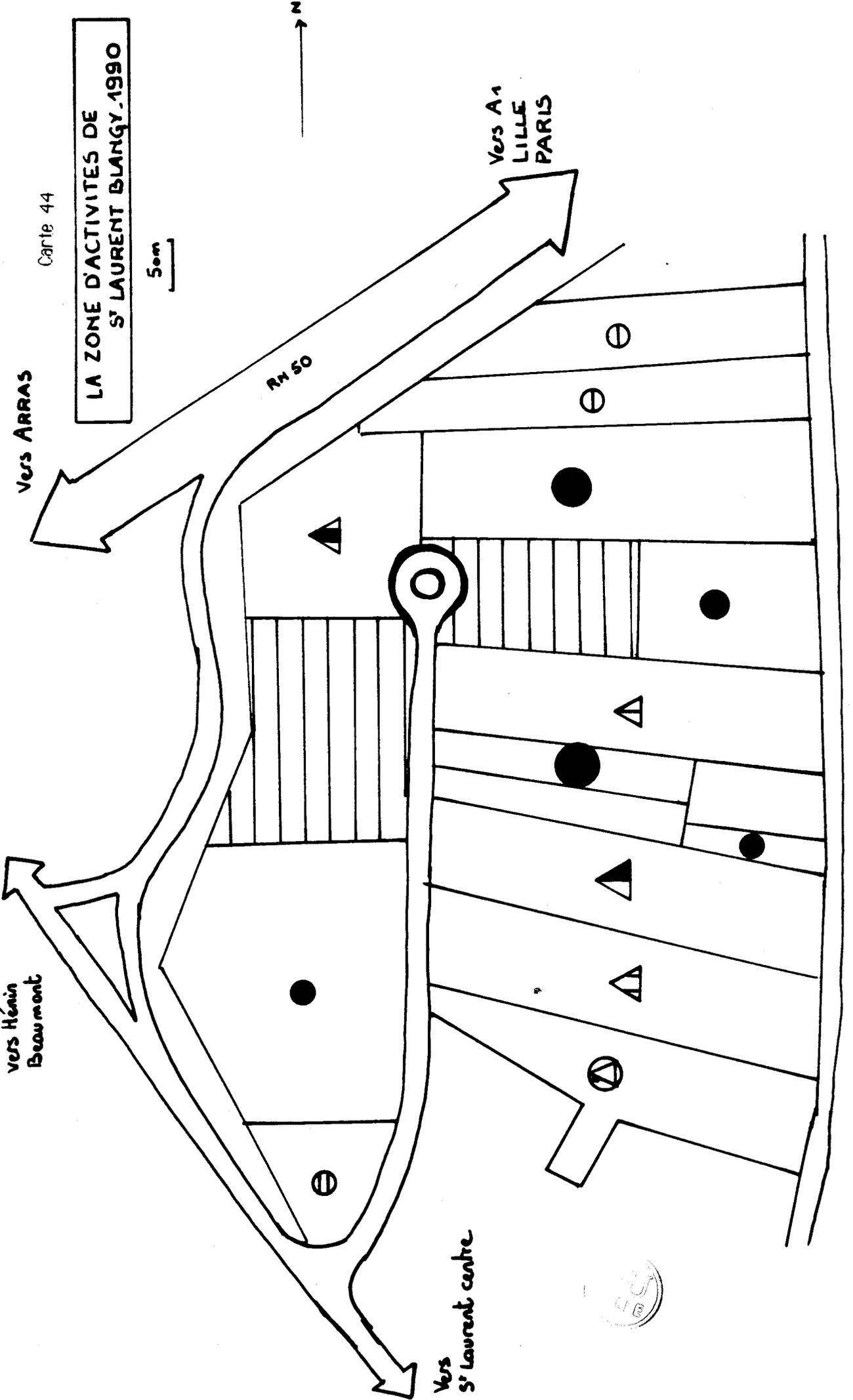
LA ZONE D'ACTIVITES DISTRICALE D'ARRAS EST - 1990



Carte 43

LA ZONE D'ACTIVITES DE BEURAINS





LA ZONE D'ACTIVITES DE
ST LAURENT BLANGY. 1990

Carte 44

500m

N

Vers A1
LILLE
PARIS

RN 50

Vers ARRAS

Vers Hémin
Beaumont

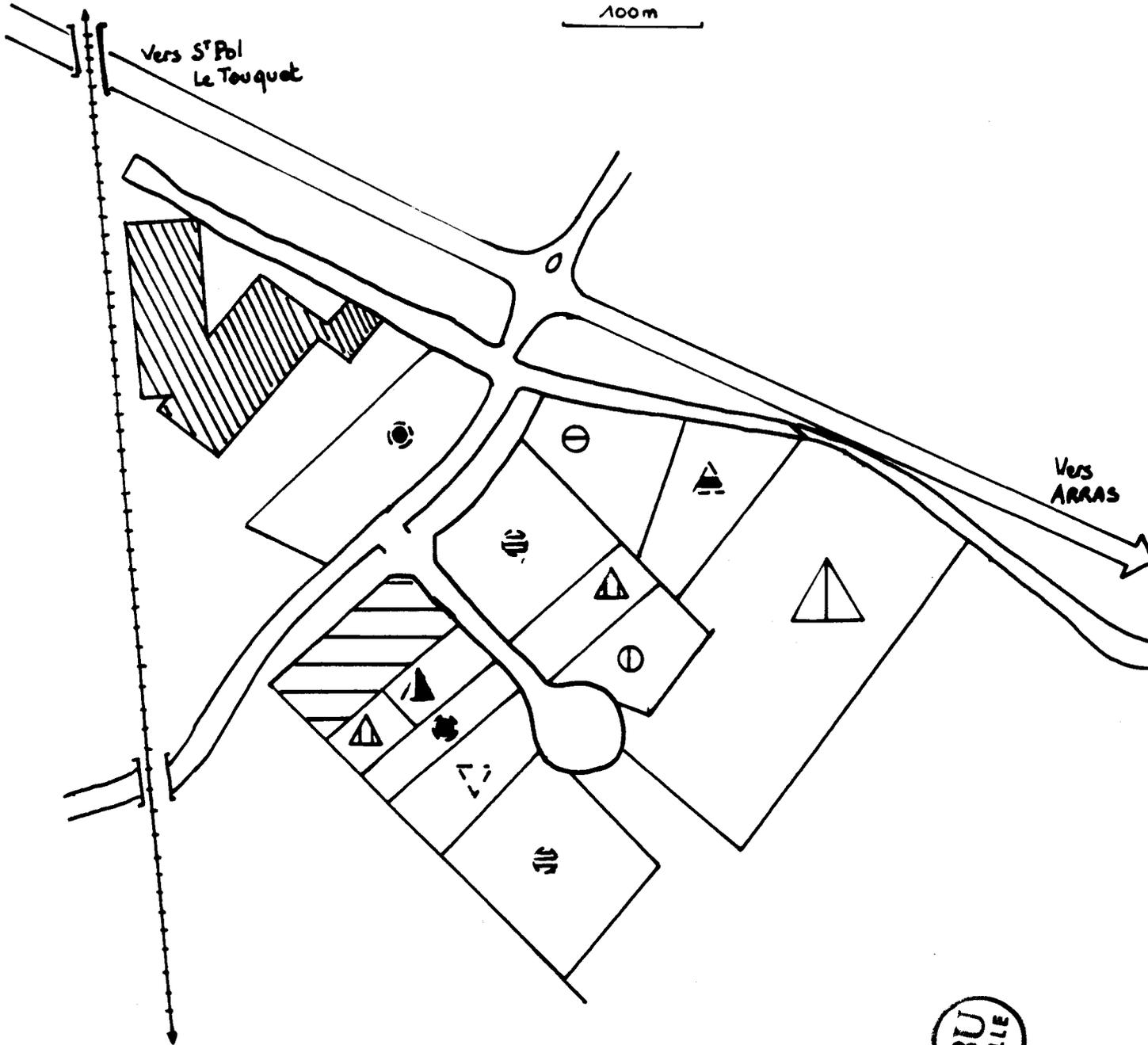
Vers
St Laurent centre



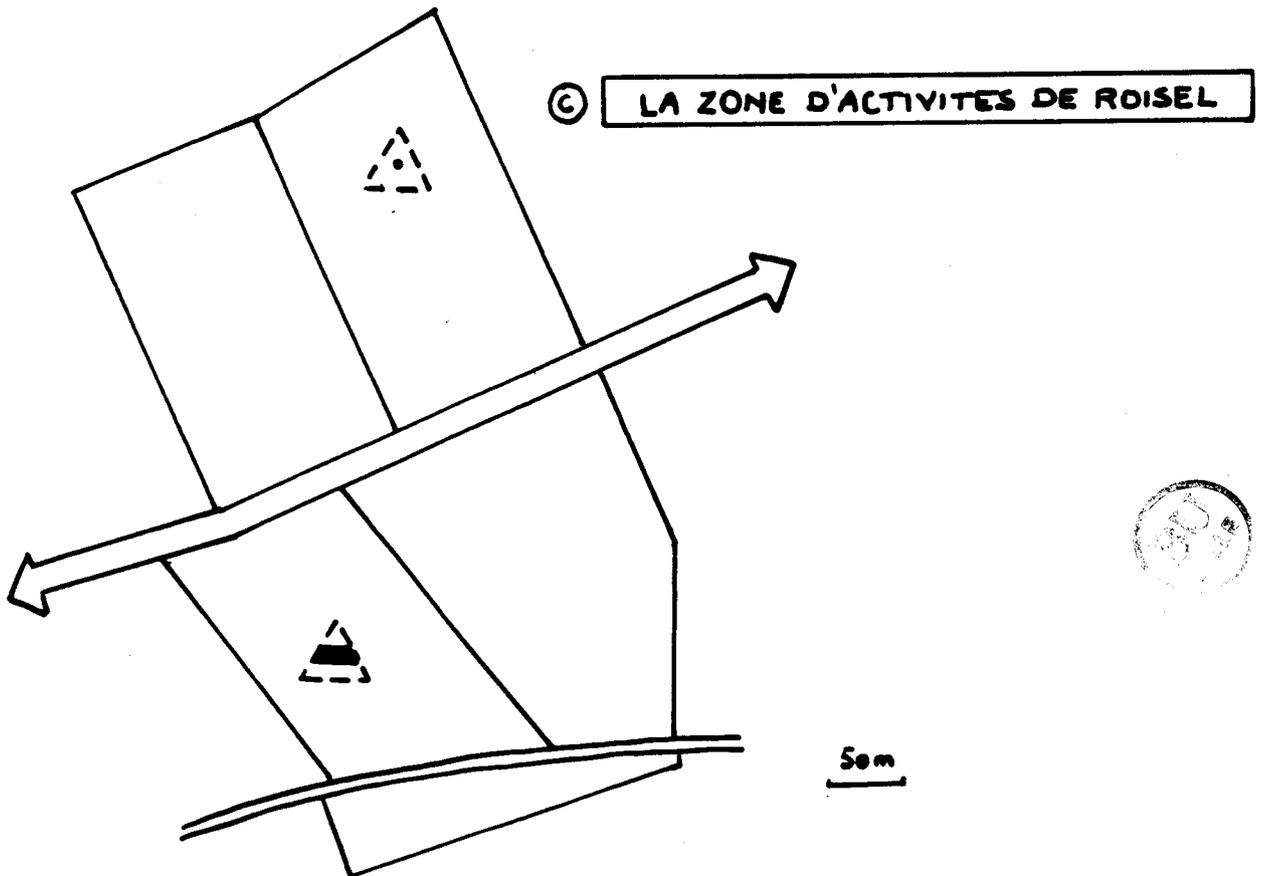
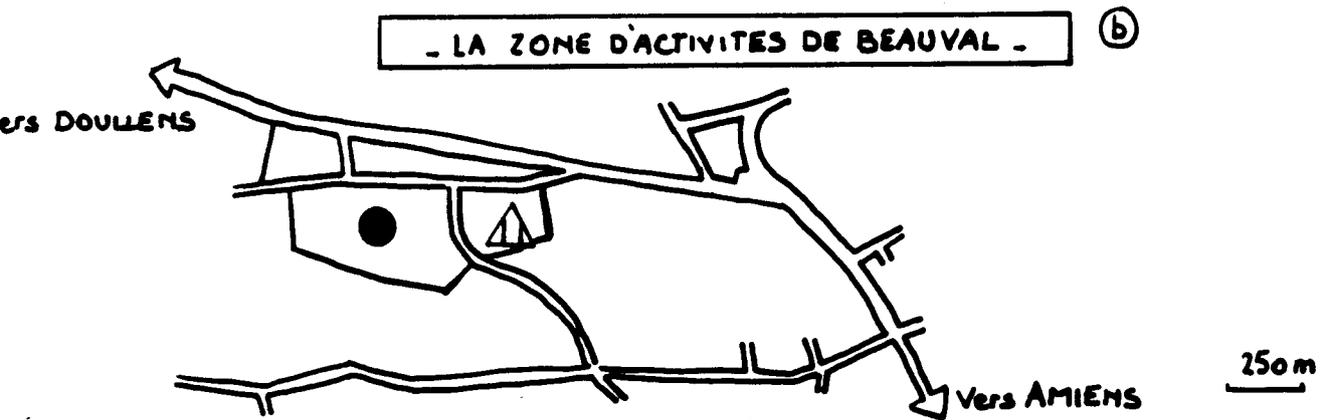
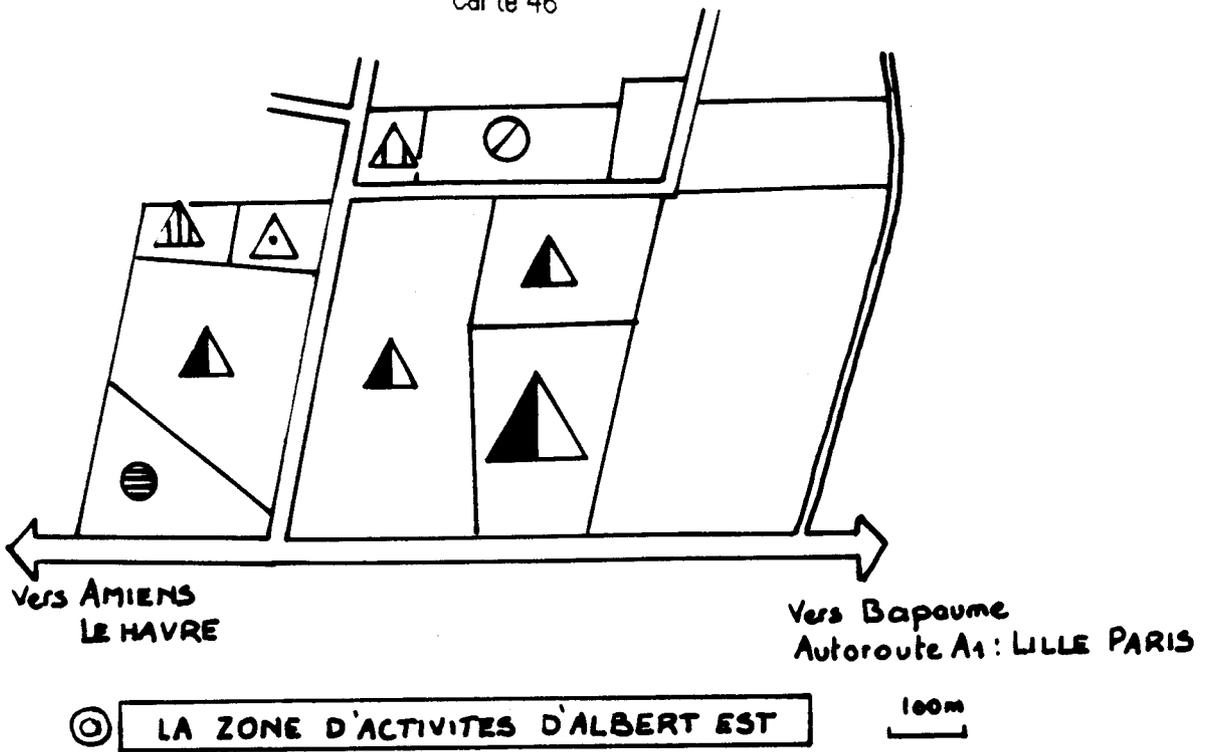
Carte 45

LA ZONE D'ACTIVITES DE DUISANS . 1980

100m



BU
LILLE



produits Leclerc résultent de l'étroite collaboration entre les instances districales et la chambre de commerce et d'industrie. Celle-ci est d'ailleurs détentrice de quelques parcelles, rachetées au district, où elle a créé une pépinière d'entreprises avec le concours financier du département et de la région. Les entreprises industrielles sont nettement minoritaires car, au nombre de 13, elles ne représentent que 21% du total, contre 26% aux entreprises vouées aux commerces. Les activités de services prédominent donc largement avec 29 entreprises, c'est à dire 47% du total. Les inconnus ne concernent que 6% des entreprises. Les 62 entreprises recensées sur la zone en 1990, d'après un relevé daté de 1988, offrent 1759 emplois surtout sous la forme de très petites (37%) et petites (37%) PME. Les grandes et très grandes entreprises sont absentes, à l'exception de Oldham, dans la fabrication de batteries et de détecteurs de gaz (563 emplois). Avec 22,5% des entreprises, le secteur "services divers" est incontestablement le mieux représenté avec notamment les agences en douane, les "réparations diverses" (11%) et le commerce de gros interindustriel (13%) arrivent respectivement en seconde et troisième position. Bien qu'assez variée dans la nature des activités, la spécialisation fonctionnelle de la zone d'Arras est expliquée par la nette domination des activités de services. De nombreuses entreprises consacrent un espace important aux immobilisations transitoires soit, d'une part ce qui est indispensable au stationnement, aux manœuvres des véhicules avec surtout les poids lourds, et d'autre part les espaces voués à la distribution et à la redistribution. Cela est vrai dans le commerce de gros interindustriel, les transports, réparations diverses, le commerce de détail non alimentaire spécialisée avec notamment le négoce de matériaux de construction. Toutes les activités de commerce, c'est à dire de distribution, offrent, à la fois, des espaces de stationnement et un volume consacré à la vente ou à l'exposition vente. Seules les deux entreprises de négoce en matériaux de construction présentent un espace clos avec stockage des marchandises en plein air. En revanche, les activités de redistribution passent par une opération de stockage ou d'entreposage relais. 7 entreprises de transport sur 8 ménagent ainsi un espace parking et un volume destiné à l'entreposage transitoire, c'est à dire au parking des véhicules. Une société de transport correspond, en fait, à celle des transports urbains de la région arrageoise. Même les activités de commerce ainsi que les industries peuvent consacrer du bâti au stockage. Le stockage pur est, en revanche, très rare puisqu'il n'est le fait que de trois entreprises pour des produits textiles, des biscuits, ou encore des entrepôts frigorifiques. Cette zone d'activités est essentiellement vouée aux transports ainsi qu'aux activités de distribution et de redistribution. Faciliter le trafic, accélérer le transit des

marchandises apparaît dès lors, comme une préoccupation essentielle, comme en attestent la présence du centre régional de dédouanement et du centre d'accueil routier où s'effectue l'éclatement du trafic entre les poids lourds et la voie ferrée. L'implantation récente de la plateforme de distribution Scapartois confirme la vocation de la zone.

b) Les zones d'activités des banlieues ou proches des agglomérations.

Datées des années quatre-vingt, offrant un très faible taux d'occupation. La petite zone d'Anzin-Saint-Aubin et la très petite ZA de Gauchy illustrent l'essor des ZA durant la dernière décennie mais correspondent à des réalités différentes. Gauchy est une ville industrielle ancienne qui présente des établissements importants sous la forme de plusieurs emprises ponctuelles disséminés à la limite du bâti urbain. Rhône-Poulenc (200 à 300 emplois) dans la chimie, FAPAGAU (300 emplois) la plus grande unité de fabrication de parfums de luxe en Europe appartenant à L'Oréal, SOPROCOS (600 emplois) spécialisé dans la production de cosmétiques bas de gamme (laques, lotions après rasage) ainsi que des entreprises travaillant dans la métallurgie ou la fabrication de matériels électriques constituent l'essentiel du tissu industriel. Gauchy a du et doit encore faire face à la disparition d'entreprises (La Cellulose, Bull) et à la conversion des friches industrielles. La création de la ZA districale (76 hectares) en 1978 à la périphérie sud-est de la ville, puis d'une ZA communale en une seule tranche de 2 hectares avec possibilités d'extensions en 1985 relève d'une volonté de diversifier et de renouveler l'emploi mais les taux d'occupation pratiquement nuls montrent que Gauchy éprouve des difficultés pour accueillir de nouvelles entreprises. L'implantation d'une ZA à Anzin-Saint-Aubin, totalement vacante en 1990, illustre l'essor immodéré des ZA dans l'agglomération arrageoise, aussi bien au niveau districale que communal, et l'émulation qu'il entraîne sur l'ensemble des communes. Le fait de ne pas avoir de ZA devient un handicap par rapport à la commune voisine qui en est dotée et qui accroît ainsi la probabilité d'implantation d'entreprises. Anzin-Saint-Aubin, commune essentiellement résidentielle, s'inscrit dans une telle logique et exploite, d'une part la disponibilité en terrains, et d'autre part la bonne situation de la commune par rapport à la rocade ouest.

Nous restons dans l'agglomération arrageoise avec Beaurains et Saint-Laurent - Blangy qui présentent chacune une petite ZA, respectivement datée des années 70 et 80, mais les taux d'occupation sont fort à très fort et là encore le profil des zones est très différent. La ZA de Beaurains (carte 43) est à dominante industrielle avec surtout le travail des métaux, l'industrie de mise en œuvre du bâtiment, ainsi que les industries diverses. Les activités de commerce et de

services ne sont pas absentes mais elles ne représentent que 31% des entreprises. Les entreprises sont toutes de très petite à petite taille sur une zone créée en 1976, et qui ne présente plus aujourd'hui de parcelles libres. De taille assez proche (17 hectares) mais plus récente (1987), la ZA de Saint-Laurent-Blangy (carte 44) est nettement orientée vers les services aussi bien pour le nombre d'entreprises (69% des entreprises) que par l'importance des emplois (333). Sur 9 entreprises de services, 6 relèvent du "secteur divers" avec des fonctions variées (couverture zinguerie, électricité générale, nettoyage industriel, peinture en bâtiment, travaux en béton armé, activités de bureaux de l'industrie du bâtiment). Les activités commerciales sont totalement absentes. Sur quatre entreprises industrielles, trois sont vouées à la métallurgie et à la première transformation des métaux non ferreux, au travail des métaux, et une à l'imprimerie. Les créations ex-nihilo ne représentent ici que 46% des entreprises contre 70%, en moyenne, pour l'ensemble des zones de notre domaine d'étude. Les transferts d'entreprises au sein de l'agglomération arrageoise dominent largement (6 cas sur 7) avec d'abord les transferts centre périphérie dans la commune de Saint-Laurent-Blangy (chaudronnerie SETREM, fonderie d'aluminium Coornaert, couverture zinguerie Macron) puis les transferts du centre de la ville mère, c'est à dire Arras, vers la périphérie de Saint-Laurent-Blangy (imprimerie Sensey, électricité générale Monchel). Un transfert s'est effectué du centre d'une commune de la banlieue arrageoise vers la périphérie de Saint-Laurent-Blangy (construction métallique CMBH) alors qu'une entreprise provient d'une commune rurale (Beaumetz-Les-Loges) proche d'Arras. 61,5% des entreprises sont des PME de très petite ou de petite taille, mais moyennes (2), grandes (1), et très grandes (1) PME sont également représentées. Il n'y a aucune grande ou très grande entreprise. Les établissements sont au nombre de trois (23% des entreprises) avec les bureaux de la SARFI (NORPAC), l'hôtel Balladins (chaîne hôtelière Balladins-Rungis), et la SMN (groupe ECCO-Villeurbanne).

Duisans (carte 45), à l'ouest d'Arras, est représentatif des bourgs et des communes de moins de 2000 habitants proches d'une agglomération. La ZA s'inscrit dans le prolongement de l'axe préférentiel ouest-est de développement économique arrageois. Duisans collabore avec la ville d'Arras pour la réalisation de la zone haute technologie des Bonnettes à l'ouest de l'agglomération arrageoise. Totalement occupée, la ZA est à dominante industrielle (54,5% des entreprises) surtout sous la forme de très petites PME, notamment dans les secteurs du travail des métaux et de la chaudronnerie. Les commerces sont totalement absents et les activités de services sont peu diversifiées (lettreur,

garage auto, deux sociétés de transport, un entrepôt BUT). Le profil industriel de la zone s'explique non seulement par l'éloignement par rapport à l'agglomération arrageoise, carrefour routier proches de deux autoroutes, mais aussi par la bonne présence d'entreprises locales qui ont trouvé l'espace dont elles ont besoin sans quitter la commune. L'entreprise la plus importante (Duwicquet-140 employés), spécialisée dans la fabrication de rayonnages métalliques, correspond à un transfert d'une commune rurale proche (Beaumetz-les-Loges) vers une ZA bordant un axe routier de qualité (RN 39).

B) LES ZA DE LA PERIPHERIE RURALE.

a) Les petites villes en milieu rural: le cas d'Albert(carte 46 a).

La ZA d'Albert, située sur la route de Bapaume, est de taille moyenne (21 hectares). Déjà ancienne, elle présente néanmoins un faible taux d'occupation (14%). Il n'y a aucune entreprise commerciale et les entreprises de services sont minoritaires: service d'aide par le travail, une société de transport, un entrepôt, un atelier de réparation. Les deux dernières n'ont pu être clairement localisées sur le plan. L'industrie représente 54,5% des entreprises avec une bonne représentation du travail des métaux et de la machine outil. Nous trouvons essentiellement des PME de très petite ou de petite taille, à l'exception de Brisard machines outils, qui constitue une grande entreprise. Les transferts sont très minoritaires puisqu'ils ne représentent qu'un seul cas sur 11 entreprises, avec Da Rocha spécialisée dans la charpente métallique. Celle-ci a renoncé à la localisation intra-urbaine au profit d'une implantation sur la ZA suite à la volonté d'agrandissement de l'entreprise.

Le cas d'Albert atteste d'un processus d'affinage des activités sur les ZA au fur et à mesure que nous nous éloignons de la région centrale constituée autour des trois villes moyennes. Les services encore fortement représentés sur les ZA des communes de banlieues le sont beaucoup moins pour les communes proches des agglomérations alors que les activités commerciales sont totalement absentes dans les deux cas. En abordant la périphérie rurale par les petites villes, c'est à dire les communes les plus importantes, nous constatons que l'industrie devient majoritaire par le nombre d'entreprises mais les services sont très minoritaires et les commerces absents. Les bourgs et les communes de moins de 2000 habitants de la périphérie rurale confirme-t-il ce rétrécissement de l'éventail des activités et le passage d'une dominante d'entreprises tertiaires à une dominante industrielle, non seulement en fonction de l'éloignement des principales agglomérations mais aussi selon la taille décroissante des communes ?

b) Bourgs et communes rurales: Bapaume, Gouzeaucourt, Roisel.

La zone d'activités du bourg de Bapaume a été créée en 1978 et s'étend désormais sur 40 hectares. le taux d'occupation n'a cessé de progresser depuis quelques années pour se fixer à 63% en 1990, en raison du travail accru de prospection mene auprès des entreprises et de la proximité de l'autoroute A1. Les entreprises industrielles sont fortement majoritaires car elles représentent 66,6% du total. Au nombre de 4 sur 12, les activités de commerce et services représentent respectivement 8%(vente de matériel électrique) et 25%(transports Thevenin, Bapagri réparation de materiel agricole, la prison) des entreprises recensées en 1990. La prison, inaugurée en mars 1989, a été intégrée dans l'extension récente de la zone et fournit actuellement 145 emplois. Les entreprises sont surtout des PME de très petite et de petite taille, sauf dans l'agro-alimentaire qui tend a se developper. L'établissement "Mas d'Auge" est une moyenne PME spécialisée dans la production et le conditionnement des œufs qui s'est installé en 1987. " Dind' Europe", établissement de l'entreprise PICOR, orientée vers l'abattage, le découpage et le conditionnement de la volaille travaille a la commande pour le marche europeen(Pays-Bas, Belgique, Angleterre, Allemagne). Inauguré en 1989, cette grande PME regroupe 125 salariés. Le travail des métaux, la métallurgie, le travail des plastiques, l'ameublement sont les autres secteurs industriels présents sur la zone. la reussite croissante d'une ZA bien situee pousse les élus a prévoir d'autres sites dont la réalisation deviendra effective après la création de la future rocade. La création de nouvelles voies routières guide les projets de ZA alors que la présence de l'autoroute A1 explique en partie le dynamisme de la commune et la plus grande diversité des activités par rapport aux ZA plus excentrées par rapport aux grands axes routiers(Albert).

Gouzeaucourt et Roisel(carte 46 b) sont deux communes rurales assez proches d'une autoroute, mais en raison de la proximité des deux centres d'attraction de Cambrai et de Saint-Quentin et faute d'un dynamisme communal suffisant, le taux d'occupation demeure très faible pour une ZA récente(1984) dans le premier cas, mais il est inconnu dans le second cas. Les réticences de nombreuses communes expliquent ainsi que le projet de zone intercommunale sur Gouzeaucourt reste en suspend depuis de nombreuses années. Les entreprises sont peu nombreuses et exclusivement industrielles. De très petites et petites PME travaillent dans le textile et l'industrie du meuble avec respectivement "Miliken Fabrics"(tissage), l'ébénisterie picarde à Roisel où seules deux parcelles sur cinq sont occupées, et "Kany meubles" ainsi que "Oren"(textile) à Gouzeaucourt. Bourgs et communes de moins de 2000 habitants confirment suffisamment l'affinage des activités des ZA pour envisager des disparités

spatiales opposant la région centrale et la périphérie rurale, non plus seulement en fonction de critères qualitatifs (nombre de ZA, taille, année de création, taux d'occupation) comme nous l'avons déjà fait, mais surtout selon des différences de conception de zones.

C) LE CONCEPT DE ZA VARIE DANS L'ESPACE.

Plus la commune est de taille importante et proche des axes autoroutiers garantissant la confrontation aux données exogènes, et plus les communes prennent garde à la conception des ZA, tout en ayant les moyens financiers de le faire. Les villes moyennes sont susceptibles d'intéresser des entreprises de taille, de vocation variées, aux fonctions diversifiées car ces centres urbains constituent d'une part des carrefours routiers proches des autoroutes facilitant les contacts avec les grands marchés européens, et d'autre part des marchés locaux importants. En offrant toutes les générations et toutes les conceptions de ZA, Arras, Cambrai, Saint-Quentin ont suivi la genèse et l'affirmation progressive des ZA comme outil essentiel pour attirer les entreprises avec le souci croissant de valoriser leurs atouts. Il en résulte aujourd'hui une forte probabilité d'accueil aussi bien pour les entreprises d'ampleur locale ou régionale que pour des entreprises d'importance européenne, quelque soit le secteur d'activités. Profitant de leurs atouts indéniables, de leur expérience, et de leurs moyens financiers, Les trois villes moyennes s'affirment en même temps comme des initiateurs plus contraignants quant à la vocation de la zone. Elles seront bientôt chacune dotée d'une zone vouée au tertiaire supérieur ou en col blanc dans un cadre paysager. Arras réalise ainsi une zone dite high tech mais également une ZA districale de facture plus classique tournée essentiellement vers les activités de distribution et les transports. Ces avantages cumulés justifient actuellement la diversité des activités sur les ZA ainsi que leur profil plus élaboré puisqu'à dominante tertiaire. Bénéficiant des expériences de la ville mère, les communes des banlieues prennent parfois l'initiative de créer des ZA de conception récente ou acceptent un tel projet sur leur territoire communal dans le cadre d'une décision districale mais la plupart des ZA sont de facture plus classique. L'initiateur se borne à limiter la zone, à réaliser les VRD puis à commercialiser les parcelles.

Pourquoi les ZA des communes proches des agglomérations ou de la périphérie rurale sont-elles exclusivement de conception classique et pourquoi l'univers économique est-il de plus en plus rétréci pour engendrer des ZA à dominante de plus en plus industrielle lorsque nous nous éloignons de la région centrale?

Dotées de moyens financiers beaucoup plus modestes, de plus en plus éloignées des autoroutes facilitant les contacts avec les grands marchés européens, représentant des marchés locaux plus modestes, la probabilité d'accueil d'entreprises et de diversifier les activités y sont nettement moindres. Les zones ou parcs high tech y sont logiquement absents. Les communes continuent pourtant de créer des ZA car elles s'imposent comme l'aménagement optimum afin de fixer des entreprises mais ces terrains sobrement mis en valeur sont avant tout destinés à des entreprises locales ou régionales. (Quelques paramètres peuvent corriger cette tendance avec d'abord l'effort de prospection mené par les communes (Albert, Péronne, Bapaume) auprès des entreprises, le voisinage immédiat d'une autoroute pour quelques communes de la périphérie rurale (Péronne, Bapaume).) Il y a donc une inégalité de fait entre une région centrale bien située qui cumule tous les atouts pour proposer un éventail assez large de conception de zones et du même coup renforcer la probabilité d'accueillir des entreprises et une périphérie rurale plus excentrée par rapport aux autoroutes, à l'intérêt stratégique plus réduit. En ne pouvant logiquement présenter que peu de zones de conception modeste, ces communes réduisent encore leur chance d'attirer des entreprises variées. Cette disparité incontournable naît de la généralisation des ZA comme outil essentiel pour implanter de nouvelles entreprises et de l'importance accrue des grands axes routiers comme facteur de localisation et de réussite des ZA. ce clivage spatial a, dans la logique actuelle du chacun pour soi, toutes les chances de s'aggraver. Posséder une ZA bien située n'est pourtant pas une garantie de succès tant elles sont nombreuses au sein du Seuil de l'Artois, à l'échelon régional, national, mais aussi européen. Les entreprises tenant compte de nombreux autres critères (cadre de vie, dynamisme des milieux économiques locaux, avantages fiscaux...), la réussite d'une ZA dépend donc de la place qu'elle occupe dans la politique communale ou dans les projets d'agglomérations. Qu'en est-il pour le Seuil de l'Artois?

2-3_ ZONES D'ACTIVITES, ENTREPRISES, ET POLITIQUES COMMUNALES.

Par la loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale, l'Etat cherche notamment à promouvoir la coopération intercommunale en matière d'aménagement du territoire et de développement économique non seulement pour mieux préparer les communes au grand marché européen mais aussi pour

tenter de corriger les éventuels effets pervers de la concurrence accrue entre les communes pour attirer les entreprises, par la multiplication des ZA. En prenant conscience de l'importance de ce problème, l'Etat a donc porté les ZA au cœur d'un débat national. La question est donc de savoir comment des communes traditionnellement rétives à la collaboration intercommunale et avant tout soucieuses de leur propre développement économique ont réagi face à ce nouveau cadre législatif. Les solutions envisagées par les communes sont-elles uniquement dictées par les avantages notamment financiers qu'elles peuvent tirer de cette nouvelle loi et par son caractère très incitatif? L'Etat a, en effet, la possibilité de proposer des formules de coopération aux communes qui resteraient hermétiques aux nouvelles propositions de la loi. Placées devant une brutale alternative, les communes peuvent, au contraire, adopter une démarche plus volontariste. Les élus ont-ils alors la volonté d'amplifier la prise de conscience juste esquissée en saisissant les opportunités nouvelles offertes par la loi de février 1992 pour impulser une dynamique globale de développement? Une des manières d'appréhender le dynamisme des communes et des élus consiste d'abord à mettre en valeur l'attitude adoptée face aux entreprises puis d'envisager la place des ZA dans les politiques communales avant d'intégrer les applications de la loi du 6 février 1992, un an après sa promulgation.

2.3-1- LES COMMUNES FACE AUX ENTREPRISES.

A) Le triomphe de l'attentisme.

Une majorité de communes (20 sur 33) se contente de proposer un périmètre sommairement aménagé, puisqu'il n'est pas toujours viabilisé ni parcellisé, dont l'emplacement est parfois simplement souligné par un panneau indiquant le nom et les coordonnées de l'initiateur que les entreprises peuvent contacter si elles sont intéressées par le site. Non seulement les ZA apparaissent comme des aménagements ponctuels mais l'attentisme prévaut car aucune démarche n'est réalisée vis à vis des entreprises. Cette conception de ZA apparaît aussi bien dans les communes des banlieues des principales agglomérations (12 communes sur 16) que pour celles de la périphérie rurale (8 communes sur 17) avec la petite ville de Doullens, le bourg d'Avesnes le Comte, et surtout la totalité des communes de moins de 2000 habitants (Beauval, Gouzeaucourt, Marquion, Roisel, Bray, Villers-Carbonnel). Dans le premier cas, les communes espèrent bénéficier de l'effet ville mère puisque celle-ci développe souvent les ZA dans le cadre d'une démarche plus globale en s'appuyant sur le partenariat ou la collaboration intercommunale afin de contribuer davantage à la réussite de l'opération. En 1993, nous avons recensé 5 réalisations nouvelles ou projets de petites ZA dans les communes situées à l'ouest de l'agglomération arrageoise. En revanche, dans

le second cas les communes sont souvent plus excentrées par rapport aux grands axes de communication et reproduisent un type d'aménagement que l'on trouve désormais partout ailleurs. Or, l'attentisme et la reproduction ne peuvent que s'avérer préjudiciable quand nous nous situons dans la périphérie rurale d'un micro espace régional qui est, lui-même, une périphérie. A quoi sert-il de créer une ZA si sa réussite semble gravement hypothéquée? De nombreux paramètres, déjà évoqués, font qu'aujourd'hui les ZA constituent un aménagement incontournable pour toute commune à l'écoute des nouvelles données de l'économie. Se doter d'une ZA contribue à façonner l'image d'une commune dynamique et moderniste. Or, fortes de leurs nouvelles compétences octroyées par l'état en 1983 en matière d'aménagement du territoire (SDAU, POS), les communes peuvent créer des zones vaguement aménagées, leur donner une existence officielle par un POS souvent créé ou révisé pour l'occasion, pour ne pas rester à l'écart du mouvement de création tout en envisageant une éventuelle valorisation ultérieure de la zone. Il s'agit d'une thésaurisation spatiale que l'on trouve dans les communes de la périphérie rurale et de la proximité des agglomérations qui se sont dotées de ZA lors de la dernière décennie ou qui envisagent de le faire (L'Arbret, Beaumetz-Les-Loges, Marœuil, Sainte-Catherine-lez-Arras).

B) L'existence de stratégies plus offensives.

a) La recherche accrue de la synergie pour une meilleure efficacité face aux entreprises.

Initialement limitée au vocabulaire militaire, une stratégie désigne plus largement un ensemble d'actions coordonnées, de manœuvres en vue d'une victoire. Au gré du vocabulaire très offensif utilisé par nos interlocuteurs, nous avons repris ce terme pour les communes dont les élus et les responsables du développement économique sont mobilisés pour gagner la bataille de l'emploi à l'échelon local. Comment s'y prennent-ils pour attirer les entreprises? celles-ci ayant droit à de très nombreuses aides et subventions pour une création ou un développement de l'unité existante (tableaux 18 et 19), elles sont bien souvent confrontées à des instances très variées qui émanent essentiellement de l'état, des régions, des départements, des communes et groupements de communes. Face à l'imbroglio très complexe des aides et des intervenants (figure 35) qui peut avoir un effet dissuasif pour l'implantation éventuelle d'une entreprise, un des objectifs consiste à mettre en place des structures particulières, interlocuteur unique, capable de proposer rapidement un tableau complet des aides auxquelles une entreprise a droit et de mener les démarches facilitant leur obtention. Quelles sont ces structures? Nous trouvons d'abord les comités

<p>1) ACCUEIL ET CONSEILS</p>	<p>DATAR: conseils/recherche de sites. ANPE: Organisation de stages pour créateurs d'entreprises + stages: CCI, boutiques de gestion, ANPE, APEC (agence pour l'emploi des cadres) et formation en BTS ANVAR: aides aux créateurs pour bâtir leur projet (experts, moyens financiers, compétences techniques) Réseau EGEE: entente entre les générations pour l'entreprise et l'emploi... Montage de dossiers financiers, de demandes de primes ou subventions ARD: agence régionale de développement - Gestion des dossiers - Demande d'aides Assistants techniques et commerciaux des CCI: conseils et suivi des dossiers Clubs de créateurs: aides, rencontres et échanges entre les entrepreneurs. Soutien de l'ARD et des CCI Points chance: information montage de dossiers, recherche de partenaires financiers Créés par CCI, clubs de créateurs, boutiques de gestion Habilités par ANCE</p>
<p>2) AIDES FINANCIERES POUR LES ENTREPRISES ET LA CREATION D'EMPLOIS</p>	<p>PAT ou prime d'aménagement du territoire: conditions variant selon les régions, les secteurs d'activités, pour création et reprises d'entreprises dans le tertiaire et le secondaire Les prêts participatifs régionaux: variantes selon les régions durée: 5 à 15 ans. Pour entreprises s'engageant à réaliser des investissements - Absent pour le Nord-Pas-De-Calais / présent en Picardie Les sociétés de capital risque régionales: consolider les structures financières des nouvelles entreprises. La prise de participation au capital des entreprises concernent les projets de création et de développement dans l'industrie et le commerce Absent dans le NP De C / présent en Picardie Fonds régionaux de participation: renforcer les fonds propres des entreprises (ind, services) par prises d'actions ou avances - Absent dans le NP De C / présent en Picardie PRCE: prime régionale à la création d'entreprises - Favoriser la création d'entreprises comptant sur leurs fonds propres et s'engageant à créer des emplois - Procéder longue et dissuasive - Présent dans le NP De C / absent en Picardie Avances régionales ou prêts d'honneur: avances ou prêts à taux réduits remboursables en cas de succès - Présent en Picardie / absent dans le NP De C - Prêts d'honneur sans garantie par associations liées aux CCI, départements, élus locaux, entreprises Fond régionalisé d'aides aux initiatives locales pour l'emploi Subventions pour création et développement d'entreprises Absent en Picardie / Présent dans le NP De C SOURCE: d'après le répertoire des politiques régionales, conseil régional Nord-pas-De-Calais - Documentation de la MRC E (mission régionale pour la création d'entreprises) Picardie - Le guide des investisseurs: CCI Arras - Hélène Trappo - Décrire les aides, primes et subventions: Défis / Entreprendre et réussir</p>
<p>3) LES AIDES FISCALES</p>	<p>Exonérations d'impôts sur les bénéfices: aider les entreprises nouvelles en allégeant les charges lors de la création et jusqu'à la 5^{ème} année de fonctionnement - Services décentralisés des impôts Exonérations de la taxe professionnelle pour les entreprises nouvelles: exonération totale lors de la première année d'activités/exonération totale ou partielle de 2 à 5 ans dont les conditions varient selon secteur d'activités et selon type de TP (part communale, régionale, départementale, groupements de communes)</p>
<p>4) CAUTIONS/GARANTIES</p>	<p>Fonds régionaux de garantie Aider les entreprises (industries, services à l'industrie, BT P) à trouver des financements privés - Absents pour Picardie et NP - De - C SOFARIS: société française pour l'assurance du capital risque des PME. Faciliter l'accès des PME à la constitution de fonds propres et des fonds à long terme en garantissant les institutions financières qui aident à la création et au développement des entreprises</p>

1) AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE ET RECRUTEMENT DE LA MAIN D'ŒUVRE TRÈS QUALIFIÉE

FRAC: fonds régionaux d'aide au conseil. Conditions variant selon les régions et aides parfois uniquement destinées à la création d'entreprises

Subventions pour étude du diagnostic et faisabilité

2) AIDES AU DEVELOPPEMENT: CAPITAUX ET EMPLOIS

Crédits d'impôts pour l'augmentation de capital: plan national PME/PMI

Prime régionale à l'emploi (PRE): aides à la réalisation d'investissements et à la création d'emplois dans les zones défavorisées- Réservée aux petits projets, selon des conditions strictes, elle est en voie de disparition. Présente dans le NP-De-C/Ab sente en Picardie

Avances remboursables- Réalisation d'investissements, maintien ou création d'emplois au niveau régional- Conditions aussi sévères que les PRE

3) LES AIDES FINANCIÈRES DIVERSES

Prêts à moyen et long terme- Renforcement des fonds propres- Crédit bail immobilier ou mobilier

Organismes para-publics CEPME ou crédit d'équipement des PME- Soutien de l'état

Sociétés de développement régional- Possibilité de prise de participation (35%) dans capital des entreprises

4) AIDES A L'EMBAUCHE ET A LA FORMATION

Nombreuses et variées: qualification, adaptation, apprentissage, jeunes sans qualification premier salarié, dixième salarié, crédit impôt formation

Services décentralisés de l'état direction du travail, des impôts, ANPE.

Régions: fond régional de l'apprentissage, formation professionnelle, FRAC formation

5) AIDES A L'INNOVATION

Utilisation des composants électroniques, des matériaux avancés, des technologies avancées, de la gestion par ordinateur, réalisation de transferts de technologie

Services décentralisés de l'état: DRIRE ou direction régionale de l'industrie, de la recherche, et de l'environnement, INIST ou institut national de l'information scientifique et technique, ANRT ou association nationale pour la recherche et la technologie, CRITT ou centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie

Régions: procédure FRAC

Ne sont ni présentées, ni détaillées les aides à la recherche, au recrutement de chercheurs, les aides à l'exportation, les aides particulières et nombreuses en provenance de la CEE

SOURCE: d'après Hélène Trappo, Mohamed Aissaoui: décrocher aides, primes et subventions- Défis, entreprendre et réussir

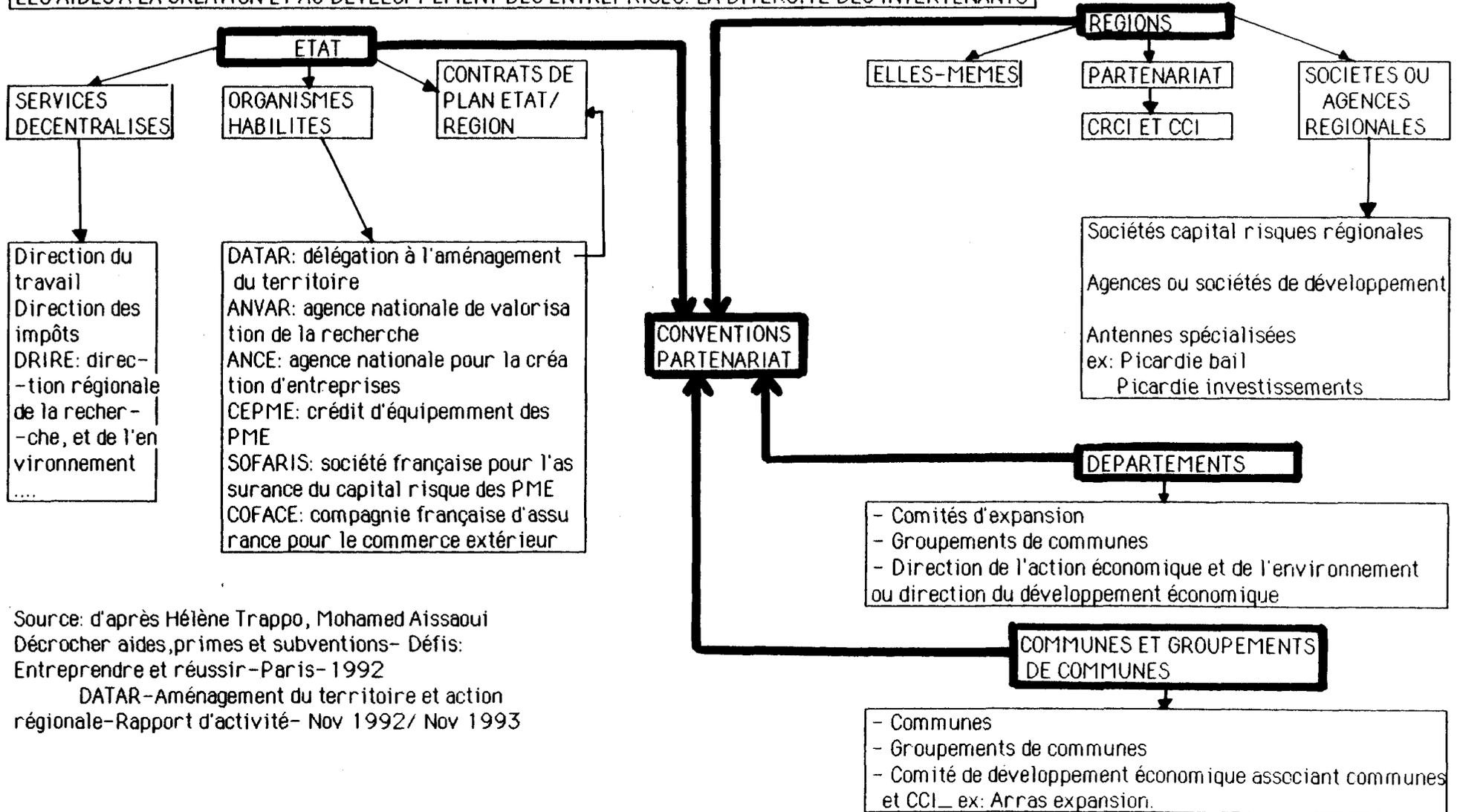
Le répertoire des politiques régionales(conseil régional du Nord-Pas-De-Calais)

Documentation de la MRCE, Picardie

Le guide des investisseurs- CCI, Arras.

Figure 35

LES AIDES A LA CREATION ET AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES: LA DIVERSITE DES INTERVENANTS



Source: d'après Hélène Trappo, Mohamed Aissaoui
 Décrocher aides, primes et subventions- Défis:
 Entreprendre et réussir-Paris-1992
 DATAR-Aménagement du territoire et action
 régionale-Rapport d'activité- Nov 1992/ Nov 1993

d'expansion ou agences de développement qui offrent d'une part une personnalité juridique puisque ce sont des associations de loi 1901, et d'autre part un caractère partenarial car elles regroupent des élus, des représentants des chambres consulaires, des unions patronales, et diverses personnalités qualifiées.¹ Ces comités ou agences peuvent agir au niveau régional, départemental, ou local² et sont actuellement regroupés au sein d'une fédération nationale, le CNERP ou conseil national des économies régionales et de la productivité. Ces structures anciennes connaissent un fort regain d'activités au niveau national, afin de gagner en efficacité pour le développement économique. Est ce le cas dans le Seuil de l'Artois?

b) La situation dans le Seuil de l'Artois. Dotée de l'ARD ou agence de développement régional, en partie financée par le conseil régional, le Nord-pas-De-Calais n'offre pas de comités ou d'agences au niveau départemental mais de fréquentes structures locales. Relevant directement de la région, l'ARD de Picardie qui n'est pas une association de loi 1901 est complétée par des comités départementaux notamment dans l'Aisne et la Somme et de nombreuses structures locales à l'échelle des communes, des agglomérations ou des bassins d'emplois (Laon, Saint-Quentin). Le comité d'expansion de l'Aisne cumulaient les fonctions d'observation et de développement économique, mais soucieux de gagner en efficacité auprès des partenaires locaux et des entreprises, il a connu une concentration de ses activités dans les missions d'observation. Doté d'une banque de données informatisées, il propose un observatoire des finances communales, des informations très variées, et réalise des simulations prospectives à la demande. La mission de développement économique et de prospection auprès des entreprises revient désormais à l'ADA ou agence de développement de l'Aisne. Des structures formelles et sans réelle personnalité juridique tendent également à se développer afin de faciliter la synergie entre les élus, les CCI, et le monde de l'entreprises. C'est le cas d'Arras expansion ou ont lieu des rencontres hebdomadaires entre les représentants du district et de la CCI pour faire le point sur l'expansion économique dans l'agglomération arrageoise. Pouvant aussi compter sur de nombreuses revues, brochures les informant sur les problèmes de développement économique, les réalisations et les projets dans les différentes régions françaises, l'évolution de la législation, les contacts possibles, les élus ne sont plus seuls. Le seuil de l'Artois n'échappe donc

¹-Le nouveau souffle des comités d'expansion-Départements et communes-Publication mensuelle de l'assemblée des présidents des conseils généraux et de l'association des maires de France (AMF)- Mai 1992.

²- Annuaire 1992-1993 des comités d'expansion et agences de développement économique-CNERP-Paris-72 p.

pas à ce regain d'intérêt pour faciliter l'expansion économique et la prospection auprès des entreprises, par le biais des comités et agences de développement. De telles structures peuvent néanmoins exister sans que les communes se donnent les moyens d'en tirer parti. Qu'en est-il pour le Seuil de l'Artois? Seuls les deux districts (Arras, Saint-Quentin) et 8 communes avec les trois villes moyennes, une petite ville (Saint-Laurent-Blangy) et un bourg (Neuville-Saint-Rémy) appartenant aux principales agglomérations (Arras, Cambrai), deux petites villes (Péronne, Albert) et un bourg (Bapaume) de la périphérie rurale appuyent leur politique de développement économique sur les services rendus par les agences ou comités d'expansion. En optant pour une stratégie offensive et une démarche très volontariste vis à vis des entreprises, ces districts et communes, encore peu nombreux, choisissent de nouvelles méthodes de travail qui rompent avec la tradition tenace des timides actions solitaires, et s'avèrent d'autant plus courageuses qu'elles entraînent de cruelles remises en cause politiques. Pour sa première candidature à la députation sous l'étiquette RPR-UDF, le président de la CCI d'Arras, Charles Gheerbrant, a remporté l'élection législative de 1993 dans une circonscription arrageoise traditionnellement socialiste (fief de Guy Mollet), et collabore depuis 1987 avec des élus du district d'Arras à majorité socialiste.

2-3-2- LES ZA DANS LES POLITIQUES URBAINES.

Les villes du Seuil de l'Artois ont-elles eu le souci d'intégrer l'essor des ZA en créant des projets de villes ou d'agglomérations, tout en s'appuyant sur le partenariat et en développant la collaboration intercommunale avant l'application de la loi de février 1992? Dans le cas où les communes ont fait preuve d'initiatives pour tenter de mettre au point une démarche globale avant même l'apparition d'un cadre législatif les y incitant, comment les ZA ont-elles été intégrées dans cette démarche? Deux hypothèses sont à retenir. En juxtaposant des aménagements et projets autour des ZA qui demeurent l'objectif prioritaire, les politiques urbaines visent alors uniquement à l'expansion économique. Les ZA peuvent aussi être envisagées au même titre que l'ensemble des autres projets afin de contribuer à un développement global harmonieux (économique, social, culturel, urbain) valorisant la qualité de vie et l'image de marque de la cité. Qu'en est-il pour les villes du Seuil de l'Artois?

A) L'extrême rareté des démarches globales équilibrées.

a) 6 villes présentent une politique urbaine globale. Seules 6 communes urbaines sur 24 offrent une politique urbaine mais l'expansion économique et le développement des ZA apparaît comme une priorité écrasante pour deux d'entre elles (Peronne, Neuville-Saint-Remy). Non seulement le bourg de Neuville-Saint-Remy, au nord de l'agglomération cambrésienne, s'est progressivement doté de trois ZA pour développer l'emploi après la disparition de nombreuses entreprises industrielles, mais il prend garde à la qualité paysagère du plan de zone et mène un travail de prospection auprès des PME. Ces réalisations ont été complétées par des aménagements capables de revaloriser des paysages urbains essentiellement hérités du XIXème siècle et de repenser l'impact de la traversée d'une nationale intensément empruntée au cœur de ce bourg. L'essor des espaces verts intra-urbains, l'appel à un architecte paysagiste afin de concevoir l'intégration paysagère de la route nationale dans le tissu urbain, le développement des infrastructures sportives illustrent ainsi cette volonté d'améliorer la qualité du cadre de vie. Le pouvoir politique local s'affirme par ses intentions mais aussi par son implantation dans l'espace avec la création d'une nouvelle mairie au sein d'une place la mettant en valeur en aérant le tissu urbain, en facilitant l'accueil, tout en résumant l'ouverture et le dynamisme de l'équipe municipale. Hormis la priorité accordée au développement économique, Neuville-Saint-Remy tente d'affirmer la personnalité à part entière d'un bourg et non plus seulement d'une commune de banlieue. Les différents aménagements qui y concourt améliore également l'image de marque de la ville, qui trouve là un atout supplémentaire pour attirer les entreprises, mais nombreuses sont les communes urbaines, avec notamment Cambrai, qui ont déjà envisagé de telles mesures. Neuville-Saint-Remy travaille donc à l'amélioration, à la correction, étape indispensable avant que les différentes mesures puissent être placées sur le même pied d'égalité que les ZA et contribuer à une politique urbaine globale et harmonieuse.

b) Le cas de Saint-Laurent-Blangy.

Cette commune se singularise d'abord par une politique communale d'expansion économique audacieuse alors même qu'elle appartient au district d'Arras. En partie concernée par l'emprise de la ZI industrielle districale à l'est d'Arras, Saint-Laurent-blangy a largement utilisé le droit des communes à créer une petite ZA dans le cadre du district puisqu'elle possède une ZA complète (12 hectares) mais va en créer une seconde au nord de la RN 50 à deux fois deux voies qui mène à l'autoroute A1. En tirant parti de disponibilités foncières idéalement situées par rapport aux axes de communication, les initiatives de cette petite ville inquiète le district d'Arras qui craint de devoir faire face à la multiplication des zones

communales alors que celui-ci tente d'harmoniser le développement des ZA tout en préservant le rôle directeur de la ville mère.

Les ZA sont parfaitement intégrées à une politique urbaine globale équilibrée, qui différencie Saint-Laurent-Blangy du cas de Neuville-Saint-Remy grâce à des aménagements en profondeur modifiant considérablement les paysages et les fonctions urbaines mais aussi des manifestations communales d'autant plus remarquées (concerts, spectacles divers, salons et expositions diverses, essor des manifestations sportives) qu'elles égalent celles de la ville mère ou occupent des domaines que celle-ci a étrangement délaissés. En revendiquant le droit à disposer d'elle-même, Saint-Laurent-Blangy a non seulement affirmé sa personnalité mais surtout montré qu'une ville située dans la banlieue d'une agglomération peut s'épanouir en tant que telle, voire même afficher une concurrence inattendue vis à vis de la ville mère. Comment en est-on arrivé là? La politique urbaine est née de la volonté de valoriser ses atouts, avec notamment la bonne situation par rapport aux axes de communication, de la prise de conscience des conséquences fâcheuses du déclin de nombreuses entreprises industrielles posant clairement le problème du devenir d'emprises spatiales intra-urbaines importantes, de l'échec des premiers aménagements destinés à l'accueil de nouveaux résidents dans le cadre de la périurbanisation puisque la ZUP, surtout consacrée à l'habitat collectif et structurée autour d'un hypermarché, est très austère et finalement peu occupée.

Saint-Laurent-Blangy s'est dotée d'un centre ville par la valorisation de la place de la mairie, la création d'une voirie "conviviale" dans la mesure où elle facilite les flux tout en permettant le stationnement ainsi que le cheminement piétonnier par l'apparition de trottoirs larges, jalonnés de bacs de verdure, et d'un éclairage public soigné et esthétique, l'avènement d'un programme immobilier où les immeubles peu élevés associent la fonction résidentielle aux étages alors que les cellules des rez-de-chaussée destinées aux petits commerces sont toutes effectivement occupées. Tous ces aménagements récents sont disposés autour d'un carrefour central. Saint-Laurent-Blangy s'est engagée dans un lourd programme de conversion des friches industrielles et après démolition des bâtiments anciens, nivellement des terrains, ces espaces sont affectés à du bâti résidentiel collectif privilégiant le cadre paysager. Cherchant à affirmer sa vocation résidentielle, cette petite ville y ajoute des critères de qualité pour en finir avec les projets de type ZUP mais aussi pour contrer le déclin important du nombre d'habitants (-12,1%) lors de la dernière période intercensitaire alors que Saint-Laurent avait enregistré une forte croissance de sa population de 1975 à 1982 (+16,7%). Le problème des friches industrielles liées aux emprises massives

de la métallurgie(Fauvet-Girel) n'a pas encore trouvé de solution en 1993. Prolongeant la préoccupation omniprésente de la qualité du cadre de vie, la cité immercurienne tente de valoriser le cadre naturel grâce à l'aménagement des berges de la Scarpe pour la promenade, l'acquisition de plans d'eau et de massifs boisés bordant cette rivière afin de les préserver.

B) Les ZA dans les projets d'agglomération.

a) les projets d'agglomération: une initiative peu exploitée.

L'état a cherché à développer la coopération intercommunale avant même l'adoption de la loi du 6 février 1992, grâce au projet d'agglomération. celui-ci doit " dégager des perspectives de développement en définissant des objectifs mobilisateurs communs aux agglomérations"¹ qui seront pris en charge grâce à une collaboration intercommunale croissante. La cohérence du développement régional impose une complémentarité entre les différents projets d'agglomération ainsi qu'avec les objectifs poursuivis par le conseil régional. Conclu dans le cadre des plans état région, le projet d'agglomération mobilise également les efforts d'autres partenaires avec les départements et les communes ou groupements de communes. Il peut être intégré au PACT(plan d'aménagement concerté du territoire) urbain mais concerne alors exclusivement les agglomérations connaissant des problèmes de conversion des activités économiques, comme les villes du bassin minier ou du littoral du Nord-Pas-de-Calais. Etendu aux autres agglomérations, ce projet est alors dit hors PACT. Comment les trois principales agglomérations du Seuil de l'Artois ont-elles réagi face à cette proposition?

Seule l'agglomération d'Arras a privilégié ce support pouvant déboucher sur la mise en place d'une véritable politique urbaine globale et équilibrée et le projet d'agglomération a été publié le 14 décembre 1992. Séduite par l'éventuelle création d'un district, l'agglomération de Cambrai a été tentée par le projet d'agglomération puis y a renoncé avant d'opter pour la communauté de villes telle qu'elle apparaît dans la loi du 6 février 1992. Soucieux de gagner en efficacité, méfiant vis à vis de la multiplication des instances, conscient de la nécessité de la coopération intercommunale à condition qu'elle respecte l'autonomie de chaque commune, Saint-Quentin ne s'est engagée dans aucune de ces nouvelles possibilités mais préfère moderniser et dynamiser une structure districale ancienne dont les compétences n'ont réellement été exploitées qu'à partir du début des années quatre-vingt. Les bénéficiaires des aides et

¹- répertoire des politiques régionales- Conseil régional du Nord-pas-de-calais- 411 p- Juin 1991.

subventions pour la réalisation d'un projet d'agglomération étant essentiellement les structures intercommunales, celui-ci a conforté les instances de coopération déjà existantes sans en engendrer de nouvelles, puisque Cambrai a abandonné l'idée de créer un district, avant l'entrée en vigueur de la loi du 6 février 1992. Les deux premiers objectifs des projets d'agglomérations ont été respectés mais le troisième est complètement ignoré. Présenté au même chapitre que les réseaux de villes dans le répertoire des politiques régionales¹, les projets d'agglomération n'ont guère suscité de regain d'intérêt pour la collaboration inter-urbaine ou inter-agglomération. Elle est totalement inexistante dans le seuil de l'Artois et n'est pas à l'ordre du jour.

b) L'exemple d'Arras.

L'accord pour le projet d'agglomération arrageois a été signé le 14 décembre 1992 et les contributions financières des différents partenaires, l'état, la région, le département, ainsi que le district sont pratiquement équivalentes (80 à 100 millions de francs). Ce projet hors PACT urbain rassemblant un ensemble d'actions pour les 16 communes du territoire districial stimule la coopération intercommunale mais la préoccupation de l'emploi et "les structures d'accueil à vocation économique", c'est à dire les ZA constituent les priorités absolues². Hormis le développement de petites ZA communales, le district s'appuie sur quelques projets "structurants à court terme" susceptibles d'affirmer le rôle d'Arras comme capitale du Pas-De-Calais, entre Paris et Lille. Les parcs d'activités Artoipôle et la zone high tech des Bonnettes seront complétées par la mise en chantier, dès la fin de l'année 1993, de l'important projet Actiparc en bordure de la A26 et de la RN 50 sur le territoire communal de Bailleul-Sire-Berthoult. Soucieux d'assurer la réussite de telles opérations, le projet d'agglomération prévoit des actions pour inciter les entreprises à l'implantation ou à leur maintien (conseil aux entreprises, société de capital risque prenant des participations dans les entreprises en création ou en développement), assurer la prospection auprès des entreprises (transport, logistique, agro-alimentaire), organiser la promotion économique de l'Arrageois, tout en réaffirmant la nécessité du partenariat, notamment avec la CCI, pour atteindre de tels objectifs. D'autres initiatives doivent contribuer à l'expansion économique avec la création du centre européen des affaires, plus modestement et justement rebaptisé centre européen de communication et d'échanges, sur la ZAC proche de la gare TGV. Par la présence d'un centre d'affaires, de multiples salles de réunion, d'un

¹-Répertoire des politiques régionales-Conseil régional du Nord-pas-de-calais-411p- Juin 1991.

²-Projet d'agglomération du district urbain d'Arras- Convention entre l'état, la région, le département et le district-1991-1993_ 14 décembre 1992-75 pages.

auditorium réservé aux congrès et séminaires, une telle infrastructure, située à cinquante minutes de Paris, peut effectivement faciliter la synergie entre les élus locaux, les entrepreneurs et éventuellement le monde de la recherche et de la conception, à condition que l'on s'en donne les moyens. D'autres mesures sont destinées à stimuler le petit commerce en centre ville et surtout à retenir un tourisme de passage malgré l'attrait incontestable du patrimoine historique (les deux places flamandes, le beffroi, l'abbaye Saint-Vaast...). Des études de marketing touristique sur le tourisme d'affaires, la création d'une centrale de réservation pour faciliter l'accueil de groupes sont ainsi prévues. Ces mesures témoignent de la création récente d'une démarche globale que l'on tente d'approfondir en prenant en compte l'ensemble des paramètres amont et aval pour faciliter l'implantation des entreprises. Une telle mobilisation repose sur la recherche de la synergie entre tous les partenaires pouvant contribuer à cet objectif avec surtout la collaboration récente et efficace entre le district et la CCI à tel point que l'on est en droit de se demander si le manque de dynamisme antérieur et l'absence de diversification de l'économie arrageoise *ne sont pas* dus à une ignorance mutuelle de ces deux instances, voire au refus d'envisager cette simple démarche du partenariat entre une CCI et un district pour incompatibilité idéologique.

Hormis les efforts portant directement sur l'expansion économique, les autres priorités (formation, habitat et développement social des quartiers, préservation de l'environnement et mise en valeur du patrimoine historique) semblent juxtaposées sans que l'on envisage l'osmose, leur place dans la ville, et leur impact éventuel sur le développement économique. **Réaffirmant la volonté de développer l'emploi et la formation, le projet d'agglomération ne contient pas de proposition concrète sur la place de l'université dans la vie de la cité, alors même que les élus se sont battus pour obtenir son implantation.** " Dans le domaine de la formation, l'université d'Artois peut jouer un rôle important"¹ ou "L'Arrageois doit se doter de nouvelles formations supérieures. La création de l'université d'Artois dont le siège sera construit à Arras constitue une étape décisive."². Telles sont les deux évocations essentielles portant sur l'université dans ou à propos du projet d'agglomération. Former les jeunes présents sur place est une préoccupation légitime mais en quoi la présence de cette université est-elle importante? Elle renforce l'attraction de la ville et contribue à améliorer son image de marque. Les employés des

¹-Arras actualités-magazine municipal d'information- Projet d'agglomération: la volonté intercommunale récompensée-P 5-Septembre 1993-N° 87.

²-Projet d'agglomération du district urbain d'arras-Convention entre l'état, la région, le département et le district- 1991-1993- 75 p-14 décembre 1992.

entreprises nouvellement implantées ou souhaitant le faire sur le territoire du district y voit une structure supplémentaire d'accueil et de scolarisation pour leurs enfants alors que les universités étaient, jusqu'à présent, l'apanage des grandes villes. Il semble néanmoins fondamental d'approfondir la réflexion sur l'impact de l'université dans la ville. La troisième priorité du projet d'agglomération est le logement car notamment " plus d'étudiants génèrent plus de demande de logements"¹ mais la grande majorité d'entre-eux ainsi que les enseignants regagnent chaque jour leur domicile principal. Une telle tendance ne peut que s'accroître avec l'ouverture du TGV qui met Arras à 50 minutes de Paris. Les formations dispensées dans les sciences humaines offrent essentiellement des débouchés dans l'enseignement et l'administration où le recrutement et les nominations s'organisent à l'échelon national. Non seulement peu d'emplois seront ainsi générés sur place mais les entreprises ne trouvent pas sur place les actifs qualifiés dont elles ont besoin. Les filières de l'enseignement supérieur doivent donc aussi se développer en rapport avec le tissu économique local et dans le prolongement d'initiatives particulières dans le secondaire (agro-alimentaire à Arras) afin de parfaire la démarche d'un projet global. L'essor de la recherche, la diversification des enseignements, l'organisation de colloques par le pôle de sciences humaines peut accroître les compétences au service du milieu local (géographie et aménagement du territoire) et accroître le rayonnement culturel de la cité. Arras se veut une ville moyenne dynamique où il fait bon vivre mais comment les objectifs affirmés pour l'habitat et le développement social des quartiers (DSQ), la mise en valeur de l'environnement naturel et du patrimoine historique peuvent-ils dépasser un catalogue de mesures, satisfaisant en partie chacune des communes membres du projet, pour effectivement améliorer le cadre de vie, la qualité de vie, et éventuellement séduire des entreprises. Comment la valorisation du bâti historique et des places flamandes peut-elle favoriser l'essor du tourisme et faire connaître la ville au point de retenir l'attention d'entrepreneurs? C'est en prévoyant dans le détail les moyens d'assurer cette symbiose entre les différentes priorités d'action et en prévoyant d'autres (politique culturelle cohérente fidélisant le public) que l'on parviendra à une véritable démarche globale et intercommunale capable de satisfaire toutes les composantes de la collectivité. Témoinant d'une volonté nouvelle de la part des élus, d'un changement radical des comportements face au développement local, le projet d'agglomération est un outil très encourageant où l'on proclame la nécessité de poursuivre la réflexion et les débats pour parfaire les propositions .

¹-Projet d'agglomération du district urbain d'Arras-Op cité

En étant encore surtout présenté comme le support idéal pour l'obtention de nouvelles subventions dans le bulletin districale de février 1993, il apparaît néanmoins que le risque de le voir cantonner dans ce rôle pour des actions ponctuelles alors dominées par la seule préoccupation de l'expansion économique n'est guère éliminé. Être actif pour le développement de sa ville, c'est l'être aussi par la communication. Rendre compte, informer, promouvoir sont des atouts supplémentaires pour assurer la réussite de son action notamment vis à vis des entreprises. Le projet d'agglomération arrageois y consacre 933700 francs (opérations diverses de promotion économique, étude d'un plan de promotion économique, guide des investisseurs) de 1991 à 1993 mais nombreuses sont aujourd'hui les villes qui ont compris l'intérêt d'une telle démarche.

C) Soigner son image de marque.

a) Des publications de plus en plus nombreuses.

Les régions, les départements, les collectivités locales avec les communes et les groupements de communes, les comités d'expansion, les CCI, sont les principaux initiateurs de brochures d'informations d'autant plus nombreuses que certaines sont destinées à la population locale, à titre d'informations pour les électeurs, alors que d'autres s'adressent de plus en plus aux entrepreneurs, afin de favoriser la promotion de sa commune ou de sa région. Le contenu et la présentation de documents de plus en plus soignés varient selon le destinataire. En prenant l'exemple des communes et groupements de communes, nous constatons que les bulletins municipaux et districaux souvent bien reliés et mis en valeur par des couvertures en papier glacé, se consacrent surtout à des explications écrites détaillées portant les actions en cours ou en projet, les nouveautés dans tous les domaines de la vie locale (économie, formation, social, culture, environnement...). Un bulletin municipal compte en moyenne 35 à 40 pages et les nombreux articles sont détaillés et illustrés par des photographies couleurs de qualité. L'éditorial du maire ou du président du district, en première page, ne doit pas nous faire oublier que le souci d'informations n'est jamais dénué de la préoccupation électorale. Souvent créées par les CCI ou les comités d'expansion locaux, les plaquettes destinées aux entrepreneurs peuvent aussi être prises en charge par les communes (Albert, Bapaume) ou les districts (Arras, Saint Quentin). Présentées sous la forme de dossier en carton glacé, elles visent à l'efficacité et à la clarté pour des hommes pressés. La place des photographies l'emporte ici car il s'agit de mettre en valeur les atouts de la commune (zones d'activités, situation par rapport aux grands axes de communication, qualité du

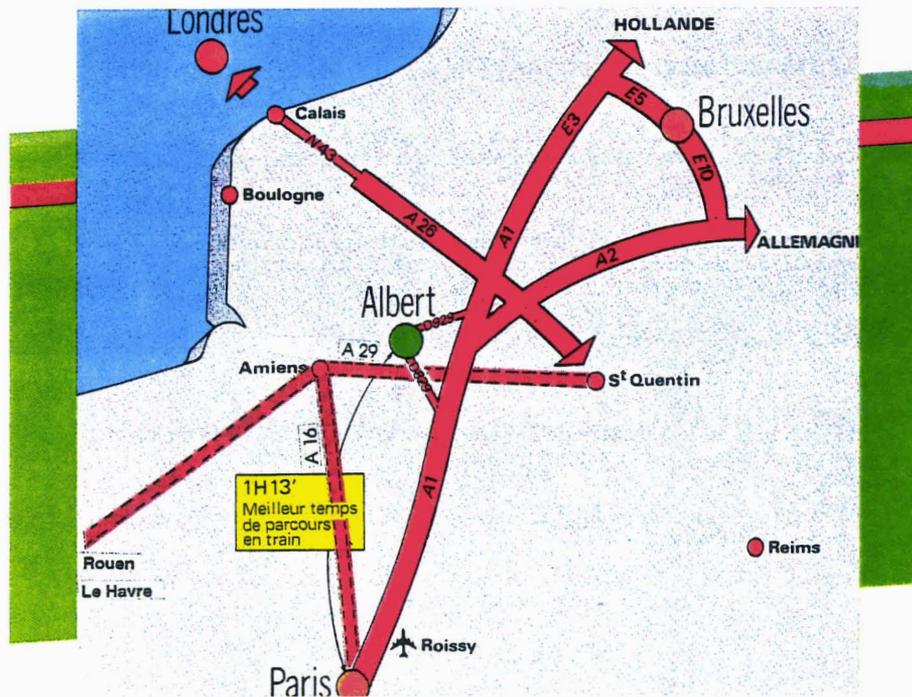
cadre de vie, formation) et les textes synthétiques légendent les illustrations par un vocabulaire valorisant. La plaquette du district urbain d'Arras présente une photographie des campagnes au moment de la moisson pour évoquer un potentiel agro-alimentaire de premier ordre, ou un amphithéâtre rempli d'étudiants pour mettre en valeur la présence d'une "panoplie complète dans le domaine de la formation pour une population estudiantine motivée". Les contacts (adresses, numéros de téléphone) sont toujours clairement répertoriés. **L'objectif n'étant pas ici de rendre compte de l'entière réalité de la vie locale, le discours valorisant s'avère également réducteur. Il en résulte une disjonction de plus en plus nette entre l'espace vécu par les habitants et relaté en partie par les bulletins municipaux, et l'espace perçu par les décideurs au travers des plaquettes qui leur sont destinées.** En figurant en bonne place dans les photographies utilisées à destination des entrepreneurs mais en étant moins présent dans les bulletins municipaux, le golf d'Arras situé aux abords de la zone high tech des Bonnettes, apparaît comme un aménagement destiné aux décideurs alors que la population locale est finalement peu concernée. ce golf voisine aussi une ZUP où les difficultés de vie sont réelles puisqu'elle bénéficie d'un programme de développement social des quartiers (DSQ). En privilégiant l'action pour le développement économique, les villes moyennes prennent aussi le risque d'accentuer le zoning urbain avec des espaces spécialisés pour les entrepreneurs et cadres d'entreprises tout en échappant complètement au reste de la population. Non seulement les brochures à destination des entreprises sont de plus en plus nombreuses, mais leur conception est de plus en plus affinée.

b) une conceptualisation croissante.

Rendre compte des actions entreprises, valoriser les atouts, mettre en scène le dynamisme local passe par l'utilisation croissante des logos, des slogans, et de la cartographie. A l'instar des régions et départements, les villes se dotent de logos censés résumer le dynamisme et les atouts locaux par un graphisme épuré. Leur conception nécessite une réflexion, une abstraction qui mobilisent les initiateurs pour définir les objectifs poursuivis, puis l'organisation de concours couronnés de prix non négligeables. L'idée d'un emblème pour l'arrageois résulte des efforts conjugués du district, de la CCI, et d'entrepreneurs présents sur l'agglomération qui ont organisé un véritable débat économique sur ce thème et ont retenu un

projet doté d'un prix de 20000 francs. La présence du beffroi et de quelques maisons flamandes, évoquant la richesse du patrimoine historique, un cadre urbain de qualité, et des potentialités touristiques, se superposent à un carré vert incliné symbolisant les richesses de l'agriculture et l'importance de l'agro-alimentaire de l'espace où est implantée la ville. Les zébrures blanches dans la partie supérieure du carré insistent sur l'ouverture, l'esprit de dialogue et de rencontre, et donc le dynamisme des élus et professionnels de l'arrageois. L'apparition claire du nom de la ville au bas du logo signifie que tous ces atouts sont bien présents à Arras. Toutes les villes quelque soit leur taille sont pourvues de logos parfois accompagnés d'un slogan. Evoquant le cadre campagnard par l'usage du vert et la présence de la cathédrale, Albert insiste aussi sur la prise en charge volontariste de l'expansion économique par l'expression "décollage immédiat" qui rappelle également la présence proche (Méaulte au sud d'Albert) de l'industrie aéronautique.

Un slogan est une expression condensée qui valorise la volonté d'expansion économique sur un ton ferme et grâce à un vocabulaire particulier. quatre thèmes essentiels sont abordés pour les huit slogans présents en 1990 pour les villes moyennes (Arras, Cambrai, Saint-Quentin), les petites villes (Albert, Péronne) et un bourg (Bapaume) en sachant qu'une commune peut en présenter plusieurs car ils émanent aussi bien des collectivités locales, des CCI, et des comités d'expansion locaux. Plusieurs mots offensifs évoquent la volonté et le dynamisme des milieux locaux (bouger, gagners, réussite, conquête) qui tentent d'exploiter une situation potentiellement intéressante (carrefour, à la croisée des chemins). Les termes évoquant le passé sont plus rares et soulignent l'existence d'un savoir faire (la tradition pour le Cambrésis) ou l'intérêt du patrimoine historique (cité d'histoire). mobilisant les énergies et valorisant les atouts, les communes tentent d'afficher la volonté d'une démarche cohérente (logique, stratégie, conquête) pour préparer sérieusement l'avenir (avenir, immédiat). là encore, l'effort de promotion justifie l'usage des superlatifs et d'un vocabulaire valorisant mais façonne une image réductrice de la ville. Résumer la réalité d'Albert par l'expression "décollage immédiat" oblitère complètement les difficultés pour diversifier l'emploi, et la tradition de la machine-outil dans une petite ville excentrée par rapport aux grands axes de communication. La médiatisation est propagandiste ou n'est pas. Elle s'impose de plus en plus aux communes comme un atout supplémentaire dans la bataille de l'emploi et les communes du Seuil d'Artois reproduisent de plus en plus une initiative qui s'est généralisée en France.



PERTINENCE GEOGRAPHIQUE

La ville d'ALBERT bénéficie de liaisons rapides vers les marchés des régions et pays voisins. Elle est à proximité immédiate des autoroutes PARIS-LILLE, COMBLES-BRUXELLES, LE HAVRE-AMIENS-SAINT-QUENTIN (A 29) et AMIENS-PARIS (A 16).

Par l'autoroute A 26 SAINT-QUENTIN-CALAIS, les déplacements vers LONDRES sont faciles.

Avec la E 3, ANVERS, ROTTERDAM et AMSTERDAM sont très accessibles.

Située sur la grande ligne ferroviaire PARIS-LILLE, ALBERT est desservie par 13 trains quotidiens en provenance de PARIS et par 9 trains dans le sens inverse: le meilleur temps est de 1h13 minutes.

L'aéroport de ROISSY est à une heure.

Vous le constatez, ALBERT, avec sa pertinence géographique, est le terrain propice des Entrepreneurs.

Photographie 1 La pertinence géographique-Albert, décollage immédiat
Guide du chef d'entreprise-services des affaires économiques-Ville d'Albert
(non datée mais disponible en 1990)

ALBERT

**décollage
immédiat**

Picardie

CONSEIL GENERAL
de la
SOMME

SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

La présentation cartographique est désormais omniprésente et de plus en plus soignée sur la forme mais totalement revisitée sur le fond. Plusieurs méthodes sont utilisées pour promouvoir la commune comme carrefour au cœur de l'Europe. La première consiste à gommer toutes traces des autres villes régionales et européennes pour la situer uniquement par rapport aux grands pôles de décision de l'Europe de l'Ouest. Les flèches semblent ainsi indiquer des relations privilégiées ou des liaisons aisées entre Bapaume (photographie 2), cartographiée par un cercle plus important que Paris, et les capitales européennes. Ce modeste bourg, affichant un réel dynamisme économique et tentant à tirer profit de la proximité de l'autoroute A1, use de la cartographie pour traduire ses ambitions à des fins promotionnelles et non pour montrer la réalité spatiale plus péjorative. Une autre approche consiste non seulement à valoriser l'importance de la commune par rapport à toutes les autres villes grâce à des symboles traduisant habituellement la taille démographique (cercle) et en jouant sur les couleurs, mais également à insister démesurément sur la situation. Albert (photographie 1), davantage mis en valeur qu'Amiens ou Saint-Quentin, s'érige en un carrefour européen qu'il n'est pas, en valorisant excessivement deux routes départementales qui assurent le contact avec le triangle autoroutier A1, A2, A26, et en cartographiant des autoroutes qui n'existent pas encore (A29, A16). En mentionnant que le meilleur temps de parcours en train (1h 13) s'effectue entre Paris et Albert, la carte trahit d'une part un abus puisqu'on ne sait pas par rapport à quelles villes s'effectue cette comparaison, et d'autre part une rancœur car Albert regrette de ne pas être sur la ligne TGV nord. Cette approche cartographique est néanmoins accompagnée d'un commentaire intitulé "la pertinence géographique". La commune peut aussi totalement s'effacer au profit d'une région dont les limites sont si précises qu'elles semblent se référer à une forte réalité mais il n'en est rien. La région de Péronne (photographie 3) s'étend ainsi pratiquement jusqu'à Amiens à l'ouest, à Saint-Quentin à l'est, et englobe Albert, Doullens, Bapaume. Une telle globalisation permet alors d'apparaître avantageusement située par rapport au réseau autoroutier et à la ligne TGV nord, bien cartographiés, mais en n'indiquant jamais où se trouve effectivement localisée la ville de Péronne. La perception de la réalité est donc faussée. Le fait que chaque ville efface la présence de sa voisine sur chaque représentation cartographique traduit l'intense concurrence régnant entre les communes pour attirer de nouvelles entreprises sur les ZA. Les villes moyennes sont les communes qui ont les moyens les plus importants pour assurer la communication et accordent une attention croissante pour l'approche cartographique. Cherchant d'abord à

Photographie 2 A la croisée des chemins de votre réussite-Bapaume, une ville qui bouge
 Brochure sur les atouts et l'expansion de Bapaume-ville de Bapaume
 (non datée mais disponible en 1990)



BAPAUME une ville qui bouge

L'étude et l'enquête sur les atouts et l'expansion de Bapaume ont été réalisées par une équipe d'Etudiants de l'IAE.
 La conception et le graphisme de cette plaquette sont de J. Tréhout.
 59169 Cantin.
 Les photographies sont de J.P. Barbare et de T. Slowik de Bapaume.
 BAP 0479

Photographie 3 Région de Péronne: la stratégie de conquête
 Brochure sur la région de Péronne-CCI de Péronne
 (non datée mais disponible en 1990)

La stratégie de conquête



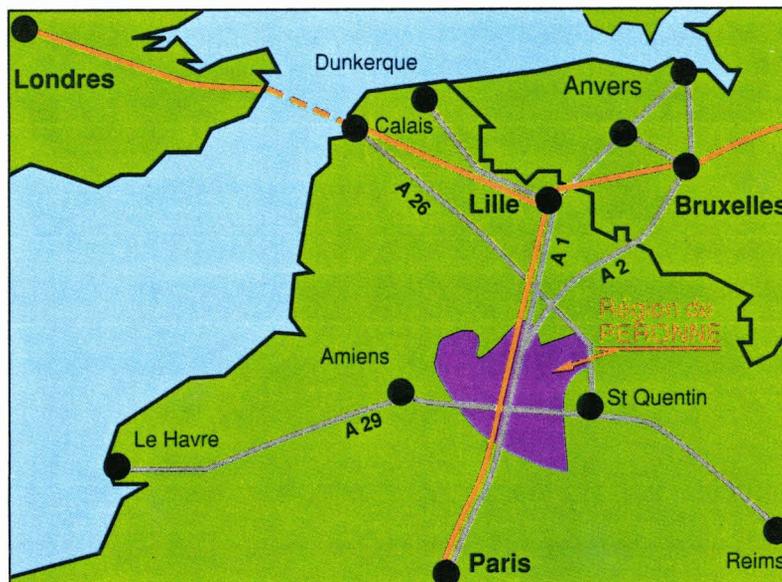
A mi-chemin entre Paris et la Belgique, la géographie donne à la région de Péronne sa vocation de terre d'accueil.

Son réseau de transport et de communication, dense et complet, en fait une plaque tournante, à moins d'une journée de camion des marchés industriels et de consommation de l'Europe du Nord.

La nouvelle liaison autoroutière Le Havre -

Reims (via Amiens et St Quentin) croisera l'autoroute du Nord dans la région de Péronne, à proximité immédiate de la gare T.G.V. picarde qui sera mise en service sur la ligne du T.G.V. Nord, en 1993.

A l'aube du 21^{ème} siècle, véritable point nodal des communications de l'Europe du Nord Ouest, la région de Péronne confirme ainsi sa position stratégique pour la conquête de l'espace européen.



s'affirmer comme un pôle économique de premier ordre, au même titre qu'Amiens, au sein de la Picardie, saint-Quentin(photographie 4) se contente d'une carte confuse où figurent les principales villes et axes de communication dans un cadre strictement régional. L'apparition très nette des limites de la région(trait noir épais) est un moyen de réaffirmer l'existence souvent contestée de la Picardie. Oblitérant la moindre représentation de l'espace européen, la ville de Saint-Quentin y fait simplement référence en indiquant les grandes destinations par des flèches prolongeant les axes routiers et les voies ferrées. Cambrai(association pour le développement du Cambrésis) et Arras(district) insistent sur l'intérêt de leur situation par la localisation fidèle des deux villes par rapport à la trame des axes de communication de l'Europe du nord-ouest (photographies 5 et 8) avant de proposer une carte plus détaillée de l'échelon local. Celle de Cambrai(photographie 6) insiste à nouveau sur la situation sans négliger la localisation des autres villes dans le cadre du Cambrésis. Celle d'Arras(photographie 7), éditée en mars 1993, est plus affinée car elle prend en compte la situation par rapport aux axes de communication mais évoque aussi l'avènement du projet d'agglomération. La volonté d'expansion économique est représentée par les ZA districales, le centre d'affaires, le parc des expositions, la qualité du cadre de vie par les espaces verts et le golf, le souci de formation par la présence du pôle universitaire. En oubliant les ZA communales, ce plan rappelle que le district est l'instance de décision la plus importante pour préparer l'avenir de l'Arrageois. Le district a pris conscience de l'intérêt de l'outil cartographique qui permet de visualiser clairement et rapidement les données essentielles dans l'espace, en y ajoutant la préoccupation esthétique pour un document conçu pour une opération de promotion. En 1989, la plaquette destinée aux entreprises et aux professionnels de l'expansion économique se contentait d'un plan très sommaire et maladroit du district(photographie 9) figuré en gris par rapport aux deux autoroutes. Les indications de la légende, notamment les propositions de terrain c'est à dire les ZA, n'étant pas reprises sur le plan, celui-ci perdait tout son intérêt.

Une plaquette complète reprend le logo, le ou les slogans, les représentations cartographiques illustrées de quelques photographies légendées portant sur les actions et atouts de la commune. L'image du maire ou du président de district y est de plus en plus valorisée par une photographie(photographie 10) et un éditorial signé de sa main. Il apparaît comme le décideur politique incontournable, à la tête d'une équipe dynamique comme l'entrepreneur à la tête de son entreprise. L'agencement du contenu d'une plaquette, présentée sous la forme d'une chemise, doit faciliter l'appréhension globale et rapide. Toutes les

RADITION ET FUTUR, LA GÉOGRAPHIE

LE CAMBRÉSIS CR RÉGION EUROPÉENNE

A l'approche par les infrastructures, le Cambrésis s'affirme comme un territoire européen. Les liaisons aériennes, ferroviaires et routières sont en constante évolution. Le Cambrésis est ainsi devenu une région européenne.

PLANE AUTOMOBILISTE

Le Cambrésis est ainsi devenu une région européenne. Les liaisons aériennes, ferroviaires et routières sont en constante évolution. Le Cambrésis est ainsi devenu une région européenne.

LE DESERTE AÉRIENNE

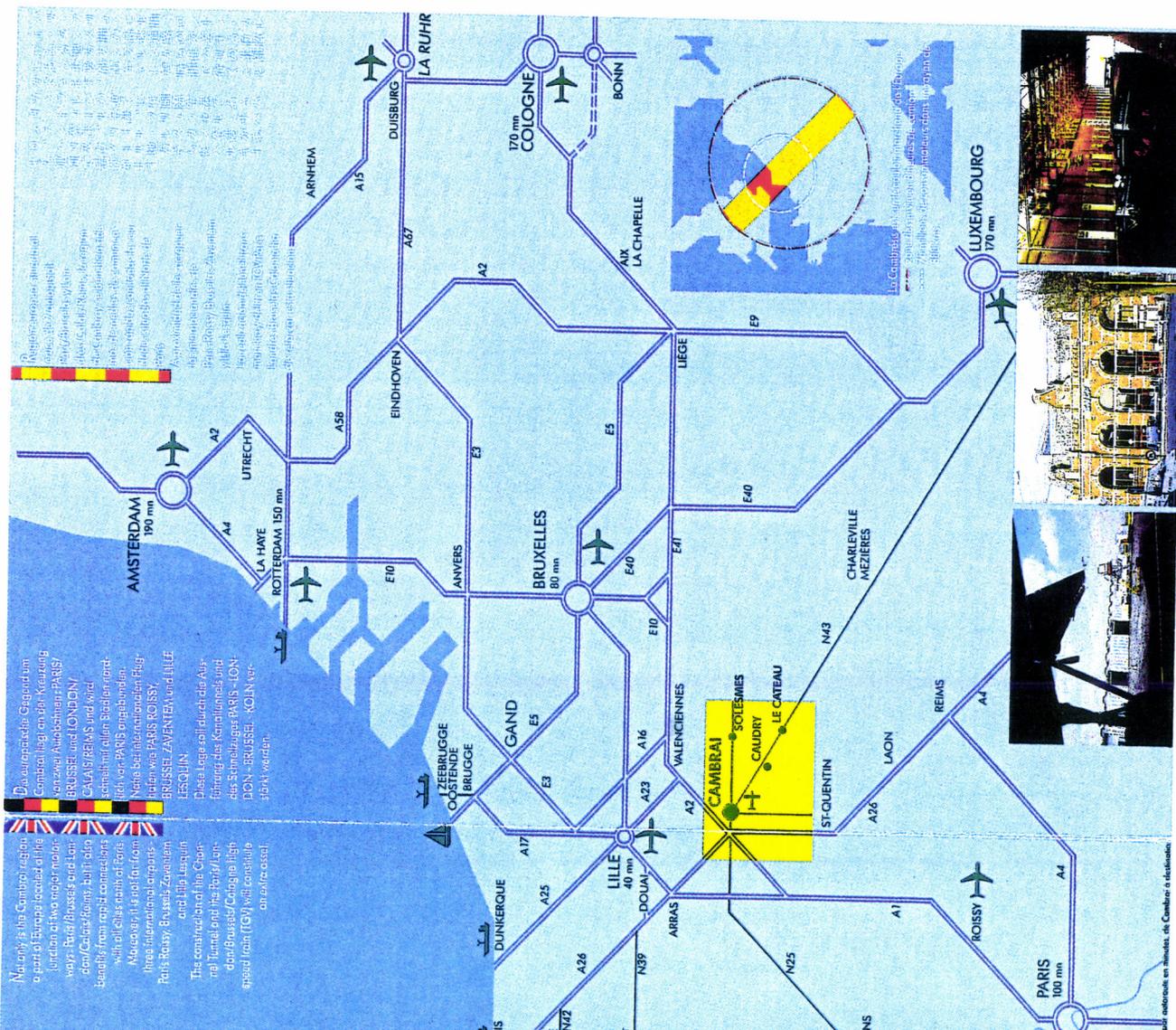
Le Cambrésis est ainsi devenu une région européenne. Les liaisons aériennes, ferroviaires et routières sont en constante évolution. Le Cambrésis est ainsi devenu une région européenne.

LE RÉSEAU FLUVIAL INTÉRESSANT

Le Cambrésis est ainsi devenu une région européenne. Les liaisons aériennes, ferroviaires et routières sont en constante évolution. Le Cambrésis est ainsi devenu une région européenne.

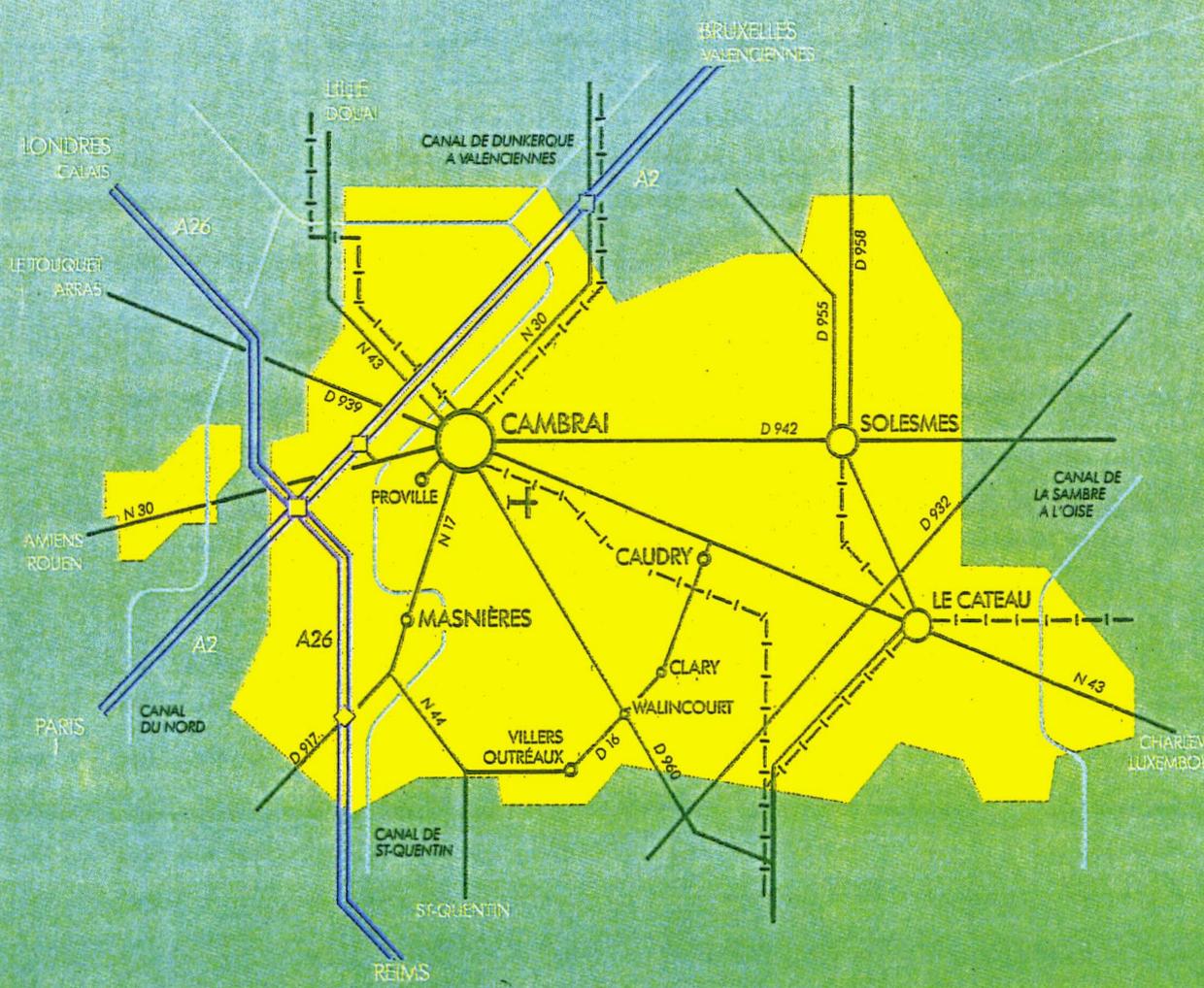
LE NOUVEAU TERRITOIRE EUROPÉEN

Le Cambrésis est ainsi devenu une région européenne. Les liaisons aériennes, ferroviaires et routières sont en constante évolution. Le Cambrésis est ainsi devenu une région européenne.



LE CAMBRÉSIS

Le Cambrésis est un carrefour tant économique que touristique et les routes du futur croiseront de la façon la plus féconde et la plus harmonieuse celles de l'épanouissement de la tradition.



ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU CAMBRÉSIS
5, rue d'Alger - 59400 CAMBRAI - Tél. 27 83 87 34

CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE CAMBRAI
5, rue d'Alger
59407 CAMBRAI

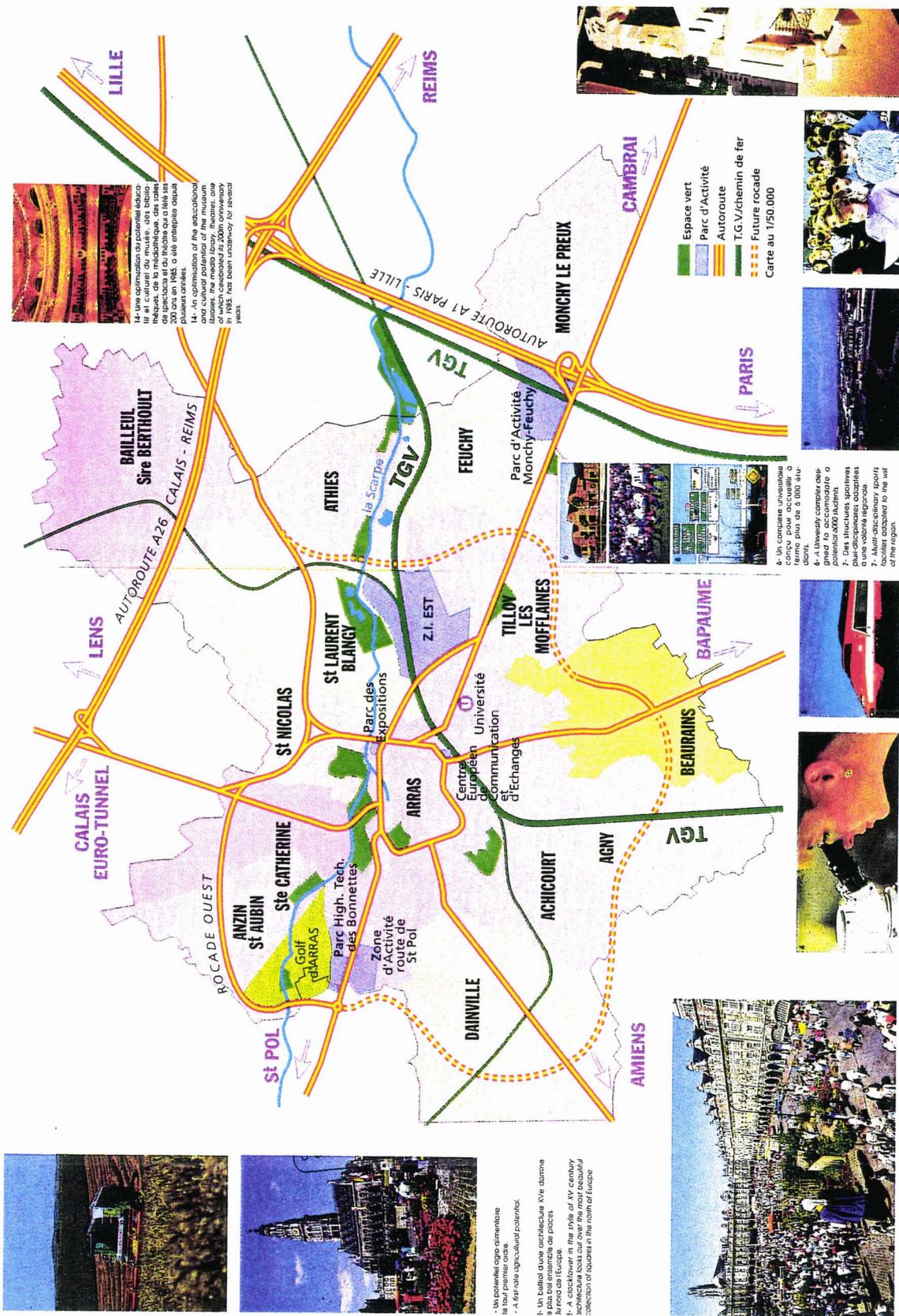
tél. 27 83 87 34
tél. 820 211
téléfax : 27 81 81 62

Mairie de CAMBRAI
tél. 27 83 62 31
tél. 820 192

Mairie de CAUDRY
tél. 27 65 30 96

Mairie de LE CATEAU
tél. 27 84 00 30





Photographie 7 Le district urbain d'Arras
Brochure "Arras et son district" - district urbain d'Arras - 1993



ARRAS ET SON DISTRICT : une logique d'avenir

De son riche passé, le District d'Arras tire sa force et cultive depuis près de 2 000 ans, un art où il est passé maître : celui du commerce.

De part sa situation exceptionnelle, au carrefour des autoroutes qui desservent l'Europe du Nord à la jonction de l'axe Transmanche et du débouché du TGV, Arras détient aujourd'hui des atouts logistiques de tout premier ordre.

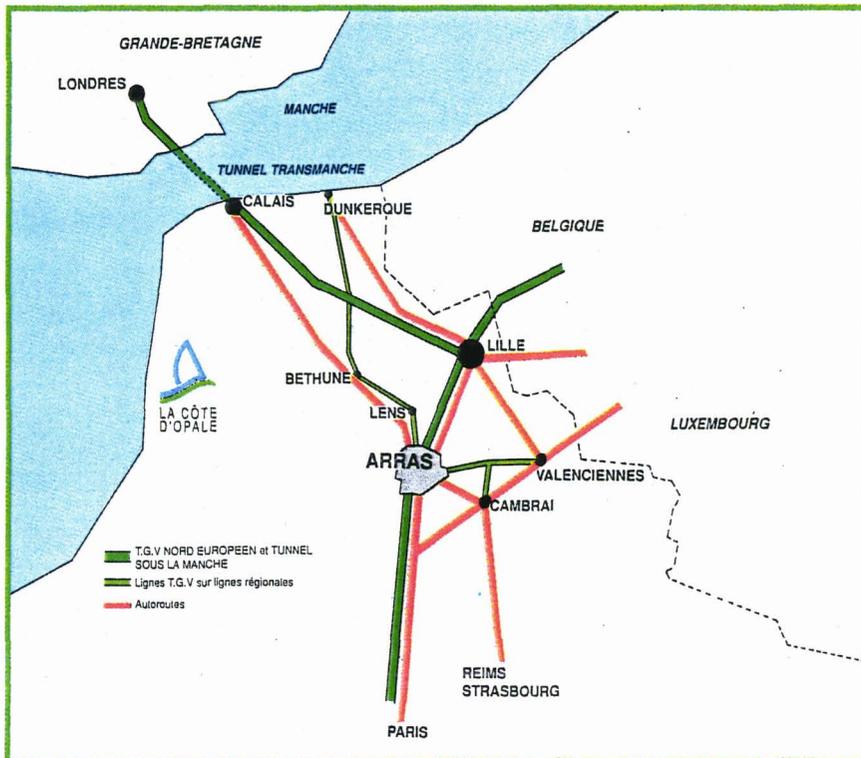
Le District d'Arras qui regroupe 14 communes, fer de lance du 5ème département français, s'est attaché à développer ses zones d'activités en bordure d'autoroutes, un Parc High Tech pour les entreprises de haute technologie ainsi qu'un Centre Européen d'échanges et de Communication afin de permettre l'implantation d'investisseurs de plus en plus nombreux qui veulent bénéficier de cette infrastructure d'exception.

Le résultat ne s'est pas fait attendre, grâce à la lucidité et au dynamisme des élus et de la Chambre de Commerce et d'Industrie, Arras s'est dotée d'une importante activité industrielle et tertiaire dans un site agréable qui répond à tous les besoins, qu'ils soient d'ordre culturel, sportif ou même universitaire.

Le développement économique s'est accompagné d'un souci constant, celui de préserver l'environnement en créant de nombreux espaces verts tels que la base de loisirs et le golf.

La réussite économique du District arrageois se traduit par un taux d'accroissement significatif des créations d'emploi.

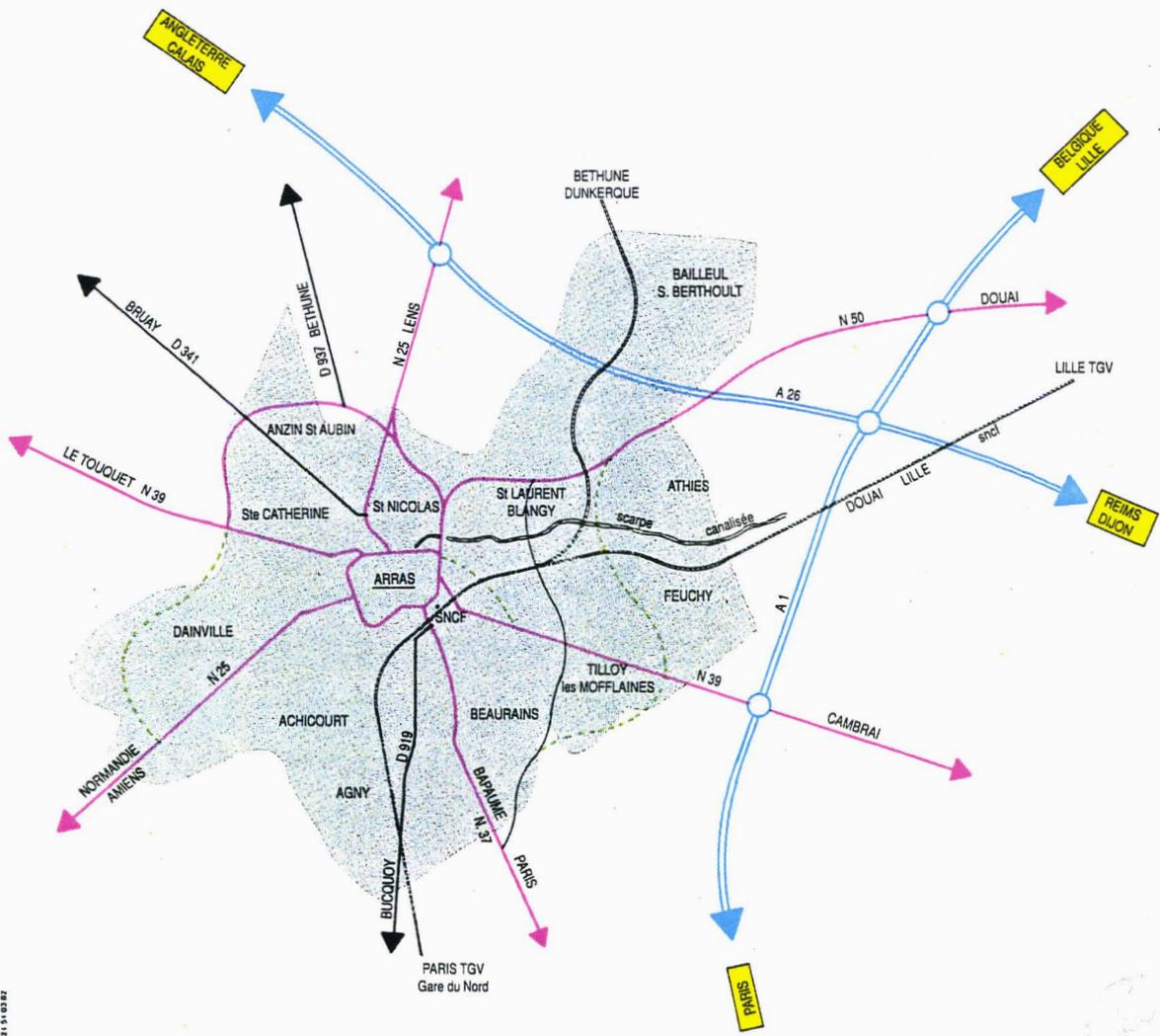
Les chiffres parlent d'eux-mêmes, le District d'Arras s'est taillé une solide réputation de place agréable et accueillante qui allie harmonieusement dynamisme et douceur de vie.



Photographie: Arras et son district: une logique d'avenir

Brochure "Arras et son district" - District urbain d'Arras - 1993

Photographie 9 Schema de circulation dans l'agglomération d'Arras
 Brochure "district urbain d'Arras"-District urbain d'Arras
 1er trimestre 1989



- Autoroutes
- Routes Nationales
- Contournements envisagés
- Agglomération d'Arras
- Proposition de Terrain

E.N.P. BUIVREHAUT 62 Ste-CATHERINE 21 51 03 82



Biographie de Bapaume

Brochure sur les atouts et l'expansion de Bapaume
 Ville de Bapaume
 (non datée mais disponible en 1990)

BAPAUME



Des partenaires

Jean-Paul Delevoye, Député-Maire de Bapaume, et son équipe, veulent aider aujourd'hui, ceux qui veulent gagner dans l'Europe de demain.

Plusieurs Entreprises performantes ont déjà fait ce choix.

RENSEIGNEZ-VOUS DES AUJOURD'HUI, auprès de Jean-Paul Delevoye, député-Maire de Bapaume, ou au Service Expansion Industrie de la Mairie de Bapaume; un dossier d'informations complet vous sera adressé.

MAIRIE DE BAPAUME
 62450 Bapaume
 Téléphone 21.58.94.00



villes n'en sont pas encore à ce stade de conception mais logos, slogans et cartes sont utilisés ensemble ou distinctement pour le courrier, les réunions et colloques, les stands d'exposition, les articles de presse, la publicité. **Par leur utilisation massive, ces plaquettes engendrent l'avènement d'une cartographie destinée à la promotion économique. En étant propagandiste, l'approche spatiale est corrigée et déformée. Plus une commune est éloignée des grands axes de communication, et plus l'approche spatiale devient valorisante et abusive.** Seules les trois villes moyennes manifestent un raisonnement spatial fiable car elles sont à proximité immédiate des voies autoroutières garantissant des liaisons faciles avec les grands marchés de consommation et les pôles de décision à l'échelon européen et parce que la réflexion sur le devenir communal y a été plus approfondie. Cette différence de comportement résume l'obsession de la qualité des communications et de la desserte dans le développement économique des communes mais elle est aussi largement intégrée dans les esprits. Tous les interlocuteurs rencontrés lors de notre travail d'enquête ne font que reprendre strictement les thèmes abordés par les cartes ou par la présentation écrite de la situation de la commune dans les diverses éditions provenant des municipalités, des districts, des CCI, des comités d'expansion. Deux interlocuteurs rencontrés dans des services différents d'une même commune au sud d'Arras m'ont ainsi tenu exactement le même discours avec le même vocabulaire. Aux représentations cartographiques et géographiques abusives s'ajoute un risque de représentation mentale erronée de l'espace. En touchant un public beaucoup plus large que les entrepreneurs, les logos, slogans et surtout les cartes interpellent la géographie, en tant que sciences humaines, qui doit trouver là un moyen de réaffirmer sa démarche scientifique aussi bien dans le cadre de l'enseignement que de la recherche, pour corriger ces abus avant qu'ils ne prennent de l'ampleur, tout en apparaissant comme une force de propositions pour les collectivités locales.

Rareté des politiques urbaines, des démarches globales équilibrées, faiblesse de la coopération intercommunale à des fins économiques néanmoins réactivée depuis quelques années lorsqu'elle existe, concurrence accrue entre les communes sont autant de caractéristiques qui marquent fortement le Seuil de l'Artois avant le vote de la loi du 6 février 1992. **La volonté d'expansion économique concrétisée par l'essor des ZA n'a guère stimulé les démarches globales à l'échelon local, à quelques exceptions près.**

. L'adoption de la nouvelle loi sur l'administration territoriale, rapidement appliquée, a-t-elle entraîné un an après son adoption, des changements significatifs?

2.3.3. L'ESSOR OBLIGE DE L'INTERCOMMUNALITE.

A) Des communes contraintes à la coopération.

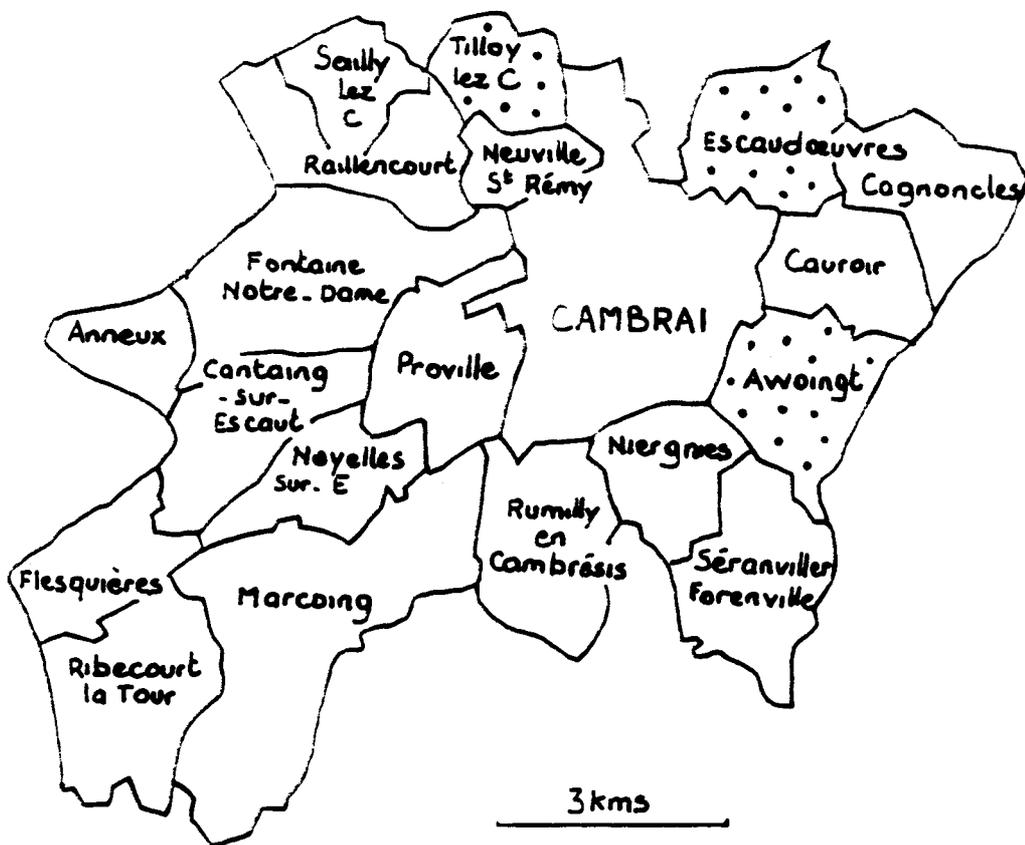
En devenant un paramètre incontournable pour l'obtention de subventions, en tentant d'éviter la reproduction des mêmes initiatives, comme les ZA, sur des territoires communaux voisins et donc en cherchant à limiter les coûts de tels équipements, en préparant les très nombreuses communes à travailler dans un cadre local plus large et plus solide, afin de les intégrer plus facilement dans le marché unique européen, l'état avance des arguments qui font de cette loi un cadre beaucoup plus qu'incitatif. Les communes sont obligées de se pencher sur les solutions proposées et peuvent difficilement se montrer rebelles car l'état a prévu des solutions correspondant à tous les types de communes. Communautés de communes, communautés de villes, pouvoirs accrus des communautés urbaines pour lesquelles les conditions de création sont moins strictes¹, sont les principales possibilités mais l'état envisage aussi les ententes interrégionales, banc d'essai pour des fusions selon le sénat,² dans un pays où les régions sont parfois jugées trop nombreuses par rapport aux partenaires européens. L'intercommunalité a connu un réel essor puisqu'on recense 450 structures de coopération à fiscalité propre contre 191, en France, en 1990. Connaît-on la même évolution dans le Seuil de l'Artois et l'expansion économique sous la forme des ZA en est-elle une explication majeure?

a) Les communautés de villes: L'exemple de Cambrai(Carte 47).

Cet exemple est original car il est le seul dans le Seuil de l'Artois, le premier et le plus important(17 communes) en France sur un total de trois communautés de communes(Cambrai, Aubagne, La Rochelle), a été créée ex-nihilo, en 1992, sans autre instance de coopération préexistante. Comment cette communauté s'est-elle constituée? Intéressées par la coopération intercommunale, les 12 communes de l'agglomération cambrésienne ont créé le SIEFPAC(syndicat pour l'étude de faisabilité de l'agglomération cambrésienne) qui a demandé la réalisation d'une étude sur les possibilités de développement(présentation, diagnostic, projets) à un cabinet privé. Le rapport final ayant été remis le 7 février 1992, c'est à dire le lendemain du vote de la loi sur la coopération intercommunale, l'agglomération a alors opté pour la communauté de communes.

1-Le nouveau paysage de la coopération locale-La gazette des communes-2 mars 1992.

2-Le nouveau paysage de la coopération locale-Op cité.



Carte 47

LES LIMITES DE LA COMMUNAUTE DE VILLES DE CAMBRAI

- Communes membres
- Communes consultées et ayant refusé l'adhésion



intercommunale, l'agglomération a alors opté pour la communauté de communes. L'arrêté préfectoral portant création a été signé le 22 décembre 1992 après consultation et approbation des communes intéressées.

Quel est son fonctionnement et quelles sont ses compétences? Le conseil de communauté et le président sont à la communauté de communes ce que le conseil municipal et le maire sont à la commune, à savoir respectivement l'organe de délibération et le pouvoir exécutif. Chaque commune est représentée au sein du conseil par ses délégués élus, c'est à dire des conseillers municipaux dont le nombre varie selon la taille démographique de la commune. La ville de Cambrai, peuplée de 34210 habitants, est représentée par 29 délégués sur un total de 73 (tableau 20), ce qui est proche de la majorité absolue (37) au sein du conseil. La ville de Cambrai trouve ainsi un rôle directeur dans une instance nouvelle mais dont l'action peut s'imposer sur le territoire de 17 communes. Entouré de vice-présidents comme le maire l'est par ses adjoints au sein d'un bureau, le président est Jacques Legendre, qui a dû démissionner de ses fonctions de maire de Cambrai. Contraint par la loi de se doter de deux blocs de compétences obligatoires (développement économique, aménagement du territoire), Cambrai a également adopté toutes les compétences optionnelles (Protection et mise en valeur de l'environnement, actions d'intérêt communautaire en matière de logement, de création et d'entretien de la voirie, d'équipements sportifs et culturels) et facultatives (Pompiers, sécurité civile). Un des premiers objectifs qui apparaît dans les statuts de cette communauté est la création de "zones d'activités industrielle, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire"¹.

Quelles sont les différentes composantes du budget de la communauté de Cambrai pour la mise en œuvre de sa politique? Les recettes destinées au fonctionnement sont composées de la DGF ou dotation globale de fonctionnement, versée par l'état chaque année, et de la taxe professionnelle qui devient un impôt communautaire à taux unique. Les disparités des taux de TP étant très grandes (tableau 21) en 1992 sur les 17 communes, avant l'application de la nouvelle loi puisque nous avons un minimum de 4,75% à Cagnoncles et un maximum de 13,99% à Cambrai, l'unification est prévue sur une période de 7 ans (tableau 22) et le taux communautaire de TP doit atteindre une valeur de 13,09% en 1999. La taxe d'habitation, les taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti restent communales. Hormis les emprunts, les recettes pour les investissements sont constituées par la DGE ou dotation globale d'équipement, attribuée par l'état au taux traditionnel de 1,95% du coût total d'une opération

¹- Communauté de villes de Cambrai-Statuts-8 pages- Cambrai-Décembre 1992.

COMMUNAUTE DE VILLES DE CAMBRAI

Tableau 20

NOMBRE DE DELEGUES PAR COMMUNE au CONSEIL DE COMMUNAUTE

ANNEUX	225	2
CAGNONCLES	492	2
CANTAING SUR ESCAUT	396	2
CAUROIR	564	2
CAMBRAI	34210	29
FLESQUIERES	296	2
FONTAINE NOTRE DAME	1645	3
MARCOING	2157	4
NEUVILLE SAINT REMY	3978	5
NIERGNIES	511	2
NOYELLES SUR ESCAUT	661	2
PROVILLE	3668	5
RAILLENCOURT STE OLLE	2229	4
RIBECOURT LA TOUR	416	2
RUMILLY EN CAMBRESIS	1596	3
SAILLY LEZ CAMBRAI	421	2
SERANVILLERS	330	2

TOTAL	53795	73
--------------	--------------	-----------

Majorité absolue : 37

COMMUNAUTE DE VILLES DE CAMBRAI

Tableau 21

TAXE PROFESSIONNELLE

RECAPITULATIF DE LA SITUATION DES 17 COMMUNES

COMMUNES	BASES	TAUX	PRODUITS
ANNEUX	1 052 060	5,05	53 129
CAGNONCLES	8 098 180	4,75	384 664
CANTAING/ESCAUT	1 708 540	10,56	180 422
CAUROIR	2 807 810	9,45	265 338
CAMBRAI	292 310 600	13,99	40 894 253
FLESQUIERES	140160	12,11	7 337
FONTAINE NOTRE DAME	14 677 740	10,19	1 495 662
MARCOING	6 066 160	12,43	754 024
NEUVILLE SAINT REMY	10 233 440	11,25	1 151 262
NIERGNIES	358 150	8,40	30 084
NOYELLES/ESCAUT	10 979 750	8,59	943 161
PROVILLE	22 748 520	11,25	2 559 209
RAILLENCOURT STE OLLE	8 428 290	12,96	1 092 306
RIBECOURT LA TOUR	775 180	12,55	97 285
RUMILLY EN CIS	1 640 980	6,80	111 587
SAILLY LEZ CAMBRAI	568 800	11,57	65 810
SERANVILLERS FORENVILLE	338 830	5,47	18 534
TOTAL	382 933 190		50 104 067

TAUX MOYEN PONDERE = $50\,114\,067 / 382\,933\,190 = 13.09\%$

UNIFICATION SUR 7 ANS

SOURCE: COMMUNAUTE DE VILLES DE CAMBRAI

COMMUNAUTE DE VILLES DE CAMBRAI

Tableau 22

EVOLUTION DU TAUX DE LA TAXE PROFESSIONNELLE SUR 7 ANS

COMMUNES	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
ANNEUX	5,05	6,20	7,35	8,49	9,64	10,79	11,94	13,09
CAGNONCLES	4,75	5,94	7,13	8,32	9,51	10,70	11,90	13,09
CANTAING/ESCAUT	10,56	10,92	11,28	11,64	12,00	12,36	12,73	13,09
CAUROIR	9,45	9,97	10,49	11,01	11,53	12,05	12,57	13,09
CAMBRAI	13,99	13,86	13,73	13,61	13,48	13,35	13,22	13,09
FLESQUIERES	12,11	12,25	12,39	12,53	12,67	12,81	12,95	13,09
FONTAINE NOTRE DAME	10,19	10,60	11,02	11,43	11,85	12,26	12,67	13,09
MARCOING	12,43	12,52	12,62	12,71	12,81	12,90	12,99	13,09
NEUVILLE SAINT REMY	11,25	11,51	11,78	12,04	12,30	12,57	12,83	13,09
NIERGNIES	8,40	9,07	9,74	10,41	11,08	11,75	12,42	13,09
NOYELLES/ESCAUT	8,59	9,23	9,88	10,52	11,16	11,81	12,40	13,09
PROVILLE	11,25	11,51	11,78	12,04	12,30	12,57	12,83	13,09
RAILLENCOURT STE OLLE	12,96	12,98	13,00	13,01	13,03	13,05	13,07	13,09
RIBECOURT LA TOUR	12,55	12,63	12,70	12,78	12,86	12,94	13,02	13,09
RUMILLY EN CAMBRESIS	6,80	7,70	8,60	9,49	10,39	11,29	12,19	13,09
SAILLY LEZ CAMBRAI	11,57	11,79	12,00	12,22	12,44	12,65	12,87	13,09
SERANVILLERS FORENV.	5,47	6,56	7,65	8,73	9,82	10,91	12,00	13,09
MOYENNE ANNUELLE	13,09							

[SOURCE: COMMUNAUTE DE VILLES DE CAMBRAI]

exceptionnellement majorée de 25% afin de faciliter la genèse de la communauté. **Ces incitations financières à la collaboration intercommunale** ne seraient pas complètes sans l'évocation de la perception du FCTVA ou fond de compensation de la TVA car l'état s'engage à rembourser la TVA l'année même de l'investissement alors que ce délai était normalement de deux ans.

Les ZA ont constitué un élément déterminant dans la création de la communauté de villes. Les 17 communes membres souhaitent développer des ZA tout en évitant la multiplication de telles emprises à l'échelon communal qui est jugé dissuasif pour les entreprises. La création d'un syndicat à vocation unique, appelé SIDEPARC, en 1992, pour l'aménagement du parc d'activités de Raillencourt-Sainte-olle, fournissant les terrains, et de Cambrai garantissant les moyens financiers, a débouché très rapidement sur l'accueil de la société PRODIM(200 emplois) avec sa seule plateforme de distribution dans les produits frais(Shopi, 8 à 8, Codec) au nord de Paris. Esquissant les bases d'une coopération intercommunale à des fins économiques, ce syndicat auréolé d'un succès récent a été dissous, mais le principe d'une action collective coordonnée a été repris dans le cadre de la communauté de villes et étendu aux 17 communes membres. Le "Business Park" situé sur la commune de Proville et le projet de ZA, baptisé carrefour européen(activités textiles basées sur les technologies de pointe), à la croisée des autoroutes A2 et A26, relèvent ainsi de la communauté de villes. Celle-ci étant l'unique initiatrice de ZA et les communes ne pouvant plus s'occuper que des implantations d'entreprises, le problème de la multiplication anarchique des ZA semble résolu.

b) Les communautés de communes.

Les communautés de villes étant réservées aux agglomérations de plus de 20000 habitants, une communauté de communes n'est donc pas uniquement dévolue aux communes rurales. Elle peut regrouper une agglomération de moins de 20000 habitants et des communes rurales proches. 7 communautés de communes existent en mai 1993 au sein du Seuil de l'Artois, une(Combles) est sur le point de déposer ses statuts, une autre(Chaulnes) reste suspendue à la localisation effective de la gare picarde du TGV nord entre Amiens et Saint-Quentin. Trois sont situées au sud d'Arras avec les communautés de Bapaume(11 communes), de Bertincourt(15 communes), de Croisilles(22 communes), trois apparaissent au sud de Cambrai avec la communauté de la Vacquerie(Banteux, Gonnellieu, Villers-Plouich, Gouzeaucourt), celle de la vallée de Vinchy(Les Rues-Des-Vignes, Lesdin, Crèvecœur-sur-Escaut), et celle des hauts du Cambrésis(Bantouzelle, Honnecourt-Sur-Escaut, Villers-Guislain). La communauté de Doullens(18 communes) se situe à l'ouest de notre domaine d'étude. L'état

facilite ces créations rapides par des incitations financières. Les communautés de communes étant éligibles à la DGF ou dotation globale de fonctionnement, elles ne peuvent normalement la percevoir de l'Etat dès l'instant où elles lèvent leur fiscalité propre pour la première fois. Par souci d'efficacité et d'encouragement, l'Etat s'est engagé à verser une partie importante de la DGF avant même que la communauté de communes ne soit dotée d'une fiscalité propre. Les ZA constituent-elles un déterminant majeur dans la création des communautés de communes?

L'aménagement de l'espace et l'expansion économique constituant les deux premières compétences obligatoires de ces communautés, les ZA ont toutes les chances de devenir les outils essentiels de l'affirmation de ces instances intercommunales. 6 des 7 communautés de communes offrent une situation stratégique par rapport aux autoroutes pour envisager des créations de ZA. Les trois communautés de communes du sud du Cambrésis voient un accès à l'autoroute A26. Le projet délaissé, en 1990, de ZA intercommunale sur le territoire communal de Gouzeaucourt resurgit ainsi dans le cadre de la communauté de communes de la Vacquerie. Les trois communautés (Bapaume, Bertincourt, Croisilles) du sud de l'Arrageois devaient initialement en constituer une seule en bordure immédiate de l'autoroute A1 mais les conflits politiques ayant entraîné un fractionnement du projet initial, seules les communautés de Bapaume et Bertincourt, traversées par cette autoroute peuvent être rapidement tentées par la création de ZA. L'essor des ZA peut également être stimulé par les aides financières prévues par l'état, comme la dotation de développement rural qui compensent toujours les efforts d'allègement de taxe professionnelle mais qui est accordée aux groupements de communes à fiscalité propre s'affirmant par leur projet de développement économique. Or, les ZA sont aujourd'hui les espaces privilégiés pour accueillir de nouvelles entreprises et les allègements de taxe professionnelle sont un atout non négligeable pour faciliter les implantations. L'orientation vers un développement "raisonnable" des ZA dépend des trois possibilités offertes par l'état pour promouvoir une fiscalité propre dans ces communautés de communes. Seule l'option d'un régime de TP, conçu comme un impôt communautaire identique à celui des communautés de villes peut limiter les initiatives en privilégiant quelques ZA importantes au niveau intercommunal. Le risque d'une multiplication anarchique des ZA est réel pour les deux autres options proposées. Le choix d'une fiscalité additionnelle aux quatre taxes directes locales entraîne à la fois la création de ZA intercommunales mais aussi les ZA communales mais sur la base d'un seul régime fiscal. Une entreprise implantée sur une ZA verse la part communale

ainsi que la part intercommunale de taxe professionnelle. Le risque de La multiplication des ZA émanant de deux instances différentes apparaît également lorsque la communauté de communes opte pour une fiscalité additionnelle classique doublée d'une taxe professionnelle de zone si la communauté prend en charge la création de ZA. La seule différence repose sur l'instauration de deux régimes fiscaux différents sur un même territoire intercommunal. Une entreprise installée hors zone ou sur une zone communale s'acquitte de la part communale mais aussi de la part intercommunale de TP alors qu'une entreprise implantée sur une ZA créée par la communauté de communes ne verse que la taxe professionnelle communautaire. **Bien que plus favorable aux entreprises, la deuxième hypothèse n'est pas totalement dissuasive pour la création de ZA communales tant les communes restent soucieuses d'affirmer leur propre expansion économique et leurs propres ressources.**

B) L'EXPRESSION DE RETICENCES TENACES.

Dotées d'un rôle d'observatoire permanent, les commissions départementales composées d'élus et présidées par le préfet sont chargées de l'application de la loi sur la coopération intercommunale. Après avoir réalisé un travail d'informations et de conseils auprès des élus locaux, et après avoir attendu leurs décisions et leurs choix, ces commissions ont publié un projet de schéma de coopération par département. Ces élus doivent alors se prononcer dans un délai de 6 mois renouvelable une fois sur la forme de coopération qui les concerne directement, afin d'établir la version définitive, c'est à dire le schéma de coopération intercommunale après avis de la commission. Cette dernière étape n'interviendra qu'à la fin du quatrième trimestre 1993. Que le Seuil de l'Artois n'ait pas encore répondu massivement à ces propositions de coopération intercommunale dépend donc uniquement de l'application récente et en cours de la loi. Eviter les conclusions hâtives ne nous empêche pas d'approfondir un acquis important. **L'expansion économique et la création de ZA constituent la raison essentielle de l'adhésion ou du refus d'adhésion à une forme de collaboration intercommunale en fonction du devenir variable de la taxe professionnelle. C'est en son nom et selon son devenir que les communes manifestent leur réticence face à la collaboration.** Celle-ci devenant aujourd'hui incontournable, les communes expriment leurs craintes en maintenant l'instance de coopération antérieure à la loi, en adoptant la nouvelle loi en prenant garde à la forme de collaboration choisie, ou en la rejetant si le sort de la TP ne leur convient pas. Il en résulte

sort de la TP ne leur convient pas. Il en résulte alors un découpage très irrégulier du territoire intercommunal.

a) Le maintien d'anciennes formes de coopération.

Les communes pouvant maintenir les formes anciennes d'une collaboration intercommunale, les SIVOM ou syndicats à vocations multiples peuvent subsister mais ils sont dépourvus de fiscalité propre, n'offrent pas de compétences obligatoires, et surtout ne sont pas l'outil du développement économique. En 1990, les SIVOM et SIVU n'ont jamais servi à la création de ZA dans le Seuil de l'Artois. En les maintenant ou en en créant après l'entrée en vigueur de la loi du 6 février 1992, les communes réaffirment du même coup leur volonté d'indépendance pour assurer le développement économique et la perception de la TP. Les SIVOM d'Aubigny-En-Artois, d'Avesnes-Le-Comte à l'ouest de cette commune, de Pas-en-Artois, Beaumetz-Les-Loges, Crinchon Cojeul, Marquion appartiennent au seuil de l'Artois et figurent au projet de schéma départemental du Pas-de-Calais sur la coopération, publié le 14 janvier 1993.

Ce souci de préserver l'initiative communale en matière de développement économique et de TP apparaît plus nettement avec la sauvegarde des districts et celui d'Arras en fournit un excellent exemple. Doté d'un propre budget basé sur la fiscalité additionnelle des quatre taxes locales, ce district fonde son développement économique sur des ZA de plus en plus nombreuses (1 ZA réalisée, 1 en cours de réalisation, 1 en projet en 1993) tout en laissant la possibilité à chaque commune membre de créer une petite ZA. Il y a donc juxtaposition de deux régimes de TP sur un même territoire intercommunal. En reconduisant le district après l'adoption de la loi du 6 février 1992, les communes membres ont évité le transfert des compétences en matière de développement économique et éventuellement de la perception de l'impôt (taxe professionnelle) vers l'instance communautaire, la crainte d'un déclin irréversible des prerogatives communales étant écartée, il n'y a aucun obstacle à la multiplication anarchique des ZA. Tentant d'aborder le problème d'une gestion cohérente de l'espace, les commissions chargées de l'élaboration du nouveau SD (schéma directeur) arrageois, couvrant un territoire plus large que le district, se sont alors heurtées au précédent fâcheux suscité par la création d'une deuxième ZA sur Saint-Laurent-Blangy. Non seulement elle constitue un défi à l'autorité du district mais d'autres communes, membres ou non de cette instance, y trouvent un alibi pour reproduire une telle initiative et éviter d'aborder le problème de fond du devenir de l'espace.

b) Une nouvelle collaboration accueillie avec réserves.

Un moment tentées par le district, les communes de l'agglomération cambrésienne ont finalement opté pour la communauté de villes qui va permettre une harmonisation du développement économique car plusieurs ZA figuraient sur deux territoires communaux en une seule emprise ou relevaient d'une initiative bicommunale. En s'alignant pratiquement sur le taux communal le plus élevé, le nivellement progressif de la TP devenant communautaire est perçu comme un moyen d'accroître les moyens financiers afin d'assumer des initiatives plus importantes que les communes seules n'auraient pas envisagées. En choisissant la communauté de villes, ces communes optent pour des ZA moins nombreuses, de taille plus importante, idéalement situées ayant plus de probabilité de réussite, plutôt que pour la multiplication des ZA en emprises trop fractionnées et à la réussite plus hypothétique. Non seulement les communes adhérentes acceptent de se pencher sur la faiblesse des taux d'occupation des ZA actuelles mais les compétences de la communauté en matière d'aménagement de l'espace et de mise en valeur de l'environnement doivent permettre d'améliorer la qualité du cadre de vie pour un ensemble de communes qui portent toutes encore les stigmates d'un développement industriel anarchique hérité du XIX^{ème} siècle. Cette solution qui semble idéale a pourtant suscité un refus d'adhésion de trois communes consultées présentant de nombreux points communs avec l'agglomération mais où la présence d'une ou plusieurs grosses entreprises engendrent de gros revenus. La TP justifie ainsi le refus d'adhésion à la communauté la plus convenable et la délimitation spatiale très irrégulière de la communauté de villes de Cambrai. Les communes en cause restent alors en position d'attente provisoire par rapport à la nouvelle loi ou s'engage dans une autre forme de coopération ne remettant pas en cause leur prérogative en matière de TP. La présence de plusieurs gros établissements ou entreprises importantes (Auchan, Beugnet, imprimerie Mallet, Béghin Say, Métal Europe) rapporte 12 millions de francs par an à Escaudœuvres au titre de la TP mais celle-ci s'élève seulement à 1 million pour la commune voisine de Neuville-Saint-Rémy, adhérente de la communauté de villes. Tilloy-lez-Cambrai (entreprise 3M) et Awoingt (Laiterie Candia) sont restées en dehors de celle-ci mais Awoingt appartient désormais à la communauté de communes de Beauvois en Cambrésis.

Le type de fiscalité propre adopté par les communautés de communes reflète aussi cette volonté des communes de ne pas abandonner totalement leur prérogative en matière de TP. Deux des communautés de communes (Bapaume, Bertincourt) présentes au sud de l'Arrageois ont choisi le régime additionnel simple alors que celle de Croisilles associe la fiscalité

additionnelle et la TP de zone. Soucieuse de profiter de la proximité de l'autoroute A1, cette communauté va vraisemblablement créer une ou plusieurs ZA en s'appuyant sur une structure communautaire qui donne plus de pouvoirs financiers pour mener à bien de tels projets. Elle peut alors concurrencer La communauté de Bapaume où l'existence antérieure à la loi de février 1992 et la réussite de la ZA sur le territoire de la commune la plus importante, c'est à dire Bapaume, explique l'adoption d'une fiscalité additionnelle.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE.

Les ZA du Seuil de l'Artois sont de plus en plus nombreuses mais souvent de petite taille et assez peu occupées par les entreprises. Cherchant à déceler une logique guidant l'essor et la réussite des ZA, nous constatons que la dynamique de création ne dépend pas de la réussite des ZA les plus anciennes. Faute d'une explication rationnelle, notre travail de typologie valorise deux hypothèses plus attendues: la volonté communale et l'attraction exercée par les principaux axes de communication. Les communes peuvent d'autant plus créer des ZA qu'elles sont entourées de nombreux partenaires les y aidant sur le plan financier, utilisant les nouvelles compétences octroyées par l'état en 1983, en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, les communes ont engagé une refonte des SD, mais aussi des créations et des modifications de POS souvent motivées par l'essor des ZA. Soucieuses d'hâter les acquisitions foncières pour réaliser des ZA, les communes accélèrent la procédure d'expropriation par des transferts amiables de propriété après déclaration d'utilité publique tout en cherchant à éviter la phase judiciaire, ou par des accords amiables avant l'engagement de la DUP. La fixation d'indemnités attrayantes pour l'éventuel exproprié annihile toute velléité de conflit avec la commune expropriante. La fiscalité locale (taxe professionnelle, prix du mètre carré hors taxe de zone) constitue un outil peu maniable pour justifier la création de ZA. Outils et procédures facilitant la création de ZA bien situées, celles-ci ne se localisent pas par rapport à l'ensemble des voies de communication, mais selon les principaux axes routiers et de plus en plus autoroutiers. Les espaces qui leur sont contigus faisant l'objet de convoitises accrues de la part des communes, rien ne s'oppose à un développement des ZA, en emprises fractionnées dans les secteurs périurbains et péricommunaux, qui hypothèquent gravement la gestion raisonnée de l'espace.

Bien que représentant la majorité des emplois, les entreprises industrielles sont devancées, en nombre, par celles travaillant dans les commerces et les services

sur les ZA en 1990. Les PME, créées ex-nihilo, prédominent largement et elles sont surtout de très petite ou de petite taille. Peu nombreuses (10) mais représentant 41% du nombre total d'emplois, les grandes et très grandes entreprises contribuent toujours fortement à l'emploi sur les ZA où elles sont présentes. L'existence de quelques secteurs dominants dans les commerces (commerce de détail non alimentaire spécialisé, commerce de gros interindustriel, commerce et réparation automobile), les services (services divers, transport routier, réparations diverses), et l'industrie (fabrication de produits alimentaires, construction de véhicules automobiles et autres matériel de transport terrestre, industrie textile, fabrication de matériel électrique, travail des métaux) ne vaut que pour l'ensemble des zones. Bien que pouvant correspondre à une activité locale traditionnelle, ils ne témoignent absolument pas de la volonté de fixer fermement la vocation d'une zone afin d'établir un projet structurant où sont exploités les effets induits de la présence de quelques entreprises.

Les ZA correspondent à une réalité plurielle. Hormis un contraste interne aux principales agglomérations valorisant les caractéristiques des ZA des villes moyennes par rapport aux communes des banlieues, tous les critères utilisés (diversité des entreprises selon la taille, importance des activités de commerces par rapport aux activités industrielles, spécialisation fonctionnelle des zones en fonction des secteurs d'activités prépondérants ou fortement présents...) permettent une différenciation nette entre l'axe des villes moyennes ou région centrale et la périphérie rurale aux dépens de celle-ci. Que les villes moyennes offrent des ZA spécialisées dans le tertiaire avec une bonne représentation de quelques secteurs industriels, alors que les communes des banlieues présentent des ZA polyvalentes où prédominent toujours les activités de commerce et de services ne contredit pas le contraste majeur. À la diversité des activités générées par le plus grand nombre d'entreprises et à la présence de ZA tertiaires dans les principales agglomérations, s'opposent celles, franchement polyvalentes avec dominante d'activités industrielles dans les communes proches des agglomérations, et plus encore les ZA polyvalentes industrielles avec absence de spécialisation fonctionnelle pour la périphérie, à l'exception des petites villes. Placées dans un contexte de concurrence accrue entre les communes, de telles distinctions qualitatives risquent de rendre plus attrayantes les ZA des principales agglomérations surtout qu'elles sont mieux situées par rapport aux voies routières et autoroutières que la plupart des communes en milieu rural, où les ZA, souvent récentes et de petite taille, sont peu occupées par les entreprises. Les créations d'entreprises prédominent sur les transferts. Ils s'effectuent surtout du centre vers la périphérie d'une même commune. Ne

s'effectuant jamais à grand échelle, ils concernent avant tout des PME de très petite et de petite taille, d'ampleur locale et régionale, travaillant dans l'industrie(travail des métaux, métallurgie de première transformation, constructions mécaniques, mécanique de précision). Toujours dans le souci de mieux appréhender les ZA dans le contexte local, nous constatons la prédominance des entreprises hors zone pour les trois principales agglomérations. En n'étant pas significatives des difficultés économiques et des dominantes d'activités dans les villes moyennes et les petites villes, prises à titre d'exemple, les ZA peuvent apparaître comme un instrument d'une politique volontariste pour le renouvellement et la diversification du tissu économique local mais une telle perspective demeure souvent potentielle. En s'accompagnant d'une vocation clairement définie, la conception la plus récente de ZA peut prétendre à un tel objectif, mais cela reste l'apanage des principales agglomérations. Par la juxtaposition de ZA d'âge différent et de conception variée, Arras, Cambrai, et Saint-Quentin connaissent une uniformisation peu esthétique des paysages périurbains, qui risque éventuellement d'être dissuasive pour les entreprises candidates à une implantation sur zone. De conception plus classique, les ZA à dominante industrielle de la périphérie rurale appartiennent à un univers économique rétréci.

Les communes pratiquent l'attentisme face aux entreprises et seules quelques unes d'entre elles font preuve de volontarisme en pratiquant la prospection dans le cadre du partenariat ou recherchent davantage d'efficacité par le recours à des organismes de services(comités d'expansion) capables de faciliter les démarches auprès des entreprises en proposant notamment un tableau complet des aides auxquelles elles peuvent prétendre. Seules 6 communes présentent une politique communale complète où les ZA sont bien intégrées dans un projet de ville ou de commune. Si la collaboration intercommunale est rare, nombreuses sont les communes qui soignent aujourd'hui leur image de marque, par le biais de brochures informatives, dont le texte valorisant les atouts locaux, s'appuie sur un slogan souvent réducteur et une approche cartographique volontairement erronée ou grossière. L'état ayant perçu les dangers d'une concurrence exacerbée entre les communes pour l'accueil d'entreprises, il tente de favoriser l'intercommunalité grâce à la loi du 6 février 1992. La création de la communauté de villes de Cambrai, la confirmation des districts(Arras, Saint-Quentin), l'essor des communautés de communes sont encourageants mais leur mise en place est surtout liée aux caractères très incitatifs de la loi et n'est pas sans poser de nombreux problèmes. Non seulement le risque d'un développement anarchique des ZA à l'échelon communal n'est pas écarté, mais les réticences vis

à vis de la nouvelle loi sont conditionnées par le devenir de la TP. Soucieuses de maintenir cette prérogative communale ou de ne pas la délaisser davantage, les communes manifestent leur reticence en optant pour d'anciennes formes de coopération ou par l'adoption de découpages irrationnels pour les nouveaux périmètres de coopération

La réussite modérée des ZA alors que les communes en font un outil essentiel de la politique locale de l'emploi, l'absence de projets économiques structurants pour les ZA, le renforcement probable des contrastes spatiaux opposant l'axe des villes moyennes et la périphérie rurale, aux dépens de celle-ci, la rareté de la collaboration intercommunale à des fins économiques, augurent mal du devenir du Seuil de l'Artois. Les reticences exprimées lors de l'application de la loi du 6 février 1992 témoignent de l'absence de volonté politique commune capable de dynamiser l'ensemble du micro espace régional, alors qu'un tel objectif s'impose dans la perspective d'une confrontation accrue aux données exogènes dans un cadre résolument européen.

